B P




1094052195

LE SPECTACLE

DE

LA NATURE,

TOME HUITIÉME.

Seconde Partie,



Dessiné par Ch. Eisen. Gravé par J.P. Le Bas.

L'exécution de la Promesse

Par une Ambassade immortelle qui devoit porter la parole et la porte encore à toutes les Nations.

Matt. 28:19 et 20. Marc 16:15.

LE SPECTACLE
DE
LA NATURE.

TOME HUITIÉME.

Contenant ce qui regarde

L'HOMME EN SOCIÉTÉ AVEC DIEU.

SECONDE PARTIE.





Imprimé à Paris, & se vend

A LAUSANNE & A GENEVE,

Chez MARC-MICHEL BOUSQUET, & Compagnie.

M. DCC. L.

Avec Approbation & Privilége du Roi.





LE SPECTACLE DE LA NATURE.



SUITE DE LA DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Examen de l'Alliance Chrétienne par la preuve commune de tous les Traités.



UAND nous soumettons l'annonce de l'Alliance Evangélique à un examen, n'allons-nous pas contre la régle à laquelle nous avons vû que tous les esprits, même

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

les plus éclairés, devoient être soumis? Nous ne sommes point contraires à nous-mêmes. Comme il y a un examen plein d'arrogance & d'illusion; il y en a un qui est juste & conforme à notre état. Aucun esprit n'a droit de rejetter, ou de discuter par des raisonnemens ce qui est l'œuvre d'une volonté différente de la sienne; & à plus forte raison ce qui est l'œuvre de la libre volonté de Dieu. Mais il n'y a point d'esprit qui pour agir raisonnablement à l'égard de ce fait, n'ait droit & obligation de s'en assurer par les preuves testimoniales autorisées parmi les hommes. On n'examine point si un tel qui vivoit du tems de Louis XIII a dû, ou n'a pas dû, avantager une branche de sa famille sans faire mention des autres. Moins encore se prétend-on dégagé de sa disposition testamentaire par cette raison qu'on ne la croit pas faite avec assez d'équité, ou d'intelligence. Il n'y a ici qu'une démarche raisonnable: c'est d'examiner si cet homme qui étoit maître de son bien, en a disposé: & on s'en assure tant par la copie de l'instrument de donation, que par le Notaire conservateur de l'acte, en un mot par une suffisante publicité.

C'est encore la conduite qu'on tient

à l'égard des propositions que viennent faire les Envoyés d'une Puissance étrangère, & à l'égard des ordonnances d'une compagnie d'hommes délégués pour régler la police, la justice, ou les finances. On demande s'ils sont autorisés, & l'on s'en instruit par les témoignages non-suspects qui leur sont rendus. Cette conduite qui contente les moindres esprits, n'a jamais été rejettée des esprits les plus élevés : elle leur est même également nécessaire, parce qu'ils chercheroient en vain dans leur raison ce qui n'en est point provenu, & ce qui ne peut s'y trouver.

Mais s'il n'y a que cette voie pour savoir ce qui ne dépend point de nous, & pour vérifier sur tout la réalité d'une Ambassade qui s'offre à traiter avec nous ; c'est donc aussi l'unique procédé qui convienne dans l'examen de l'envoi de Jesus-Christ, & de ses Disciples. Laissons à part le traité & les paroles dont ils se disent porteurs : voyons leurs pouvoirs : nous pourrions-nous méprendre dans l'examen du traité, & il ne peut qu'être digne de tous nos respects, si leurs pouvoirs sont divins. Or l'examen des pouvoirs est aisé : c'est un procédé ordinaire, & nous y sommes faits. Les régles s'en trouvent dans la société. La mission des Apôtres est-elle

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

connue ? les attendoit-on ? ont-ils des lettres de créance ? produisent-ils des témoignages satisfaisans ?

Les témoignages nécessaires.

Il y a deux sortes de témoignage, celui que nous nous rendons à nous-mêmes, & celui qu'on nous rend. Le premier, qu'on peut appeller le témoignage personnel, est recevable à proportion des bonnes qualités de celui qui le rend. Mais en général le témoignage qu'on se rend à soi-même, s'il est seul, est une foible preuve ; parce que les déguisemens de l'amour propre inspirent une juste défiance. Il n'en est plus de même, quand à ce premier témoignage il s'en joint un autre naturellement plus digne de foi. C'est le témoignage extérieur, le témoignage passif, qu'on reçoit de dehors, ou celui que les hommes rendent à d'autres hommes de les connoître pour gens sans reproche, ou de les avoir trouvé véridiques dans un rapport, ou d'avoir appris par des moyens non-suspects qu'ils sont chargés d'une commission qui les doit faire écouter.

Ce témoignage extérieur est fort & valide à proportion du nombre & des bonnes qualités des personnes qui le rendent soit aux auteurs d'une action, soit aux porteurs d'une commission. J'ajoute

que ce témoignage devient convainquant à proportion des circonſtances qui appuyent les dépoſitions des témoins d'un évènement, ou qui donnent à une commiſſion la notoriété requiſe, & de commun uſage. Le concours de ces diverſes indications d'une même choſe éloignée de nous par la diſtance du lieu, ou du tems, devient pour nous tout auſſi ſûr que le rapport de nos yeux, ou la vûe de l'objèt. Et ſi nous y prenons garde, les rapports même de nos yeux & de tous nos ſens, ne ſont que des témoignages rendus à l'excellence & aux qualités des objèts qui ſont hors de nous. Nous ne connoiſſons point le ſoleil en lui-même, ni par aucun examen que nous ayons fait de ſa nature. Comment nous y prendrions-nous pour faire un pareil examen? C'eſt la perſévérance & l'uniformité des rapports de nos yeux & de tout notre corps qui nous aſſure de la préſence & du pouvoir du ſoleil. C'eſt de même la perſévérance & l'uniformité des rapports qu'on nous fait d'un Parlement établi à Paris qui nous détermine à y porter nos affaires ſans crainte de mépriſe. Cette notoriété fondée ſur la multitude des circonſtances, & ſur la qualité des témoignages extérieurs, eſt la plus grande cer-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

titude que l'homme puisse désirer pour régler sa conduite. Quelle sera donc sa sécurité & sa reconnoissance ; si Dieu a rendu le ministère qui lui apporte l'alliance du salut aussi durable & aussi notoire que l'est le ministère confié par la République de Venise à son Sénat, ou par les Provinces-Unies à leurs États-Généraux?

N'entreprenons pas cependant de le prouver sans avoir pris d'abord dans la société une idée nette & sûre de ces témoignages extérieurs, dont le défaut décéle ceux qui s'arrogent un pouvoir qu'ils n'ont pas, & dont l'exhibition montre ceux qui en sont vraiment revêtus. Ce moyen de certitude est facile, & il nous mèt dans le plus parfait repos.

Le défaut de témoignages, preuve du défaut de pouvoirs.

Trois politiques, je le suppose, après avoir médité sur la conjoncture des affaires de l'Europe, en cette année 1748, se sont mis en tête de former chacun à part, & de faire recevoir un systême d'arrangement général, qui réglera par des compensations équitables le partage des Princes & le sort des peuples de notre continent. Tous trois montrent du génie, & ont eû communication de quelques bons mémoires qui exposent les intérêts, ou même les intentions des Puissances. Celles-ci se sont déja expliquées par leurs Agens,

& ont envoyé leurs Plénipotentiaires à un Congrès. Il y a plusieurs articles convenus, dont les peuples ont pris connoissance. On consent en bien des lieux à recevoir le traité qui mèt fin à une guerre ruineuse.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais Martin, l'un de nos trois politiques n'en est point content, & y veut changer différens articles. Jean y fait de nouvelles réformes: & Fauste va encore plus loin. Celui-ci conserve les termes du traité, & y substitue des sens auxquels on ne pensoit pas, des sens tout différens de ceux qu'un usage universel y avoit attachés: en sorte que ce qui dans l'usage signifioit un Roi, n'est plus dans son explication, qu'un premier Ministre; ce qui signifioit un héritier, un propriétaire, n'est plus qu'un usufruitier, ainsi du reste. Le traité de la sorte se trouve tout différent de ce qu'on avoit cru.

Tous trois d'ailleurs se disent mécontens des envoyés qui avoient commission de faire l'accommodement, ou de signifier les volontés de leurs Maîtres. Ils les accusent de prévention, & de défauts par lesquels ils prétendent la commission anéantie. Et comme ils croient mieux entendre les matières, nos trois raisonneurs se mets

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

tent ſans façon à la place de l'Ambaſſade. Ils ſeront les Plénipotentiaires.

Pour ſe procurer cependant une apparence de commiſſion, une ombre d'autorité ; ils vont juſqu'à établir un principe fort ſingulier pour l'avenir, qui eſt que quand un peuple ſera mécontent des Ambaſſadeurs d'une Cour étrangère, il peut les deſtituer, & choiſir dans ſon propre corps des ſujèts qui les remplacent. Ainſi l'Angleterre mécontente de l'Ambaſſadeur d'Eſpagne, peut le renvoyer, donner cette qualité à Mylord Harrington, & l'inſtruire bien & dûment des réſolutions de la Cour de Madrid.

Si cette conduite eſt extraordinaire, la raiſon dont ils l'autoriſent ne l'eſt pas moins. Toute ſociété, diſent-ils, eſt en droit de ſe choiſir elle-même les Miniſtres néceſſaires à ſa conſervation. Elle peut donc nommer les Envoyés d'une autre Puiſſance, les choiſir elle-même, & les prendre où elle veut, même chez elle.

Martin, Jean, & Fauſte couvrent la bizarrerie de ces nouveautés par un air d'érudition & d'aſſurance. Ils en impoſent, & trouvent quelques partiſans que la ſéduction des raiſonnemens, ou l'amour de l'indépendance échauffe en leur

faveur. Mais le reste de l'Europe les laisse dire & battre l'air ; parce que n'ayant reçu des Puissances aucuns pouvoirs pour agir, ni aucuns témoignages qui les autorisent, il est inutile de les entendre : ils n'opéreront rien, n'étant porteurs de rien. Ces trois hommes n'influent pas davantage dans les affaires de l'Europe que trois nouvellistes qui attroupent autour d'eux des auditeurs dans la grande allée des Tuileries, & qui la canne à la main leur tracent leurs idées sur le sable.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Comme il est aisé de connoître ceux qui n'ont ni pouvoirs ni témoignages ; il ne l'est pas moins de discerner sans méprise ceux qui en sont pourvûs.

Moyens infaillibles pour connoître les envoyés.

Ici on ne court risque de s'égarer, ni dans les rapports compliqués d'une géométrie profonde ; ni dans la diversité des vûes sous lesquelles la métaphysique peut considérer une même chose ; ni dans les détours de l'amour propre & de l'esprit particulier. La certitude des témoignages est communément attachée à des moyens de la plus grande simplicité, à une simple proclamation, à une prise de possession, à la cérémonie d'une réception. Ceux qui composent les congrès passagers, ou les compagnies permanentes, ont d'abord présenté les marques du pouvoir qui les

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

en a rendu membres. Par la suite, sans demander l'exhibition de leur premier titre, le Public les reconnoît pour ce qu'ils sont avec la plus entière sécurité, & leur rend lui-même un témoignage supérieur à tout soupçon. Le moindre doute à cet égard seroit capable de rendre un homme ridicule. On ne fait point de vains raisonnemens contre le ministère public, & contre les établissemens connus : mais on s'égare en des doutes & en des discussions sans fin contre le ministère Evangélique, dont la notoriété est la même que celle des établissemens humains. Cette injustice étant très-grande & cependant très-commune, on la fera mieux sentir, en la montrant sous les traits d'une autre qui lui ressemble.

Que penseroit-on d'un habitant de Dieppe qui refuseroit de porter son procès au Parlement de Normandie en vertu de ce raisonnement ? Pour lier mon affaire à un Tribunal & m'en rendre dépendant, il faut d'abord que je sois persuadé de l'existence & du droit de ce Tribunal. Or ceux qui passent pour rendre la justice à Rouen, & qui prennent la qualité de Présidens ou de Conseillers au Parlement de Normandie, n'ont aucun titre légitime pour le faire. Car nos Rois

n'ont jamais fait un établissement qui auroit été entièrement contraire à leurs propres intérêts. Et qu'y avoit-il de plus contraire aux intérêts des Rois de France, que d'aliéner la noblesse d'une province riche & maritime, en la dépouillant du droit honorable & de la possession immémoriale où elle étoit de rendre la justice, pour en revêtir des hommes de loix ? a-t-on oublié le dépit de ces Seigneurs de Basse-Normandie qui favorisèrent la descente des Anglois en France, & qui vengèrent leur mécontentement personnel par l'ébranlement de tout l'État ? Ce qu'on nomme Parlement de Normandie dérogeant au droit commun & à la saine politique, est donc un établissement fabuleux, ou une entreprise insoutenable. Avec cela je voudrois bien savoir si les loix qu'on y suit sont justes, & si elles sont émanées du suprême tribunal de la raison. Mon parti est pris : & je porterai mon procès devant les plus sensés de l'ancienne noblesse de la province ; jamais ailleurs.

Que vous sert-il, diroit-on à cet homme, de disputer contre un fait attesté des petits & des grands ? pensez-vous y donner atteinte par la liberté de vos doutes ? Les premiers Juges délégués par le Roi

qui ont ſiégé en 1501 dans ce Parlement, montrèrent leurs lettres ſignées en 1499 par Louis XII ; avec toutes les marques d'un pouvoir légitime & émané du Trône. C'eſt la nobleſſe-même, qui pour s'acquitter mieux du ſervice militaire, peu compatible avec l'étude des loix, & avec la longueur des diſcuſſions, demanda cet établiſſement. Elle le regarda comme un moyen de décharge pour elle, & de ſalut pour les particuliers, dont les intérêts ſe décidoient auparavant trop à la légère dans les courtes ſéances de l'Échiquier.

Depuis ce tems, même ſans exiger la vûe des Lettres-patentes de la nouvelle Compagnie, ni la liſte ſuivie des Magiſtrats qui s'y ſont ſuccédés ; tout le Public rend témoignage à ceux d'aujourd'hui qu'ils ſont les ſucceſſeurs des précédens. Joignez à ces atteſtations la ſuite des réglemens publics & des Arrêts rendus d'année en année par ce corps, les bâtimens dont il a toûjours été en poſſeſſion pour exercer les mêmes fonctions, les habits & toutes les marques de ſa dignité, les charges conſervées dans certaines familles, les offices ſubalternes, les droits honorifiques, & les uſages rélatifs aux fonctions de la Compagnie : tout en démontre le pouvoir & la perpétuité.

Ce qui distingue ici l'esprit supérieur d'avec les esprits du commun, n'est pas de pouvoir disputer contre ce qui est public & notoire; mais de sentir mieux que les autres toute la force de la preuve testimoniale.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Or cette preuve si courte & si décisive dans la société pour discerner ceux qui sont revétus de pouvoirs légitimes, est le moyen aussi expéditif que peu suspect auquel Dieu nous renvoye dans l'affaire de l'Alliance qu'il daigne faire avec nous par son Messie. Il a confié ses pouvoirs au descendant d'Abraham, à qui les bénédictions étoient promises, & a communiqué ces bénédictions à tous les peuples par un ministère à jamais reconnoissable, & toûjours environné des marques de la divinité de sa mission. En sorte que comme c'est Dieu qui a fait & montré de loin la Préparation de l'Evangile, c'est lui-même qui en a fait la Démonstration; & cette démonstration est aussi simple que celle qui nous assure des établissemens qui se font dans la société.

Genes. 22. 18.

Si l'Evangile n'étoit qu'une histoire, on pourroit le considérer sous différens points de vûe, & en produire différentes preuves également solides, sans entrer dans la question du ministère porteur des

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

biens promis. Il y auroit, ſemble-t-il, quelque prudence à s'abſtenir d'en parler; parce que dans cette multitude de ſociétés qui ont rejetté le miniſtère, ou en ont introduit un nouveau, ou ont rompu les liens des Egliſes en rompant ceux du corps ſacerdotal; cette queſtion peut offenſer les eſprits, à la réunion deſquels nous devons toûjours tendre.

Aſſurément nous n'avons rien de plus à cœur que d'applanir ſelon notre pouvoir les obſtacles qui nous ſéparent, ni rien de plus en horreur que d'avoir bleſſé ceux que nous voudrions ramener à la concorde. Mais ce ſeroit les ſervir fort mal, de nous étendre ſur ce qui eſt inſuffiſant, & de ſupprimer ce qui eſt indiſpenſablement néceſſaire.

La fin du Traité de l'Homme où la ſuite des matières nous a conduit, ne doit pas être différente de la fin même de l'homme qui eſt ſon union avec Dieu. L'Evangile eſt pour lui l'heureuſe annonce de cette alliance éternelle à laquelle Dieu l'invite. Il étoit en la pleine liberté du Tout-puiſſant de faire cette invitation par des Anges, ou par des hommes; comme il l'étoit de ne laiſſer aucun exercice à notre liberté, en nous ſauvant ſans aucune invitation. Son choix nous fixe, & nous n'a-

vons pas à délibérer sur le moyen de communication. Si pour y avoir part il s'agissoit uniquement d'être convaincu de la réalité de l'histoire Evangélique, il y en a cent preuves, & l'on pourroit choisir. Mais de l'alliance Evangélique il n'y en a qu'une, & c'est notre bonheur que cette preuve soit unique, sensible, & aussi satisfaisante pour les esprits les plus fins, qu'intelligible pour les plus bornés. C'est même ce qui coupe pié aux vaines railleries, à l'érudition déplacée, aux discussions qui multiplient les difficultés, plûtôt que de les éclaircir. C'est un fait public, & subsistant sous nos yeux, qu'il y a une Compagnie d'hommes qui se disent chargés par exclusion d'annoncer à toute nation la nouvelle du salut.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Or tous ceux qui viennent à nous avec commission montrent leurs pouvoirs. Tout se réduit là. On connoît donc le ministère Evangélique comme tout autre ministère. La certitude en roule sur ce qui est de nécessité & d'usage dans tous les traités ; sur les moyens très-simples & très-palpables par lesquels les hommes se procurent une juste sécurité dans tout ce qui se traite entr'eux par des agens.

Première règle de sécurité.

Le droit de jouir du repos que donne la certitude s'acquiert de deux façons,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

& ſelon deux maximes du ſens commun qui tranquilliſent tous les eſprits. La première régle de ſécurité, régle univerſellement reçue, eſt que, *quand les Envoyés d'une Puiſſance abſente ont fait connoître leurs pouvoirs, on peut alors être ſûr des intentions de cette Puiſſance, & ce n'eſt que par ſes Envoyés qu'on peut contracter avec elle.* Par une ſuite néceſſaire de la même maxime, il eſt clair que ceux qui ſans une commiſſion expreſſe auroient pris connoiſſance ou copie du traité qu'on propoſe, ne ſont pas autoriſés pour cela à ſe dire envoyés, ni ne peuvent mettre en correſpondance les parties qui voudroient contracter. En un mot, le traité ſoit verbal, ſoit écrit, n'eſt point ce qui ſert à faire connoître les Envoyés; mais les Envoyés connus ſervent à garantir le traité, & à communiquer la réalité de l'Alliance.

Seconde régle de ſécurité.

Tous les hommes font uſage d'une autre maxime également ſimple, que, *quand une compagnie de Juges ou d'autres perſonnes qualifiées, ne peut ſe tranſporter dans un lieu, ſi elle y envoye un de ſes membres, avec une commiſſion préſentée dans la forme qui l'autoriſe; on traite, on agit auſſi ſûrement avec le commiſſionaire qu'avec tout le corps qui l'a envoyé.*

Je

Je n'ai besoin que de la première maxime pour démontrer la vérité de l'Evangile aux personnes cultivées par l'usage du monde, & des affaires de la société. LA DEMONSTRA. EVANGIL.

Cette maxime qui contente les meilleurs esprits, est intelligible & satisfaisante pour les plus bornés. Elle les éclaire tous, & rend leur condition égale.

Je n'ai besoin que d'y joindre la seconde régle pour faire voir aux plus simples, à ceux, par exemple, qui ne connoissent que leur Curé, qu'ils ne doivent pas croire leur condition pire ou moins certaine à l'égard du salut, que celle des personnes les mieux instruites.

L'unique affaire des petits & des grands, est de savoir, *s'il y a un Apostolat addressé à toutes les nations, & à tous les siécles.* Mais il ne faut demander ni s'il y en a un, ni s'il n'y en a qu'un, ni où il est. Deux ambassades s'entre-détruiroient, & on ne va pas au devant d'une ambassade. Il est seulement vrai que ceux qui en ont entendu parler ne peuvent raisonnablement négliger de la connoître, ni de la recevoir. Mais on n'est pas en peine de la chercher. C'est elle qui vient à nous. L'Apostolat de Jesûs-Christ s'est mis en marche il y a dix-sept cens

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

ans. Depuis ce tems-là les Envoyés n'ont cessé de dire à toutes les nations : Nous voici. Ils continuent à nous annoncer la parole de vie, & à nous montrer les preuves de la mission dont ils sont revétus. De cette sorte les ignorans sont instruits, & les savans sont fixés. Voilà donc la preuve qu'il est indispensable de faire valoir dans un traité tel que celui-ci ; puisque seule elle suffit à tous, & que sans elle tous les moyens généraux de prouver le Christianisme ne nous rendent pas Chrétiens.



CHAPITRE II.

Les Témoignages rendus au Ministère Evangélique.

SI j'avois à faire l'histoire de la paix de Munster, ou d'Aix-la-Chapelle; je ne produirois pas en nature les pouvoirs des Plénipotentiaires, ni les actes signés. Je n'en donnerois que des copies, qui par elles-mêmes ne pourroient faire foi, mais qui deviendroient certaines par les témoignages postérieurs des différentes Cours qui ont reconnu ces actes, & des peuples qui y ont conformé leur conduite. Nous pouvons de même prendre dans les livres des premiers ministres de l'Évangile le récit des merveilles par lesquelles le Tout-puissant a manifesté & scellé son œuvre. Nous n'avons pas besoin de prouver en ce lieu ni l'inspiration de ces livres; ni la réalité des miracles qui ont servi de lettres de créance aux ouvriers Évangéliques. Ce que nous en assurons n'est que conditionnel. L'esprit de Dieu s'est communiqué au genre humain, si les faits sont attestés. Jusqu'à la production de ces témoignages, tout demeure en suf-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

pens. Mais il ne reste plus de doute sur l'œuvre de Dieu, ni sur les livres qui la rapportent, quand on montre la société pleine des attestations rendues avec examen, avec discernement, & en connoissance de cause à l'œuvre, aux livres évangéliques, & au ministère à jamais porteur de l'alliance.

Nous pouvons, selon le langage des premiers Chrétiens, partager cette matière en trois témoignages, qui sont celui de l'esprit, celui de l'eau, & celui du sang.

Les témoignages de l'esprit, sont les caractères de Divinité par lesquels l'esprit de Dieu a illustré ses Envoyés. Nous ne les avons pas vûs : mais ils sont remplacés pour nous par les autres témoignages qui les constatent.

Le témoignage de l'eau est celui qui étoit rendu à l'Évangile par le Baptême, & par la vie nouvelle des premiers Chrétiens. Quoique le premier baptême des Chrétiens eût acquis par sa nouvelle institution un mérite fort différent de celui d'une simple cérémonie, il rentroit dans l'idée commune de purification. Toute l'Antiquité est pleine de traits qui nous montrent que ceux qui vouloient changer de vie, ou expier de grands crimes, se

mettoient sous la conduite de quelque personnage respectable par sa place ou par sa doctrine, & commençoient par une purification, qui étoit comme la profession publique de leur renonciation à leur vie précédente. Cette purification, nous l'avons vû ailleurs, étoit connue chez les Payens comme chez les Juifs: & l'usage en étoit si universel, qu'on en trouve des exemples fréquens jusques dans les fables, comme dans celle d'Hercule, qui fut purifié par Eumolpe (*a*), dans celle d'Apollon qui fut purifié par Carmanor (*b*), de Thésée, qui le fut par les Pytalides (*c*), & de Bellerophon, qui pour un meurtre, quoiqu'involontaire, se fit purifier par Prætus Roi & grand Prêtre d'Argos (*d*).

Au témoignage de l'eau ou du changement de vie par le Baptême, les premiers Chrétiens ont ajoûté celui du sang ou du martyre, le plus fort de tous: & ces trois témoignages n'en font proprement qu'un. C'est l'Esprit de vérité qui rend témoignage à l'Évangile, parce que la nouvelle vie des Chrétiens & leur martyre ont suffisamment constaté le témoi-

(a) *Diod. Sicul. lib. 4.*
(b) *Pausan. lib. 10.*
(c) *Plutarch. in Theseo.*
(d) *Apollodor. lib. 2.*

gnage des œuvres de l'Eſprit-ſaint, comme les actes du Parlement & la perſuaſion où eſt le public de l'exiſtence de ce Parlement, ſont pour nous la même choſe que la vûe des lettres de ſon établiſſement. Ce ſont trois témoignages qui n'en font qu'un.

I.

Le témoignage de l'Eſprit.

IL y avoit des promeſſes : on en attendoit l'exécution. Dieu fit paroître enfin le Miniſtre de la grande alliance, & rendit le témoignage le moins équivoque à la Miſſion Évangélique, par les traits d'un pouvoir fort au-deſſus de l'homme, par différens dons qui de leur nature ſont ſupérieurs aux forces de toutes les intelligences créées, & qui par leur concours ſont encore ſupérieurs à toutes les illuſions imaginables.

Avec la Réſurrection du Sauveur, qui eſt la grande preuve du Chriſtianiſme & le fondement de l'eſpérance chrétienne, l'Eſprit de Dieu a mis en œuvre des dons qu'il a diverſifiés ſelon ſes vûes. Les uns étoient ſpécialement deſtinés à l'édification de l'Égliſe déja formée, comme la ſageſſe ou la profonde connoiſſance des myſtères

dont on n'avoit pas encore entendu parler. Telle est la doctrine toute nouvelle que S. Paul prêche aux Juifs d'Antioche, de Rome, & de Galatie, sur la destination de la loi & du sacerdoce d'Aaron, doctrine si différente de celle qu'il avoit apprise aux piés du Docteur Gamaliel. Du même genre étoient les révélations spéciales & rélatives au bien de quelques particuliers, ou d'une Eglise entière; le discernement des esprits, & sur-tout des ouvriers qui s'offroient à la prédication de l'Évangile, les uns de bonne volonté & par conviction, les autres par intérêt & avec déguisement. Il y avoit d'autres dons qui tendoient spécialement à convaincre ceux qui ne connoissoient pas l'Évangile ou qui refusoient d'y croire. Nous nous bornerons à rappeller en peu de mots les plus distingués, ceux qui ont proprement formé l'Église, en autorisant très-publiquement les Envoyés. Ce sont les dons des guérisons, celui des langues, & le don de prophétie.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Le don des guérisons.

Celui des guérisons, qui de sa nature étoit le plus propre à attirer les yeux par le vif intérêt qu'on y pouvoit prendre, a été aussi le plus universel. Il accompagnoit par-tout le Sauveur & ses Disciples. Le simple attouchement de la robe

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

de Jesus-Christ, l'ombre de Pierre, les mouchoirs que la main de Paul avoit touchés, guérissoient subitement les malades (a). Ces guérisons miraculeuses se trouvèrent si multipliées & si notoires, que les incrédules tant Juifs que Gentils, jugèrent plus commode de les attribuer à la magie, que de nier ce qui étoit public & universel.

Mais cette attribution étoit vuide de sens, & n'avoit rien d'intelligible que l'aveu des faits. Elle devient ainsi une des preuves du Christianisme.

Inutilement croiroit-on en éluder la force, en confondant la doctrine des Chrétiens & celle des Payens sur les esprits, & en tâchant de répandre sur le tout la même incertitude & le même ridicule. C'est imiter les Pyrrhoniens qui jettent dans la même Catégorie les songes de ceux qui dorment, & la suite des idées de ceux qui veillent. Mais on laisse dire les Pyrrhoniens, & l'on fait la différence qui se trouve entre veiller & dormir. On ne s'y méprend pas : ils ne s'y méprennent pas eux-mêmes.

Ce que les Chrétiens admettent sur le ministère des Anges, & sur la malignité des esprits déchus de la justice, est fondé,

(a) Matth. 14. 36. Act. 5. 15. Act. 19. 12.

comme

comme le reste de la révélation, sur l'uniformité des faits qui conspirent à un même but. L'Evangile étant donc prouvé par des faits de cette espéce, il devient la régle de ce qu'il est permis d'avancer sur les pouvoirs que Dieu accorde, soit aux bons, soit aux mauvais Esprits : & les bornes très-étroites que Dieu a mises à sa révélation sur ce point, sont aussi celles dans lesquelles les Chrétiens se renferment. Ils ne tirent point leurs preuves de ce qui est obscur; mais en hommes droits & sensés; ils voyent dans ces merveilles uniformes, dont les trois continens sont témoins, non des Puissances indépendantes qui brouillent librement tout l'Univers : mais le dessein unique du Maître de la nature qui fait entendre par tout la même voix, & annonce le salut à sa créature. Au contraire, la doctrine des Payens sur la nature des esprits, & sur leurs opérations, n'avoit ni certitude dans son origine, ni mesure dans son étendue, ni conformité dans ses principes.

LA DÉMONSTRA, EVANGEL.

La magie, la théurgie, les sortiléges; toutes les sortes de divinations par les oiseaux, par les serpents, par les feuillages & autres prétendus moyens, avec tous les enchantemens, ont eû la même origine que l'idolâtrie, & n'avoient pas

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. plus de réalité. Dès que la cupidité & l'ignorance eurent pris les figures de l'ancienne instruction pour des Etres puissans, & les formules de chant qui les accompagnoient, pour des moyens d'obtenir tout ce qu'on vouloit; l'esprit de l'homme n'ayant plus de régle, sa dévotion devint aussi terrestre que ses désirs, & se porta pour les satisfaire à toutes les pratiques absurdes qui découloient de la première méprise. Toutes les parties de l'Univers étant devenu autant de petites divinités bien ou mal faisantes, & de génies dont le moindre talent étoit de prophétiser, on ne laissa pas ces Puissances oisives; & en leur adressant les offrandes, les victimes, & l'encens, on y joignit les anciennes formules de chant & de prières qui n'étoient plus entendues: ce qui donna lieu aux visions des enchantemens, & aux prétentions de la magie.

La seconde source des progrès de ces folies sont les récits des merveilles opérées par les Prêtres les plus entendus, disoit-on, dans la connoissance des dieux & des cérémonies religieuses. La cupidité aidoit à imaginer ces contes. Elle n'aidoit pas moins à les faire recevoir.

Le dernier moyen qui les accrédita sont les suffrages & les explications dont les

Philoſophes les honorèrent à leur propre confuſion. Ces hommes qui avoient beaucoup médité, & communément beaucoup voyagé, avoient trouvé par tout des reſtes de vénération pour la chaſteté, pour la ſobriété, pour la prière, pour l'abſtinence & le recueillement, comme étant autant de moyens de perfectionner l'homme, & de le préparer aux actes de religion. Telles étoient les traces ineffaçables des régles & des leçons de l'ancien culte, que le genre humain rendoit à Dieu dès le commencement. Mais les hommes, & les Philoſophes encore moins que le commun des hommes, n'ont jamais voulu s'en tenir à un ſavoir borné & réglé ſur leur beſoin. Il faut qu'ils s'affranchiſſent : il faut qu'ils percent : & après que les peuples eurent par toute la terre changé les idées de la première révélation en y en ſubſtituant de monſtrueuſes, puiſque c'étoient celles de leur imagination guidée par leurs convoitiſes ; ils voulurent encore mettre le tout en ordre. Les Philoſophes, comme les plus ſuffiſans, ſe chargèrent de la commiſſion. Pouvoit-il y avoir quelque choſe d'inacceſſible pour ceux qui entendoient l'égalité des trois angles d'un triangle à deux droits ?

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La raiſon qui les éclairoit ſur les rapports & ſur les meſures de ce qui étoit autour d'eux ſur la terre, leur parut les autoriſer à embraſſer tout dans leurs connoiſſances. Auſſi parlèrent-ils de ce qui étoit en haut, & de ce qui étoit en bas: ils diſtribuèrent par claſſes les dieux & les déeſſes, les demi-dieux & les génies: ils étudièrent le goût de chacun d'eux, & enſeignèrent très-ſérieuſement par quels ſacrifices & par quelles cérémonies on pourroit leur plaire, ce qu'on pouvoit leur demander, & quel degré d'abſtinence pouvoit conduire les ames privilégiées à s'unir à eux extatiquement.

Tels étoient, diſoient-ils, les heureux fruits de leur expérience, & de leurs voyages. Auroient-ils tant médité & tant couru pour n'arriver à rien ? Telle fut la profondeur du ſavoir d'Apollonius, d'Eunapius, de Porphire, & de Julien. C'étoient des eſprits avides de nouveautés, & qui couroient ſans régle après le merveilleux. De pareils hommes n'étoient pas propres à captiver leur entendement ſous le joug de la foi, qui ne nous montre que le néceſſaire. On ſent combien la religion Chrétienne devoit leur déplaire, & il n'eſt pas plus étonnant de voir tant de beaux eſprits qui ſe ſont infatués des

extravagances de la théurgie (*a*), que d'en voir d'autres qui en grand nombre, & depuis trois mille ans perdent leur repos & leur bien, dans la penſée qu'on peut trouver le moyen de vivre pluſieurs ſiécles, & de faire de l'or avec ce qui n'eſt pas or.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Le crédit & l'éloquence des Philoſophes retardèrent autant l'œuvre du ſalut, que le firent les perſécutions. Chacun ſe tranquilliſoit dans ſon incrédulité, en diſant : Il faut que le Chriſt ait été un grand Philoſophe, & qu'il ait eu à ſa diſpoſition des génies fort puiſſans pour obtenir tant de guériſons, & peut-être ſa réſurrection. Mais nous avons nos dieux & nos génies dont nous ſommes contens : il y a trop peu de profit à honorer les génies du Chriſt & des Chrétiens.

Ce raiſonnement qui étoit très-commun parmi les Gentils infatués des promeſſes de la magie, nuiſit beaucoup à l'Evangile : mais ce qu'il y avoit de nébuleux dans ce raiſonnement, ſe diſſipa peu-à-peu. Ce qui en ſubſiſta fut l'aveu de la réalité des faits, & le tems dévoila tout aux yeux mêmes les moins attentifs. On s'apperçut que les fatras d'Apollonius, publiés ſur la foi de l'avanturier Damis

(*a*) Les opérations des dieux & des génies.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

plus de cent ans après l'évènement, n'avoient aucunes suites; qu'il en étoit de même des dieux & des génies tant vantés par les philosophes postérieurs; que toutes ces dévotions bizarres étoient sans témoignages; & que cette philosophie anti-Chrétienne se réduisoit à beaucoup de suffisance & de bruit.

On comprit de plus en plus ce que les cœurs simples avoient compris dès la première annonce de l'Evangile, qu'il n'y avoit aucune comparaison à faire entre les miracles de la mission Evangélique, & les opérations, soit de la magie, soit de la théurgie qui ne différoient que de nom.

Ici on ne trouvoit qu'un tas de fables bizarres, qui n'avoient ni aucun but raisonnable, ni aucun lien; un tas de merveilles adoptées par la crainte, accréditées par la superstition, mises à profit par l'avarice, débitées par la charlatanerie. Ce qu'on rapportoit de la force des enchantemens, & de l'opération des génies, se passoit dans les ténébres. Rien n'étoit ni ne pouvoit être examiné, moins encore approfondi.

Faire descendre la lune du ciel en terre; faire crever les serpens par la prononciation d'une formule réquise; dégraisser

les campagnes voisines au profit de la sienne; envoyer la peste, ou détourner la grêle; en un mot maîtriser la nature & la changer d'un tour de main; c'étoient les pouvoirs ordinaires, les menus plaisirs des enchanteurs: c'est-à-dire, qu'ils n'avoient pouvoir de rien.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Différence des œuvres de la magie & des miracles de l'Evangile.

Tout le réel de la magie se réduisoit communément à des maléfices & à des empoisonnemens. Pour punir des ames pleines d'orgueil & de passions, Dieu paroît avoir quelquefois permis qu'elles fussent frappées ou de la vûe d'un spectre, ou d'une apparence d'accomplissement de quelque prédiction. Mais ce que les démons ont pû mettre du leur dans tout ce qui se nomme science occulte, n'a jamais formé rien de suivi. Tout y est borné, plein d'équivoques, d'impuissance, & de mensonge. Tout y est plein de ruses, d'indécence, de petitesse, de cruauté: & ce qu'on ne sauroit trop remarquer, c'est que ces œuvres n'établissent rien de constant, la puissance magique invoquée en Asie ne se mettant aucunement en peine de celle qui opère en Europe. Il ne faut pas une mer pour dérober à un génie la connoissance de ce qu'un autre assûre. Une muraille suffit pour mettre deux démons en défor-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

dre, ou deux fourbes en contradiction (a).

Les œuvres du Christ & celles de ses Disciples dispersés par tout, avoient une même fin, & montroient un Auteur qui ne se démentoit point, toûjours également puissant & bienfaisant. Ce qui se disoit, ce qui s'opéroit de miraculeux en Asie & en Europe, tendoit également à la sanctification des cœurs, & à la gloire de Dieu par les mêmes vérités. Les maladies des corps n'étoient guéries que pour convaincre les esprits des intentions de celui qui étoit annoncé comme le destructeur du péché & de la mort.

Tout se passoit à découvert : si les Chrétiens cherchoient quelquefois les ténébres, c'étoit ou pour prier en silence, ou pour se soustraire à la persécution. Mais les miracles de l'Evangile s'opéroient sous le soleil, & dans les places publiques. Chacun en étoit juge : & comme les Chrétiens sans concert & en une infinité de lieux tout à la fois rapportoient ce qu'ils avoient appris par leurs yeux, & touché de leurs mains ; leur témoignage ne pouvoit raisonnablement se récuser.

Ainsi ces guérisons étant si distinguées

(a) Voyez-en les preuves sans nombre dans le second livre de Cicéron, *de Divinat.*

des prestiges de la magie par leur décence, par leur publicité, & par leur réalité palpable, elles ont toûjours eû le double avantage d'incliner les cœurs à la vertu, & de prouver puissamment la même vérité. Faut-il s'étonner après cela, si les petits ont vû clair, tandis qu'une fausse science aveugloit les grands & les savans?

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Il n'est pas inutile d'observer que ce pouvoir de maîtriser la nature a quelquefois été accompagné dans les premiers Apôtres, de celui de frapper par des punitions subites ceux en qui ils voyoient un profond déguisement. Mais l'usage de ce pouvoir terrible a été fort rare. Nous ne le voyons que dans les mains de S. Pierre, qui frappa de mort Ananie & Saphyre; puis de S. Paul, qui frappa Barjesus d'aveuglement; & l'incestueux de Corinthe d'une maladie qui lui fut salutaire.

Act. 5.
Act. 13.
I. Cor. 5: 4. 5. & *II. Cor.* 2.

Le don des langues.

Au don des guérisons Dieu joignit celui des langues, pour réparer ce qui manquoit aux Envoyés du côté des talens. Ils étoient la plûpart pêcheurs & artisans. A peine étoient-ils capables de parler leur propre langue. Ils paroissoient conséquemment hors d'état de faire entendre la nouvelle du salut, & la doctrine du Sauveur aux nations étrangères. Ces Prê-

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

dicateurs furent cependant entendus par tout. Ils introduisirent la foi & formèrent promptement des Eglises nombreuses dans des villes où les Philosophes les plus éloquens avoient à peine réuni quelques disciples désœuvrés, ou amis de la dispute, & dans des provinces où l'ambition Romaine n'avoit pû pénétrer.

Le don des langues dans les Ministres de l'Evangile, quoique nécessaire pour ouvrir la porte à la prédication, semble d'une autre part contredire la première intention qui les avoit choisi simples, grossiers, & sans lettres. L'intention de ce choix étoit que la conquête des ames ne parût point l'ouvrage de l'éloquence & du savoir; mais qu'elle parût ce qu'elle étoit en effet, l'œuvre manifeste du Tout-puissant. Aussi voyons-nous que le don des langues n'a été donné qu'avec réserve. Ceux que l'Esprit mettoit en état de parler une langue étrangère pouvoient être entendus : mais ce don ne faisoit d'eux ni des Écrivains polis, ni de grands Orateurs. Il leur laissoit le tour de leur langue Hébraïque ou Syriaque, & la simplicité de leur éducation. La merveille se réduisoit à annoncer intelligiblement la mission du Sauveur, & la leur, à des peuples dont ils n'avoient pas appris la langue,

Ils entendoient les Étrangers, & ils en étoient entendus. Mais la force étoit dans leurs œuvres, plûtôt que les graces & la beauté dans leurs discours.

L'extrême modicité de leurs talens, jointe à un extérieur qui n'annonçoit ni rafinement, ni culture, faisoit tout attribuer à Dieu, rien à l'homme.

Souvent celui qui pouvoit, sous l'impression de l'Esprit, parler à des Étrangers un langage qu'ils entendissent, ne comprenoit pas lui-même les paroles que Dieu mettoit dans sa bouche, ou ne les pouvoit pas faire entendre à ceux des assistans qui parloient un autre langage. Souvent il avoit besoin d'un autre interpréte, pour instruire & édifier sa propre Eglise de ce qu'il avoit dit d'intelligible à des Étrangers présens. Souvent le don d'interprétation étoit subitement donné à un autre Disciple, non-seulement afin que tout pût être entendu; mais pour mieux marquer l'action de l'Esprit, qui exerçoit son pouvoir par des instrumens pleins de foiblesse & d'incapacité. Le Prédicateur n'attiroit point l'admiration: l'on n'étoit occupé ni de sa personne, ni de son esprit; mais du grand objèt de sa mission, & de la force des preuves qu'il en produisoit.

Les Epîtres de S. Paul, & sur-tout les Actes des Apôtres, sont un récit perpétuel des effèts de ce don des langues, par lequel des hommes sans science introduisirent par-tout la Foi, & réunirent en très-peu de tems des nations inconnues les unes aux autres, dans la persuasion des mêmes vérités, & dans un même esprit.

Saint Paul qui écrivit ses deux lettres aux Corinthiens, tant pour répondre aux divers éclaircissemens qu'ils lui avoient demandés, que pour réformer des désordres qui s'introduisoient parmi eux, leur donne des régles pour user avec discernement & avec édification des dons miraculeux. Il recommande en particulier, & établit pour régle, que celui qui a le don des langues étrangères, sans celui de l'interprétation, garde le silence dans leur Assemblée; à moins que le don de l'interprétation n'ait été donné à quelqu'un des assistans, afin qu'on ne cherche pas à montrer sans fruit ses avantages personnels; mais uniquement à édifier l'Eglise de Dieu, par la communication de quelque lumière, en facilitant à tous l'intelligence de ce qui a été dit.

1. Cor. 14.

Au surplus, quelque profitables que pûssent être à l'Eglise naissante ces dons

miraculeux des langues inconnues, & des guérisons subites, l'Apôtre fait bien voir l'esprit qui le mène en inculquant fortement qu'il est des dons plus précieux pour le bien des Eglises, tels que le discernement des vrais & des faux Prédicateurs; la connoissance des choses cachées dans le fond des cœurs; & l'intelligence des Écritures. Il leur releve ensuite des dons encore plus désirables pour l'Eglise & pour eux; la foi, l'espérance, l'amour de Dieu & du prochain. C'est ce qui lui donne lieu de développer l'excellence & les caractères de la charité, l'unique don durable, & qui subsistera à jamais après la cessation de tous les autres.

Ces lettres de S. Paul aux Corinthiens portent donc les preuves de leur vérité, par la naïveté même des circonstances sur lesquelles ces fidéles avoient demandé les instructions de leur Maître.

Est-il naturel ou possible de faire recevoir deux lettres à une grande Société, pour lui reprocher différens désordres qui ne seroient pas réels, ou pour lui donner des régles sur le bon usage du don des langues, & de l'interprétation, si elle n'en avoit aucune connoissance. Cette preuve est simple : elle démontre tout ensemble l'existence & l'économie des

dons miraculeux, qui laissoient les Ministres dans un état d'imperfection, pour ne montrer dans leurs progrès que la puissance de la main invisible qui les dirigeoit tous.

On ne peut pas d'ailleurs douter tant soit peu de la réalité de ces lettres, qui furent citées peu d'années après par saint Clément le Romain, écrivant aux Corinthiens mêmes. Sur la fin de la première, S. Paul informe les fidéles de cette Eglise de ce qui se passe en Macédoine, en Judée, à Éphèse, à Ancyre, & dans toutes les Eglises d'Asie. Toutes ces circonstances se trouvent justes. C'est dans les mêmes lieux que se sont formées tout d'abord les Eglises les plus célebres : elles ont tout d'abord montré les lettres qu'elles avoient pareillement reçues de saint Paul : elles se les communiquoient réciproquement, & n'ont jamais discontinué d'en faire la lecture dans leurs Assemblées. Ces lettres ne peuvent être fausses qu'en un cas ; qui seroit que ces Eglises se fussent exposées à la persécution, pour avoir le plaisir de publier que S. Paul avoit été leur Maître, quoiqu'elles ne l'eussent ni vû, ni entendu. Mais ne prévenons point les témoignages postérieurs, qui ont garanti & perpétué les témoignages

de l'Esprit. Si ces dons ont été réels; le ministère est divin. Cette conséquence est claire, & elle nous suffit pour le présent. Ce qui n'est ici que conditionnel sera démontré par la suite.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Le don de la prophétie.

Le don de la prophétie a achevé d'illustrer la mission du Sauveur, & des Apôtres ; soit en révélant par eux la juste application qu'il falloit faire des anciennes prophéties aux évènemens ; soit en mettant dans leur bouche, & dans leurs écrits, des prophéties nouvelles dont l'accomplissement se perpétue sous nos yeux. Ce dernier don est vraiment le sceau attaché à la lettre de créance. Il a rendu les Envoyés parfaitement reconnoissables dès l'ouverture de leur mission, & il se montre encore en entier, dans les derniers siécles. Le tems même y ajoûte une force nouvelle, en mettant successivement sous les yeux du genre humain, des révolutions & des traits manifestement prédits, & écrits, dès avant l'empire de Titus. Là est la marque de l'Esprit de Dieu.

» Il est nécessaire, dit Jesus-Christ, Luc. 24:44.
» que tout ce qui a été écrit de moi dans
» le livre de Moïse, dans les Prophétes,
» & dans les Pseaumes, s'accomplisse.

Plusieurs des prophéties de l'ancienne Écriture, à quelques-unes desquelles

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Jesus-Christ a fait une attention distincte, sont moins des discours que des actions représentatives, ou des crayons de l'avenir. Tel est le sacrifice auquel Isaac a survécu : telle est la vie de Joseph vendu par ses freres, livré aux étrangers, & élevé en gloire, distributeur des graces & de la vie, sauveur des Étrangers, & enfin de son peuple. Tel est le signe de vie élevé par Moïse au désert : tels sont les traits du nouveau Prophéte qui doit succéder à Moïse, être législateur comme lui, prendre la qualité de Sauveur, & mettre le peuple de Dieu en possession des biens promis. Telles sont tant d'autres images des mystères de Jesus-Christ, tracées par avance dans la foiblesse & dans la victoire des soldats Gedéonites ; dans les souffrances de David calomnié, rejetté, puis couronné ; dans la gloire de Salomon le Roi de paix & le fondateur d'un tabernacle permanent ; dans la prédication de Jonas qui évite de parler aux Gentils, & qui ne leur porte la parole qu'après une sorte de résurrection.

Plusieurs de ces prophéties sont verbales & expresses. Nous ne rappellerons plus celles qui ont été faites à Abraham, à Ismaël, à Isaac, à Jacob, à Juda, à David, & bien d'autres dont il est visible

que

que l'accomplissement n'a été connu qu'après la publication du livre qui les contient.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Nous nous abstiendrons de toucher ici aux célebres prophéties d'Isaïe, sur l'homme de douleur; d'Aggée, sur la gloire que devoit recevoir le second temple en recevant le Désiré des nations qui leur apporteroit la paix; de Daniel, sur le tems où le Fils de l'Homme recevroit l'Empire sur tous les peuples.

Au lieu d'insister davantage sur ces traits, & sur d'autres qui ont été si heureusement, & très-récemment éclaircis par le travail de tant d'habiles interprétes; nous nous arrêterons à quelques-uns des Pseaumes que Jesus-Christ s'est appliqués. La manière même dont il se les applique est une preuve de vérité.

Il nous invite généralement à le chercher dans les Pseaumes, parce qu'il y est » parlé de lui. Jesus-Christ aide notre travail en citant un mot de l'un, un mot de l'autre: mais il ne fait rien valoir, comme feroit un savant qui semble se défier de son lecteur ou de sa preuve, en dévelopant laborieusement la conformité des menues circonstances prédites avec les évènemens réels. Le Sauveur cite ce qui le regarde dans les Pseaumes avec la sécurité & la *Luc 24: 44.*

dignité d'un Seigneur qui connoît ses titres, & qui se contente d'indiquer le dépôt public où ils ont été mis long-tems avant sa naissance. L'accès en est libre aux Gentils comme aux Juifs : & il fait que la simple lecture en est suffisante pour mettre ses droits au plus grand jour.

Jesus-Christ excite la curiosité des Juifs & la nôtre, en leur demandant quelle est la génération du Christ, & de qui il doit descendre. Les Juifs répondent : Il est fils de David : « Pourquoi donc, dit Jesus-» Christ, David l'appelle-t-il son Seigneur ?

Matt. 22 : 41.

Ps. 109. Hebr. 110.

Nous ouvrons le Pseaume 109. auquel il nous renvoye, & qui commence par ces paroles : « Le Seigneur a dit à mon » Seigneur, &c. Voici ce que nous y trouvons.

Analyse du Pseaume 109.

1°. Dieu partage sa puissance avec celui que David apperçoit dans l'avenir, & qu'il appelle son Seigneur. Le Prophéte le voit assis dans la gloire au même rang que le Tout-puissant, & régnant malgré des ennemis sans nombre qui lui sont soumis tour à tour, & renversés à ses pieds par des défaites successives.

2°. C'est à Jerusalem que l'on verra commencer son empire, & il l'exercera au milieu même de ceux qui s'étoient ligués pour le perdre.

3°. Sa suprême puissance sera manifestée aux yeux de tout l'Univers par la multitude des justes qui lui obéiront, non seulement comme à un homme admirable, mais comme à un Dieu. En honorant en lui le descendant de David, on lui reconnoîtra une autre nature, une autre naissance, qui a devancé & sa mere, & l'aurore, & les siécles (*a*). LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

4°. C'est ici l'œuvre durable. Dieu fait serment de ne la jamais rétracter ni changer. Celui qu'il a mis à sa droite, avec la qualité de Roi, portera aussi celle de Prêtre, non selon l'ordre d'Aaron dans lequel on verse le sang des animaux, dans lequel les Prêtres meurent & se succédent ; mais selon un ordre différent ; dans lequel une seule offrande remplace toutes les autres ; dans lequel on ne connoît ni devanciers ni successeurs : en sorte que désormais c'est par lui seul & pour toûjours que les hommes auront accès auprès du Pere.

5°. Celui qui est Roi & Pontife éternel, est aussi devenu Juge de tous les hommes. Il n'a paru sur la terre que comme Sauveur : il n'a jugé personne, & a été condamné lui-même. Mais re-

(*a*) Hebr. *Præ utero & præ aurora tibi est genitura tua*. Ce tour Hébraïque revient à ceci : *eras priusquam esset mater tua, & ante conditam lucem*.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. vêtu de la puissance du Pere, il exercera un jugement terrible sur les Rois & sur les Nations. Tout sera soumis ou brisé devant lui.

6°. Il aura ainsi paru dans deux états d'une extrême différence; l'un dans lequel ses fonctions lui auront couté des fatigues & une altération semblable à celle d'un voyageur qui boit dans son passage l'eau bourbeuse du torrent; l'autre dans lequel il sera grand & élevé en gloire.

La Synagogue a chanté ce Pseaume & l'Eglise le chante: mais au lieu que les Juifs en respectoient le sens & les promesses sans les comprendre; il est dans la bouche des Chrétiens un vrai chant triomphal, que l'évènement rend intelligible, & qui est l'expression de leur bonheur.

Parmi les différentes paroles sorties de la bouche de Jesus-Christ, arrêtons-nous à celles qu'il proféra sur la Croix: *Mon Pere*, s'écria-t-il prêt à rendre les derniers soupirs, *je remets mon esprit entre vos mains.* Luc. 23. 46. Le Pseaume trentième d'où ces mots sont tirés est d'un bout à l'autre la prière la plus conforme à son état actuel. On y trouve une vive peinture de ses souffrances, & celle de l'attente où il est d'une délivrance promte. Il propose même la vie nouvelle qui lui est accordée, comme

le puissant motif de la confiance de tous les justes qui souffrent.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Ce sentiment peut faire trouver ces paroles citées par Jesus-Christ sur la Croix, peu compatibles avec celles qu'il avoit proférées peu auparavant : *Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous abandonné!* Matt. 27:46.

Celse & les autres ennemis du nom Chrétien, loin de disconvenir que ces paroles soient sorties de la bouche du Christ attaché au bois, les ont relevées comme la honte de notre religion. Voilà, disent-ils, des paroles de désespoir. Il n'y a ni grandeur ni patience dans celui que les Chrétiens honorent : & bien loin d'avoir l'esprit de Dieu, il ne montre pas même la tranquillité d'un homme constant.

Nous ne répondrons pas à Celse, que celui qui a été fait victime pour nous tous, portoit en ce moment tout le poids de la Justice Divine. Celse n'entendroit pas d'abord ce langage : mais nous lui ferons remarquer que ces paroles étoient fort connues des Juifs qui les entendirent, & qu'elles servirent à toucher les uns, & à convaincre les autres de l'opiniâtreté la plus criminelle. Depuis mille ans leurs peres chantoient ces paroles

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

Analyse du Pseaume 21. qui a beaucoup plus d'énergie dans le texte Hebraïque que dans la Vulgate.

dans leurs assemblées. Les Israëlites en les récitant avec tout le cantique dont elles sont le commencement, s'occupoient des deux états d'un homme extraordinaire qui devoit être traité comme un imposteur, & réduit au plus horrible accablement, puis être élevé en gloire pour annoncer avec les siens le vrai Dieu à toutes les Nations, & pour établir la Justice dans un peuple que Dieu devoit faire naître.

Quel est l'homme, quel est l'évènement où l'on puisse trouver la réunion des deux traits qui partagent tout le Pseaume : je veux dire l'état d'un homme poursuivi jusqu'à avoir les pieds & les mains percés comme un malfaiteur, & le passage du même homme à une vie nouvelle, où il sera mis à la tête des adorateurs qui reviendront à Dieu de toutes les Nations ?

Ces deux caractères ne concourent qu'en Jesus-Christ. Ses Disciples ne tardèrent pas à avoir & à faire sentir aux autres l'accord singulier de tout ce cantique avec les circonstances qui accompagnèrent & suivirent la mort de leur Maître. Mais ses ennemis que la citation conduisoit à l'intelligence du reste, loin d'en faire l'application à ce qui étoit sous leurs yeux, enchérirent par mille insultes

exprimées dans le Pseaume, sur les traitemens des soldats Romains qui avoient exécuté les ordres du ministère public, & fait entr'eux le partage de ses habits. Les soldats du Gouverneur, & les Juifs accomplissoient ainsi, sans le savoir, toutes les particularités qui sont détaillées dans la première partie de la Prophétie aussi nettement que dans l'histoire Evangélique.

La propagation de la doctrine de cet homme poursuivi à mort, & l'adoration du vrai Dieu, que les Envoyés du Christ ont fait connoître à tous les peuples, sont les évènemens aussi clairement marqués dans la seconde Partie. Il est distinctement parlé dans celle-ci du repas qui se donne dans l'assemblée de Religion, auquel les petits & les grands viendront prendre part, où les pauvres trouveront l'excellente nourriture, & où les Puissans du siécle s'abaisseront profondément devant l'Auteur de tous leurs biens.

Celui qui au commencement de cette prière éprouve l'excès de tristesse convenable à la nature humaine, dans l'obligation de mourir sous l'effort de ses ennemis victorieux, & à l'état de victime qui le charge de la malédiction dûe à nos péchés; glorifie ensuite son Pere de la

nombreuſe poſtérité qu'il lui accorde ; enfin de la communication qui ſe va faire des vrais biens par ſes prédicateurs diſperſés d'un bout de la terre à l'autre.

Quel autre eſprit que celui de Dieu a pu par avance arranger dans ce détail, 1°. les circonſtances préciſes de la mort du Chriſt ; 2°. le cri le plus conforme à ſon impuiſſance apparente qui fait le triomphe de ſes ennemis ; 3°. ſa délivrance & ſon retour à la vie ; 4°. les articles les plus diſtingués de ſa doctrine ; 5°. le culte du vrai Dieu qui alloit être étendu par ſes Envoyés dans toutes les parties de la terre ; 6°. la naiſſance d'un peuple auquel Dieu va donner l'être, avec un nom auparavant inconnu ? Tout cela eſt arrivé.

Quel autre eſprit que celui de Dieu a pu dans le tems conduire la langue d'un homme raſſaſié d'opprobres & d'angoiſſes, à la juſte citation des premiers mots d'un Pſeaume dont tout le reſte eſt l'abrégé fidéle de ſon hiſtoire, & le tableau de tout l'avenir. Il falloit pour cela que Jeſus-Chriſt eût la vraie intelligence des Écritures. Diſons mieux : il en eſt lui-même la clé : c'eſt pour lui que tout eſt dit.

N'omettons pas qu'on voit en toute rencontre combien les Évangéliſtes ſont véridiques, par le ſoin qu'ils ont pris de rapporter

rapporter des circonstances qui sont au premier aspect ou indifférentes ou nuisibles à l'intention de préconiser l'œuvre du Christ. Il s'en faut bien qu'elles y soient ni nuisibles ni indifférentes dans la réalité. Quand elles n'apprendroient rien d'important aux lecteurs ; elles caractèrisent les historiens : elles attestent leur candeur & leur assurance. Leur candeur paroît en ce qu'ils ne s'étudient pas à plaire par le choix des faits. Ils les rapportent comme ils sont. Leur assurance paroît en ce qu'au lieu d'inventer ou de supprimer des circonstances par intérêt, ils s'engagent dans des récits qui ne leur sont pas avantageux, & dans des détails sur lesquels une foule de témoins pouvoient les convaincre de faux. De ce nombre est la méprise de quelques assistans qui n'entendoient pas l'Hébreu des Pseaumes, & qui se figurèrent que Jesus en proférant ces premiers mots du Pseaume 21 Eli, Eli, mon Dieu, mon Dieu, appelloit Élie à son secours.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais ce trait ingénu & d'un si petit profit pour l'Evangile, même désavantageux, selon les idées humaines ; prouve également & que l'historien n'a pas imaginé cette expression de découragement, & que Jesus sur la Croix fit usage de ces premiers mots du Pseaume 21, qui don-

nèrent lieu à la méprise des étrangers. Or, employer ces mots dans son accablement, c'étoit nous expliquer tout le reste de la Prophétie & toute l'économie de l'œuvre du salut.

Le même esprit qui avoit révélé à David les différens états du Messie, a montré aux Apôtres, quoique sans culture & sans science, à distinguer dans les Pseaumes tous ces traits prophétiques. Avant l'effusion de l'Esprit-Saint, ils comprenoient à peine les discours les plus clairs. Après cet évènement, ce ne sont plus ces matelots du lac de Tibériade, qui ne connoissoient que leurs filèts, leurs barques, & le Décalogue. Avant cette effusion Jesus leur avoit tout dit : mais ils n'en comprirent le sens qu'à la réception de l'Esprit au jour de la Pentecôte. Le voile est ôté de dessus leurs yeux en ce moment. Ils consultent, ils citent avec intelligence le recueil des Pseaumes & toutes les Écritures. Ils y distinguent comme dans un dépôt public, & produisent ensuite les titres du Sauveur qu'ils annoncent. Leur prédication est fortifiée en toute rencontre par les traits qu'ils en tirent, & qui n'ont jamais èu un sens juste & parfait qu'étant appliqués aux divers états de leur Maître ; de sorte qu'en

lui seul se trouve l'accomplissement de tout.

Ils voyent dans le deuxième Pseaume l'inutilité des efforts de ceux qui l'ont opprimé ; la manifestation de *la vie nouvelle qu'il tient du Pere* par sa résurrection ; & la toute puissance de Dieu, qui exécute ses promesses & ses volontés, par les complots des plus méchants hommes.

Act. 4 : 25. *Hebr.* 1 : 5. *Hodie genui te.* *Act.* 4 : 26.

Ils voyent dans le quinzième la prière de Jesus-Christ mis au tombeau, & la prédiction la plus distincte de sa résurrection. « Le sépulcre de David, disent-» ils aux Juifs, est au milieu de vous. Son » corps y est en poussière. » C'est à un autre que la sortie du tombeau, & la préservation de la pourriture est promise.

Act 2 : 25. & 13 : 35.

Ils reconnoissent dans le trente-neuvième l'insuffisance des sacrifices de la loi, dont ils avoient eû dès l'enfance une idée si avantageuse. Et ceux d'entr'eux qui ont montré le plus de zèle pour la loi, jusqu'à persécuter le Christianisme avec fureur ; sont à présent ceux qui publient le plus hautement, que la loi cérémonielle n'étoit qu'une économie proportionnée à la grossièreté de leurs peres, & préparatoire à une loi plus parfaite.

Hebr. 10 : 5.

Ils citent le quarantième comme une peinture admirable de la charité de Jesus-

Act. 1.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Christ & de la noirceur, tant de celui qui l'a livré à ses persécuteurs, que de son peuple qui l'a méconnu & condamné.

Le Messie qu'ils voyent communément représenté comme un homme de douleur, est le même qu'ils voient plein de beauté, & revêtu de gloire dans le quarante-quatrième Pseaume. Mais l'Empire dont il est mis en possession, n'est point ce régne terrestre que le Juif charnel attendoit. C'est l'Empire de la vérité, de la concorde, & de la justice. La durée en sera éternelle : & celui que Dieu a sacré pour faire régner la vérité dans les cœurs, est lui-même au-dessus de tout. Toutes les intelligences célestes lui sont soumises & l'adorent. Il est Dieu comme celui de qui il a tout reçu.

Hebr. 1 : 8.

Les mêmes Disciples nous ont fait reconnoître dans le Pseaume 68 le zèle du Messie pour l'établissement de la vraie justice ; le refus que son peuple feroit de l'entendre ; les traitemens affreux que les siens lui feroient souffrir comme à un étranger & à un imposteur ; l'amertume & le fiel qu'ils lui feroient avaler ; & la longue dispersion qui seroit le châtiment de leur infidélité.

Jean. 2 : 17. Matt. 27 : 48. Rom. 11 : 9.

Ces applications des Pseaumes, & beaucoup d'autres faites par Jesus-Christ, ou

par ses Envoyés, tirent une nouvelle force des circonstances du tems où ils les firent, & des évènemens qui y ont répondu d'âge en âge. Il s'y trouvoit des traits sans nombre actuellement reconnoissables pour le tems des Apôtres. Mais cependant le temple, l'ancien sacerdoce, & la nation subsistoient en un corps de République. Quoique le nom du Dieu d'Abraham, les bénédictions promises, la religion du cœur commençassent à être prêchés par tout; quoiqu'avec les sociétés Chrétiennes les exemples d'une charité toûjours bien-faisante & d'une pureté parfaite se multipliassent de toute part; on pouvoit douter si cette œuvre se soutiendroit, & l'accomplissement des prédictions pouvoit devenir plus entier.

Ce puissant témoignage de l'esprit prophétique acquit donc un éclat nouveau quand les Juifs furent dispersés, comme le Pseaume 68 l'annonçoit, & que suivant le même Pseaume, Dieu eût substitué aux anciens sacrifices un culte plus parfait; qu'il eût remplacé l'ancien peuple par des sociétés qui confessoient le nom de Dieu (*a*); qu'il eût enfin établi une nouvelle Sion, où tout homme in-

(*a*). Pseaume 68: 32. Juda signifie la confession, la louange, le culte rendu à Dieu.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

distinctement devenoit citoyen & possesseur paisible, en joignant l'amour du nom de Dieu à la profession extérieure.

Jusques-là les Israëlites avoient récité le quatre-vingt-sixième Pseaume, sans le pouvoir entendre. Ils connoissoient à la vérité la gloire qui avoit été accordée à la Ville sainte par préférence aux autres établissemens de Jacob. Mais ils ne comprenoient pas comment les Egyptiens, les Perses, les Africains, & les Asiatiques deviendroient chers à Dieu; comment ils seroient mis au nombre de ceux qui l'honorent. Moins encore comprenoient-ils comment les Philistins, les Tyriens, & tous les Étrangers, pourroient être enfans de la Ville de Dieu; ni comment le Seigneur, en parcourant la liste de tous les peuples, y reconnoîtroit tels & tels devenu habitans de sa Cité.

La prédication Apostolique a dévoilé l'énigme, & la chute de la Jérusalem terrestre l'a éclaircie pour les Juifs mêmes, s'ils vouloient l'entendre. Tous les peuples peuvent recevoir la nouvelle vie, être incorporés au peuple adorateur du vrai Dieu, & avoir part aux avantages inestimables de la Cité sainte, que le Très-haut a lui-même fondée.

Raison de l'usage perpétuel que l'Eglise fait des Pseaumes.

On n'est pas étonné après cela de voir l'Eglise perpétuellement occupée de la récitation des Pseaumes : elle connoît la personne qui parle dans la plûpart de ces Cantiques ; & au lieu de nous égarer avec certains Interprétes qui nous y font voir uniquement ou David, ou Salomon, ou Ezéchias, ou Zorobabel ; elle éloigne de notre esprit des évènemens bornés, & peu dignes d'occuper tous les adorateurs dans la durée des siécles. Elle chante l'homme de souffrances, celui qui a pris sur lui nos péchés, & qui s'est fait victime pour nous. Elle chante le Roi de paix & de justice, le Libérateur. Elle nous le montre, & veut que nous le voyions dans les diverses circonstances qui répondent exactement aux expressions des Pseaumes, & qui en remplissent le sens. Ils n'en ont plus en effèt la plûpart, & dégénèrent en une emphase outrée, lorsqu'ils n'ont plus de rapport aux mystères du Sauveur. L'application communément n'en est heureuse qu'à lui.

Ces Cantiques sont évidemment les prières du Christ dans les différentes circonstances de son œuvre, & ses sentimens qui deviennent ceux des fidéles, sont de la sorte la nouriture & le soutien de leur piété.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais comme tous les Pseaumes n'ont pas un rapport immédiat à sa personne ; quelques-uns étant seulement des leçons de morale ; d'autres n'étant que l'expression des gémissemens d'une ame pénitente, & vivement touchée de ses chutes ; enfin d'autres étant la peinture des divers états que la Providence réservoit au peuple Juif ; les Pseaumes se diversifient selon tous les besoins. Ils sont le vrai langage de la piété, & le précis des preuves de la religion.

Elle n'en a point de plus touchante que la promesse faite par le Sauveur, de conserver les restes d'Israël dispersés aux quatre-vents, & de les rappeller un jour à lui. Mais il a donné un relief admirable à cette preuve, en nous montrant dans les Pseaumes la prédiction des mêmes évènemens. La vérité ne se seroit trouvée ni dans les Pseaumes, ni dans la bouche de Jesus-Christ, si le temple & la nation se fussent conservés en place. Même preuve de faux, si les foibles restes de cette nation eussent succombé à la haine universelle qui les poursuit par tout. Mais nous allons voir que c'est le Verbe incarné qui a inspiré David, & qui conserve aujourd'hui Israël contre toute vraisemblance.

Jesus-Christ après avoir versé des larmes sur l'endurcissement de son peuple obstiné à le rejetter, déclare à plusieurs reprises aux habitans de Jérusalem, qu'ils vont perdre leur ville & leur temple; qu'il ne restera pas pierre sur pierre de celui-ci; qu'ils vont être contraints d'abandonner la terre qui leur a été accordée par un don spécial; & qu'il n'a plus de visite ni de bien à leur faire en commun jusqu'au tems où ils *le reconnoîtront pour la pierre angulaire & fondamentale qui avoit été mise au rebut par les architectes : & qu'ils diront en revenant à lui : Beni soit l'Envoyé du Seigneur.*

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Luc. 13 : 35. & 19 : 44. *Matt.* 21 : 42. *Marc.* 12 : 10. *Luc.* 20 : 17.

Jesus-Christ suit encore ici sa coûtume fort remarquable de citer l'Écriture par un trait comme échapé, qui laisse les indifférens dans l'ignorance, mais qui irrite les désirs de ceux qui cherchent la vérité. Il leur indique où est la preuve : mais il la leur laisse développer : il en fait la récompense de leur recherche. On n'ignore pas que c'est dans le Pseaume 117 qu'il est parlé de la pierre de rebut qui fera l'appui des deux murs. Nous recourons à ce cantique; & après ces paroles, nous y trouvons de suite l'acclamation avec laquelle l'Envoyé du Seigneur sera reçu de toute la nation. Mais en mettant cette

bénédiction publique dans la bouche des Juifs revenus à celui qu'ils ont rejetté, Jesus-Christ nous apprend la circonstance précise où tout ce discours aura lieu. Ceux qui parlent dans l'acclamation ne sont point différens de ceux qui reconnoissent la pierre rejettée. Ce sont les mêmes qui parlent dans le reste du Pseaume. Ils nous y apprennent les châtimens affreux que Dieu leur a fait éprouver parmi toutes les nations, & l'heureux rappel qui amènera leur acclamation & l'effusion de leur joie.

Lorsque Jesus-Christ citoit ce Pseaume, & y joignoit une prédiction expresse de la longue séparation qu'il devoit mettre entre lui & le peuple Juif, il faisoit rouler sa prophétie & celle de David sur quatre grands évènemens, dont aucun n'étoit accompli, sçavoir,

1. La réprobation de l'Envoyé de Dieu par les Docteurs de son peuple;

2. La dispersion de ce peuple, avec la chute de son temple;

3. Sa longue persévérance dans le même aveuglement;

4. Enfin sa future conversion.

Il y a plus de seize cens ans que les trois premiers évènemens ont commencé & continuent de s'accomplir. Ils nous répondent du quatriéme, qui est la visite de mi-

séricorde que Jesus-Christ leur réserve. Plaçons nous dans ce moment où les Israëlites convertis chanteront le Pseaume de leur reconnoissance. Le sens d'un bout à l'autre en est alors simple & suivi.

Analyse du Pseaume 117.

Les Israëlites rappellés, commencent par y rendre graces de la miséricorde qui vient d'éclater sur eux. Après avoir été haïs, poursuivis, & écrasés par des ennemis sans nombre; après avoir éprouvé les mauvais traitemens de toutes ces nations irritées contr'eux comme des abeilles en furie, ou comme des épines en feu; ils remercient le Seigneur qui les délivre enfin de l'oppression. Ils reconnoissent que leur longue misère est un châtiment juste, quoique sévère; & ils le glorifient de ne les avoir pas livrés à une entière destruction.

Mais quelle est leur faute? quel est le crime qu'ils ont à se reprocher, & auquel ils ont tous pris part? Depuis la captivité de Babylone ils n'ont montré aucun esprit de retour vers l'idolâtrie. Ils ont toûjours fait profession d'honorer le Dieu d'Abraham, le Créateur & le Conservateur de tout, le vrai Dieu. Quel est donc celui qu'ils confessent, & qu'ils reconnoissent enfin pour leur Seigneur & leur Dieu?

La grande méprise, le grand crime

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Prophéties de Jesus-Christ.

ties, l'est encore par l'accomplissement des siennes. Il y a joint sur la formation de son Eglise, & sur la perpétuité du ministère de ses Envoyés, d'autres prédictions, dont l'accomplissement fidéle illustre à jamais leurs pouvoirs.

Ceux qui ont des doutes sur la réalité des prophéties de Jesus-Christ, conviennent qu'on ne gagne rien à dire que les livres de l'Evangile ont été fabriqués après coup ; parce qu'ils sont indubitablement antérieurs à la ruine de Jérusalem, & qu'en quelque tems qu'ils ayent été écrits, ils ne peuvent être que divins s'ils annoncent des évènemens qui soient arrivés postérieurement à la publication des livres ; & qui ayent été de nature à ne pouvoir être prédits sans une excessive témérité. Mais ils prétendent qu'un peu de connoissance des affaires du monde suffisoit à Jesus-Christ pour sentir sans être prophéte, que l'inquiétude des Juifs les conduiroit bientôt à la perte de leur ville ; & que ses Envoyés, après quelque résistance, établiroient enfin son système de religion, parce qu'il étoit d'un caractère à être bien reçu. Voyons si la chose étoit si facile à faire, & à prédire.

Après avoir lû l'Evangile, ou seulement les trois chapitres qu'on nomme,

le Sermon sur la montagne, où Jesus-Christ a rapproché les plus beaux traits de sa doctrine ; essayons d'en faire, pour ainsi dire, l'horoscope : servons-nous de notre expérience & de la connoissance que nous avons des dispositions du cœur humain, pour prévoir comment cette religion sera reçue dans le monde. Nous comparerons ensuite notre prédiction avec celle de Jesus-Christ, & toutes les deux avec l'évènement.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La religion Chrétienne peut être annoncée la force en main, ou être abandonnée à elle-même, & laissée sans support. Qu'arrivera-t-il dans le premier cas ?

Prophétie de Jesus-Christ sur les persécutions.

Si un Prince qui a un grand nom & des armées à son commandement, prenoit soin d'introduire cette religion dans le monde, peut-être y prendroit-elle pié en quelques lieux à proportion des succès du conquérant. Encore peut-on penser que ce ne seroit pas sans de grands obstacles ni d'une façon durable, parce qu'elle condamne les idées reçues & les préjugés de l'enfance, la religion publique & l'intérêt des Villes les plus florissantes. Qu'on porte cette religion, par exemple, à Ephèse. Cette ville est pleine d'orfévres qui font un assez grand trafic des

représentations qu'ils débitent en argent & en cuivre, du magnifique temple de leur grande Déesse. Ruiner le culte de la Déesse, c'est ruiner leur fortune. On peut prévoir que la même religion présentée à Eleusis, à Epidaure, ou dans Cithère, & à Paphos, allarmera les Prêtres de Cerès, d'Esculape, & de Vénus. Même incompatibilité par tout ailleurs. On peut juger des obstacles qu'un Prince auroit trouvés en établissant de force le Christianisme, par les résistances opiniâtres, & par les fureurs auxquelles se portérent les Normands, ou les peuples voisins de la Mer Baltique aigris par la sévérité des loix que Charlemagne & Louis son fils, avoient établies pour les rendre Chrétiens. Même conduite au douzième siécle de la part des Prussiens envers Boleslas le Crêpu, Roi de Pologne, qui leur portoit l'Evangile les armes à la main.

Que si suivant la prédiction & l'intention de Jesus-Christ, sa religion est laissée à elle-même; si elle est annoncée par des Ministres qui ne se mettent en peine ni de faire provision d'argent, ni de préparer leurs discours & leurs réponses, ni de se ménager des protections, ni d'employer l'épée contre ceux qui leur résistent;

ſtent (& c'eſt le cas où le Chriſtianiſme s'eſt trouvé); eſſayons de prédire quelle ſera ſa deſtinée. Il en ſera de cette religion comme des idées de Diogène, de Zenon, d'Ariſtote, ou de Platon. Elle fera fortune dans quelques écoles, ou peut-être tout au plus dans la tête d'un petit nombre de contemplatifs. Le peuple qui eſt groſſier & changeant, ou ſera peu touché d'une religion ſi ſage, ou n'y perſévérera pas, & le tout s'en ira en fumée.

LA DÉMONSTRA. EVANGÉL.

Si cependant la nouvelle religion, malgré la force des préjugés & des paſſions, peut acquérir quelques partiſans, comme ils font profeſſion d'aimer les hommes, & de prier pour leurs propres perſécuteurs; comme ils imitent celui qui fait lever ſon ſoleil ſur les bons & ſur les méchans, ſans jamais maltraiter ceux qui ne penſent pas comme eux; une telle douceur ne peut que les rendre aimables. On leur paſſera ſans peine quelques idées ſingulières ſur la réſurrection & ſur les récompenſes qu'ils attendent. Ces ſpéculations n'incommodent perſonne: & l'on ſera même fort aiſe dans la ſociété d'avoir des voiſins ſi peu difficultueux, ſi juſtes, & ſi bien-faiſans.

Ainſi notre prudence nous conduit à

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

faire deux prédictions, l'une que cette religion étant sans support, loin de se répandre, s'en ira promptement à rien; l'autre que si elle trouve quelques sectateurs, on les verra de bon œil, ou du moins on les laissera en paix, en considération de leur petit nombre, & de ce caractère bien-faisant qui est le grand lien de la société. Telles sont nos deux prophéties, entièrement conformes à la façon de penser & d'agir qu'on éprouve par tout. Jesus-Christ en fait deux toutes contraires; l'une, que le royaume des Cieux, ou la prédication de la bonne nouvelle, après des commencemens foibles, prendra de grands accroissemens, & durera autant que le monde; l'autre, que ses Disciples seront par tout haïs, poursuivis, & traités cruellement. Comment pouvoit-il espérer d'être crû, en prédisant que son Evangile, qui est la condamnation des usages universels, prospéreroit par tout quoique sans support; & comment s'est-il flatté de trouver des Disciples & des Prédicateurs, en débutant par ne leur annoncer à tous que des persécutions & des supplices? Voilà certes l'entier renversement de nos idées. Par l'évènement on peut voir de l'Esprit de Jesus-Christ, ou du nôtre, quel est le prophétique.

Voici un autre trait du même Esprit qui démontre que Jesus-Christ a vû l'avenir, parce que l'avenir lui étoit soumis, & que c'est lui-même qui en dispose les évènemens.

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Prophétie de Jesus-Christ sur la vocation des Gentils.

Au tems où l'Evangile a été prêché, puis écrit, l'idolâtrie étoit si universelle & si dominante, par les différens rapports qu'elle avoit avec toutes les convoitises de l'homme, que la philosophie la plus éclairée n'avoit osé la contredire. Socrate, Platon, & Cicéron pensoient bien autrement que le peuple : cependant, ils avertissoient leurs Disciples de s'en tenir aux réglemens publics, d'honorer Bacchus, Vénus, Cupidon, Flore, & des dieux encore plus infâmes; d'agir en un mot comme le peuple. Ils sentoient l'inconvénient terrible qu'il y avoit à le contredire : & aucun d'eux ne risqua l'entreprise. Leur complaisance alla jusqu'à prendre en main la défence du Polytheïsme en le déguisant comme le firent Aristote, Plutarque, & Pline. Ils crûrent l'avoir merveilleusement spiritualisé, en attachant l'idée du feu à une divinité, de l'eau à une autre, de la végétation à une troisième, de la génération, & de toutes les productions de la nature, à quelques-uns des noms révérés par la coutume : comme si

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

la ſubſtitution d'une phyſique triviale aux idées populaires, pouvoit ou racheter les déſordres que ces idées toûjours ſubſiſtantes autoriſoient également ; ou diſculper les adorateurs d'avoir transféré à des êtres inanimés la gloire qui n'eſt dûe qu'à Dieu. Les génies dont les Platoniciens peuploient toute la nature, ſans avoir la moindre connoiſſance de ce qu'ils aſſuroient, laiſſèrent ſubſiſter toutes les folies précédentes, & y en ajoûtèrent de nouvelles. Ils remplirent la ſociété de miſantropes, toûjours pleins de l'eſpérance de pouvoir converſer face à face avec les démons, toûjours occupés de ſacrifices magiques, de ſpectres, & d'apparitions. Telle fut l'imbécillité de l'ancienne philoſophie.

L'idolâtrie, le matérialiſme, & la magie, ces trois ſyſtêmes également pernicieux, que les plus beaux eſprits, quoique protégés & admirés, n'oſèrent ſeulement attaquer, & dont pluſieurs firent l'apologie tour à tour, Jeſus-Chriſt entreprit de les ruiner par la prédication de douze Matelots. Il en prophétiſa la réuſſite, & l'évènement a ſuivi.

Dans ſa prédiction il égala l'étendue de ſon œuvre à celle de la terre & des ſiécles. Depuis le départ des Pêcheurs de Galilée,

devenus, selon sa parole si surprenante, *autant de Pêcheurs d'hommes*, l'Évangile a acquis des cœurs fidéles dans toutes les nations. Il a percé jusques dans le nouveau monde, & il porte les derniers coups à l'idolâtrie.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.
Matt. 4 : 19.

Si le choix des Envoyés rend sa prédiction peu vraisemblable, les moyens qu'il leur recommande achévent de la rendre incompréhensible. Il leur recharge d'être comme des agneaux au milieu des loups; de n'employer ni l'argent, ni la protection, ni les discours; je ne dis pas étudiés, mais seulement réfléchis; ni la moindre résistance. Autant ces moyens sont peu propres à ébranler une opinion universellement fondée sur les cupidités du cœur humain, autant la triste annonce que Jesus-Christ fait à ses Disciples de contradictions & de persécutions violentes, semble peu propre à lui attirer des partisans. Il fait exactement tout ce qu'il faut pour ne trouver ni qui veuille entendre l'Evangile, ni qui le veuille annoncer.

Entreprendre par de pareils moyens de renverser une religion, qu'on ne séparoit nulle-part de l'intérèt de l'État & du bonheur des particuliers, c'est être Dieu ou extravagant; l'alternative est iné-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. vitable. C'eſt être extravagant d'annoncer la deſtruction de l'idolâtrie, ſi on n'eſt pas le maître de l'opérer, n'y ayant rien eu ni de ſi fort que l'idolâtrie, ni de ſi dénué de tout ſupport humain qne Jeſus-Chriſt & ſes Envoyés : c'eſt être Dieu, ſi l'évènement répond à la promeſſe.

Mais depuis cette prédication, que ſont devenus l'Oſiris & l'Iſis des Egyptiens, le Mithras des Perſes, la Mylitta des Arabes, la grande déeſſe de Syrie & d'Ephèſe, la Vénus de Paphos, la Cybele & l'Athys de Phrygie, les puiſſans Dieux protecteurs des Grecs & des Romains, le Teutates des Gaulois, l'Herminſul des Saxons, & tant d'autres ? Ces idoles n'étoient rien, je l'avoue : mais elles oppoſoient aux attaques du Chriſtianiſme les préjugés, le brillant des fêtes, l'entêtement, la ſéduction, l'éloquence, la philoſophie, la magie, la barbarie. Rien n'a tenu contre l'Evangile. Et qu'eſt-ce donc dans la réalité que l'Evangile ? Une parole, un ſouffle : mais un ſouffle ſorti de la bouche de Jeſus-Chriſt.

Il y a ici quelque choſe de plus touchant. Le Sauveur a été mis à mort ſous l'Empereur Tibère, ſans avoir quitté la Judée, ni adreſſé la parole aux Gentils : & auſſi-tôt après la mort du Chriſt ſon

Evangile fut reçu parmi eux. Mais c'est précisément la prédiction que l'Evangéliste S. Jean mèt dans la bouche de son Maître. Il lui fait dire sans la plus petite ombre de vraisemblance, que l'empire de l'Esprit de ténébres qui se faisoit adorer à la place du vrai Dieu, alloit tomber, & que la mort du Christ seroit suivie d'un ébranlement universel parmi les nations, qui alloient renoncer à l'idolâtrie pour s'attacher à lui. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

» C'est maintenant, dit Jesus-Christ, » que le monde va être jugé. C'est maintenant que le Prince de ce monde va » être chassé dehors ; & pour moi, quand » j'aurai été élevé de la terre, j'attirerai » tout à moi. » Ces paroles qu'on supposeroit inutilement avoir été inventées par l'Evangéliste, ont été reconnues dès le premier siécle ; & cela nous suffit, puisque l'idolâtrie étoit encore dominante au troisième. Mais le coup mortel lui étoit porté. Ses pertes se peuvent compter comme les années : & la prédiction si destituée de vraisemblance avoit devancé sa première chute. *Jean. 12. 31.*

Laissons à part l'insuffisance de ses Envoyés, & la folie de la croix, qui naturellement devoit leur ôter toute créance. Quel privilége peut avoir, je vous

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

prie, le moment de son supplice ou de sa retraite, pour engager les hommes, qui jusqu'à présent n'ont cru ni en sa sagesse ni en ses œuvres, à venir à lui tour à tour, & à écouter ses Envoyés plûtôt que lui? Ou il n'y a pas l'ombre de sens, ou il y a une préscience toute divine à attacher à un moment précis la libre conversion des cœurs, au milieu des circonstances les plus propres à l'empêcher. Cette prophétie est sans contredit le plus fort témoignage que l'Esprit de Dieu ait rendu à l'œuvre évangélique. Elle attachoit à la mission de son fils un si puissant motif de crédibilité, que Jesus-Christ l'a inculquée en cent façons, & sous une multitude de paraboles également propres à la rendre présente à tous les esprits. Toute la Judée a entendu de sa bouche, & tous les peuples ont appris de ses Envoyés, avant que les Evangélistes eussent écrit, que le Fils de l'Homme, le Christ, alloit donner sa vie, & qu'en suite à la prédication des siens, il alloit venir de l'Orient & de l'Occident, du Septentrion & du Midi, une foule d'adorateurs qui auroient place au festin du royaume des Cieux, & honoreroient le vrai Dieu à la Compagnie d'Abraham, d'Isaac, & de Jacob; au lieu que les enfans

Matt. 8: 11. & *Luc.* 18: 29.

ingrats

ingrats qui le rejettoient seroient mis dehors. Cette prophétie est proprement le fond & l'économie de l'Evangile, qui n'a jamais existé si cette prophétie n'est pas réelle. Il porte ainsi avec lui une preuve immortelle de vérité.

Si la prédiction du renversement de l'idolâtrie inspire à tous les siécles suivans un juste respect pour le livre qui l'a sans contredit annoncé bien avant l'accomplissement; rien n'étoit plus capable de faire respecter dès le commencement la prédication des Apôtres, que la prophétie des circonstances qui devoient suivre immédiatement la mort du Sauveur, & commencer le renversement de l'idolâtrie.

Prédiction des évènemens précis qui ont immédiatement suivi la mort du Sauveur.

Jesus-Christ annonce en toute rencontre à ses Disciples, que son œuvre étoit; 1°. d'amener les hommes à la pénitence, dont Jean-Baptiste avoit fait l'ouverture. 2°. D'établir le royaume des Cieux, ou la vraie sainteté dans les cœurs. 3°. De ruiner l'empire de l'idolâtrie, que l'esprit de ténébres avoit étendu par tout où il y avoit des hommes. En un mot, convaincre l'homme de sa misère, former des justes, & ruiner l'œuvre de l'ancien séducteur, voilà la mission de Jesus-Christ. Mais dans le moment le plus propre à rendre ses Disciples attentifs, il leur fait

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

observer qu'aucune de ces trois opérations ne devoit s'accomplir de son vivant, que l'exécution en étoit réservée *toute entière* à l'esprit qu'il alloit faire descendre sur eux pour les dédommager de sa perte. Il va jusqu'à leur déclarer que ces *trois changemens insignes*, qui étoient l'objèt de sa venue, & dont aucun n'avoit encore paru, alloient éclater incontinent; qu'ils commenceroient à s'opérer *tous trois* dans très-peu de jours, & *aussitôt* après sa retraite.

Joan. 16 : 6.

» Parce que je vous ai, leur dit-il, an-
» noncé le moment de mon départ vers
» mon Pere, la tristesse s'est emparée de
» votre cœur : cependant, je vous dis la
» vérité : il vous est avantageux que je
» m'en aille. Car si je ne m'en vais pas, l'Es-
» prit consolateur ne viendra pas à vous :
» mais si je m'en vais, je vous l'envoyerai.
» C'est lui qui après sa venue manifestera
» parmi les hommes le péché, la justice,
» & le jugement. C'est à l'esprit consola-
» teur qu'il est réservé de manifester le
» péché (& de convaincre les hommes de
» leur corruption :) car vous voyez qu'ils
» n'ont point crû en moi. (Le monde est
» encore dans son impénitence,) c'est
» l'Esprit consolateur qui (en ma place)
» manifestera la justice, (& formera la

» société des saints :) car pour moi je » m'en retourne vers mon Pere, & vous » ne me verrez plus. C'est lui enfin qui » manifestera le Jugement ; car la sen- » tence est portée contre le Prince de ce » monde.

Persuader aux hommes que le péché est en eux ; former au milieu de cette corruption un peuple de Justes ; ruiner enfin le culte des dieux pour faire adorer le seul Etre adorable, voilà autant d'entreprises peu vraisemblables pour un homme aussi foible en apparence qu'est Jesus-Christ. Mais assurer comme il fait que ces trois choses pour lesquelles il est venu, & dont aucune n'est exécutée, commenceront à s'accomplir précisément aussitôt qu'il ne sera plus sur la terre, est une hardiesse encore plus inconcevable. Or dès les premiers jours de sa retraite l'effèt parut, & il dure encore.

Celui qui ne proféroit que des paroles de sagesse, ne fut point reçu des siens. Il eut des auditeurs, & des témoins en foule ; mais il eut peu de disciples. La crainte les retint, & rendit son œuvre jusques-là inutile. Il disparut sans avoir ni introduit nulle part le repentir & le changement de conduite ; ni rendu la sainteté plus commune parmi les peuples ; ni livré

la moindre attaque à la tyrannie de l'erreur qui faisoit adorer tout, excepté Dieu. Si Jesus-Christ n'en a pas tenté l'entreprise dans une seule ville idolâtre, par exemple à Tyr & à Sidon, des hommes aussi dépourvûs de talens que le sont les Apôtres, seront-ils plus heureux que lui? Il ne leur reste qu'à se cacher: & sa mort, comme l'absurdité de la prédiction, doit suffire pour les détromper. Mais loin de fuir comme ils avoient fait lorsque leur Maître vivoit encore, ils se montrent publiquement, & l'annoncent dans le temple. L'Esprit qui leur a été promis en fait subitement des hommes nouveaux. Aux deux premières prédications d'un matelot grossier qui se dit le Disciple du Christ, huit mille hommes embrassent la pénitence, & sont pénétrés de douleur d'avoir demandé sa condamnation au Gouverneur. Malgré le dépit & les menaces de l'ordre sacerdotal, les exemples d'une foi constante, & d'une sublime piété, se multiplient à Jérusalem & dans toute la Judée. L'Eglise & les mêmes vertus s'étendent à Damas, à Antioche, à Paphos, & à Corinthe: c'est-à-dire, dans les villes les plus débordées. L'Evangile donne la première secousse à l'idolâtrie jusques dans Rome, jusques dans la Cour de Néron,

& dans la famille de Narcisse, c'est-à-dire, dans le centre de tous les excès *.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

* Rom 16: 11.

Il n'est point de jour dans les six siécles suivans, où l'autel de quelque dieu, disons plûtôt, de quelque monstre, ne soit renversé. Par tout l'idolâtrie perd ses partisans. Elle se sauve dans les campagnes, & dégénère en rusticité. Enfin la Barbarie en rougit elle-même : & dans les quatre continens le vrai Dieu a des adorateurs.

Jesus-Christ n'a donc exécuté par lui-même aucune des trois parties de son œuvre : & en les accomplissant toutes trois suivant sa promesse, aussitôt après sa retraite, par des hommes incapables de tout; il n'a laissé voir que l'*Esprit* tout-puissant qui étoit en lui, & qu'il avoit mis dans ses Envoyés.

On ne peut opposer à cette preuve que des ténébres. Peut-être Jesus-Christ n'a-t-il pas fait cette prophétie. On a bien de la peine à croire qu'il ait dit ces paroles. On est persuadé qu'il ne les a jamais dites. On trouve dans sa raison la régle infaillible de la conduite que Dieu a dû tenir.

En attendant que nous produisions les témoignages que les Apôtres ont rendus aux prédictions de Jesus-Christ, & les

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

témoignages ſans nombre qui ont été rendus tant à la prédication qu'aux écrits des ſaints Apôtres; arrêtons-nous un inſtant ſur le caractère de l'Evangéliſte de qui nous apprenons la dernière prophétie. Regardons l'Evangile qui la contient comme tout autre écrit, comme tout autre témoignage humain, qui devient croyable à proportion des marques de vérité qui le relèvent. Il n'y a rien qui rende ſon récit ſuſpect : & toutes les préſomptions lui ſont favorables.

On ſait par les rapports du martyr S. Polycarpe, de S. Irénée, & d'Euſebe, que l'Evangéliſte Jean faiſoit ſa réſidence à Ephèſe, où il étoit connu & honoré de toutes les Egliſes d'Aſie. Ce n'eſt point ſon Evangile qui a introduit le Chriſtianiſme dans ces quartiers : mais c'eſt la connoiſſance de la Doctrine Apoſtolique, & l'eſtime ſingulière des vertus de S. Jean, qui ont fait recevoir avec vénération ſon Evangile, écrit le dernier des quatre. C'étoit toûjours la même hiſtoire (*a*), qu'on tenoit de la bouche des témoins oculaires qui en avoient été les prédicateurs; mais mieux circonſtanciée en pluſieurs points.

(*a*) *Sicut tradiderunt qui ab initio ipſi viderunt &, miniſtri fuerunt ſermonis.* Luc. 1 : 2.

Il n'y avoit point de témoignage qui fût humainement plus croyable que le ſien. Dans la diſperſion des Apôtres conſternés par la crainte, il étoit reſté ſeul aux piés de ſon Maître juſqu'après ſa mort: ce qui nous a procuré le récit plus détaillé de l'inſcription miſe ſur la Croix; du ſort jetté ſur la robe de JESUS; & du vinaigre qu'on lui fit boire. C'eſt lui qui nous rapporte les dernières volontés du Sauveur, & le ſoin qu'il prit de ſa Mere, en lui aſſurant l'entretien néceſſaire ſur le bien & ſur l'amitié de Jean, dont ce teſtament fait la gloire. Il nous rapporte auſſi la circonſtance de l'ouverture du côté de JESUS après ſa mort; & il y fait l'application de la prophétie qui prédit que le Chriſt ſera percé de coups par les ſiens, & qu'un jour ils reconnoîtront celui qu'ils ont percé.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Zachar. 12. 10.

L'Evangéliſte Jean eſt le ſeul Apôtre qui ait été exactement témoin de tout. Mais il n'étoit point ſeul. Il s'y trouvoit avec une multitude d'aſſiſtans, ou curieux de nouveauté, ou ennemis zèlés de Jeſus-Chriſt, & plus ardens à lui ôter l'honneur que la vie. Toutes ces circonſtances dont ils avoient été inſtruits par leurs yeux, les mettoient en état de confondre

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

le récit de l'Evangéliſte s'il s'écartoit de la vérité.

Il y avoit pour lui des hommes plus à craindre encore que les ennemis de l'Evangile. Dans la recherche que nous faiſons ici des moyens humains qui pouvoient naturellement faire recevoir ſon récit, nous devons pareillement faire état de ce qui pouvoit le décréditer dans la ſuppoſition d'impoſture. Son hiſtoire devoit offenſer la délicateſſe ou la jalouſie des autres Diſciples, en s'attribuant, comme il fait par tout, la qualité de *Diſciple bien aimé*; en ſe glorifiant d'avoir reçu chez lui cette Mere vénérable dont JESUS lui avoit fait le leg ſpécial; enfin en couvrant tous les Apôtres de la honte d'avoir fui, accuſation peu néceſſaire au progrès de l'Evangile.

Mais vous voyez par tout dans les récits de S. Jean, la confiance d'un homme qui ne craint ni les réfutations, ni les déſaveux, ni les plaintes. Vous y trouvez l'exactitude d'un témoin parfaitement inſtruit, qui rapporte ſans apprêt & ſans choix ce qui fait pour ſa cauſe, ce qui y paroît indifférent, même ce qui y ſemble contraire, par cette unique raiſon qu'il y étoit, & qu'il dit les choſes naïve-

ment, comme elles ſe ſont paſſées ſous ſes yeux.

Selon les régles de la plus ſaine critique, l'exacte conformité du récit des expéditions de Céſar avec les circonſtances des lieux & des affaires d'alors en démontre la vérité, quoique le témoin n'eût, au rapport de Cicéron & de Salluſte, ni droiture ni religion. A plus forte raiſon, cette exactitude à rapporter les plus petits détails, & à ſe ſoutenir ſans mépriſe dans ces noms de lieux, de perſonnes, & d'affaires publiques, eſt-elle une démonſtration de vérité, quand le témoin eſt d'une probité reconnue.

Si cette preuve pouvoit acquérir quelque nouveau degré de force, c'eſt parce que l'Evangéliſte ajoûte à la vertu la plus éminente une ſimplicité d'enfant. On en peut juger par la candeur de ſes lettres. Comment un homme auſſi ſimple auroit-il été l'inventeur d'un récit dont il ſeroit impoſſible au fourbe le plus conſommé d'aſſembler les circonſtances ſans broncher dans ſa marche à tout inſtant, & ſans être fréquemment convaincu de faux? Il n'y a donc aucun témoignage qui raſſemble plus de caractères de vérité, que le récit de l'Evangéliſte Jean.

D'où il ſuit que ſi l'on a réſolu de

L'A DÉMONSTRA. EVANGEL.

soupçonner de la fourberie dans la singulière prédiction des trois œuvres réservées à l'esprit dont les Apôtres seroient remplis aussitôt après le départ de leur Maître, l'Evangéliste en est déchargé. Tout au plus il peut avoir été trompé par un homme plus fin que lui, & avoir rapporté ses paroles avec trop de crédulité : mais puisque le fait est réel, & que ces paroles sont sorties de la bouche de celui à qui on les attribue ; comment veut-on qu'un fourbe lise juste dans l'avenir le plus prochain, & dans un avenir très-éloigné. Les trois points prédits, ou très-anciennement couchés dans l'Evangile de saint Jean, ont commencé à s'accomplir aussitôt après la retraite de Jesus. On vit aussitôt des sociétés de pénitens & de justes à Jérusalem, à Samarie, & chez les Payens eux-mêmes.

Le Dieu d'Abraham, c'est-à-dire, le Créateur qui avoit promis à Abraham de bénir en sa postérité toutes les nations, leur est annoncé au nom de son descendant ; & la décàdence de l'idolâtrie commencée à cette prédication va toûjours en augmentant de siécle en siécle. C'est surtout la persévérance de cet accomplissement dans un avenir éloigné, qui fait connoître de quel esprit l'Evangéliste & son

Maître étoient animés. Il n'y a donc ici aucune fourberie, ni dans celui qui raconte, ni dans celui qui prophétise, & la Mission Chrétienne est divine.

Une dernière remarque mèt encore mieux cette prophétie au-dessus de tout soupçon. Saint Jean ne la publia d'abord que de bouche comme le reste de la vie de son Maître. Il n'écrivit que tard, & lorsque le premier siécle étoit fort avancé. Les deux premières parties de la prédiction, nous l'avons vû, s'accomplissent de toute-part. Mais ces commencemens de pénitence & de sainteté pouvoient n'être pas durables. Le troisième point de la prédiction qui étoit le plus important, & le plus visiblement réservé au pouvoir de Dieu seul, n'avoit pas à beaucoup près son accomplissement marqué. Du vivant de l'Evangéliste l'idolâtrie subsistoit, & avoit écrasé les Apôtres mêmes. Les efforts de la philosophie & de la puissance temporelle durant les siécles suivans, sembloient devoir anéantir le Christianisme. Il fut résolu plusieurs fois de convaincre de faux les prédictions du Messie : mais ces efforts rendent témoignage à la prophétie & la constatent. L'idolâtrie n'est plus, & la parole de Jesus-Christ a son effèt.

Les obstacles suscités à l'accomplissement des prophéties, ont été prophétisés.

Ces obstacles qui ont rendu la prophétie plus célébre en la contredisant de dessein prémédité ; ont été prophétisés eux-mêmes. Jesus-Christ a prédit à plusieurs reprises, & d'une façon très-marquée, que la doctrine du vrai Dieu & les bonnes mœurs alloient s'introduire dans la société ; que l'Evangile seroit porté d'une ville à l'autre, & s'y soutiendroit malgré des combats perpétuels.

Quand un homme qui n'a point reçu l'esprit prophétique se mêle d'annoncer l'avenir, il faut du moins qu'il ne se mette pas en contradiction avec la plus constante expérience. On pouvoit prévoir humainement que la doctrine de l'Evangile trouveroit des oppositions. Mais il ne falloit pas se flatter que les succès seroient constans comme les persécutions. La connoissance du cœur humain montre bien le contraire : & il est d'une insigne témérité, de prédire qu'une doctrine sera toûjours traversée & toûjours florissante. Il suffit même que des opinions cessent d'être protégées pour tomber dans un discrédit général. Les Dieux des Grecs & des Romains n'ont point d'abord souffert de persécutions. Jamais les Empereurs devenu Chrétiens ne firent mourir ni les prêtres des idoles ni les idolâtres. Lors-

que la police ferma les temples des Dieux dans les villes, le culte s'en maintint dans les campagnes, *in Pagis* : d'où est venu le nom de Paganisme. Peu après cependant le seul défaut de protection y fit enfin renoncer totalement. On plaida sans fruit pour la conservation de l'autel de la paix & du temple de la victoire. Bacchus & Vénus, ces divinités enjouées, pour qui tout l'univers devoit prendre parti, sont tombées comme les autres ; & sans nos théâtres elles n'auroient plus nulle-part ni autel ni asile.

Toutes les fois qu'on a voulu attaquer les religions dominantes, renverser l'ancienne police, ou changer les coûtumes des peuples, on a trouvé, il est vrai, plus ou moins de résistance. Mais tout céde avec le tems. On se lasse de lutter contre le torrent. L'amour du repos amène insensiblement des idées nouvelles : & il n'est point de changemens que la durée des persécutions n'ait introduits. Il n'a été donné qu'à la foi des promesses & à la sainteté des mœurs chrétiennes d'éprouver des attaques perpétuelles, soit du dehors, soit du dedans, & de ne pas succomber. La prédiction en est donc d'autant plus touchante qu'elle étoit sans vraisemblance ; & que pour l'accomplir dans sa plénitude,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

les hommes qui ſont naturellement doux envers ceux qui ne leur font point de mal, ſont ſortis de leur caractère dans l'acharnement qu'ils ont montré à pourſuivre le Chriſtianiſme.

D'une autre part, il eſt naturel à l'homme de ſe détacher de ce qui ne lui attire que des diſgraces, quand elles ne ſont compenſées par aucun dédommagement réel. Mais quoique la conſervation de l'Egliſe au milieu des ſecouſſes que les Puiſſances temporelles & l'eſprit humain lui ont toûjours ſuſcitées, ſoit une preuve ſenſible de la Providence qui veille ſur elle, & la ſoûtient contre toute vraiſemblance, cette preuve tire une illuſtration parfaite de la prédiction qui a été faite d'une choſe ſi peu croyable. Jeſus-Chriſt ne ſe montre pas actuellement lui-même: mais ſa parole n'en paroît que plus puiſſante: & par l'accompliſſement immortel de ſes promeſſes univerſellement publiées avant l'évènement on ſent « qu'il étoit » hier, qu'il eſt aujourd'hui, & qu'il ſera » dans tous les ſiécles.

Héb. 13: 8.

La conſervation du peuple Juif prédite par J. C. & également ſans vraiſemblance.

S'il ſe trouve après la Religion Chrétienne une ſociété perpétuellement maltraitée & cependant indeſtructible, c'eſt la religion & la nation Juive. Mais la conſervation de celle-ci n'eſt pas moins

l'ouvrage de celui qui a immortalisé le Christianisme; & qui à côté de son Eglise a conservé l'ancien dépôt des preuves qui la manifestent, en conservant l'autenticité de l'ancienne écriture avec le peuple à qui il l'a confiée. Enfin ce qui démontre pleinement la divinité de cette longue & peu vraisemblable conservation dans l'adversité, c'est encore la prédiction célébre que Jesus-Christ en a faite.

Qu'on refuse tout établissement aux Juifs; qu'on les contraigne à fuir dans d'autres climats, ou à se tenir cachés dans le nôtre; qu'on les admette à se montrer parmi nous à des conditions à peine supportables; qu'on les dépossède ensuite, comme il est arrivé presque par-tout, du peu de terrain qu'on leur avoit accordé, comme une faveur singulière; qu'on les haïsse; qu'on les écrase: ils subsisteront. David, Zacharie, & Jesus-Christ ont annoncé que les habitans de Jérusalem béniront un jour l'Envoyé du Seigneur, après l'avoir mis au rebut; & qu'ils reconnoîtront celui qu'ils ont crucifié.

Quoique ce soit un grand sujèt de surprise, de voir tout un peuple consentir persévéramment pendant une très-longue suite de siécles à être malheureux, quand il peut cesser de l'être en renonçant à quel-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

ques opinions ; ce n'eſt pas uniquement la durée de ce peuple coupé par pelotons, qui donne droit de recourir au miracle : & nous ne diſons point que toute opinion perſécutée ſoit pour cela même une doctrine céleſte. Par exemple, on a vû les Gaures (*a*) qui ont eu pour maître Zoroaſtre, qu'on croit avoir vêcu ſous Darius fils d'Hyſtaſpes (*b*), ſubſiſter long-tems dans la Perſe, puis ſe ſauver dans l'Inde plûtôt que de renoncer à leurs pratiques nationales. On les retrouve encore au Mogol ; & il ſemble conſéquemment qu'on puiſſe être dans l'humiliation & ſubſiſter long-tems.

Mais quoiqu'on doive remarquer que les perſécutions ſuſcitées aux Gaures ont été paſſagères, & qu'ils jouiſſent paiſiblement dans l'Inde d'une liberté qui ne s'y refuſe à aucune religion ; il y a une autre raiſon de diſparité, qui ne ſouffre point qu'on mette leur conſervation en parallele avec celle des Chrétiens ou des Juifs perſécutés. Nous ne ſéparons pas les deux marques des deſſeins de Dieu ſur un peuple, qui ſont de ſe conſerver malgré les attaques les plus perſévéramment réité-

(*a*) Ceux qui ſe diſent adorateurs d'un ſeul Dieu ſous le ſymbole du feu. C'eſt le ſentiment que leur attribue M. Hyde, *de Relig. Perſar.*

(*b*) Humphrei Prideaux, *Hiſt. of the Jews.*

rées,

rées, & d'en produire la prédiction distincte.

Ce n'est ni la prospérité ni l'adversité qui fait preuve des intentions spéciales de Dieu : mais c'est la prospérité ou l'adversité prédite & fidélement accomplie qui porte le caractère de l'Esprit divin. Il n'y a que Dieu qui puisse savoir la destinée future des Chrétiens, des Juifs, & des Gaures. Il n'y a que Dieu qui puisse dire ce qu'ils deviendront deux mille ans après la prédiction. Mais Dieu ne nous a rien annoncé sur les Gaures ; ni ne les a dispersés parmi le genre humain pour y être témoins & conservateurs de quelqu'insigne vérité : au lieu qu'il a prédit par Daniel & par Jesus-Christ la longue dispersion des Juifs ; & par les Apôtres, comme par la bouche de leur Maître, la perpétuité si peu vraisemblable de la doctrine évangélique, malgré des traverses toûjours nouvelles jusqu'à la fin des générations humaines. Ils ajoûtent à cette prophétie la réunion d'Israël à l'Eglise Chrétienne dans les derniers tems : & c'est un évènement qui n'est pas encore sous nos yeux, parce qu'il est le dernier.

Tous ces évènemens qui ont été dès le commencement de l'Eglise Chrétienne la preuve lumineuse de la mission de Jesus-

Christ & de ses Prédicateurs, ont acquis un nouvel éclat avec la succession des tems ; puisque l'étendue & la force de la preuve augmentent comme la fidélité & l'étendue de l'accomplissement. En effèt, aux persécutions des trois premiers siécles ont succédé des combats intérieurs encore plus redoutables, les disputes, l'intrigue, l'avarice, le faste. Avec les princes & la multitude des peuples, tous les vices sont entrés dans l'Eglise. Elle eut une infinité de membres qui la deshonorèrent. Elle en eut qui travaillèrent à la ruiner, & qui cessèrent d'être ses membres. La raison humaine toûjours ennemie ou peu contente de la régle de foi qui la tient en captivité, attaqua tour à tour la divinité du Verbe, puis peu-à-peu tous les articles de la commune & invariable créance. La philosophie surprise elle-même des maux qu'elle a causés, a encore l'injustice de les reprocher au Christianisme. L'Eglise eut à souffrir de la barbarie des peuples du Nord, qui sembloient se relayer pour la tenir dans des allarmes perpétuelles. Elle n'eut pas moins à souffrir de l'ignorance du moyen âge & de toutes les passions qui l'ont déchirée: en un mot, elle devoit toûjours souffrir & toûjours subsister.

Cette démonſtration eſt principalement pour nous. A cet égard, la condition des derniers tems de l'Egliſe acquiert un avantage ſur celle des premiers. Ou plûtôt il ſe trouve une juſte compenſation de lumière, qui mèt tous les ſiécles en état de ſe convaincre de la révélation évangélique. Les premiers ſiécles ont vû les œuvres de l'eſprit tout-puiſſant : les ſuivans & les derniers ſentent de plus en plus que Jeſus-Chriſt & ſes Envoyés ſont le centre où viennent ſe rendre les prophéties précédentes, & d'où il part d'autres prédictions qui ſe juſtifient d'âge en âge. De cette ſorte, l'eſprit de vérité n'a ceſſé & ne ceſſe de juſtifier par ſon témoignage immédiat, la réalité de la miſſion chrétienne.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Nous avions promis de montrer qu'elle eſt divine, ſi l'Eſprit ſaint l'a juſtifiée par les preuves que rapportent les Evangéliſtes. Mais nous avons déja fait plus. La condition n'eſt plus incertaine, & les faits ſe trouvent réels. Sans faire aucun effort pour prouver la divinité des Écritures ; il nous ſuffit que ce ſoient d'anciens livres publiés par tout avant l'accompliſſement d'une multitude d'évènemens très-peu vraiſemblables qui s'y trouvent prédits. Voilà le ſceau de l'Eſprit ſaint ; & la miſ-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

sion dont ces livres annoncent la perpétuité, ne va point sans ses preuves.

Mais tous les hommes n'étant pas également à portée ou d'avoir vû les œuvres miraculeuses, ou de faire la comparaison des prophéties anciennes avec les évènemens; ces premières lettres de créance que les Envoyés produisoient, & qui peuvent encore être examinées par des yeux attentifs, ont été fortifiées ou remplacées pour tous par d'autres témoignages très-nombreux les plus dignes de foi que les hommes puissent rendre à ce qu'ils ont vû; & qui, de la sorte, ne faisant qu'un avec les témoignages précédens,
Jean. 20:29. » rendoient ceux qui avoient crû sans » voir les œuvres, aussi heureux que ceux » qui les avoient vûes.

II.

Le témoignage du Baptême.

JE passe donc du témoignage de l'Esprit à celui de l'*eau*, c'est-à-dire, au changement de ceux qui reçûrent d'abord le bapteme : parce que ces deux témoignages reviennent au meme, le second supposant le premier, & devant en tenir lieu.

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Quoiqu'on n'ait pas vû les lettres-patentes de l'érection d'un siége Présidial, ou d'une Cour souveraine, on en est également sûr par les attestations de ceux qui en ont pris connoissance : on l'est par la persévérance de la République à maintenir ces Tribunaux ; & par l'acquiescement des Provinces qui y portent leurs affaires. Un témoignage peut donc être remplacé par un autre, sans crainte d'illusion. C'est ainsi que le témoignage rendu par le Pere à son Fils au jour de sa transfiguration, & les témoignages rendus par l'Esprit saint à la mission des ouvriers Evangéliques, ont été suppléés par les témoins de ces œuvres en faveur de ceux qui crûrent sans les avoir vûes : & bien loin que ceux-ci soient blâmables d'avoir crû ; leur acquiescement à la prédication & aux Écritures Évangéliques sur le fondement du témoignage des premiers Fidèles, étoit une conduite infiniment raisonnable ; puisqu'ils avoient, pour y ajoûter foi, des motifs incomparablement plus forts que ceux qui déterminent toutes les démarches de la société dans les affaires les plus importantes. Nous faisons avec la plus parfaite tranquillité un contrat de vente, dans la persuasion qu'une terre nous appartient ; que l'acte d'acqui-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

ſition en eſt dans nos mains ; que la minute en eſt chez tel Notaire ; que nous l'avons toûjours affermée ſans trouble ; quoiqu'il ſe pourroit faire, ſi quelqu'un avoit entrepris de nous jouer par des apparences adroitement préparées, qu'il y eût de l'illuſion dans le tout. Cette illuſion devient impoſſible dans les faits qu'on nous propoſe à croire ; à proportion du concours des trois ou quatre caractères ſuivans.

1°. Que les objèts & les faits qu'on nous rapporte n'ayent pas été vûs dans l'obſcurité par manière de preſtiges, mais au grand jour ; ni une ſeule fois en paſſant, mais en pluſieurs lieux, & d'une façon durable qui permette à l'œil de s'aſſurer de ce qu'il voit.

2°. Que les faits rapportés ſoient liés entr'eux, enſorte qu'ils ſe confirment mutuellement, que les ſeconds ſuppoſent les premiers, & qu'avoir vû les uns ſoit autant qu'avoir vû les autres.

3°. Qu'il ne puiſſe y avoir eu de concert entre les témoins qui rapportent ces choſes aux perſonnes qui ne les ont pas vûes.

4°. Que les témoins donnent toutes les aſſurances qu'on peut exiger de leur exactitude & de leur déſintéreſſement.

Ces caractères n'ont aucun besoin d'être développés. Il ne faut que les appliquer. Ce que l'Evangile présente n'est pas une opinion imaginaire, créée dans une tête, & arrangée avec art. C'est une suite de faits bien attestés. Les œuvres de l'Esprit de Dieu qui ont été produites en preuves de la mission Evangélique, & publiées par les premiers Chrétiens, n'étoient nullement sujettes à illusion, soit qu'on les considère en elles-mêmes, soit qu'on les considère par les dispositions de ceux qui les rapportent.

Pouvoit-on se méprendre avec d'autres, avec douze autres, avec cinq cens autres, en entendant la voix de JESUS après sa résurrection, en touchant ses cicatrices, en le voyant agir & manger au milieu de ses Disciples?

Les Eglises pouvoient-elles se méprendre sur le fait de la résurrection, lorsqu'on les avertissoit trente ans après cet évènement, que la plûpart des cinq cens freres qui avoient vû le Sauveur ressuscité, étoient encore en vie?

Ceux qui n'avoient pas vû le Christ ressuscité, avoient pû être témoins de l'effusion de son Esprit. Ceux qui n'avoient pas vû les miracles de Pierre, avoient vû ceux d'un autre Disciple. Les

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. derniers faits tenoient lieu des premiers : & tous étoient preuve soit de la vérité de la résurrection, soit de la divinité de la mission & de l'Écriture Evangélique. Toutes ces choses étoient inséparables : une seule prouvée, tout étoit prouvé.

Les témoins qui les avoient vûes, touchées, ou entendues, se présentoient par tout sans concert, sans soupçon, ni apparence, soit de crédulité, soit d'imposture.

Les Fidéles du second siécle étoient convaincus tant par les faits dont ils étoient témoins eux-mêmes, que par les faits qu'ils tenoient des premiers témoins les plus respectables de tous. La Gréce & l'Italie, très-probablement la Gaule & l'Espagne avoient vû & entendu S. Paul, ou S. Marc, ou S. Clément. Les habitans de Lyon joignoient leurs connoissances personnelles au récit qu'Irénée leur faisoit de ce qu'il avoit vû & entendu du vénérable Polycarpe son maître. Celui-ci rapportoit aux Eglises d'Ionie les conversations qu'il avoit eûes avec S. Jean l'Evangéliste, & avec d'autres Disciples, sur les actions & sur les paroles du Seigneur. Ces seuls exemples nous en font concevoir dix mille, qui étoient les mêmes par tout.

Eusеb. Hist. Eccles.

Ceux

Ceux qui rendoient aux ministres de l'Evangile le témoignage d'avoir vû leurs œuvres étoient parfaitement dignes d'être écoutés. C'étoient des hommes faits qui étoient devenu Chrétiens par choix, & avec connoissance de cause. Les Juifs convertis avoient, conformément aux avis des Apôtres, comparé les promesses & les prophéties avec les évènemens. Les Gentils avoient vû un concours étonnant d'œuvres merveilleuses qui établissoient la même mission.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

II. Petr. 1:19.

Personne n'ignore combien il y avoit peu à gagner pour les témoins de ces merveilles : & cette preuve de leur probité a été maniée trop de fois pour avoir besoin d'être retouchée. Au lieu de montrer de nouveau toutes les passions, & tous les intérêts humains réunis, pour écraser les premiers Fidéles ; arrêtons-nous à ce qu'ils eurent à éprouver de la part de leur propre cœur : nous comprendrons par leurs combats intérieurs que la seule force de la vérité en a fait des témoins.

Force du témoignage rendu par les premiers Chrétiens.

Si vous exceptez une espéce de gens qu'on a de bonne heure accoutumés aux entreprises hazardeuses par l'attrait du pillage, & en qui le grand usage des crimes a ruiné la conscience, ou éteint le respect des loix ; tous les hommes sont

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

fortement attachés à la religion dans laquelle ils ont été élevés. Ils ne tiennent pas moins fortement à leur patrie & aux intérêts de leur famille. Il n'est pas aisé non plus de rompre les liens qui les attachent à une demeure, à des possessions, à des plaisirs, ou à des pratiques dont ils ont contracté une longue habitude. Ce sont tous ces liens ensemble qui arrêtent ceux à qui l'Evangile est annoncé, & qui les retiennent d'autant plus fortement que ce sont des liens agréables. Comment résister à une femme éplorée qui remontre à son mari le désastre inévitable que sa créance va faire tomber sur tout ce qu'il a de cher. On conçoit ici mille obstacles également terribles qui doivent naturellement rendre l'Evangile infructueux. Je ne vois point d'hommes sur la terre qui ne doivent y apporter une opposition invincible, s'ils écoutent leurs intérêts, ou seulement leurs préjugés.

Les préjugés des Juifs, entièrement contraires à l'Evangile.

Annonce-t-on l'Evangile aux Juifs? Ils sont pleins de vénération pour leurs pratiques extérieures, pour la loi qui les distingue des autres peuples, pour la famille qui exerce le sacerdoce, pour le païs que Dieu leur a accordé en propre. Leur temple est le lieu que le Seigneur a choisi pour y faire sa demeure. Ils

seront à jamais le peuple de Dieu. Ils sont les enfans d'Abraham & d'Isaac; la postérité chérie. L'avenir le plus brillant leur est réservé. Ils attendent un Messie qui les mettra en honneur en leur soumettant les nations. Comparent-ils ces idées avec la doctrine Evangélique? On leur déclare que la loi, le temple, le sacerdoce, & la concession du païs de Chanaan, ne sont que des préparatifs; divins à la vérité; mais passagers, qui servoient à régler & à contenir la nation dépositaire des promesses jusqu'à la manifestation du Messie; qu'il doit être mis à mort; que son sacrifice sera désormais le seul que Dieu agrée; qu'on n'en célébrera plus d'autre; qu'après cette œuvre accomplie le temple va être supprimé, & le sacerdoce anéanti; que le Messie au lieu d'être le conquérant des Nations, en va être le Docteur & le Sauveur; qu'il va leur communiquer par ses Envoyés le culte du vrai Dieu, & en faire des enfans d'Abraham par la foi; que les Juifs qui se croyoient le peuple de Dieu par exclusion, ne seront plus son peuple; & que la nation qui a abreuvé de fiel & crucifié son propre Roi, selon la parole des Prophétes, va être, selon les mêmes prophéties, arrachée de sa terre natale, pour

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

demeurer esclave & vagabonde parmi toutes les nations.

Quelles impressions une telle annonce doit-elle naturellement faire sur les Juifs? Leur premier mouvement est de ne vouloir ni rien examiner, ni rien voir, ou entendre de ce qu'on leur dit, ou qu'on leur montre au doit. Leur zéle qui est déréglé par l'amour propre, & qui n'est plus qu'une passion brutale, se convertit en fureur : & au lieu d'écouter les faits, ou de voir le rapport des évènemens avec les prophéties; ils se bouchent les yeux & les oreilles : ils commencent par poursuivre, même par lapider les Prédicateurs.

On sent ici quelles révolutions ont dû se faire dans le cœur d'un Juif, pour le détacher de ses premières pensées, & pour lui en faire prendre de si différentes. Qu'un témoignage a de force quand il est rendu à une vérité de fait par des cœurs qu'elle gagne au milieu de ces préventions! Un Paul, un Silas, un Barnabé convertis de la sorte, ne sont ni des fanatiques échauffés dès l'enfance par les discours de leur famille, ni des indépendants qui se révoltent contre la loi de leurs peres. Ce sont des hommes prudens & de sens rassis, qui comparent les promesses qu'on leur a faites avec les effets qu'ils voyent, & qui

bien loin de mépriser la loi de leurs peres, commencent à en sentir la vraie excellence, en recevant les biens réels dont elle étoit la préparation & l'annonce. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

De-là le soin extrème que prend saint Paul dans toutes ses lettres addressées aux Eglises où il y avoit beaucoup de Juifs convertis, comme dans celles aux Romains & aux Galates, à plus forte raison dans l'épître aux Hébreux; de leur faire observer dans la loi dont ils avoient connoissance, une économie & des desseins que ni lui, ni eux n'y avoient vûs; mais que les évènemens leur mettoient nettement sous les yeux.

Opposition des Samaritains à l'Evangile.

Porte-t-on l'Evangile chez les schismatiques de Samarie? Ils respectent Moïse, & ont la nation Juive en horreur. Ils ne pourront donc ni entendre dire que la loi de Moïse n'a plus d'exercice; ni soutenir la pensée de recevoir des Juifs l'accomplissement des promesses, & l'annonce du salut.

Préventions des Gentils contre l'Evangile.

L'Evangile est-il porté aux Gentils? Ils boivent l'iniquité comme l'eau. Point de régle qui les gêne. Leurs plaisirs au contraire, sont autorisés par la religion publique, & consacrés comme des actions agréables à autant de divinités spéciales, qui prennent soin de les récom-

La Démonstra. Evangel.

penser. Les nations les plus puissantes se sont toutes préoccupées très-fortement de cette pensée, qu'il falloit être scrupuleusement fidéles aux Dieux auteurs de leur prospérité, & fermer sévérement la porte à toute religion étrangère.

Disposition des Philosophes.

Porte-t-on l'Evangile dans les écoles des Payens? Les Philosophes malgré leurs divisions se réunissent tous en un point, qui est d'idolâtrer leur raison, & d'estimer peu le rapport des sens. Comment recevront-ils une doctrine dont le premier but est d'humilier la raison? comment recevront-ils une doctrine qui gît en faits, & qui n'est point l'ouvrage de leur intelligence? A coup sûr ils rejetteront l'Evangile, & préféreront leur jugement aux attestations les plus claires, dont ils se débarasseront en traitant les rapports les plus uniformes de tous nos sens, de moyens illusoires, & peu propres à instruire un philosophe. Prenez les hommes dans telle nation & dans telle façon de vivre, ou de penser qu'il vous plaira: il faut en leur adressant l'Evangile, les résoudre à refondre toutes les idées qu'ils ont prises, pour s'en former de neuves; à renoncer à tout ce qu'une longue habitude & l'applaudissement de la coutume paroissoit rendre aussi estimable

que nécessaire. Il falloit tout ensemble les résoudre à embrasser une religion pleine de gravité, une régle impitoyable, qui pour remédier au libertinage des sens, & à la fierté de la raison, réduisoit la raison & les sens en captivité. Par un nouveau surcroît d'obstacles, il falloit recevoir des leçons de créance & de conduite, d'une nation qu'on savoit destituée de philosophie ; & à laquelle son extrême singularité avoit attiré un mépris universel.

Mais de quoi les Émissaires de cette nation sont-ils porteurs ? Ils annoncent au genre humain qu'il faut reconnoître pour Sauveur & pour Maître, un homme qui s'est dit plus grand que les Prophétes ; antérieur à Abraham ; mis sous les yeux d'Abraham comme passant par avance de la mort à la vie ; né avant tous les tems dans le sein du Pere ; le Fils de l'Homme tout ensemble, & le Fils de Dieu ; l'héritier de toutes choses ; qui s'est dit la Sagesse venue d'en haut ; qui en un mot s'est dit Dieu ; mais qui a cependant habité parmi nous dans un corps mortel, & a souffert la mort. Il est vrai qu'on l'annonce revenu à la vie : mais il ne paroît pas ; & les biens qu'on promèt de sa part sont éloignés & invisibles.

Veut-on qu'à propos d'un évènement

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. incroyable dans la diſpoſition où ſont tous les eſprits, & ſur la parole de quelques diſcoureurs ſans talent, les hommes renoncent à leur façon de vivre, à leurs plaiſirs, à tous les agrémens d'une religion brillante & ſenſuelle? Les hommes ne ſe mettent pas à l'étroit de gayeté de cœur. Il n'y a rien ſur-tout dont ils ſoient plus jaloux que de l'indépendance de leur raiſon. Et ſi peu, ſi peu qu'elle leur ait produit par leurs recherches perſonnelles, ils ont peine à ſouffrir ce qu'ils ne peuvent concevoir.

Tels ſont cependant les ſacrifices qu'on fait par tout en devenant Chrétien. Préjugés, habitudes, poſſeſſions, raiſonnemens, liberté de ſentimens, voilà ce que les hommes mettent par tout ſous leurs piés. Il faut qu'il y ait eû des évènemens bien ſinguliers, pour produire de tous côtés cette révolution: & l'on peut juger de la force des motifs qui ont touché les Juifs, les Gentils, les Barbares, les Philoſophes mêmes, par le renouvellement univerſel qui s'eſt fait en eux. Nouvelles idées, nouvelles eſpérances manifeſtées au dehors par une vie toute nouvelle.

Jeſus-Chriſt fait entendre à un Docteur de la loi qui le conſultoit, quelle eſt la nature de ce renouvellement intérieur que

l'Evangile doit opérer dans les cœurs : & il compare cette opération ſpirituelle au ſouffle de l'air dont on entend la voix, & dont on reſſent les ſécouſſes, quoiqu'on ne ſache ni d'où il part, ni où il ſe porte. » Ce n'eſt pas aſſez, dit-il, que » l'homme renaiſſe d'eau, (en faiſant par une purification extérieure la déclaration publique de vouloir changer de vie,) » mais il faut qu'il renaiſſe de l'Eſprit ; qu'il change d'idées & d'inclinations ; que l'Eſprit en faſſe un homme nouveau. On ne voit ni d'où provient en lui ce changement, ni le terme & les eſpérances où il le conduit. Mais la force de l'eſprit qui le touche, & la conviction des biens que le fidéle attend, ſe montrent au dehors par une réforme qui embraſſe toutes ſes actions & ſa vie entière.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Joan. 3 : 8. &c.

Cette vie admirable qui après les libertés & les énormités précédentes ſuivoit perſévéramment le Baptême, étoit donc l'expreſſion la moins équivoque du changement que la vûe des miracles & la grace venoit d'opérer en eux. Ainſi quoique la raiſon fût confondue dans les objèts de la révélation, & que les biens promis fuſſent inviſibles ; Dieu honoroit l'intelligence de l'homme, & vouloit qu'il fût Chrétien par une détermination ſage, en

de ce célebre Arabe. Il n'y a point de Mahométan qui se soit jamais donné pour témoin oculaire d'aucune partie de la mission du prétendu Prophéte. Quelqu'un l'a-t-il accompagné sur l'escalier de lumière? quelqu'un a-t-il vû le grand coq, & exactement pris ses dimensions? quelqu'un au défaut du mesurage des Cieux fait par lui-même, a-t-il entendu des Experts qui lui ayent certifié cet arpentage, & ces curiosités si peu importantes à la sanctification des ames? C'est trop insister sur des choses ridicules. Le Mahométisme, & toutes les révélations qui se sont passées dans le secrèt, peuvent bien avoir des confesseurs: mais elles n'ont point de martyrs.

Au contraire quelqu'incroyable que paroisse un évènement, il y a lieu à le démontrer par un témoignage vraiment juridique & convainquant, lorsque les témoins ont pû faire usage de leurs yeux, de leurs oreilles, & du concours de tous leurs sens, sur-tout s'ils l'ont fait sans concert, si d'autres qui ne les connoissent pas y joignent de semblables témoignages, même au péril de leur vie.

L'homme ne peut donner une plus grande preuve de sa sincérité, ou de sa persuasion. Mais comme cette persuasion

n'eſt rien quand on n'a ni vû, ni appris les faits par le témoignage de ceux qui les ont vûs; cette perſuaſion d'avoir vû & ſuivi les faits, quand elle eſt atteſtée par la perte de la vie même, eſt la plus forte preuve de la réalité des faits qui ſe ſont paſſés ſous le ſoleil. C'eſt de la ſorte que le Martyre eſt la grande preuve du Chriſtianiſme, & l'équivalent de tous les autres témoignages.

Ceux qui par des motifs que nous nous diſpenſerons d'approfondir, ont eſſayé de réduire les témoins de la vérité de l'Evangile à un très-petit nombre; ont été parfaitement réfutés par les faits infinis, & par les autorités reſpectables que Dom Thierry Ruinard a rapprochés dans la célebre préface qu'on lit à la tête des *Vrais Actes des Martyrs*. Ces paradoxes ne ſont pas moins réfutés par un nombre infini d'Écrivains contemporains, & par une foule de monumens réels, qui pour n'être pas des piéces par écrit, ou des faits détaillés, ne laiſſent pas d'être des preuves ingénues des exécutions barbares que le Chriſtianiſme occaſionna par tout. On mettoit les Chrétiens aux priſes avec les bêtes dans toutes les arènes que chaque grande ville ambitionnoit d'avoir à l'imitation de Rome. Les priſons, les

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

galères, les carrières, & les mines étoient remplies de Chrétiens. Il y a même plusieurs faits qui démontrent que la haine du Chriſtianiſme, malgré la douceur & les précautions de pluſieurs Empereurs modérés, avoit dégénéré par tout en fureur, & occaſionné le maſſacre de pluſieurs familles à la fois. Je n'en produirai qu'un trait. On retrouve dans les cimetières qui étoient autrefois hors des portes de nos anciennes villes, des lieux que la piété des fidéles a toûjours diſtingués par le nom de Cimetières des Martyrs. En y creuſant pour faire des fondations, on a ſouvent trouvé des tombeaux de tuf, de pierre, ou de craye, dans leſquels ſont couchés des ſquélettes, avec des clous enfoncés dans les coudes & ſur la tête, ou avec des broches de fer qui les traverſent par les épaules en ſe croiſant ſous la poitrine. Quelques-uns de ces tombeaux ſe ſont trouvé aſſez ſpacieux pour contenir à la fois pluſieurs grands corps, & pluſieurs petits d'une taille inégale (a). Preſque tous portent les marques d'une ſemblable cruauté. On voit ce que cela ſignifie. On n'a jamais fait ſouffrir aux enfans des malfaiteurs, la peine dûe aux crimes

[illegible]

(a) Voyez *Rom. ſubterr. Gallonius*, & *Pref. Hiſtor. Metropol. Remenſ. Domni Marlot.*

de leurs peres : & la ſépulture honorable qui ſe refuſe aux ſcélérats a viſiblement été procurée à ces familles, par le même Eſprit qui eut la force de demander à Pilate le corps de JESUS, & de le dépoſer avec diſtinction dans un caveau qui n'avoit pas encore ſervi.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Les Auteurs des trois premiers ſiécles, & les trois anciens continens, ſont pleins non de veſtiges équivoques, mais de monumens très-expreſſifs de la conſtance & du nombre de ceux qui ont donné leur ſang plûtôt que de déſavouer les faits dont ils étoient parfaitement instruits. D'habiles critiques (*a*) en ont recueilli & fait valoir les preuves, en écartant non-ſeulement le faux, mais même l'incertain.

Cette preuve qui eſt proprement le témoignage des témoignages, s'eſt accrue comme le nombre des Chrétiens, & s'eſt fortifiée trois cens ans de ſuite. L'œuvre du ſalut avoit déja ceſſé d'être locale, par l'univerſalité de la prédication : mais comme toute la terre a entendu les Prédicateurs, & vérifié leurs écrits ; toute la terre a vû couler le ſang des témoins : & Jeſus-Chriſt avoit donné par avance à ce témoignage une force invincible, en prophétiſant contre toute vraiſemblance,

(*a*) Adrien Baillet, & les Bollandiſtes.

qu'il lui ſeroit rendu devant les tribunaux des Juifs, & des Gentils.

Par tout ce qui précéde il eſt ſenſible qu'on ne peut raiſonnablement douter de la coexiſtence des livres du Nouveau Teſtament, & des Egliſes qui nous les ont uniformément atteſtés & tranſmis. Les témoignages rendus par le Pere à ſon Fils & à ſes Envoyés, ſont également ſûrs, puiſqu'ils ſont rapportés par ces livres, & en même tems remplacés aux yeux de toute la terre, tant par le changement des nations converties, que par la mort conſtante d'une foule de témoins.

OBJECTION.

Voici ce que j'ai oui avancer de plus ſpécieux pour infirmer cette preuve, par des perſonnes qui avec beaucoup de juſteſſe & de conſéquence dans l'eſprit, ne laiſſoient pas d'héſiter ſur la certitude de la révélation, par un effèt de l'habitude où nous ſommes tous de perdre de vûe les preuves claires quand notre raiſon y oppoſe une demie lueur, ou ſeulement quelques obſcurités.

Nous ne diſconvenons nullement, diſoient-ils, que l'Evangile n'ait une parfaite proportion avec les beſoins de l'homme,

ſoit

Soit pour humilier sa raison présomptueuse en l'assujètissant à la régle de la révélation; soit pour incliner son cœur à la pratique de toutes les vertus nécessaires à la société, en lui en présentant les exemples les plus forts, & les motifs les plus touchants. En ce sens nous applaudirons toûjours au Christianisme. Nous n'avons point d'amis plus solides que les vrais Chrétiens. Nous avouons encore à la gloire de l'Evangile, qu'en le mettant en parallele avec la doctrine des hommes les plus judicieux, tels qu'ont été Socrate & Confutius; celle-ci est froide & destituée d'encouragement, n'ayant rien de plus pour animer nos espérances que quelques raisonnemens conformes au goût d'un petit nombre de personnes qui réfléchissent; mais supérieurs à la portée du commun des hommes. Or qu'est-ce qu'une morale qui n'est que pour les Philosophes; pour des gens qui se croyent tous capables d'en faire une autre encore plus belle? Au lieu que la morale de Jesus-Christ est intelligible aux plus petits. Il ne se pouvoit rien concevoir de plus populaire que de nous montrer l'un d'entre nous déja placé dans la gloire qui est réservée aux autres. Mais ce n'est pas assez que l'annonce de cette œuvre soit belle

& touchante : il faut pouvoir en administrer les preuves dans tous les tems ; & c'est ce qui ne paroît pas facile aujourd'hui.

Si l'Evangile s'annonçoit comme une simple histoire, ou comme un traité de philosophie ; nous ne serions pas étonnés d'en voir paroître des interprétations différentes, ou des preuves plus ou moins vraisemblables. Mais on nous présente l'Evangile comme une alliance que Dieu fait avec l'homme. Et dans la vérité il le faut pour le besoin de la multitude qui se perd dans une opinion disputable, mais qui entend très-bien les promesses faites à Abraham, & l'alliance présentée par son descendant à tout le genre humain. Or il n'y a point d'alliance sans ambassade ; & cette ambassade doit nécessairement être une comme l'intention de celui qui l'envoye. Comment donc accorderons-nous l'indispensable unité de la mission avec la multiplicité des ministères qui changent la doctrine, qui s'entre-condamnent, & qui cependant nous disent tous avec une égale confiance : *Venez à nous : nous sommes les Envoyés ?*

Quand enfin il resteroit dans la société un ministère qui s'y montrât avec des marques plus avantageuses que n'en ont

les Auteurs des nouvelles ſectes ; il faudroit que ce miniſtère pût prouver ſon envoi comme le Parlement de Paris prouve ſa Royale inſtitution ; ou par ſes Lettres-patentes, ou en remplaçant la lecture de celles-ci par ſon Greffe, par ſes priviléges, & par les atteſtations perpétuelles de tout ce qui l'environne. En cela le Parlement ne ſe rend pas témoignage à lui-même ; il n'eſt que porteur des témoignages qu'il a d'abord reçus, & continué de recevoir. Mais en eſt-il de même du miniſtère Evangélique ? peut-il aujourd'hui faire revivre les témoignages des œuvres de l'Eſprit, & les témoignages humains qui ont été rendus à l'œuvre Evangélique ? Quand il ſeroit réel qu'ils ont été rendus ; ce n'eſt plus qu'une très-ancienne renommée : il n'eſt plus poſſible de les diſcuter, ni de les comparer avec ce qui en pouvoit ſûrement montrer la force, ou l'invalidité. Le tout eſt ſi loin de nous, que c'eſt comme s'il n'étoit plus.

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Mais ſi l'éloignement & la difficulté d'éclaircir les preuves de la miſſion en ont ruiné la certitude, les Porteurs de l'alliance, quels qu'ils ſoient, n'ont plus que des *oui-dire*, pour alléguer les droits qu'ils s'attribuent. Ils ſe rendent témoignage à eux-mêmes, au lieu de ſe préſen-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

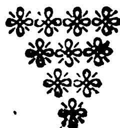
ter à la ſuite d'un témoignage qui les prévienne : & l'Evangile n'étant plus qu'une affaire de raiſonnement , nous ne lui voyons plus d'autre mérite que la ſingularité des hazards. Il en ſera comme de la métempſycoſe de Pythagore, qui a trouvé grace chez les Bramines ; ou de cette beauté intellectuelle de la vertu, qui toucha Socrate , & après lui quelques ſectateurs capables de penſer.

Il ne ſuffit donc pas, ajoûte-t-on , de produire comme l'ont fait tant d'Écrivains, les preuves de la religion Chrétienne. Le commun des hommes ni ne lit, ni ne peut entendre ces diſcuſſions : & ceux qui y trouvent le plus de vraiſemblance, ne ſont pas beaucoup plus avancés. Le principal point leur manque.

La religion Chrétienne ſe donnant en effèt pour être eſſentiellement l'alliance de Dieu avec les hommes , c'eſt de cette alliance qu'il faut adminiſtrer la preuve toûjours vivante, toûjours intelligible aux moins inſtruits, comme aux plus ſavans. Il faut leur montrer une commiſſion donnée & clairement perpétuée : car on ne peut être ſûr, ni des vrais articles de l'alliance que par ceux qui ont la commiſſion de l'annoncer ; ni ſur-tout de la réalité de leurs pouvoirs que par des

témoignages qui se puissent toûjours vérifier. Mais si les lettres de créance, ou les témoignages équivalans ne subsistent plus, comment nous les produira-t-on? Nous n'avons point vû les œuvres de l'Esprit qui pouvoient prouver la mission: nous n'avons point vû couler le sang des témoins qui en étoit comme le remplacement. Les actes de leur martyre sont perdus, & des legendes communément fabuleuses en ont pris la place. Le ministère restant sans preuve, l'Evangile peut-il passer pour une alliance réelle; & n'avons-nous pas un juste sujèt de craindre que le tout ne dégénère en illusion? LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Pour répondre à cette difficulté qui est très-pressante, & qui suppose notre propre division de matières; c'est une nécessité indispensable de montrer la perpétuité du ministère qui est porteur de l'alliance; & la perpétuité des témoignages qui garantissent l'un & l'autre à toutes les générations.



LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

CHAPITRE III.

La perpétuité des Témoignages rendus au Ministère Evangélique.

CETTE multiplicité de ſectes détachées du corps de l'Egliſe, qui indiſpoſe tant de perſonnes, ne déshonore que l'eſprit particulier qui en eſt l'auteur, & n'affoiblit en rien la certitude du Chriſtianiſme. Le gouvernement d'un État ceſſe-t-il d'être unique & reconnoiſſable, parce qu'il ſe montre dans quelques Provinces des troupes de mécontens, qui ſans avoir entre-elles aucuns liens; ont chacune à part leur bannière, leur nom, & leur méthode ?

On peut diviſer le nom Chrétien: Marcion, Manès, & Arius ſe peuvent dire Chrétiens: mais on ne peut non plus diviſer le Chriſtianiſme qu'on ne peut diviſer l'Apoſtolat. Il n'y a qu'un Dieu, qu'un Médiateur, qu'une alliance, une foi, & un corps très-connu d'Ambaſſadeurs qui ſera le même pour tous les ſiécles. Où ſera l'Apoſtolat, là ſera le Chriſtianiſme.

Les auteurs & les fauteurs des ſchiſmes font voir qu'ils ne connoiſſent pas, ou

n'exécutent pas la volonté de leur Maître, qui n'a pas mis dans la bouche de ses Envoyés des paroles de contradiction, ni fait partir plusieurs Ambassades au lieu d'une. Il faut donc que les Ministres schismatiques ou n'ayent point reçu de pouvoirs, ce qui rend leurs plus beaux talens inutiles pour le salut de ceux qui les écoutent ; ou qu'ils ayent perdu à notre égard le droit d'être écoutés, en exerçant à l'écart & dans l'indépendance, une mission qui devoit s'adresser en tout tems à l'Univers entier, & s'exercer solidairement.

Précautions de J. C. pour rendre sa mission toûjours reconnoissable.

Les deux grands objèts qui ont occupé le Sauveur sur la terre, sont la redemption du genre humain par son sang ; & le soin d'établir un ministère capable par les leçons & par la forme qu'il lui donna de porter à tous les peuples les mêmes dogmes avec les preuves de cet envoi. C'est pour prévenir toutes les démarches arbitraires de la raison humaine ; c'est pour fixer à jamais les fidéles par le moyen le plus familier, & le plus sûr, que Jesus-Christ a adressé à toutes les nations & à tous les siécles son Apostolât, c'est-à-dire, un corps d'Ambassadeurs indissoluble & immortel.

Dans le dessein de former son Eglise de Juifs & de Samaritains, de Grecs &

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

de Barbares, il ne commença point par leur présenter un livre, parce qu'un livre peut être suspect aux uns, inintelligible pour d'autres, & différemment entendu. Il ne jugea pas à propos de leur présenter un Prédicateur unique, parce que cet Envoyé n'auroit pû être présent par tout, & qu'il auroit pû abuser de son pouvoir se voyant seul chargé de l'œuvre. Mais il leur adressa un corps de Députés, auxquels il avoit commandé d'annoncer conjointement, & jusqu'à la fin des siécles, ce qu'il leur avoit prescrit; soit en le publiant de vive voix, soit en le mettant par écrit.

Luc. 6:13.

Ce ministère auquel Jesus-Christ luimême a donné le titre d'Ambassade, *quos & Apostolos nominavit*, coupe pié à toutes les entreprises de l'esprit de l'homme: puisqu'*il est comme les autres ministères, institués par manière de compagnie; institution dont l'effèt comme l'intention notoire, est de prévenir, ou de supprimer, les nouveautés & les vûes personnelles.* Il faut en même tems, puisque ce ministère doit être perpétuel, que ses preuves l'accompagnent & le rendent toûjours reconnoissable. Le moyen de justifier la perpétuité du ministère & de ses preuves est sous nos yeux. Il est dans toute la société.

Les

Les exemples s'en trouvent dans chaque nation, dans chaque province, & dans chaque ville. Quand nous lisons dans l'histoire de France, quel Roi a rendu le Parlement de Paris sédentaire, qu'on ajoûte à quelle intention il fit cet établissement, à la décharge de qui, avec quelles obligations & quelles attributions; nous devenons certains de la vérité de cette histoire, en voyant le même corps se soutenir jusqu'aujourd'hui avec toutes les marques publiques de sa royale institution. Cette histoire par elle-même ne fait point preuve : mais elle est prouvée par les témoignages subséquens & permanens. De même, nous trouvons la mission Evangélique dans une histoire aussi ancienne que l'Eglise, & avouée de toutes les sociétés qui se sont dit Chrétiennes dès le premier siécle. Nous ne produisons point cette histoire pour preuve de l'établissement du ministère Apostolique : moins encore avons-nous recours à l'inspiration des livres qui la contiennent. Indépendamment de l'esprit qui en a dirigé les Écrivains, leur histoire ne peut manquer d'accuser juste à l'égard du ministère unique & immortel, si cet établissement qu'elle rapporte se perpétue dans tous les siécles; toûjours dans sa première forme; toûjours accompagné

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

des témoignages qui le rendent reconnoissable, & qui n'autorisent que lui. Commençons par les traits qui caractérisent la mission dans le récit de tous les Evangélistes. Nous en verrons en suite les effèts justificatifs & perpétuels dans la société.

1°: Jesus-Christ en quittant la terre n'adressa rien aux hommes par écrit: mais il leur adressa l'Apostolat. Aussi l'Eglise fut-elle formée avant que la parole de la prédication fût écrite; & jamais aucune Eglise n'a été formée par la lecture d'un livre, mais par la prédication des Envoyés. *La foi vient de l'ouie & de*
Rom. 10: 17. *la parole qui a été prêchée.*

Quand bien même les Prédicateurs auroient présenté d'abord un traité écrit, encore auroit-il fallu préalablement faire connoître leur personne, & certifier le traité par la justification de leur envoi. Cela se pratique chez les peuples policés, & chez les peuples barbares: parce que tous veulent être sûrs des personnes avec qui ils traitent. L'Apostolat devance donc l'Écriture.

2°. Jesus-Christ en établissant le ministère n'a point parlé à un seul Ministre, mais à plusieurs ensemble. *Ite. Docete.* C'est donc un corps d'Ambassade qu'il

envoye, & qu'il nous faudra retrouver.

3°. La commiſſion de ce corps embraſſe toute la terre. *Docete omnes gentes.* Le miniſtère n'eſt donc point local dans ſa totalité. Il n'eſt point comme le ſacerdoce Lévitique attaché à une ville & à un temple unique. Il eſt univerſel.

4°. Quoique diſperſé par-tout, ce miniſtère eſt étroitement aſtreint à une doctrine unique, & porteur préciſément des mêmes intentions, comme doivent l'être tous ceux qui compoſent une ambaſſade, ou une magiſtrature. On ne les mèt en corps, on ne les aſſujettit à la loi des correſpondances & de la ſubordination, que pour empêcher le partage & les caprices de l'eſprit particulier. *Docentes eos ſervare omnia quæcunque mandavi vobis.*

Il y aura donc concert & ſolidité dans le miniſtère : ſans quoi nulle uniformité dans la commiſſion, nulle certitude dans le traité ; chacun le pouvant interpréter à ſa façon, s'il fait ſon œuvre à part, & ſans en être comptable envers ſa compagnie.

5°. Jeſus-Chriſt en établiſſant des Paſteurs & des Docteurs, leur promit ſon aſſiſtance pour tous les jours juſqu'à la conſommation des tems. *Ecce ego vobiſcum ſum omnibus diebus uſque ad conſummationem ſæculi.* C'eſt donc une légation

permanente & une œuvre immortelle. Si la légation ne ſubſiſte plus, toute cette œuvre eſt ſans réalité : & ſi cette œuvre dure juſqu'à la fin des tems, elle ſe perpétue par une ambaſſade qui ne peut être qu'une d'un bout du monde à l'autre. En ſuivant littéralement les paroles de l'inſtituteur, voilà une compagnie miſe en régle, qui a pour objèt le ſalut des hommes par la participation de la doctrine & des mérites du Chriſt ; pour département toute la terre ; pour durée tous les ſiécles ; pour premier devoir de ne dire que ce que la première légation a reçu de ſon inſtituteur. Mais on apperçoit qu'il faut ici quelque choſe de plus. Puiſque le Miniſtère Chrétien eſt une compagnie établie à demeure & pour toûjours, elle doit, comme toutes les autres, avoir les moyens de créance qui autoriſent & font connoître, même long-tems après l'inſtitution, toutes les compagnies permanentes. Ces moyens ſont deux. 1°. La publicité du Miniſtère & de ſes preuves. 2°. L'unité des Miniſtres, ou leur ſubordination qui n'en fait qu'un corps.

La publicité mèt au grand jour les témoignages qui ſont rendus à la miſſion ; & l'unité ou la ſubordination régulière des membres qui agiſſent chacun à leur

manière, au nom d'une compagnie & de la part du légiſlateur qui l'a autoriſée, manifeſte le légitime uſage d'un même pouvoir, quoiqu'exercé par différentes perſonnes, en différens tems & en différens lieux. Ceux qui ſont hors de cette unité, ou n'ont rien reçu, ou abuſent de tout. Ici rien n'eſt arbitraire : ces régles ſont faites avant nous : elles ſont avant l'Égliſe Chrétienne, & ſont les mêmes par tout. Ce ſont les loix de l'humanité : c'eſt par elles que les hommes ſont ſûrs de leur état : & le Verbe en ſe faiſant homme, a conformé l'établiſſement de ſon Égliſe aux moyèns qui notifient tous les établiſſemens. Il s'eſt bien gardé de ſoumettre ſon alliance & ſes volontés à l'examen des philoſophes, ou à la déciſion des beaux eſprits, qui ſont à cet égard auſſi ignorans que le reſte des hommes, & plus dangereux, parce qu'ils ſont plus ſuffiſans & plus ſuſceptibles de vûes paſſionnées : mais il a préſenté ſon alliance & les vrais biens à tous les hommes par la voie qui fait leur ſureté, par un miniſtère public & autoriſé.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Qu'un homme s'érige en ambaſſadeur, ou entreprenne d'établir une chambre de judicature, en s'aſſociant des collégues & des ſubalternes : on n'y a point d'égard,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

parce qu'on sait d'où il vient; ou qu'on sait même très certainement par le simple défaut de témoignage qu'il s'est arrogé ce pouvoir, & qu'il n'en a point de réel qu'il puisse communiquer à qui que ce soit.

D'une autre part, qu'un membre légitime du Sénat de Gênes, ou de quelqu'autre conseil public, entreprenne de former un tribunal à part, pour régler d'une façon nouvelle les affaires d'une vallée ou d'un bourg, & qu'il veuille pour cela se rendre indépendant du corps dont il s'est détaché : son entreprise est vaine. L'homme le plus ignorant peut en sentir l'insuffisance. Chacun sait la nouveauté de ce démembrement. Il porte un nom différent du Sénat de Gênes, & il n'est ni avoué ni souffert : ou s'il se prévaut de quelques supports pour se maintenir, il ne peut ni anéantir l'autorité de l'ancien Sénat, ni transmettre à d'autres un pouvoir légitime.

L'auteur de la première entreprise s'arroge ce qu'il n'a point reçu : l'auteur de la seconde abuse visiblement de ce qu'il a. Le premier ne pouvoit devenir juge qu'étant incorporé à la compagnie qui a les pouvoirs ; & l'autre, quoiqu'envoyé, perd le fruit de sa mission, parce qu'il ne

l'exerce pas conjointement avec les autres Envoyés, & conformément à l'institution du ministère commun. On sait le lieu & le jour où il a commencé à faire bande à part. Depuis ce jour-là son œuvre a cessé d'être celle du corps dont il s'est retiré.

Par une suite nécessaire de ces régles universellement reçûes, il nous est à tous aussi aisé de savoir s'il y a un traité d'alliance qui nous réconcilie avec Dieu, que de savoir s'il y a un traité de paix entre la France & la Hollande. Ce n'est point pour nous une recherche pénible de savoir où est le ministère qui mèt l'homme en société avec Dieu par Jesus-Christ. Il est public: il se présente avec tous ses témoignages dans l'Eglise qui a notoirement étendu sa foi à tous les tems & à tous les lieux.

Nous n'avons pas besoin de montrer en détail que telle & telle société, comme celle des Ebionites, celle des Manichéens, celle des Arriens, ne sont point l'Eglise de Jesus-Christ; puisque le ministère qui les a assemblées est de nouvelle introduction, & qu'il a prétendu, contre toute régle, dégrader le ministère ancien qui étoit immortel, pour se mettre en sa place. Nous n'avons pas besoin de montrer que la société des Coptes, ou celle des

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Arméniens n'eſt pas l'Egliſe de Dieu; puiſque le miniſtère qui les gouverne, quoique provenu de la vraie Egliſe, a rompu avec le corps de l'ambaſſade univerſelle, & condamne comme anéanti un miniſtère qui continue juſqu'à la fin des ſiécles à fructifier d'un bout du monde à l'autre. L'Egliſe Catholique eſt celle qui fait porter la parole de vie *à toute créature*; celle qui montre l'ancienne & immortelle ambaſſade, toûjours reconnoiſſable par ce qui a toûjours caractériſé toute ambaſſade; je veux dire par la publicité des témoignages qui l'accompagnent, & par l'unité qui éléve les actions de pluſieurs miniſtres à la gloire de devenir les actions du corps entier.

Marc.16:15.

I.

La publicité du Miniſtère Catholique; & de l'Egliſe Catholique.

C'EST un langage ſynonyme de dire que l'Egliſe Catholique, ou que le Miniſtère Catholique ſe montre en tout tems & à toute la terre, avec des témoignages parfaitement clairs & certains. En effet, quoique l'Egliſe ſoit fort différente du Miniſtère; quoique les Fidéles qui compoſent

l'Eglise n'ayent reçu ni conséquemment pu donner de pouvoirs à personne; & que le ministère lui vienne nécessairement de Dieu qui a daigné traiter avec elle, c'est pour elle qu'est le Ministère: c'est pour elle que sont les Envoyés & le Chef de la mission: *Omnia vestra sunt, sive Apollo, sive Cephas.* C'est par ce ministère qu'elle jouit de tous ses titres. Elle n'est sure des biens qui s'acquièrent chez elle, & ne les promèt avec confiance, que par la certitude où elle est de la sainteté de son ministère. Elle confesse que c'est Jesus-Christ qui est l'auteur & le consommateur de sa foi; qu'il est le Maître unique de qui elle tient sa doctrine; qu'il est le modèle de ses mœurs & le principe de sa justice: c'est par lui qu'elle est sainte, & que la sainteté est en tout tems communiquée au moins à un nombre de ses membres. Mais comme il n'y auroit point d'alliance pour elle ni pour personne, s'il n'y avoit point d'Envoyés; elle est autorisée à se dire l'Eglise sainte, unique, & catholique, s'il est notoire qu'elle a reçu l'unique ambassade qui apporte aux hommes la bonne nouvelle & les biens de l'alliance. De cette sorte, elle a la sainteté intérieure que l'Esprit-saint communique aux justes, & qui ne se voit pas. Elle a en

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

1. Cor. 3: 22.

même tems la sainteté extérieure & sensible qui est l'avantage de tout le corps, & à laquelle tous les particuliers, même les mauvais Chrétiens, ont part; étant notoirement unis au Ministère qui a les pouvoirs. Elle connoît & annonce les titres qui la distinguent, parce que c'est chez elle, & uniquement chez elle que se retrouve la forme constante de la première & irrévocable mission. Personne ne peut ignorer que la forme régulière & constante des établissemens publics est ce qui en maintient le fond & qui en montre les pouvoirs, tant qu'ils ne sont point révoqués. Cette forme ôtée, la société ne sait plus à quoi s'en tenir. Si donc il y a un Apostolat immortel, nous devons par la forme extérieure du Ministère qui perpétue le premier envoi, retrouver sans équivoque la vraie Eglise que ce ministère est venu former & servir. A côté du ministère nous devons retrouver la perpétuité très-sensible des preuves qui ont d'abord manifesté la mission, & établi le Christianisme. Ajoûtons que les progrès de cette perpétuité qui se retrouve uniquement dans l'Eglise Catholique, sont les mêmes que dans une compagnie de judicature, & dans une Chambre Souveraine qu'on reconnoît long-tems

après son établissement sans ambiguité & sans crainte de méprise. Cette espéce de tradition, ou de transmission, qui ne demande ni livres, ni lectures pour être entendue, n'est pas seulement publique, mais infaillible. Elle tient à des élections, à des réceptions, à des actes publics, à des bâtimens dont chacun sait l'usage; à tant de moyens conspirans & permanens, qu'il ne se peut rien trouver de plus certain dans la société.

La lecture des lettres d'établissement ne se réitère pas tous les jours: elle n'a même été faite qu'au commencement, & ne se demande plus. Cinq cens, ou cinq mille témoins, la chose est indifférente, ont d'abord entendu faire cette lecture. Leur témoignage est ensuite remplacé par l'attestation de ceux qu'ils en ont instruits; par l'exercice même des Ministres qui commencent l'établissement; par l'incorporation publique de ceux qui leur succédent, & qui remplissent les places vacantes; par l'acquiescement des peuples qui portent leurs affaires à ce Tribunal; par la distinction des Chambres, & des affaires dont elles connoissent; par la diversité des fonctions assignées aux différens membres qui les composent; par la perpétuité des lieux, des usages, des habits,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

& des priviléges qui leur sont affectés. Le concours de ces circonstances est équivalent à la réitération journalière des témoignages de l'établissement : il y supplée.

Les pouvoirs accordés par la puissance législative dans les affaires temporelles, ne sont pas plus visibles que les droits & l'envoi du ministère Catholique : & comme ces pouvoirs temporels sont attestés extérieurement par des marques durables, les droits de l'Eglise Catholique se produisent avec la même évidence par la conservation de son extérieur, & par la publicité des témoignages rendus d'un jour à l'autre à son ministère. Suivons cette comparaison dans quelque détail.

Perpétuité des témoignages de l'Esprit qui a formé l'Eglise Catholique.

Les cinq cens Disciples qui eurent le bonheur d'entretenir en Galilée le Sauveur ressuscité, & les huit mille Juifs qui se convertirent aux premières prédications de S. Pierre, appuyées des merveilles de l'Esprit-saint, voilà avec les Apôtres les premiers garants de la mission de Jesus-Christ. Les autres fidéles qui grossirent bientôt l'Eglise de Jérusalem, conjointement avec ceux qui dans toute la Judée déposoient ce qu'ils avoient vû & entendu : voilà les nouveaux témoins de l'œuvre du Messie, & des pouvoirs Apostoliques. C'est par eux que

commence la publicité. Cinq cens ou cinq mille témoins de la résurrection, huit mille ou quatre-vingt mille témoins de la descente du Saint-Esprit, c'est la même chose pour les siécles suivans; parce que les uns & les autres étant morts, leur témoignage a du être remplacé par ceux qui les ont ouis: or nous sommes aussi sûrs d'une attestation universellement rendue au rapport uniforme de cinq cens témoins, que de celle qui auroit été rendue à cinq mille.

Si cependant on veut qu'il y ait, même pour nous, plus de certitude dans les attestations rendues par les Fidéles du premier âge au récit de cinq mille témoins de la résurrection, qu'à celui de cinq cens; & à quatre-vingt mille témoins des merveilles de l'Esprit-saint qu'à huit mille; je dis que l'Eglise jouit de cet avantage, & d'un avantage fort supérieur. Elle a publié & transmis par des moyens sûrs à tous les âges suivans, les dépositions non de quelques centaines, ou de quelques milliers de témoins de la premiére mission; mais d'une vraie nuée de témoins non-suspects.

Ils ne sont point suspects, parce qu'il ne peut y avoir ni illusion dans ce qu'ils ont vû publiquement, ni collusion dans

le rapport de gens qui ne se connoissoient pas. Ce n'est pas un évènement unique, attesté par les habitans d'une seule ville; mais divers évènemens que des témoins sans nombre assurent avoir vûs en différens pays dans des villes célebres, dans une longue suite d'années; & tous évènemens qui supposent le même pouvoir, qui tendent à la même fin. Il est égal d'avoir vû Lazare sorti du tombeau après quatre jours de sépulture, ou d'avoir vû le Sauveur ressuscité. Plusieurs ont vû les merveilles & les premiers dons de l'Esprit: d'autres ont vû les résurrections opérées à Joppé & à Troade: d'autres des miracles aussi peu équivoques: plusieurs les ont vûs la plûpart. Or attester par troupes les faits postérieurs, c'est attester la résurrection & l'effusion des dons de l'Esprit-saint, dont ils sont les effets & les preuves. De cette sorte les premiers témoins non-seulement ne sont point suspects, mais se trouvent réellement innombrables. La résurrection du Sauveur, & la mission Evangélique, acquièrent par ce moyen une illustration qui s'étend & se perpétue de toute-part.

L'Eglise formée à Jérusalem ne cesse de communiquer ses témoignages & ses preuves aux autres Eglises naissantes qui

lui en rendent d'aussi touchans. Tout s'oppose à cette correspondance : & elle s'établit avec une facilité qui est elle-même un prodige. La haine n'empêche pas les Samaritains de recevoir des Juifs le salut que ceux-ci annoncent. La jalousie n'empêche pas l'Eglise de Jérusalem de se réjouir à la nouvelle que l'Esprit-saint qui avoit manifesté parmi eux sa présence, s'étoit communiqué de même aux nouveaux fidéles de Samarie. Quand on connoît les préjugés & les dédains des Israëlites à l'égard des nations idolâtres, on sent que la seule force de la vérité a pû porter les Juifs & les Samaritains convertis, à glorifier Dieu de ce qu'il avoit fait part aux Gentils du don de la pénitence pour les conduire à la vie; au lieu qu'auparavant ils s'attendoient que leur Messie n'auroit affaire aux autres nations que pour les écraser, ou pour les mettre en servitude. Act. 11 : 18

Les Grecs d'Antioche quoiqu'accoutumés à un langage poli, & à des discours savans, ne s'offensent point de la simplicité de ceux qui leur apportent l'heureuse nouvelle. La vérité leur suffit, avec ce qui en est la marque. L'évidence des faits l'emporte donc par tout sur les haines nationales, sur le mépris qu'on faisoit

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

des Juifs, & sur la doctrine de la Croix, qui séparée de ses preuves paroissoit une extravagance. Tous ne font plus qu'un peuple, une même ame, un même nom. Leur gloire n'est plus d'être habitans de Jérusalem ou d'Antioche. L'Eglise est formée. En quelque lieu qu'on soit, on peut prendre naissance dans cette ville, & en être citoyen. Psalm. 86.

Une telle publicité est incomparablement plus grande que n'auroit été celle d'une apparition du Sauveur, vû après sa résurrection dans le temple de Jérusalem en présence de vingt mille habitans. Ce n'eût été qu'un fait : & pour éluder une rencontre unique on allégueroit les illusions des sens, la magie, la fascination. Nous ne serions pas à beaucoup près aussi touchés aujourd'hui du témoignage rendu dans le siécle suivant au récit de cette apparition par les enfans des premiers témoins, que nous le sommes des témoignages rendus sans concert à la prédication Apostolique par ces Eglises nombreuses, contre leurs inclinations, malgré leurs préjugés, malgré leurs querelles, malgré l'intérêt le plus capital. Et de peur que vous ne vous teniez sur la défiance à l'égard du Livre qui raconte quelques-uns de ces faits arrivés à Lydda,

à Joppé, à Damas, à Salamine, à Iconium, à Troade, à Philippes, à Thessalonique, à Corinthe, à Malte, ou à Rome; c'est précisément dans ces lieux que se forment subitement des Eglises que les profanes y ont connues & attestées, qui subsistent encore, & qui ont garanti tant les faits, que l'histoire qui les rapporte. C'est ainsi que les Duché & Comté de Bourgogne sont encore la preuve justificative de l'histoire qui établit les Bourguignons dans ces quartiers. C'est ainsi que le changement du nom de Gaule en celui de France, justifie l'histoire qui incorpore les Rois Francs aux armées Romaines, & qui nous en montre l'agrandissement dans la décadence de l'Empire. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Quand on parle devant certains esprits de l'établissement de l'Eglise, il semble qu'on leur conte une avanture d'invention, dont on a mis la scène où l'on a voulu, par exemple à Thessalonique, à Corinthe, & à Rome, plûtôt qu'à Torneo de Laponie; & que pour la rejetter il suffise de dire: Nous n'y étions pas.

L'Eglise étoit formée en Italie, conformément au récit de S. Luc, sous les premiers successeurs de Tibère; puisqu'au rapport des Payens mêmes, on brûloit les enfans enduits de poix pour servir de Juvenal.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Pline le jeune.

fanaux ; illumination digne des jardins & des fêtes d'un Néron. L'Eglise étoit très-nombreuse dès lors dans toute l'Asie-Mineure, puisqu'un Magistrat Romain envoyé par Trajan en Bithynie, fut blessé de voir conduire une telle multitude d'habitans au supplice, & d'être contraint lui-même par l'usage à les y envoyer, sans leur connoître d'autre crime que le nom de Chrétien.

L'Eglise qui va se perpétuer comme le Ministère de qui elle a tout reçu, ne cessera plus d'en attester les œuvres & les pouvoirs. Tous les nouveaux actes, tous les établissemens que nous allons voir paroître dans ce corps dispersé par tout, vont devenir non de simples monumens historiques, propres à exercer les savans, mais des témoignages populaires universellement rendus au ministère, aussi visibles à tous, & aussi immortels que lui.

La succession très-publique des Ministres.

La première boucle de cette chaîne de témoignages qui tient aux premiers fidéles & s'allonge jusqu'à nous, est l'Ordination publique. Ce fut en effet la première démarche des Apôtres à leur retour de la montagne des Oliviers, lorsqu'ils étoient encore tout pleins des régles que le Seigneur venoit de leur donner avant son départ, & des promesses d'un Mi-

ministère qui dureroit comme la succession des siécles.

Le premier des Apôtres * se léve au milieu de l'Eglise, qui consistoit alors en six-vingt personnes. Il y propose l'élection d'un homme parfaitement instruit de la vie publique du Sauveur depuis le baptême de Jean jusqu'à la résurrection, & capable de remplir la place qui étoit vacante dans le Collége Apostolique. Toute l'Eglise se mèt en prière, & Matthias reçoit les pouvoirs de l'Apostolat. Telle fut la première succession dans le Ministère. La notoriété n'en pouvoit être plus grande, puisque toute l'Eglise y étoit: & c'est avec la même sûreté que l'Eglise a toûjours reçu depuis & connu les nouveaux Ministres à qui les anciens communiquoient les pouvoirs & les fonctions pour la perpétuer elle-même.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

* Act. 1 : 15.

Nous voyons par plusieurs autres traits du livre des Actes; par les régles que saint Paul donne à Tite & à Timothée; par l'ancien recueil des Constitutions qui venoient la plûpart des tems Apostoliques; & par la pratique de tous les tems qui ont suivi, que l'Eglise a toûjours employé l'imposition des mains de son Clergé, avec le jeûne solemnel & les prières de tout le peuple, afin de rendre la succes-

LA DÉMONSTRA. EVANGÉL.

sion dans le ministère très-publique & très-respectable. Le peuple y a toûjours pris part ; non pour donner aux nouveaux Envoyés des pouvoirs qu'il n'a point reçus, mais pour obtenir la bénédiction du Ciel sur l'œuvre Évangélique ; pour rendre témoignage à la probité de ceux qui y sont appellés ; & pour montrer à tous la ligne de ceux qui sont chargés de l'alliance, & de la communication des vrais biens.

La publicité de la réception des nouveaux Magistrats n'est pas une vaine cérémonie, mais une nouvelle attestation des pouvoirs de la compagnie dans laquelle ils prennent place. On ne peut s'y méprendre : & dans l'Eglise Chrétienne, comme dans l'État civil, cette forme d'institution n'a été mise en usage que pour prévenir les entreprises illégitimes, en notifiant le vrai ministère sans en renouveller davantage les premières preuves. Mais puisque ces preuves sont remplacées, elles sont perpétuées.

Le Ministère connu par les trois ordres de la Hiérarchie.

Nous voyons l'administration des premières Eglises entre les mains des Apôtres, des Prêtres, & des Diacres. Tous ensemble selon le degré de leurs pouvoirs & de leurs fonctions, ils veilloient au bien commun. *L'esprit-saint vous a établi insp-*

Act. 20 : 28.

pecteurs pour gouverner l'Eglise de Dieu, est-il dit aux Prêtres de l'Eglise de Milèt. Mais ce mot d'*Inspecteurs* n'exprime visiblement ici que les devoirs généraux du Clergé, & la vigilance nécessaire à tous les ordres : il n'est ni un titre, ni un nom distinctif : il le devint ensuite par la réserve spéciale qui en fut naturellement faite au premier ordre.

Les Apôtres & ceux qui leur furent associés, comme Matthias, Barnabé, Paul, & Silas se transportoient par-tout où ils étoient appellés par l'occasion, ou par le besoin. Ils étoient nécessaires pour fonder les Eglises, pour ordonner le Clergé, pour confirmer les Néophytes, pour juger définitivement les questions sur la foi. Mais bientôt après lorsque ceux qui composoient le premier ordre furent attachés à demeure au gouvernement spécial d'un troupeau, ils prirent uniformément, & s'approprièrent le nom modeste de *Surveillant* (*a*), qui en les distinguant les avertissoit de la sollicitude pastorale dont ils avoient la principale part. Ainsi tous les premiers associés & successeurs des Apôtres, sur-tout à mesure qu'ils devinrent sédentaires, furent distingués dans le Clergé par ce nom d'*Evêque*, comme

(*a*) Ἐπίσκοπος, Evêque.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. Timothée & Onésime à Ephèse, Tite en Créte, Marc à Alexandrie, Evodius à Antioche, Polycarpe à Smyrne, Lin & Clément à Rome. Cette distinction des trois ordres, chargés des différens services nécessaires aux Eglises, n'a jamais discontinué nulle-part, & nous montre en se retrouvant encore la primitive hiérarchie.

Le nom de Pape ou de Pere, qui a été commun à tous les Evêques, fut par la suite réservé à celui qui remplit la première chaire, & qui continue la primauté de Céphas, centre nécessaire de l'Apostolat dispersé. Ce titre exprime la juste vénération des Fidéles pour celui qui étant le premier dans l'Episcopat, le chef du ministère & de l'Eglise universelle, n'a pas seulement l'inspection particulière du diocèse de Rome, mais embrasse le maintien du Christianisme universel dans l'étendue de ses devoirs & dans la généralité de sa jurisdiction.

Le ministère s'étoit montré au premier siécle avec toutes les opérations extraordinaires de l'esprit qui l'autorisoit : il en montra de nouvelles au suivant : mais par la notoriété qu'elles avoient acquise les unes & les autres, il commença à n'avoir plus besoin de les réitérer. La publicité des

preuves précédentes se transmit comme le ministère, & ne s'en sépara en aucun tems. Comme il se montroit suffisamment par l'ordination & par la distinction invariable des trois ordres d'ouvriers, il n'attiroit pas moins les yeux par les actes avoués & continuellement réitérés de ses différens pouvoirs.

Le Ministère connu par ses actes.

Il n'en est pas des actes d'une compagnie comme d'un monument à demi rongé, ou d'une médaille qu'on peut soupçonner de fausseté, & dont l'explication peut être contestée. Les actes d'une compagnie sont aussi vivans qu'elle, & n'ont pas besoin d'explication. Ils produisent en tout tems deux effèts; l'un de remplir l'objèt dont la compagnie a les pouvoirs; l'autre de la montrer elle-même tous les jours, & d'en entretenir la notoriété. La longue inaction la feroit perdre de vûe: au lieu que la réalité de ses titres se fait toûjours sentir par la perpétuité de ses fonctions. De même les différens actes du ministère Evangélique, & toutes les pratiques ou les établissemens émanés de ce pouvoir, ont le double effèt de sanctifier les ames, & de nous transmettre les témoignages d'un Apostolat immortel.

C'est aux Pasteurs & aux Théologiens à nous apprendre l'excellence & l'appli-

cation régulière des moyens par lesquels le ministère communique aux Fidéles les effèts de l'alliance. Ce que nous considérerons ici dans ces pratiques aussi anciennes que l'Eglise même, c'est l'avantage qu'elles ont par leur visibilité, d'être les monumens aussi indestructibles que publics de la doctrine apostolique & de la légitime autorité. Car il est aisé de voir que ces pratiques étant significatives & permanentes comme le ministère qui les employe sans interruption; elles sont une vraie perpétuité de témoignages toûjours rendus tant aux dogmes qu'elles expriment qu'à la mission de Jesus-Christ & aux pouvoirs de ses Envoyés dont elles font l'exercice. C'est de cette sorte que les actes, les réglemens, & le cérémonial même d'une compagnie de députés ou de sénateurs attestent la réalité de ses pouvoirs & la nature de son département.

Nouvelle preuve de la perpétuité de la mission, tirée de l'établissement des fêtes Chrétiennes.

Après l'ordination qui devoit perpétuer le ministère & ses fonctions, le premier établissement apostolique fut celui d'une fête hebdomadaire, qu'on nomma *le jour du Seigneur*, & d'une fête annuelle qu'on nomma *la Pâque* ou *la Résurrection*. La célébration de ces fêtes étoit une profession claire de la création de tout par un seul Dieu, de l'incarnation du Verbe

éternel

éternel, de la mort du Messie pour notre salut, & de sa résurrection pour garantie de nos espérances. Ces fêtes par leur nom, par l'instruction des Pasteurs, & par le sens de la prière publique, ont toûjours été le Catéchisme vulgaire de la doctrine Evangélique, & un exercice toûjours nouveau de tous les sentimens de la piété. Mais les mêmes fêtes perpétuées portoient avec elles d'une semaine à l'autre, & d'un siécle à l'autre, les preuves de la mission salutaire. Elles en continuoient sans interruption les témoignages, parce que la certitude de la mission est inséparable de l'attestation des faits dont on glorifie Dieu dans chaque solemnité, & de la fonction de présider aux Assemblées.

1°. Nous ne pouvons effectivement refuser aux fêtes Chrétiennes les témoignages qui résultent chez les autres peuples de leurs fêtes annuelles, sur-tout quand elles sont liées d'ailleurs à des monumens connus. Il en résulte d'abord l'attestation la moins ambigue, & la plus grande célébrité d'un fait.

Le Collége des Prêtres d'Auguste, & les sacrifices qu'ils lui faisoient en certains jours, étant liés avec les actes & les divers monumens de ce Prince, attestoient

d'une façon très-marquée qu'il avoit vêcu; & qu'on l'avoit déclaré Dieu après sa mort. Voilà les deux faits qui résultent de l'établissement du Collége Augustal, & de ses fêtes ; mais rien de plus. Ni les Pontifes du premier âge, ni leurs successeurs, n'attestoient qu'Auguste eût été vû parmi les dieux.

Les Ismaëlites d'Arabie, d'Afrique, de Perse, & de divers autres pays, n'ont pû conspirer dès le commencement & malgré leurs divisions, à célébrer l'hégire, ou la fuite de Mahomèt hors de la Mecque sa patrie, pour se rendre à Médine, sans garantir d'une façon incontestable la réalité de ce fait.

Or nous ne demandons autre chose pour le Christianisme. Les faits sont réels de part & d'autre, parce qu'ils ont été vûs & attestés par tout sans concert ; ou que si un peuple en a célébré la mémoire à l'exemple d'un autre peuple, c'est par un effèt de la conviction où ils étoient également de la vérité du fait, touchant les uns comme les autres à la source de cette connoissance.

Mais attester qu'on a vû fuir un homme hors de sa patrie, & qu'on l'a sû arrivé, puis établi ailleurs, où il s'est effectivement montré en bien des rencontres les

armes à la main; ce n'est pas attester qu'on l'ait vû revenir du Ciel avec les marques de sa mission. Ce n'est pas attester qu'on ait oui la voix de Dieu qui le déclaroit son Prophéte. Mahomèt a voulu être crû sur sa parole, & s'il n'a pas prouvé son ambassade, il n'a pû la perpétuer. Ceux qui viendront après lui pouront dire qu'il a tout vû dans le Ciel: mais comme les premiers n'ont été témoins de rien, ceux qui leur succédent n'attestent rien de plus que l'existence, la fuite, & les guerres de Mahomèt d'une part, & de l'autre leur vaine confiance en son apostolat: au lieu qu'attester qu'on a vû le Sauveur ressuscité, ou qu'on a été témoin de l'effusion de son Esprit, & des merveilles par le concours desquelles les Envoyés ont établi la foi de la résurrection & l'Eglise, c'est diviniser l'Evangile, & c'est le faire avec droit. Attester ensuite, comme ont fait les fidéles qui célébroient les mêmes fêtes au second siécle, qu'ils avoient entretenu les instituteurs de ces fêtes, entendu leurs témoignages, connu leurs intentions, vû leurs œuvres admirables; c'étoit transmettre au troisième siécle & aux suivans, les assurances de la vérité des faits, & le droit de la publier. Les témoignages rendus d'abord aux faits Evangéliques, & à

La Démonstra. Évangel.

la divinité de la mission qui en est inséparable, sont donc très-publiquement perpétués par la célébration annuelle & hebdomadaire des fêtes Chrétiennes. Elles sont dans leur durée l'exacte répétition des mêmes témoignages. C'est la même certitude & la même valeur.

S'il y avoit en Orient & en Europe des fêtes annuelles ou hebdomadaires de la dictature de César, instituées par Auguste, & toûjours célébrées depuis, au moins dans les deux mois qui portent leurs noms; ou si les Allemands, les Italiens, & les François avoient constamment renouvellé d'année en année des tournois & une fête générale en mémoire du couronnement de l'Empereur Charlemagne en l'an 800; ce seroit alors apparemment que l'esprit humain trouveroit qu'il est beau de n'ajoûter foi ni à la dictature de Jule-César, ni à l'origine de la dénomination des mois de Juillèt & d'Août, ni au couronnement de Charlemagne.

2°. Ces fêtes & le ministère sont inséparables. On n'a jamais livré ni le ministère, ni la présidence des fêtes au premier bourgeois, ou au premier artisan qui voudra ouvrir sa porte, & attrouper le monde pour les célébrer. Le Pasteur

qui les annonce & qui y préside, a toûjours été pris dans la ligne très-connue qui perpétue les pouvoirs. Ainsi ces fêtes, en nous conservant la confession des faits, & en montrant le Pasteur, perpétuent les preuves de son ministère, comme l'exercice réglé de la judicature perpétue la notoriété du pouvoir des Juges.

Témoignages perpétués par l'extérieur des Sacremens.

L'Eglise a fait plus que d'entretenir la première confession des faits essentiels à sa foi par les mots de *Noël*, ou *Dieu avec nous*, de *Résurrection*, de *descente du Paraclèt*, d'*Epiphanie*, & autres noms très-significatifs qu'elle donne à ses fêtes. Avec les objèts de sa joie & de sa créance que ces noms expriment sommairement, l'Eglise a transmis à tous les âges suivans, les motifs de sa persuasion & la réalité de l'envoi de ses Ministres, par des moyens qui ajoûtent une force infinie aux témoignages précédens. Elle n'a pas institué les sacremens : mais elle en a réglé l'administration selon l'intention de Jesus-Christ, de manière à en faire une nouvelle école où les mêmes vérités se répétent, & ne vont point sans leurs preuves.

On sait par tous les monumens historiques, & par la lettre de Pline à Trajan, que l'Eglise Chrétienne tenoit ses assemblées au jour du soleil, « pour chanter

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

» des hymnes au Christ comme à un » Dieu, puis pour s'entr'exhorter à la » vertu & à la haine de toute infidélité » dans le commerce de la vie. » On sait par les premiers Apologistes du nom Chrétien, que l'Eglise assembloit ses enfans le jour du Seigneur, qui est celui qu'on nommoit *du soleil*, pour leur lire les écrits de ses premiers ministres, pour les encourager à la pratique de ce qu'ils venoient d'entendre, & pour leur distribuer les présens qu'elle avoit reçus pour eux de son Instituteur. Jamais ni ce ministère, ni ces lectures, ni cette distribution, ni le choix de ce jour n'ont discontinué. C'est la raison naturelle qui nous prouve que ces livres qui se retrouvent par tout les mêmes, comme le ministère, les assemblées, & les communes pratiques, sont indubitablement aussi anciens que l'Eglise, & qu'ils contiennent la véritable histoire des témoignages universellement rendus par les premiers Chrétiens à la mission Evangélique. Mais à côté de ces livres, dont nous tâcherons dans peu de faire connoître l'excellence, l'Eglise en présente d'autres plus courts aussi intelligibles, & en un sens très-véritable, encore plus précieux pour les fidéles; puisque si les Livres Saints contiennent la

doctrine salutaire ; les Sacremens qui sont les livres dont je parle avec la doctrine qu'ils expriment, contiennent la grace & la réalité des biens promis.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Parmi tant de pratiques & de fêtes commémoratives, arrêtons-nous à celle de Pâque. D'abord l'antiquité en est la même que celle de l'Eglise, puisqu'il y avoit partage pour le choix du jour entre les Gentils convertis & les premiers fidéles Juifs qui suivoient encore les usages de la synagogue. La Pâque Chrétienne étoit accompagnée de la célébration du baptême ; de l'imposition des mains de l'Evêque sur les nouveaux baptisés, pour leur communiquer les dons du Saint-Esprit ; & enfin de leur première participation au repas du Seigneur.

Les prières de l'Eglise sont l'exposition de sa foi.

Quoique les Sacremens institués par Jesus-Christ tirent leur force & leur validité de son institution ; remarquons que l'Eglise en demande cependant l'effet par des prières solemnelles, qui de la sorte se trouvent être une excellente exposition de sa foi : comme la prière que Jesus-Christ nous a enseignée, ou la demande que font tous les jours les fidéles du pain qui est actuellement sous leurs mains, est une excellente confession de leur di-

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

ſette naturelle, & de la gratuité des préſens que leur fait la Providence.

Prières pour les Catéchumènes.

C'eſt ainſi que l'Egliſe confeſſoit & confeſſe encore l'état malheureux qui précéde le baptême Chrétien, en demandant pour les Catéchumènes la délivrance de la tyrannie juſques-là exercée ſur eux par les eſprits de ténébres.

Cérémonies inſtructives.

La foi qui ſe trouvoit nettement développée dans les formules de ſes prières, ne l'étoit pas moins dans ſes ſaintes cérémonies. Elle publioit ainſi l'égale puiſſance des trois Perſonnes divines, en conférant le pardon des péchés & la juſtice, par l'égale invocation de toutes les trois; & en joignant en bien des lieux la triple immerſion à la triple invocation.

Les nouveaux Chrétiens étoient mis dans un état de mort ſous les eaux du baptême. Ils en ſortoient comme des hommes régénérés, ou rendu participans d'une vie nouvelle. L'action même extérieure étoit donc une profeſſion claire de mourir au péché, pour ne plus vivre que de la vie de celui qui étant mort & reſſuſcité n'éprouve plus la mort. Cette peinture extérieure qui retraçoit vivement en eux la mort & la réſurrection du Sauveur, n'étoit donc pas moins une déclaration

Gal. 3 : 1. *Rom.* 6 : 3. & 4. *Hebr.* 6 : 4, 5, 6.

publique de la commune croyance de la résurrection, qu'un engagement à vivre dans l'éloignement du péché.

La réception du baptême étoit par sa forme le précis de toutes les instructions qui avoient précédé ; & toutes ces instructions n'étant que les simples conséquences d'autant de faits très-publics, le baptême étoit un témoignage rendu, non à des opinions systématiques & suggérées, mais à des évènemens faciles à justifier.

L'Eglise ne recevoit dans ses assemblées ni des visionaires, ni des entousiastes, ni des philosophes prévenus d'une doctrine par des raisonnemens. Elle savoit que toutes ces voies conduisent par l'incertitude à la confusion & à l'égarement. Elle ramenoit avec soin la raison à l'excellent moyen qui la fixe en tout tems, & dont Dieu a fait choix pour se manifester sans équivoque au genre humain. Ce moyen c'est la preuve testimoniale, & la parfaite notoriété des faits. Tous les jours l'homme sage se rend malgré ses préventions à ce qui a été vû & attesté par des témoins oculaires & désintéressés. L'Eglise n'admettoit ses Catéchumènes au baptême qu'après de longs préparatifs, dont le moindre degré, ou le préalable nécessaire étoit, que les Catéchumènes prissent soin

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

de s'informer des faits Evangéliques, & pûssent se répondre à eux-mêmes comme aux autres, qu'ils avoient vû les premiers miracles, ou qu'ils en avoient vû d'équivalens, ou que les premiers & les suivans leur avoient été assurés par des témoins non-récusables. L'Eglise ne craignoit rien tant qu'une crédulité légère, & une confession chancelante. Elle aimoit mieux compter un moindre nombre d'enfans, que d'avoir à déplorer leurs chutes.

Les Néophytes eux-mêmes savoient que la réception du baptême devenoit la condamnation du Judaïsme, & de la vie des Payens. Cette démarche les conduisoit aux avanies, aux insultes, à la perte de leurs biens, au martyre. Le danger du témoin le mettoit dans la nécessité d'aller exactement aux enquêtes, & ajoûtoit à son témoignage le mérite de la prudence.

La Confirmation, témoignage rendu aux dons du Saint-Esprit.

La Confirmation qui suivoit le baptême attestoit tout ensemble la première effusion des dons du Saint-Esprit, & la continuation sensible de ces dons, qui venoient de former tant d'Eglises où le souvenir en étoit encore récent.

L'Eucharistie, publication immortelle de la mission Evangélique.

Le Néophyte étoit enfin admis au repas du Seigneur, & par cette action qui étoit le grand objet de ses désirs, comme le grand motif des épreuves préparatoires,

il atteftoit nettement tous les faits Evangéliques. Il devenoit vraiment le Prédicateur de l'œuvre du falut, & en perpétuoit la prédication d'un fiécle à l'autre, jufqu'à l'avènement du Fils de Dieu.

Le baptême étoit la peinture la plus vive de la nouvelle vie de Jefus-Chrift reffufcité, & du renouvellement intérieur du Catéchumène. C'étoit l'abjuration de fa vie précédente pour paffer à une conduite oppofée. Mais ce Sacrement ne fe réitéroit pas. Au lieu que le repas Euchariftique étant la participation à la Victime fainte, & devenant la nourriture ordinaire du Chrétien; il y trouvoit fans ceffe l'avertiffement de fa vocation, & les motifs les plus touchans, ou même les plus terribles, de fe maintenir dans une extrême pureté. L'Euchariftie de la forte devoit à jamais & tous les jours, montrer le Miniftère qui a droit de la difpenfer; répéter la doctrine dont elle eft la prédication, & animer les mœurs dont elle eft le plus fort encouragement. C'étoit perpétuer le Chriftianifme en entier & fans variation. En effet, les variations n'ont point d'accès dans les compagnies qui ont leurs formules réglées, & leurs fonctions connues de tout un royaume. A plus forte raifon les diverfes parties de l'Eglife

Catholique si désunies d'intérêt, & si dispersées sur la terre habitable, nous ont-elles fidélement transmis les témoignages & la confession des premiers fidéles, en continuant à s'assembler sous la présidence du même Ministère, & en attachant toûjours à ses fonctions des idées uniformes. On les retrouve les mêmes jusque dans ces sociétés dont la Providence a très-anciennement permis la séparation d'avec le corps de l'Eglise Catholique. L'Instituteur a visiblement attaché la certitude au moyen de transmission dont il a fait choix dans l'établissement de l'Eucharistie.

Voyons de quoi toutes ces anciennes sociétés glorifient unanimement le Sauveur dans cette importante action. Voyons le présent qu'il nous y fait, & les vérités que confessent de tout tems tous ceux qui le reçoivent.

Le repas Eucharistique ne consistoit pas seulement dans l'ancienne offrande de quelques fruits de la terre, pour remercier Dieu de la création des êtres & des moyens qui les conservent. Telle étoit l'Eucharistie de l'homme innocent. Cet hommage prescrit avec tant de justice au premier homme, fut continué après sa chute, & se continue encore, comme les présens que la Providence continue

d'année en année à lui départir. Tous les peuples y ont anciennement ajoûté ce qu'ils avoient appris d'Adam & d'Abel par Noé, je veux dire, l'effusion du sang des bêtes qu'ils mettoient en la place du leur, & qui étoit non l'expiation, mais la confession de leurs péchés.

Le repas Eucharistique des Chrétiens étant enfin la participation à la victime de l'alliance éternelle, à l'agneau de Dieu qui ôte les péchés du monde, c'étoit toûjours l'hostie d'Abel & l'Eucharistie du pécheur, mais du pécheur enfin réconcilié : c'étoit tout ensemble le plus grand de tous les présens, & l'action de graces du fidéle intimement uni au sacrifice propitiatoire.

Ce repas étant ce que la religion avoit de plus grand, & ce qui interessoit le plus les Fidéles, n'en prenons pas les idées dans nos raisonnemens, mais dans les rapports des premiers témoins.

Recevoir ce que l'Eglise distribuoit dans ce repas, ce n'étoit plus se nourrir d'un pain & d'un breuvage commun. L'apologiste du Christianisme S. Justin qui nous le dit aussibien que S. Ignace d'Antioche, & S. Irénée de Lyon ses contemporains, ajoûte comme eux, que c'étoit recevoir le corps & le sang même de

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Jesus-Christ. « L'Église étoit très-certai-
» ne, selon l'énergique expression du saint
» Martyr, que la toute-puissance du Ver-
» be divin, qui avoit éclaté dans l'Incarna-
» tion, en se revêtant d'un corps humain,
» étoit la même qui agissoit dans l'Eucha-
» ristie, en nous nourrissant de sa chair.

Cette confession, qui est du commencement du second siécle, est parfaitement d'accord avec les épreuves exigées des fidéles : & c'est la nature de la doctrine qui étoit le fondement de la rigueur des régles ecclésiastiques.

Otons pour un moment cette confession du premier âge : réduisons le pain & le vin eucharistiques à un simple signe, à un symbole institué selon des idées modernes, pour nous avertir de penser à celui qui a été brisé, & qui a versé son sang pour nous. Ce signe sera un mémorial d'institution. Nous pourrons en le voyant & en le recevant exciter en nous un sentiment de reconnoissance. Mais cette action ne demande ni de grandes épreuves, ni n'occasionne des régles sévères, ni n'attire aucunes conséquences effrayantes. On peut voir un symbole, & même un beau tableau de la mort de Jesus-Christ sans courir le risque de devenir plus criminel, faute d'une épreuve

précédente. On seroit encore plus touché de la lecture détaillée de la mort du Sauveur, ou d'un discours pathétique sur ses souffrances. Le signe, la lecture, & la prédication peuvent être conseillés aux plus grands pécheurs. Cette action peut bien leur être inutile : mais loin de leur nuire, elle peut les rappeller au milieu de leurs désordres ; & il n'y a personne à qui il ne faille l'accorder. Il n'en est pas de même de l'Eucharistie, & elle n'est pas simplement un tableau. Les termes dont S. Paul s'est servi pour en régler les approches & la participation, jettent l'épouvante dans tous les cœurs.

Si cependant il a plu à l'Instituteur d'exiger l'épreuve & l'assurance raisonnable d'une bonne conduite pour recevoir ce signe ; alors la nécessité de ces saintes dispositions découlera de la volonté expresse & de l'ordre marqué du législateur, non de la nature même du présent qu'il nous fait. Or c'est de la nature même du don que recevoient les fidéles, & du *changement opéré dans l'Eucharistie par la toute-puissance de la parole* de Dieu, que provenoient leurs frayeurs, & les allarmes où l'Eglise étoit pour eux.

Pour nous en convaincre, il ne faut que reprendre la confession que nous

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. tenons des premiers Chrétiens, selon laquelle la toute-puissance du Verbe agit autant en nous donnant son corps qu'elle a agi en s'en revêtant. Voici les conséquences naturelles que nous en tirons nécessairement.

I. Cor. 10 : 17. » D'abord puisque ce pain est unique, » étant plusieurs nous ne sommes plus » qu'un seul corps; car nous participons » tous au même pain.

De-là la tendre charité qui doit nous unir tous : de-là l'égalité qui nous place comme les enfans d'un même pere à une même table : de-là l'incompatibilité des distinctions dans l'assemblée eucharistique avec la charité & l'égalité inséparables du repas du Seigneur. (I. Cor. 11 : 20. & 21.)

I. Cor. 10 : 18. » Jettons les yeux sur les Israëlites, & » même sur les sacrifices de la Gentilité. » Ceux qui mangeoient de la victime ne » participoient-ils pas au sacrifice? C'est ainsi que nous avons part à celui de Jesus-Christ; ce qui ne seroit pas, si ce que nous recevons n'étoit pas ce qui a été offert en expiation.

De cette sorte l'Eucharistie est l'association à l'alliance nouvelle & éternelle. C'est le don du Ciel : c'est le don par excellence. Mais quoique la réception en doive pénétrer le fidéle de joie & de reconnoissance,

connoissance, il y a une juste crainte inséparablement attachée à l'excellence même du don qu'il reçoit. Cette action inspire la frayeur à l'Église entière aussi-bien qu'à chaque particulier. La sollicitude de l'Église pour ses enfans a dû conséquemment produire des régles, prescrire des épreuves, des délais, des refus. L'effèt de la frayeur des fidéles a dû être de s'éprouver, de se juger eux-mêmes avant de recevoir leur juge; parce que se présenter indignement, & sans apporter à une action si sainte les dispositions que l'Église demande, « c'est se rendre coupable de » la profanation de son corps & de son » sang.

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

I. Cor. 10 & 11.

Ce défaut d'épreuve & de changement de conduite est une disposition semblable à l'indifférence de celui qui n'y connoîtroit qu'un pain commun, & qui « n'y » discerneroit pas le corps du Seigneur: » mais ne l'y pas discerner lorsque le tout- » puissant l'y mèt, *comme dans l'Incarna-* » *tion*, certes c'est manger son propre » jugement, & boire sa propre condam- » nation.

Ibid.

L'Eucharistie est de cette sorte, & par une suite nécessaire de ce qu'elle contient, *la plus grande œuvre* du Ministère chrétien, le grand objèt de la discipline de

LA DÉMONSTRA. EVANG.

l'Église, le ſujèt de l'effroi des pécheurs, auſſi-bien que de la reconnoiſſance des juſtes; le motif d'une vigilance perpétuelle, l'ame des bonnes mœurs, l'action de graces de tous les bienfaits, la confeſſion de tous les myſtères: diſons tout en un mot, *C'eſt la perpetuité de la Prédication Chrétienne (a).* Tous les Chrétiens en ce ſens deviennent à jamais par la réception de l'Euchariſtie les prédicateurs du Chriſt, puiſque toutes les fois qu'ils la reçoivent, » ils annoncent par leur action l'œuvre » du Seigneur & l'attente de ſon dernier » avènement.

1. Cor, 11 : 26.

Pſalm. 44.

Ces paroles, *memores erunt nominis tui*, ne ſignifient pas un ſimple ſouvenir, mais la confeſſion publique du nom de Dieu, & l'emploi honorable de le faire connoître à toute la terre : de même ces paroles, *in mei memoriam facietis*, ne ſignifient pas ſeulement : vous vous ſouviendrez de moi : mais en recevant mon corps rompu pour vous, autant de fois vous publierez mon ſacrifice. Votre action ſera la prédication de ma mort, de ma réſurrection & de vos eſpérances (*b*). Toutes ces conſéquences qui ſe tirent de la doctrine de l'Euchariſtie, même par les plus

(*a*) *In memoriam mei facietis.*
(*b*) *Mortem Domini annunciabitis donec veniat.*

simples, en font nécessairement la plus expressive confession des vérités évangéliques, & la plus puissante exhortation à la vertu. Quelle différence entre un symbole froid ou un souvenir passager de la mort du Sauveur, qui laisse l'homme à toute son indifférence, & un mémorial qui nous donne le bien qu'il annonce, & tient tous ceux qui s'en approchent salutairement émus des retours qu'ils font sur eux-mêmes, sans pouvoir être rassurés que par l'accord de leur vie avec leur confession !

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais ce commentaire de la doctrine des saints Martyrs Justin, Ignace, & Irénée, n'est pas le mien. C'est une explication qui les a précédés : c'est une explication aussi ancienne & aussi étendue que l'Eglise même, puisque c'est celle de saint Paul. Elle n'étoit point particulière a l'église de Corinthe, qui attestoit l'avoir reçûe de lui, comme il l'avoit lui-même reçûe du Seigneur. Les autres églises ont trouvé cette doctrine & la foi des Corinthiens conforme à celle qu'on leur avoit annoncée. Ni S. Justin, ni S. Ambroise, ni S. Cyrille*, ni l'Eglise Catholique n'auroit eu recours dans ce mystère à l'opération de la toute-puissance pour y trouver une représentation, un avis. Il ne faut

*Hierosol Catechef. 4.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

point de toute-puissance pour établir un signe nud : & jamais la raison des fidéles dans son obéissance à la foi, n'a été blessée d'entendre demander, comme le font toutes les anciennes liturgies gréque & latine ; *que le pain & le vin deviennent le corps & le sang de Jesus-Christ :* jamais la raison des fidéles n'a reproché à l'Eglise Catholique de lui faire illusion, ni de ruiner dans son dogme la vérité du rapport de nos sens qui voyent un signe & reçoivent une réalité différente, parce qu'il n'est point fait d'illusion à nos sens quand nous sommes avertis. Or Jesus-Christ nous avoit avertis qu'il nous donneroit sa propre chair à manger, & nous associeroit à son sacrifice. Il le répéte dans les paroles de l'institution. S. Paul le redit après lui. Tous les Docteurs, toute l'Eglise nous en ont avertis. L'Eucharistie Catholique nous pénétre donc de respect, de reconnoissance, & d'une salutaire frayeur sans nous tromper en rien. C'est au contraire une économie visiblement proportionnée à notre état ; & les mêmes témoins de la foi primitive qui nous ont attesté l'action de la toute-puissance dans l'Eucharistie n'ont pas moins relevé la charité tendre qui nous communiquoit la chair & le sang de la victime excellente,

ſous le voile invariable d'une nourriture ordinaire.

Ces ſublimes vérités ne ſont point une tradition de quelques bruits populaires, qui ſe diverſifient de bouche en bouche, ou d'opinions ſcholaſtiques abandonnées au jugement des particuliers. C'eſt une foi générale à laquelle une Egliſe ne peut toucher que les autres ne la réclament; une foi notoire, & qui ne peut être ignorée de perſonne, parce qu'elle tient aux fonctions les plus diſtinguées du miniſtère; à des fêtes ſolemnelles dont le retour eſt invariable; à des devoirs & à des régles qui embraſſant tous les états, ne laiſſent perſonne dans l'ignorance à cet égard. Ce ne ſera pas une diſſertation philoſophique du neuviéme ſiécle; abandonnée dans le fond d'une bibliothéque poudreuſe qui viendra informer l'Egliſe qu'elle trompe ſes enfans en exagérant les préſens qu'elle leur fait. Ce ne ſera pas l'onzième ou le ſeizième ſiécle qui nous apprendra ce qu'il en faut croire. Nous répétons aujourd'hui la même œuvre & la même confeſſion que nos peres ont reçue avec les livres ſaints des ſucceſſeurs des Apôtres, & qui leur a été certifiée comme ces livres par les témoignages unanimes de toutes les Egliſes. Nous célébrons cette

Pâque ſolemnelle, & nous réitérons ce repas ſalutaire dans des temples de ſept cens ans, de mille ans, de douze cens ans; dans des ſociétés de quinze & ſeize ſiécles. Ce ſont toûjours les mêmes autels, les mêmes inſtrumens, la même liturgie, la même préſidence, une œuvre & un ſens qui ne peuvent changer. Et comme il n'y a point ſur la terre de pratiques plus univerſelles ni plus ſolemnelles que celles qui ont tranſmis juſqu'à nous ces trois parties eſſentielles à nos aſſemblées, ſavoir, le banquèt Euchariſtique, la publication des ſaintes Écritures, & le Miniſtère qui préſide à l'un & à l'autre; il n'y a point non plus de certitude qui puiſſe être portée à un plus haut degré que celle de la perpétuité indiviſible de l'Euchariſtie, de l'Ecriture ſainte, & du Miniſtère.

Dans tout l'extérieur du Chriſtianiſme, nous n'avons juſqu'ici fait uſage que de la fête de Pâque; & dans cette fète nous avons choiſi uniquement la réception que l'Egliſe faiſoit à ſes nouveaux enfans. Si une ſeule partie du rituel des fètes Chrétiennes, même avant que le Paſteur eût commencé à inſtruire par lui-même, contenoit déja tant de lumières & de ſentimens; que ſera-ce de la totalité des autres

fêtes, des cérémonies, & des leçons qui leur étoient propres; des prières auxquelles tous les fidéles s'unissoient au moins par l'acclamation d'*Amen*; en un mot des secours sans nombre qui étoient dans le Ministère & dans toute la Liturgie?

Je ne dirai plus: quelle publicité! mais je dirai: quelle infaillibilité, & quelle étendue d'instructions! Je vois des milliers d'assemblées Chrétiennes: mais je ne vois qu'une école: c'est par-tout le même catéchisme. Voilà le livre de tous les états & de tous les âges. On y lisoit, & on l'entendoit au dixième siécle comme au quatrième & dans le nôtre.

Les savans accoûtumés à recueillir les lumières que les livres fournissent, connoissent le mérite des livres, & y attachent avec raison leur estime. Mais cette estime peut quelquefois être accompagnée d'injustice & d'inattention, quand ils ne sentent pas assez le mérite souvent supérieur des autres secours par lesquels Dieu nous transmèt la vérité. Nous cherchons les témoignages de la foi dans Tertullien, dans Origène, dans Eusébe, dans Théodorèt, & dans ceux qui ont suivi: c'est une méthode qu'il n'est pas permis de négliger, & qui est singulièrement en recommandation dans l'Eglise Catholique;

mais quelquefois à côté de l'exposition de la foi Catholique, il se trouvera dans les livres de ces Docteurs une explication qui se ressent de la philosophie & des recherches de la raison ; parce qu'il arrive assez souvent que plus elle est cultivée, moins renonce-t-elle à ses pensées propres ; moins veut-elle s'en tenir modestement à la simplicité de la révélation. Il faut alors des discussions : c'est une nécessité de discerner ce qui est la foi commune de l'Eglise, d'avec les pensées des philosophes, & d'avec les méthodes humaines. L'Eglise profite des secours qui se tirent de la conformité des témoignages de tous les siécles. Mais elle distingue toûjours le docteur d'avec le témoin, & ne souffre en rien de ses imperfections, puisqu'elle a d'autres moyens d'une certitude entière & d'une précision parfaite pour connoître la doctrine révélée, & pour l'éclaircir quand il faudra. Ces moyens sûrs & toûjours présens, sont les objèts très-distincts de ses fêtes, de ses pratiques, & de ses prières universelles. Elle trouve la régle & la preuve de sa doctrine dans la conformité très-publique de la croyance de tant d'Eglises particulières toûjours en état d'attester les dogmes & les Écritures qu'elles ont reçûs dès le commencement.

Ceux

Ceux qui veulent ſavoir à fond les droits & les uſages du Parlement de Londres, ou de l'Egliſe Catholique, ont recours aux livres qui en ont parlé dans la durée des différens âges. Ils peuvent eux-mêmes en faire de nouveaux. Mais ces grands établiſſemens n'ont eu beſoin de livres, ni pour ſe former, ni pour exercer leurs droits, ni pour les faire connoître. Ils devancent les livres : ils font diſparoître par l'éclat de leur notoriété les petites objections qu'on peut tirer de tel ou tel Écrivain, contre des maximes univerſellement reconnues. Ni le Parlement, ni l'Egliſe ne dépend des hiſtoires ou des diſſertations qu'on en fait. Les livres ne peuvent ni leur rien acquérir par leur juſteſſe, ni leur faire rien perdre par des expoſés faux ou imparfaits. Les fidéles peuvent devoir des lumières ou des ſecours aux bons livres : mais les bons livres, & la ſaine Théologie doivent tout à l'Egliſe, & à ſon immortelle prédication.

Suivons les effêts qui ont naturellement découlé de la première conſtitution de l'Egliſe. Un ſeul & même Miniſtère l'a d'abord formée par-tout, & lui a donné par-tout la mème doctrine, la même hiérarchie, les mêmes fêtes, & les mê-

L'extérieur n'est pas seulement une école, mais un chartrier.

mes pratiques. D'où il suit que le culte extérieur n'est pas seulement une instruction perpétuelle, mais un dépôt de témoignages immortels, & un chartrier de piéces incorruptibles qui fixent la foi de tous les siécles. Les moyens de connoître toute vérité dans l'Eglise Catholique, à qui toute vérité a d'abord été confiée, sont inaltérables. Les Pasteurs pour instruire les fidéles, n'attendent ni n'osent annoncer aucune nouvelle révélation. On ne les écouteroit pas. La révélation de toute vérité a été faite par la premiére prédication. Les successeurs des Apôtres n'ont fait que répéter ce qu'ils tenoient des Apôtres qui le tenoient de Jesus-Christ. Les actes des uns & des autres se sont diversifiés sans fin : mais ce sont les mêmes intentions, & les mêmes vérités. Ceux qui viennent après eux sont dans la nécessité de conformer leurs enseignemens aux piéces du dépôt, & au langage universel. Quand les Pasteurs se laissérent surprendre au tems de l'Arrianisme par des formules équivoques, & qui n'exprimoient rien distinctement; la prédication commune, & la leur propre, ramenérent au grand jour le dogme qu'on avoit en quelques lieux laissé obscurcir.

Si les Pasteurs venoient à se taire, comme

dans les siécles d'ignorance ; les pierres & tous les instrumens du service public se feroient entendre en leur place. Si quelqu'un d'entr'eux avoit dit : Jesus-Christ n'est pas Dieu comme son Pere ; on lui auroit montré la forme du baptême, où il est invoqué comme le Pere. Si un Pasteur osoit dire : Unissez-vous par la pensée à celui qui a été immolé : mais le pain que vous avez offert sur cette table est toûjours le même pain : l'Eucharistie n'est point la victime. On lui diroit, & on eût dit dans les premiers siécles comme aujourd'hui : Nous avons un sacrifice : nous avons un autel : & l'autel est fait pour la victime.

Ceci seroit la matière d'un article vraiment utile ; mais d'une trop grande étendue pour avoir place ici. On y verroit, & chacun voit sans que j'en entreprenne le détail, que tout est lié dans la formation & dans la propagation de l'Eglise ; que le corps des pratiques extérieures, en perpétuant les témoignages des intentions Apostoliques a rendu la foi de l'Eglise sensible à tous les esprits, & nécessairement invariable : parce que comme le ministère & les pratiques s'entr'aident & reviennent aux mêmes vérités, quand on suit ce qui a été crû d'abord & partout ; l'instruction & les pratiques s'entre-

condamneroient au contraire à la moindre innovation, à la moindre altération. Le Miniſtre peut héſiter; mais le dépôt eſt ſans paſſion & ſans héſitation.

Perpétuité du témoignage de l'eau.

Les établiſſemens Apoſtoliques ne ſont pas ſeulement la répétition journalière des lettres de créance qui ont d'abord autoriſé le miniſtère: ils ne ſont pas ſeulement la confeſſion publique & immortelle de l'incarnation, de la réſurrection, des dons du Paraclèt accordés ſelon la promeſſe du Sauveur à ſon Egliſe; & de toutes les œuvres par leſquelles l'Eſprit-Saint a prouvé au genre humain la réalité de la Bonne nouvelle, & la réalité de ſon Ambaſſade. On y retrouve auſſi le témoignage de l'eau, ou la preuve qui réſulte de la converſion ſurprenante des Juifs, des Idolâtres, & des Barbares. La perpétuité même de l'Egliſe, eſt la perpétuité de ce témoignage.

On ne nous débite point des hiſtoires brillantes, ou devenu incertaines par la diſtance des tems, quand on nous dit que les Juifs, les Samaritains, & les Gentils, malgré les préventions les plus fortes, malgré la ſéduction de la coutume, malgré la perte de leur repos & de leur vie, ſe ſoumirent à l'Evangile par le ſimple effèt de la conviction des évènemens dont

ils furent les témoins. Trois cens ans de persévérance dans la profession de cette foi, concourant avec trois cens ans d'une haine dénaturée contre ceux qui s'y rangeoient; il en sortit un témoignage plus touchant sous Dioclétien, qu'il ne l'avoit été sous Néron. Et ce témoignage si fort se fait encore entendre : puisqu'il est bien plus notoire que c'est ce témoignage qui a rendu la Gréce, l'Italie, la Gaule, & l'Espagne Chrétiennes; qu'il ne l'est que les Grecs, les Italiens, les Gaulois, & les Espagnols ont acquis avec plus ou moins de réserve le droit de Bourgeoisie Romaine. On n'hésite pas sur la vérité de ce droit de nos peres quoiqu'il ne soit plus rien. Bien moins peut-on hésiter sur la réalité de cette étonnante conversion dont notre Christianisme est la suite & la preuve encore subsistante.

On ne nous débite point des faits douteux, quand on nous dit qu'il y a deux religions qui ont fait par tout des prosélites; la Mahométane & la Chrétienne; mais, que la Mahométane n'a prospéré que parmi les nombreuses tribus d'Ismaël, & parmi quelques autres peuples qui leur étoient unis par de grands intérêts; que le Mahométisme n'a rien changé aux pratiques des Ismaëlites, & n'y a introduit

d'autre nouveauté que de leur assûrer l'indépendance & la protection ; ou de les écraser en cas de refus : au lieu que les autres Barbares tour-à-tour ont volontairement abjuré les leçons de leurs peres pour embrasser le Christianisme, & conséquemment les loix de l'humanité.

Je conviens que les conversions des tems postérieurs n'ont pas dans le même degré le mérite du témoignage rendu par les Chrétiens des premiers siécles qui avoient tout contr'eux. Mais il n'y a point de Païs où le Baptême & le Ministère Chrétien ne se soient introduits. Le témoignage est donc rendu à la vérité par toute terre & en tout tems, soit par ce que les dernières conversions sont traversées comme les premières par toutes les oppositions de la nature, & de la coutume : soit parce que Jesus-Christ & les Apôtres ont prédit la propagation du Christianisme jusqu'aux derniers climats, & jusqu'aux derniers âges.

N'omettons pas ici que la réalité des faits Evangéliques si singulièrement attestés de toute part, étant le fondement de toute conversion solide, la perpétuité de la foi est la continuation d'une obéissance éclairée.

Mais quoique tous les premiers témoi-

gnages tiennent à des fêtes immortelles, à des monumens durables, & à des effêts permanens, il est juste de faire valoir un nouveau moyen d'illustration que la Providence a encore accordé à son Eglise. Nous allons voir sortir du quatrième siécle une nouvelle lumière qui éclaire tous les siécles Chrétiens, & qui répand jusques sur les derniers jours tout l'éclat des preuves dont les premiers fidéles ont été touchés.

Réponse à l'objection qui se tire de la faveur accordée par Constantin au Christianisme.

On a quelquefois essayé non pas d'anéantir, car il est impossible; mais d'obscurcir les preuves précédentes, en alléguant la liberté rendue aux Chrétiens en ce siécle par la politique de Constantin. Voilà, dit-on, ce qui a ruiné l'idolâtrie, & étendu le Christianisme de façon à nous ôter le droit de trouver du surnaturel dans ces deux évènemens.

C'est un peu dommage pour l'honneur de cette objection qu'elle vienne trop tard. Il y a trois cens ans que le Christianisme dure malgré les oppositions de tout ce que le monde a de fort, & que l'idolâtrie s'ébranle de tous côtés, par les attaques de ce que le monde a de plus foible: cet évènement est incroyable, & il a été prédit. Le Christianisme a donc fait ses preuves avant Constantin; & l'en-

tière décadence de l'idolâtrie loin d'y déroger y ajoûte une force nouvelle, puisqu'entre tant d'évènemens prophétisés & accomplis celui-là manquoit encore.

Quand on croit pouvoir donner quelque couleur à cette objection, il faut se résoudre à avoir deux poids & deux mesures. Tout est politique dans Constantin. Il ne persécuta point les idolâtres : & en favorisant le Christianisme, il se contenta de rendre l'idolâtrie ridicule. C'étoit la vraie façon de s'y prendre. On veut que ç'en soit assez pour devoir très-naturellement anéantir l'idolâtrie, & mettre le Christianisme en vogue. Si on ne change point de régle & de méthode de raisonnement, que doit-il arriver sous Julien ? Il est tout-puissant comme Constantin : mais à sa qualité d'Empereur viennent se joindre le savoir & la dextérité. Son goût pour les connoissances extraordinaires l'a détaché du Christianisme, qui raméne l'homme au sentiment de ses bornes, & le réduit à croire non ce qu'il conçoit, mais ce qui lui est attesté. Julien s'est mis en tête que les sublimes conceptions & les austérités extraordinaires d'Eunapius, de Porphyre, & d'une troupe de philosophes qui l'obsédent, le conduiront à toutes les sciences occultes, & l'uniront

intimement avec les Dieux. Il est devenu systématiquement idolâtre, & n'en est que plus ardent à établir ce qu'il croit entendre : même il attaque la religion Chrétienne avec les armes qu'elle lui a fournies, conservant toûjours les grands sentimens & l'estime de la vertu que son éducation lui avoit inspirée. Il se garde bien d'employer la violence ouverte : mais après avoir ôté aux Chrétiens leurs temples, leurs livres, & leurs écoles, il employe son éloquence & celle des plus grands maîtres, pour spiritualiser le plus qu'il se pourra le culte des Dieux, en attaquant en toute rencontre la religion Chrétienne par le côté qui y paroît désavantageux. La folie de la Croix devient, en un mot, la matière d'une satyre universelle. Pour le coup ç'en est fait du Christianisme : qui pourra le maintenir contre ce nouveau genre de persécution ?

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La main de Dieu qui a promis de le maintenir jusqu'aux derniers jours malgré toutes les Puissances réunies pour le perdre ; fait tourner ces attaques à son avantage. Les efforts de l'Empereur demeureront impuissans. Sa faveur qui enhardit les excès des philosophes, achèvera, en les produisant au grand jour, de les accabler d'un ridicule dont ils ne se

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

releveront jamais. Leur grand malheur est d'avoir écrit & constaté leurs visions. Pauvre philosophie ! que ne demeuriez-vous dans votre ancienne obscurité ? Les ténébres de vos mystères faisoient révérer de loin ce qu'on n'entendoit pas. Mais vos partisans vous ont trahie, & ont désabusé le Public en lui présentant par écrit vos prétentions & vos preuves.

Ces hommes avides de merveilleux avoient, en courant le monde, assemblé quelques restes des vérités révélées dès le commencement à tout le genre humain, & outré les plus anciennes pratiques de sobriété. Ils y avoient ajoûté les imaginations de tous les Prêtres idolâtres, & leurs propres égaremens. C'est ainsi qu'on vit un Apollonius & bien d'autres philosophes errans, chercher depuis Cadix jusqu'à Babylone les disputes les plus animées, les interprétes les plus suffisans de la position des astres & de la route des influences planétaires, les plus savantes leçons de magie; mais surtout les plus beaux faits de Théurgie, & de Nécromance. Ils couroient par-tout de cave en cave, & d'antre en antre. Ils parvenoient enfin à voir quelque spectre, quelqu'illusion nocturne préparée par un imposteur, ou par le Pere du mensonge.

A la vûe de ces prétendues merveilles toute la doctrine de Platon sur les Dieux & sur les Génies, devenoit indubitable. He ! qui pouvoit raisonnablement hésiter sur leur existence & sur leurs facultés ? Socrate même, le sage Socrate, en avoit un qui étoit à son commandement. Il ne falloit qu'un certain régime, certaines abstinences, certains sacrifices pour plaire à l'un, pour se délivrer de l'autre. On comptoit parvenir aux extases, & aller de plein pié dans toute vérité.

Tout ce savoir emphatique tomba en poussière avec Julien : & le Christianisme subsista. Ce Prince avoit prêté l'oreille à la philosophie, & il fit honneur à celle-ci des lumières & des sentimens qu'il ne devoit qu'à son éducation Chrétienne. Cette ingratitude n'est point rare. On lui fit des promesses comme on en fait aujourd'hui à ceux qui se laissent infatuer de la profondeur des connoissances de l'homme. Voyez, lui-disoit-on, jusqu'où la raison seule peut parvenir. La vôtre est faite pour atteindre à tout ce qu'il y a de plus sublime. Il secoua le joug de la foi, qui le renfermoit dans des vérités de pratique, sans rien offrir à sa vanité : & cherchant en lui-même sa sagesse, il alla de délire en délire, parce que qui *ne suit pas*

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. *l'unique Maître*, que Dieu nous a donné; *marche dans les ténébres.*

Le quatrième siécle, lumiére de l'Eglise.

La chute des visions de Julien & de toute cette extravagante érudition, est le moindre des divers avantages que le Christianisme remporta dans ce siécle. Avec la liberté l'Eglise acquit toutes les facilités de faire valoir ses preuves aux yeux de tout l'Univers, & de les rendre plus durables que le marbre & le bronze. Durant trois cens ans l'Eglise avoit eu peine à conserver quelques bâtimens en propre. Ils étoient communément saisis pour d'autres usages, ou abbatus presqu'aussitôt que construits. Si on pénétroit dans ses assemblées; on y trouvoit plus l'apparence d'un Sénat que d'un temple. Son autel étoit une table: son sacrifice ne montroit aucune trace de la moindre effusion de sang: on ne connoissoit point ses Ministres: on ne comprenoit rien à ses fêtes: & on ne connoissoit guère l'Eglise que par ses souffrances.

Elle sortit enfin des cimetières & des diverses retraites où elle cachoit ses solemnités, & où elle encourageoit ses enfans à la persévérance, en leur montrant les urnes qui contenoient le sang & les cendres de ses témoins. Elle n'oublioit rien de ce qui lui étoit cher. Ses fonda-

teurs, ſes maîtres, ſes martyrs, leurs leçons, leurs lettres, leurs ſouffrances, les actes de leur miniſtère & de leur confeſſion, tout lui étoit préſent : tout étoit recueilli & écrit : la mémoire qui s'en renouvelloit d'année en année dans ſes fêtes, ſe renouvelloit d'un jour à l'autre dans les converſations de ſes enfans. Quand il lui fut libre, non-ſeulement de célébrer ſes ſolemnités, mais de publier & de prêcher par tout ſa foi ; au lieu de s'occuper à réfuter l'idolâtrie & la philoſophie, comme il étoit raiſonnable & d'un uſage très-ordinaire auparavant (*a*) ; l'Egliſe produiſit toute ſa doctrine au grand jour. L'Egliſe montra par tout ſon ancienne hiérarchie, la ſucceſſion de ſes Evêques, ſes anciennes inſtitutions, & la confeſſion des vérités qui étoient inſéparablement unies à ſes pratiques. Ainſi s'ouvrit au quatrième ſiécle le Chartrier du Chriſtianiſme. Les actes qui le compoſoient étoient la plûpart auſſi familiers aux Chrétiens du commun, qu'à ceux qui inſtruiſoient les autres. Les inſtrumens & les établiſſemens Apoſtoliques, quoique multipliés comme les Egliſes, ſe retrouvèrent par tout les mêmes. La croyance

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

(*a*) Voyez Lactance, Arnobe, Clement d'Alexandrie, &c.

des Eglises d'Asie mise auprès de celle des Eglises d'Afrique & d'Europe, ne se trouva en rien différente. Quand on la sentit incompatible avec la métaphysique d'Origène ou d'Eusébe de Césarée, ou de quelqu'autre nom célébre, on profita de ce qu'ils avoient de bon. Mais toutes leurs pensées sur les Anges, sur la Résurrection, sur la génération du Verbe, & sur d'autres points qui ne se trouvèrent pas d'accord avec la commune foi des Eglises, furent proscrites comme des doctrines étrangères & pernicieuses. Cette régle si simple de *ne dire que ce qui avoit toûjours été dit*, fidélement observée à Nicée par les témoins de cette foi qui s'y étoient rassemblés de toute part, transmit aux siécles suivans le Christianisme des premiers avec la preuve de sa pureté. Il est vrai que chaque siécle Chrétien annonce au suivant ce que le précédent lui a appris : mais c'est d'une façon très-spéciale que le quatrième siécle devint la publication & la répétition du Christianisme des trois premiers.

Il y eut en celui-ci des disputes très-vives : mais par leur nature elles sont la gloire de l'Eglise, & notre sûreté. Les uns plaidoient pour leurs pensées, ou pour la doctrine d'un Maître célébre :

ce qui a toûjours été & sera toûjours la maladie de l'esprit humain. Les autres plaidoient pour ce qui avoit été prêché & reçu ; pour ce qui étoit crû par tout, & attesté soit par les prières publiques & par la commune prédication ; soit par les pratiques constantes ; soit par les autres instrumens de la foi des Apôtres. Ce qui a toûjours été, & sera à jamais le salut de l'Eglise.

Cette extrême fermeté des Peres de ce siécle, à énoncer nettement & uniformément non ce qu'avoient pensé Origène, Philon, ou Platon ; mais ce que confessoient les Pasteurs & les Fidéles de l'âge précédent, qui touchoient à la source de toute vérité, se trouve accompagné d'un autre caractère de droiture qui appartient en propre à leur siécle, & qui en fait pour nous, après le tems du Sauveur, le siécle le plus respectable, & le plus lumineux.

On venoit de passer subitement d'une longue & cruelle oppression, à la liberté la plus entière. Ce moment n'étoit pas fort propre à donner naissance à aucune innovation. La plûpart des Prélats & des Prêtres menoient depuis long-tems une vie errante & pleine de dangers. Un grand nombre de ceux qui survivoient à la per-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. sécution portoient les cicatrices & les marques d'une confession généreuse, ou étoient exténués par les rudes travaux des mines & des carrières. De tels hommes connoissoient le prix de leur foi, & n'étoient pas de caractère à annoncer, ou à souffrir des fables, ni des systêmes frivoles, quand la liberté fut rendue. On les trouve simples & entiers. Ils sont sur le langage de la foi d'une délicatesse extrême : ils se déclarent hautement contre ceux qui veulent allier les pensées de l'École avec la Philosophie du Sauveur : & la même uniformité qu'ils veulent dans la foi, ils la demandent dans la conduite : ils veulent en tout la même droiture.

Epiphan. in hæres. Meletianor.

» Qu'il vous siéd mal, disoit Potamon Évêque d'Éracléople à Eusébe de Césarée, qui malgré sa doctrine plus qu'équivoque sur la divinité du Verbe, siégeoit à Tyr dans le Concile assemblé contre le grand Athanase ; « Qu'il vous siéd mal de » vous asseoir ici en qualité de Juge ! & » peut-on souffrir qu'un Athanase soit » accusé, paroisse ici de bout, & attende » son Jugement d'un homme tel que vous ? » Je vous connois parfaitement : nous » nous sommes trouvés ensemble dans les » fers au tems de la persécution. J'ai » perdu cet œil pour la vérité : mais,

» vous,

» vous, quelle perte avez-vous faite? » Quel est le martyre qu'on vous ait fait » endurer? Il ne vous reste aucune mar- » que de votre confession : parlez : quel » autre moyen trouvâtes-vous pour vous » faire ouvrir les prisons, que celui de » promettre à nos persécuteurs que vous » sacrifieriez? & peut-être n'est-il que » trop vrai que vous avez tenu parole. Eusébe ne put tenir contre ce reproche, & quitta le Concile, sous prétexte d'aller assister à la dédicace de la nouvelle église de Jérusalem.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Qu'on a droit de se faire écouter avec de pareilles preuves de constance & de sincérité! La plûpart de ceux qui illustrèrent pour lors la foi de l'Église, ou par leurs écrits ou par leurs attestations portées au Concile général, ou par d'autres services, étoient autant de Confesseurs. Quelques-uns étoient savans. Plusieurs s'en tenoient à la simplicité de la doctrine Chrétienne : ils redisoient avec candeur ce que leurs prédécesseurs leur avoient appris. L'Église étoit leur école; ses écritures & sa liturgie leur bibliothéque. Voilà les hommes qui perpétuèrent le Christianisme, & qui en attachèrent les témoignages à des solemnités publiques, à des bâtimens, & à des instrumens aussi

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

durables que tout l'avenir. Voilà les maîtres qui en ont formé d'autres, tels qu'Hilaire, Jérôme, Ambroise, Augustin, Chrysostome, Leon, & tous les Docteurs du premier ordre. L'Eglise s'étoit montrée jusques-là par ses miracles, par la sainteté vraiment prodigieuse des hommes les plus pervers devenu ses enfans, & par les souffrances de ses témoins. Mais sa beauté étoit défigurée aux yeux du genre-humain par les opprobres, & une vaine philosophie prévaloit. C'est le quatrième siécle qui plaça l'Église dans une situation avantageuse pour être vûe. La Croix fut éxaltée par-tout, & c'est principalement de ce siécle si éclairé, puis du suivant, que nous viennent les premiers recueils de l'Histoire Ecclésiastique, les liturgies célébres, les collectes de nos fêtes, les instructions de toute espéce, le rétablissement des Basiliques, les dédicaces & la forme de tout le culte extérieur; en un mot, le parfait modéle de tout ce qu'il falloit croire & pratiquer d'après l'institution des hommes apostoliques.

La perpétuité du témoignage du Sang.

Ils couronnèrent cet ouvrage si important pour nous par la perpétuité du témoignage qui renfermoit généralement tous les autres, & qui en tenoit lieu. Ils renouvellèrent par tout les bâtimens &

les autels consacrés à Dieu, sous le nom des *Témoins*, ou sous le nom de *Mémoires de tel ou tel Martyr.* On y indiqua les assemblées des Fidéles, & ces solemnités qu'on ne fréquentoit auparavant qu'avec inquiétude & qu'avec beaucoup de précaution, se célébrèrent par tout en grand concours. Ce témoignage qui intéressoit le cœur des Fidéles par les impressions les plus touchantes, commença par toute terre, comme toutes les vérités précédentes, à tenir à des fêtes qui le vont rendre présent à tous les siécles. *Au lieu donc de nous faire aujourd'hui à nous-mêmes des institutions & des idées du Christianisme qui nous autorisent à condamner, même dans les premiers siécles, ce qui ne s'ajustera pas avec ces idées; notre sagesse est uniquement d'observer les témoignages des trois premiers siécles, & de prendre nos idées dans la lumière du quatrième, pour y conformer soigneusement notre créance.*

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Ce n'étoit pas une coutume qui fût particulière aux Chrétiens, d'ensévelir les morts avec honneur, de célébrer des fêtes anniversaires aux tombeaux des personnes d'une grande considération; d'y chanter des hymnes, ou d'y faire l'éloge du défunt, & de descendre processionellement dans les Cryptes soûterraines avec

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

un cierge ou une lampe à la main. On voit par les Historiens, par les Poëtes, & par les inscriptions qui nous restent, que les anniversaires & tous les honneurs rendus aux morts sont aussi anciens que le monde. On peut lire dans la Thébaïde de Stace les fêtes célébrées sur la sépulture d'Archémore; dans le cinquième livre de l'Enéide l'anniversaire d'Anchise; & dans l'ancien Testament les honneurs annuels qui ont été rendus à la fille de Jephté, aux Patriarches, & aux Prophétes aussi-tôt après leur mort & long-tems après leur mort. L'Écriture ne blâme ni les monumens, ni les fètes funébres, ni les éloges des morts; mais la détestable coutume de leur sacrifier, d'évoquer les esprits, & de prétendre les interroger sur l'avenir, en s'asséyant familièrement avec eux autour du sang des victimes mortuaires dont on les croyoit fort avides.

L'Écriture parle de cette pratique dans le livre du Lévitique (*a*), dans Ezéchiel (*b*), & bien ailleurs. L'Odyssée nous en fournit le détail le plus conforme à celui d'Ezéchiel, dans le sacrifice que fait Ulisse à l'ombre de Tirésias. C'est un abus insigne d'une ancienne pratique très-

(*a*) *Levit.* 9 : 26. *Hebr.*
(*b*) *Ezech.* 43 : 25.

innocente, & c'étoit en même tems une preuve parlante de l'ancienne & universelle persuasion où l'on étoit de l'immortalité de l'ame. Les Poëtes font preuve en ce point; parce que leurs fictions supposent & imitent ce qui étoit d'usage.

Les Mémoires des Témoins, moyen infaillible de perpétuité.

Ce qui étoit particulier aux Chrétiens à cet égard, & qui ne pouvoit être d'usage ailleurs, c'étoit de poser au jour de l'anniversaire d'un Martyr la table Eucharistique & le corps du Seigneur sur les restes qu'on avoit sauvés du corps de son témoin; ou de poser ces restes sous un autel à demeure. L'Église mettoit ainsi auprès de l'Eucharistie, non un second objèt d'adoration, mais la preuve la plus touchante, soit de la réalité des biens que les Fidéles y venoient recevoir, soit de la sainteté du Ministère qui les leur dispensoit.

Le mot de *Reliques* déja introduit par l'usage où on étoit en bien des lieux de mettre les corps sur le bucher & d'en conserver les cendres dans la famille, devint encore plus commun dans les fêtes Chrétiennes, où l'on ne plaçoit sous l'autel que les restes informes d'un corps à demi brûlé, d'un corps mis en piéces par la violence des bourreaux ou des bêtes.

Gardons-nous toûjours de prendre

quoi que ce soit dans nos propres pensées pour l'attribuer à l'Eglise; & connoissons les intentions des premiers Chrétiens dans cet usage par le rapport des Docteurs les plus respectables que le quatrième siécle ait produits, puisque le premier fruit de la liberté que l'Eglise y obtint, fut de célébrer à découvert les fêtes du Seigneur & les anniversaires de ses Témoins. Mais on y trouve en même tems la preuve de leur délicatesse sur l'uniformité. Ils avertissent de ne faire que ce qui se faisoit dans les tems de contrainte, & se plaignent amèrement de la nouveauté des grands repas, qui depuis la liberté de l'Eglise devenoient communs auprès de ces tombeaux. Ce désordre & leurs plaintes servent à constater la très-ancienne célébrité de ces fêtes, la persévérance des témoignages, l'uniformité de la doctrine, & l'opposition du Ministère à toute nouveauté.

Saint Ambroise, dans le discours qu'il adresse à l'église de Milan, pour la féliciter d'avoir recouvré les corps de ses deux martyrs Gervais & Protais, nous instruit tout à la fois de l'ancien usage où étoit l'Eglise d'ériger ses autels sur les cendres des Martyrs, & de la différence infinie qu'elle mettoit entre le culte rendu

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

à Jesus-Christ & le souvenir honorable de ses Saints. » Honorons, dit-il, le » triomphe de Jesus-Christ en lui amenant ces victimes dans le lieu où il » est victime lui-même. Mais il appartient à celui qui est mort pour tous d'être sur l'autel : au lieu que ceux qui » ont été rachetés par sa mort sont sous » l'autel.

Saint Augustin parle de cet usage avec la même justesse & avec le même feu : » Le peuple Chrétien, dit-il (a), fréquente les Mémoires (b) des Martyrs » & les honore par de saintes solemnités, » pour s'animer à suivre leur persévérance ; pour être associé à leurs mérites ; » pour être aidé par leurs prières : avec » cette réserve cependant que nous n'élevons point d'autels aux Martyrs, mais » au seul Dieu des Martyrs, même dans » les temples qui portent leurs noms. » Car quel est le Prêtre qui en célébrant » à l'autel sur *le lieu où reposent les corps* » *saints*, ait jamais dit : C'est à vous Pierre » ou Paul ; c'est à vous Cyprien que nous » faisons l'oblation. Mais ce qui est offert, » est offert à Dieu, qui a couronné ses

(a) *Libr.* 20. *Contr. Faust. cap.* 21.
(b) On donnoit ce nom aux bâtimens aussi bien qu'aux fêtes.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

» témoins, & lui est offert dans les mé-
» moires de ceux qu'il a couronnés....
» Nous honorons donc les Martyrs de
» ce culte de dilection & d'association
» par lequel nous honorons même les
» saints hommes de Dieu qui sont encore
» en vie, avec cette différence que nos
» sentimens pour ceux qui ont confessé
» la foi, sont plus animés, parce que les
» Martyrs n'ont plus de chute à craindre
» après les combats dont ils sont sorti
» victorieux. Mais nous n'honorons ni
» n'enseignons à honorer que Dieu seul
» de ce culte, que les Grecs appellent de
» Latrie. C'est à son culte seul qu'appar-
» tient l'oblation du sacrifice. De-là vient
» qu'on donne le nom d'idolâtres à ceux
» qui offrent le sacrifice aux idoles. Nous
» sommes fort éloignés de le faire : nous
» n'en offrons pas même ni n'enseignons
» à en offrir à aucun Martyr, ou à au-
» cune ame sainte, ou à aucun Ange.

Après avoir nettement expliqué ce que l'Église se propose dans les anciennes solemnités de ses Martyrs, S. Augustin se plaint des désordres qu'une joie peu mesurée y introduisoit, & que l'Eglise ne souffroit qu'avec un déplaisir extrême, en attendant qu'il lui fût possible de les arrêter. Cette exposition de la créance des

Peres

Peres du quatrième ſiécle, eſt celle de la foi Catholique actuelle; en ſorte que ſi quelqu'un oſe rejetter celle-ci, c'eſt une néceſſité qu'il rejette auſſi la doctrine des Peres du quatrième ſiécle. Mais leur doctrine n'eſt que la propagation de celle des trois premiers ſiéclès précédens: & elle eſt d'autant moins ſuſpecte, que tenant à des uſages & à des fêtes d'une notoriété univerſelle, elle n'a pu être inventée par aucun Docteur du quatrième ſiécle. C'eſt une atteſtation très-ſolemnellement rendue aux pratiques de l'Egliſe qui avoient été par-tout pour les premiers Chrétiens de puiſſantes leçons & de grandes conſolations dans leurs ſouffrances.

On conçoit avec quelle affection les Chrétiens qui avoient perdu ce qu'ils avoient de plus cher ſous les quatre prédéceſſeurs de Conſtantin, ſe portèrent à immortaliſer les derniers témoignages, & à les aſſocier aux précédens. C'eſt ainſi que le quatrième ſiécle eſt le lien de la foi des premiers Chrétiens & de la nôtre. Car comme la nôtre ſe retrouve à chaque page dans les Ecrivains de ce ſiécle, qui ne firent que publier ſur les toîts ce qu'on étoit contraint auparavant de ſe dire à l'oreille; il s'enſuit que l'Egliſe Catholique a dans tous les tems la même foi,

les mêmes fêtes, & les mêmes témoignages.

Après quoi il devient peu nécessaire d'accumuler ici les attestations rendues à l'antiquité des Mémoires par S. Cyprien, par Tertullien, par les actes du martyre de S. Ignace, & d'autres aussi anciens; par la lettre de l'Eglise de Smyrne à celle du Pont; & par tant d'autres monumens qui se trouvent dans l'histoire d'Eusébe & ailleurs.

La forme de nos Eglises, moyen de perpétuer le témoignage.

Il étoit naturel que les monumens de cette pratique se trouvassent par tout. Elle étoit en effet des tems Apostoliques, & faisoit une partie de la forme qui fut donnée dès le commencement aux assemblées des Chrétiens. Cette forme consistoit dès le premier siécle en quatre ou cinq parties principales, toûjours réunies: une chaire distinguée & placée derrière l'autel, mais à quelque distance & au fond du bâtiment où la vûe se terminoit; c'étoit le siége de l'Evêque: à côté de lui à droite & à gauche, d'autres siéges pour les Prêtres: au milieu de l'assemblée un autel, sur lequel on célébroit l'Eucharistie: sous l'autel une ou plusieurs urnes où l'on conservoit ce qu'on avoit pû recueillir ou sauver soit du sang, soit des cendres, ou des autres dépouilles des Martyrs: enfin un ou plusieurs candéla-

bres pour ſoutenir les cierges ou les lampes qui éclairoient les Miniſtres & les Fidéles. Cette forme ſe trouve encore dans l'Egliſe de S. Pierre de Rome, dans pluſieurs anciennes Cathédrales, dans quelques Egliſes Abbatiales, & autres; ſurtout ſelon que les Décorateurs ont pris l'antiquité pour leur régle. S. Jean dans ſa révélation voit la gloire céleſte, ſelon des idées conformes à l'ordre des aſſemblées Chrétiennes : un thrône dans le fond : des ſiéges de part & d'autre pour les vingt-quatre Prêtres rangés à côté de celui qui eſt aſſis ſur le thrône : un autel ſur lequel eſt l'Agneau comme *une victime égorgée :* ſous l'autel les Martyrs revêtus d'habits blancs : enfin pluſieurs candélabres pour éclairer l'autel & l'aſſemblée.

Tanquam occiſum.

Le fruit de cette pratique.

Le fruit comme l'intention de cet établiſſement Apoſtolique, a été de rendre la mémoire des Martyrs toûjours préſente & chère à la poſtérité, & de certifier leur confeſſion à tous les âges par la plus grande publicité qui ſe puiſſe concevoir. De la ſorte les fidéles ne participèrent jamais au mémorial de la mort, de la réſurrection, & de l'aſcenſion du Sauveur, ſans en avoir devant eux le témoignage le plus fort que des hommes ayent pû rendre; qui eſt de mourir pour

ce qu'ils ont vû eux-mêmes, & appris de toute-part par d'autres témoins oculaires.

Ces monumens très-touchans par eux-mêmes, devinrent avec cela très-célébres par le concours. Dans une infinité de lieux ils se convertirent en de grandes basiliques, ou même en des villes très-peuplées, qui en prirent leur nom. Et c'est parce que le sang des Martyrs a coulé par tout, que ce témoignage est devenu universel. On ne solemnise nulle part ni les ravages d'Alexandre en Asie, ni ceux des Scipions en Afrique. Quelle part en effèt le genre humain y prendroit-il? mais où ne célébre-t-on pas depuis seize cens ans les expéditions entreprises par Pierre & par Paul, pour gagner des cœurs à Jesus-Christ? connoît-on des conquérans plus aimables? en est-il de plus utiles? avec cela connoît-on des conquêtes mieux avérées? est-il un continent, un Royaume, une Isle, où l'on ne montre les monumens du passage de quelqu'un de ces Ministres de paix, & où l'on ne dise, que par eux nos Peres ont connu la vérité, & sont entrés dans la voie du vrai bonheur?

Nous ne l'attachons pas ce bonheur à la pompe des cérémonies, ou à la magnificence des bâtimens. Mais Dieu a permis

qu'en visitant le plus beau temple qui lui soit élevé sur la terre, on puisse dire: Voilà où est la chaire & le tombeau du premier des Envoyés Evangéliques. Le Vatican où il est venu terminer sa carrière, est tout ensemble le mémorial d'un autre héros qui a fait la conquête des Gentils. Quel témoignage que le mausolée commun de ces deux Vainqueurs placé sur les débris de l'idolâtrie?

Les autres Cathédrales montrent par tout sous leur autel, ou à côté, les monumens de leurs premiers Evangélistes. Il a été dit à ces illustres Témoins, d'attendre le rétablissement du corps qu'ils ont généreusement quitté: mais semblables aux os de Joseph, ils ont continuellement annoncé à l'Eglise de Dieu sa vocation, & ses espérances. La mort n'a pas mis fin à leur prédication. Ces urnes conservées par tout, ces phioles de sang, ces débris échappés à la dent des bêtes, ces os noircis par le feu, les baisers des Fidèles, leurs magnifiques présens qui ont converti les Mémoires des Témoins en autant de monumens immortels, & les ont en plusieurs lieux accompagnées d'une chaire Episcopale; ici tout est parlant. Après tant de siécles nous retrouvons les fêtes des premiers Ambassadeurs, leurs

tombeaux, leur œuvre, & leurs successeurs. Cet assemblage de monumens publics & conspirans, est particulier à l'Eglise Catholique. Les pierres, le bronze, & les livres, sur le concours desquels on fait tant de fonds pour s'assurer des évènemens de l'Histoire profane, sont, quoiqu'ils se trouvent ici par mille, les moindres instrumens de la gloire des Martyrs. L'Eglise par ses fêtes leur a acquis une célébrité infiniment supérieure. Il y a donc perpétuité, & les preuves du Ministère Catholique sont en tout tems à côté de lui.

Comme nous avons vû les monumens des promesses dispersés sur toute la terre; nous voyons les témoignages de l'accomplissemant, & les preuves de l'alliance également répandues. Mais quoique le concours de tant de voix soit d'une force invincible; chacun de ces monumens pris à part porte encore avec lui la célébrité d'un témoignage aussi durable que les siécles.

Les actes & les monumens du moyen âge répètent & constatent ceux du premier.

Comme le premier effèt de la liberté du quatrième siécle avoit été de rétablir avec splendeur les Mémoires des Martyrs que la persécution avoit abatues ou profanées; les mêmes bâtimens venant par la suite à périr de vétusté; le moyen

âge les renouvella, & nous communiqua tous les mêmes témoignages par des Dédicaces nouvelles, & par des Translations qui attestent d'année en année, non les inventions du neuvième ou du onzième siécle; mais le rétablissement des fêtes & des bâtimens qui avoient précédé. Quelle précaution falloit-il prendre qui n'ait pas été prise, pour certifier les faits, & pour continuer la chaîne des témoignages?

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Les désordres reprochés à l'Eglise Catholique prouvent la vérité de ses monumens, & de son ministère.

La certitude sort avec naïveté des désordres mêmes. On la retrouve dans les excès & dans les tumultes inséparables du grand abord des peuples. On la retrouve dans l'indiscrétion même des Légendaires du moyen âge. N'ayant point par-tout les Actes des Martyrs recueillis selon la pratique de bien des lieux, & communiqués par les Notaires (a) mêmes, plusieurs enchérirent par des traits d'invention sur l'ancienne renommée pour fournir dans ces fêtes les éloges qui étoient d'usage, & donnèrent lieu tant aux saintes régles de l'Eglise, qu'au discernement d'une saine critique. La fausse monnoye

(a) Les Greffiers se nommoient Notaires, parce qu'avec le secours des notes abrégées ils écrivoient dans les tribunaux les demandes des Juges, & les réponses des accusés, d'une façon très expéditive. La main alloit comme la langue.

se discerne & se rejette sans préjudice de la vraie : elle la suppose.

La certitude de la vérité se retrouve dans les débats des peuples pour ces monumens de leurs premiers Prédicateurs, & jusques dans l'indécence avec laquelle ils se les sont quelquefois arrachés.

Cette vénération pour les tombeaux des Martyrs devenu les autels du Seigneur, fit accorder de très-bonne-heure ou la même sépulture, ou une place honorable à côté de l'autel, à ceux qui sans verser leur sang avoient édifié l'Eglise par une éminente piété, & par des services persévérans. Le même respect pour tous ces vases d'élection, fit cesser l'horreur qu'on avoit auparavant pour les corps morts : & l'habitude de réserver cette distinction à la vertu, fit souhaiter, puis accorder peut-être trop aisément la sépulture au commun des fidéles dans les Eglises. Mais ni cet abus, si ç'en est un, ni les autres, même les plus réels, n'infirment en rien la suite de la perpétuité ; & le Ministère Catholique se trouve Apostolique, par la conservation de tous ses témoignages : ils sont inséparables de sa succession, de ses fêtes, de ses établissemens, de ses bâtimens, de son exercice public & uniforme, de ses assemblées

annuelles, & des monumens de toutes les insignes vertus que le Christianisme a enfantées de siécle en siécle. C'est un tout indivisible.

Mais il y a une sorte d'Actes qui fait la plus grande publicité des Compagnies de judicature, ou d'autres, & qu'il est bien nécessaire d'observer séparément. C'est le perpétuel & principal exercice de leurs fonctions. Leurs anciens actes se conservent par écrit. L'exercice actuel en est la continuation. Il en résulte un tout qui annonce nettement les mêmes pouvoirs, & la première intention. Rien ne montre mieux un Parlement à tout son ressort que cette suite de Réglemens & d'Arrêts qui décident les cas survenus, qui préjugent les semblables, & que les peuples alléguent pour la régle de leur police, & de leurs possessions.

Jamais on ne s'est avisé de troubler les peuples dans la certitude où ils sont d'avoir des traités de commerce & des Compagnies de judicature, qui les réglent. Jamais on ne s'est avisé de trouver dans leur persuasion un cercle vicieux, qui seroit de montrer l'établissement & le département d'une Compagnie par les actes qu'elle a toûjours exercés; puis de prouver l'autorité de ses actes par son éta-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

blissement & les pouvoirs qu'elle a reçus de la puissance législative. Ce qui fait que ces deux procédés sont bons sans se nuire l'un à l'autre, c'est qu'à côté de l'établissement de la Compagnie, & à côté de l'exercice de ses pouvoirs, se trouve la société entière qui a pris connoissance de l'un & de l'autre ; & qui par son acquiescement nous garantit que l'un est la suite de l'autre. Alors pour prouver les pouvoirs & la nature du département d'une Compagnie, il devient indifférent, ou de recourir aux lettres de son établissement, ou de juger de la teneur des lettres par les actes qui sont émanés & émanent de son pouvoir ; parce que le Public a une autorité suffisante, disons même, une infaillibilité naturelle pour nous répondre de la réalité de l'établissement, & du droit conséquent de l'exercice.

Il en est de même de la possession où est le Ministère Catholique d'enseigner toute vérité, de l'éclaircir, & de la définir. La Dialectique nous accuse d'attribuer à ce Ministère un pouvoir qu'il nous est impossible de justifier : parce que tantôt nous prouvons l'autorité de l'Apostolat & du Ministère immortel par les paroles des Écritures qui en sont émanées, & par la possession où il a été d'âge en

âge de prêcher & de définir la vérité; tantôt nous prouvons l'autorité des Écritures, & des actes postérieurement émanés du Ministère Catholique, par la certitude de la mission Apostolique.

Ce procédé pourroit paroître défectueux, si l'excellence de l'Apostolat, & l'excellence de ses actes, ne nous étoient également démontrées par un moyen infaillible. C'est l'attestation & l'acquiescement d'une société vraiment immense, répandue par tout, incapable de collusion, incapable de méprise sur l'objèt de son attestation. Telle est l'Eglise Catholique : elle a vû, touché, & attesté par toute terre les œuvres de l'Apostolat: elle a semblablement attesté & garanti la réalité des écrits provenus des hommes Apostoliques. Elle nous a instruits des droits du Ministère qui a succédé aux Apôtres en recevant sa prédication, ses régles, les décisions de ses Conciles, ses professions de foi, les prières de sa Liturgie, enfin les écrits même des Docteurs particuliers à proportion de l'analogie que le Ministère y a reconnue avec la prédication précédente. Tous ces actes recueillis, attestés, & employés tous les jours par une Société qui ne meurt point, forment un

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

dépôt aussi public & aussi indéfectible que la société même.

Nous honorons avec une juste reconnoissance la saine critique & l'érudition qui éclaircit les doutes, & qui redresse les méprises. Mais il y a une notoriété fort supérieure à l'érudition. La plus savante histoire de notre Magistrature, & de nos traités de Paix, n'est pas ce qui nous assure nos possessions, nos limites, & nos priviléges. Nous en sommes redevables à la réalité du Ministère qui les a réglés; & cette réalité nous est garantie, non par la plume des Historiens, mais par le témoignage très-public & très-persévérant de la Société qui en a pris connoissance.

Nous n'avons pas besoin de montrer ici en détail combien la simplicité de ces moyens, & la concorde de tous ces actes successifs du Ministère joints au langage uniforme des pratiques universellement les mêmes, donnent de facilité aux Pasteurs pour former leur prédication; ni combien les Fidéles y trouvent d'abondantes ressources pour être invariablement instruits de la foi des siécles précédens, même dans les tems d'hérésies, de schismes, de persécutions, de

nuages, de scandales. Ce que nous avons nécessairement à faire voir, c'est la certitude parfaite où nous sommes dans l'Eglise Catholique d'avoir le vrai Ministère & la conservation régulière du dépôt de la foi.

Or on ne peut non plus contester ni l'un, ni l'autre à l'Eglise Catholique, qu'on ne peut contester à la France la réalité de ses Parlemens, ou à Venise la connoissance de son Sénat, & de ses actes.

Ce qui fait qu'une grande Société ne peut se méprendre sur l'établissement d'une Cour souveraine, c'est que le fait est très-public, & que la Société y a applaudi comme à un établissement très-avantageux. Cette connoissance une fois prise se perpétue dans la même Société: on ne réitère plus les premières preuves des pouvoirs accordés aux Juges. Leur succession, leurs Jugemens, leurs réglemens, & l'exercice actuel, montrent ce qu'ils sont. Seulement si l'un d'eux excédoit ses pouvoirs, ou si tous ensemble ils entreprenoient de régler ce qui n'est pas de leur département, par exemple, les opérations militaires; la Société, sans rompre avec eux, les renfermeroit dans leurs bornes.

Comme il n'y a jamais eu de publicité

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

comparable à celle de l'ambassade Evangélique, puisque la voix des Ambassadeurs, & les preuves de leur mission, ont été portées par tôut : il n'y a point eû non plus de consentement ni plus touchant, ni plus soutenu, que celui qui a été donné au Ministère Chrétien par l'Eglise universelle ; puisque c'est dans le fort de la durée des preuves qui ont mis au jour la vérité de l'Apostolat, que cette Eglise s'est formée de Juifs, de Samaritains, de Grecs, de Romains, d'Africains, d'Asiatiques, & d'Européens, malgré le savoir & la politesse des uns, malgré la barbarie des autres, malgré les dedains & les préventions réciproques, malgré des oppositions terribles, malgré des intérêts très-vifs qui tendoient & tendent plus à les séparer qu'à les unir. Cette conviction dans une multitude d'hommes si divisés, si innombrables, si inébranlables dans une même foi, ne pouvant être en matière de faits publics & soumis au rapport des sens, que l'effèt des preuves les plus palpables & les plus victorieuses, la simple persévérance de cette grande société dans son attachement au Ministère Evangélique le dispense de réitérer ses preuves. La Société perpétue elle-même les témoignages de l'éta-

bliſſement, & la notoriété des droits du Miniſtère.

De-là vient d'abord, que comme le Magiſtrat rend la juſtice ſans avoir beſoin de prouver ſes pouvoirs, le Paſteur Catholique adminiſtre la parole & les Sacremens ſans ſe mettre en peine de montrer le droit qu'il a de le faire. Sa ſociété, les bâtimens, les monumens, l'œuvre qu'il perpétue, tout parle pour lui. L'inquiétude & les efforts ne conviennent qu'à ceux à qui tout l'univers reproche leur nouveauté, & la témérité de leur ſéparation.

Il eſt vrai que divers accidens ont détruit pluſieurs Egliſes célébres, & que le ſchiſme a détaché pluſieurs ſociétés d'avec l'ancien Corps de l'Egliſe Catholique. Mais leur témoignage n'eſt pas détruit pour cela. Celui que l'Egliſe d'Egypte a rendu au Diſciple Marc d'avoir été le premier Evêque de ſa capitale, & d'avoir écrit une Hiſtoire Evangélique, ſubſiſte toûjours. Toutes les hiſtoires nous ont conſervé ce témoignage; & il eſt auſſi certain que celui qui a été rendu par les Egliſes d'Aſie à l'Apôtre S. Jean d'avoir réſidé à Ephèſe, d'avoir été exilé à Patmos, d'avoir écrit l'Evangile & l'Apocalypſe qui portent ſon nom. Le témoi-

gnage rendu à S. Paul par les habitans de Thessalonique & de Corinthe, de leur avoir adressé les quatre lettres qui portent son nom & le leur, n'a jamais été obscurci par le moindre nuage, non plus que celui par lequel les Romains nous ont constaté la lettre qui les regarde. Toutes ces Eglises s'entre-communiquoient ainsi leurs richesses : elles ont revû leurs Fondateurs & leurs Maîtres depuis la réception des réglemens, & des écrits qu'ils leur avoient adressés. Ils sont morts au milieu d'elles, en leur donnant tout leur sang pour derniere preuve de la vérité de leur mission.

Sous la garantie de tant d'Eglises témoins de la réalité des miracles, de la réalité des écritures, & des établissemens Apostoliques, le ministère n'a plus eu besoin dans les siécles postérieurs que de se montrer avec le dépôt de ses actes, & avec le corps de ses pratiques universelles, double moyen de rendre à jamais sa prédication invariable.

Sous la garantie de tant d'Eglises qui n'en font qu'une, il est également sûr ou d'écouter le Ministère pour connoître le sens des écritures & des institutions primitives, ou de prendre dans les écritures & dans le dépôt des autres actes du Ministère,

ſtére, la connoiſſance des légitimes pouvoirs des Paſteurs, & de leur juſte étendue.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Tel eſt l'avantage de celui qui fait partie d'une grande ſociété; par exemple, de la nation Françoiſe, qu'il eſt ſûr de ſon propre état, ſans être obligé de faire de longues recherches; & que s'il les veut faire il importe peu qu'il commence par examiner ſes propres titres, ou qu'il débute par s'aſſurer de la réalité du Notariat qui les garde, ou du Parlement qui les a réglés. Ses démarches le mènent toûjours à la certitude, & la nation abrége tout en ſa faveur. Dé-là vient encore que ſi un eſprit ſéditieux attaquoit les droits du Parlement, cette Compagnie le condamneroit & le puniroit, ſans craindre le reproche d'avoir jugé dans ſa propre cauſe.

L'entrepriſe d'attaquer les droits du Miniſtère ne les infirme point: la ſociété les maintient.

La République applaudit à cette conduite, & atteſte les pouvoirs que cette Cour ſouveraine a reçus pour tenir tout dans l'ordre. Tel eſt le repos dont jouit le citoyen dans un état policé: telle eſt la ſécurité du Catholique: elle eſt même fort ſupérieure.

Pour le faire voir d'une antre ſorte, analyſons l'Egliſe & la Foi: ne voyons dans l'Egliſe que ce qu'elle a d'extérieur. N'enviſageons dans la foi du particulier

que le procédé de l'eſprit de l'homme. Laiſſons à part l'opération de l'Eſprit-Saint, qui eſt avec ſon Egliſe, qui forme un cœur fidéle, & qui perfectionne la condition de l'un & de l'autre.

La foi du Catholique priſe humainement eſt la perſuaſion d'avoir part à l'alliance éternelle par le Miniſtère qui n'a ceſſé, lui dit-on, d'en faire l'annonce de la part de Dieu par-tout où il eſt poſſible de pénétrer.

Cette foi ne ſeroit qu'une crédulité légère ſi le Miniſtère n'étoit garanti : mais la prédication du Clergé Catholique inclinant l'eſprit par la plus grande autorité qui ſoit ſur la terre, & par la plus grande ſûreté que l'homme puiſſe déſirer, notre acquieſcement ne peut être pour lors qu'une conduite très-ſage, & notre refus ne peut être qu'inexcuſable.

Les miniſtres des Rois obtiennent des pouvoirs pour former un établiſſement : mais le particulier qui veut y prendre part n'eſt ſûr de rien que par le témoignage public & ſoutenu que la ſociété rend à cette commiſſion. L'Apoſtolat qui s'eſt dit immortel & univerſel eſt digne de notre ſoumiſſion, s'il eſt divin : mais comment ſerons-nous certains que cette condition eſt remplie? Pour nous en con-

vaincre pleinement, il eſt juſte que ce Miniſtère ait d'abord fait ſes preuves, & qu'une ſociété digne d'être crue ne ceſſe point de nous les perpétuer. C'eſt le cas où nous ſommes, & il ne ſe montre nulle-part plus avantageuſement. Nous recevons le Miniſtère Catholique ſous la caution d'une ſociété immenſe, & diſperſée partout; ſociété originairement témoin des mêmes faits & des mêmes preuves dans ſa diſperſion; incapable à cet égard d'illuſion & de colluſion; rendant témoignage aux mêmes vérités de fait contre ſon intérêt capital, & donnant pour toûjours à ſon témoignage la plus extraordinaire notoriété; d'abord par trois cens ans de ſouffrances, puis par une foule de monumens indeſtructibles, & placés de toute-part ſous nos yeux.

Tous ces articles ont été prouvés précédemment. Le concours & l'éclat de ces preuves ne ſe trouvent nulle-part dans un degré comparable à ce que nous voyons dans l'Egliſe Catholique. Elle a toûjours porté ce nom, parce que ceux qui la composent n'ont par toute terre & dans tous les ſiécles, qu'une même prédication, & qu'un même culte extérieur. Ils ne ſe ſont point d'abord aſſemblés ou unis pour rendre témoignage à ce qu'ils avoient vû

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

& appris : mais l'uniformité du témoignage qu'ils ont rendu dans leur dispersion au ministère Apostolique, est ce qui les a mis en un corps de société. Ni l'histoire du genre humain, ni les communs moyens de garantie ne nous offrent rien qui approche de l'autorité de ce magnifique témoignage rendu par les premiers fidéles ; & c'est parce qu'ils ont compris l'avantage qui en revenoit à leurs enfans, aux autres peuples encore égarés, & à toutes les générations à venir, qu'ils ont pris soin d'attacher leur témoignage, leur créance, & tous les actes successifs du ministère, à des moyens de publicité & de conservation que rien ne pût détruire, ni même obscurcir.

Rien de plus lumineux ni de plus sûr que la régle de la foi Catholique : « Ne » pratiquer, ne dire que ce qui se prêche » par-tout, que ce qui se trouve dans » les actes de la prédication universelle. *Quod semper, quod ubique.*

Rien de plus sensible, ni de plus efficace que les moyens d'uniformité parmi les Catholiques. Leurs fêtes, leur liturgie, les Mémoires des Témoins, tout l'extérieur ; voila l'ancienne & immortelle exposition de la foi Catholique, avec ses preuves toûjours visibles. Que sera-ce

quand on y joindra les témoignages écrits ? LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Vienne se présenter, qui l'osera, pour livrer l'attaque à un point de la créance, ou des pratiques universelles. Arius ose-t-il ouvrir la bouche contre la divinité du Verbe qui s'est incarné, & qui est notre Emmanuel, Dieu avec nous ? Vigilantius ose-t-il blâmer l'Eglise de placer honorablement sous la table de son sacrifice les cendres de ses Témoins ? Tout est réfuté par avance. La seule dissonance, la nouveauté suffit pour confondre toutes les sectes. L'Eglise Catholique les voit naître à gauche, à droite, & rentrer l'une après l'autre dans leur néant. Seule elle subsiste & enseigne avec autorité, parce qu'elle ne se montre qu'avec un Ministère immortel & divin dont elle a perpétué les preuves & tous les actes.

Ce n'est pas ici une tradition du caractère de l'histoire Chinoise ou Egyptienne. Ce n'est pas une renommée comme celle qui fait honneur à Fohy & à Mercure d'avoir inventé & communiqué à leurs peuples des secrèts très-importans après lesquels on court encore. Ce ne sont point de vieux *oui-dire*, qui prennent des formes différentes d'un pays à l'autre,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

d'un jour à l'autre, d'une bouche à l'autre. Tout est prédication dans l'Eglise Catholique, & elle est hors d'état de rien changer à la créance qui tient à des moyens de notorieté aussi stables que ceux qui caractérisent les établissemens humains; avec cette différence, que les bâtimens & les actes qui montrent le Parlement d'Angleterre sont uniquement dans cette île, au lieu que les diverses pratiques, tout l'extérieur de la Religion Catholique se perpétuent sans fin & sont les mêmes partout.

La condition de l'Eglise Catholique est donc bien éloignée de se trouver inférieure à celle des Républiques qui certifient, & même s'approprient les actes de leur magistrature, en sorte que le Public y puisse déférer avec sécurité. Dans l'Eglise Catholique c'est exactement parlant le Ministère seul qui prêche, qui offre le sacrifice, qui s'assemble en Concile, qui fasse des réglemens & des définitions, qui instruise & qui engendre des enfans à Jesus-Christ. Mais l'Eglise Catholique, qui sait que le Ministère est institué pour son avantage & pour l'édification de tout le corps, s'en approprie les actes sans injustice, en s'y soumettant & en s'y conformant. La doctrine qu'elle reçoit, elle l'appelle sa doc-

trine. Le ſacrifice qui s'offre en elle & pour elle, elle l'appelle ſon ſacrifice. Elle renouvelle dans ſes fêtes la publication de ſes écritures, de ſes ſymboles, & de toute ſa créance: elle mèt le tout à l'uſage de tous ſes enfans, & ne craint rien tant que de voir ſes richeſſes demeurer inutiles faute d'être connues. Où trouveroit-on une plus parfaite notoriété & une plus conſtante publicité. De même donc que les pouvoirs & les opérations de la magiſtrature, toûjours atteſtés par le même extérieur & toûjours maintenus par la République pour qui le tout eſt familier & uſuel; ne ſont ni une tradition obſcure, ni un établiſſement incertain: le Catholique trouve un repos auſſi parfait dans la garantie de l'Egliſe univerſelle, qui ne peut s'approprier & perpétuer les actes de l'ancien Miniſtère ſans être vraiment pour nous *la colonne de la vérité.*

Cherchons un autre moyen de vérité & de ſûreté, s'il s'en peut trouver un. Voyons celui auquel ont eû recours en divers tems des hommes déciſifs, qui offenſés d'appercevoir des défauts dans les Miniſtres de l'Egliſe, ou bleſſés de ſe voir aſſujettis à croire des myſtères au-deſſus de leur intelligence, crurent devoir ſe rendre indépendans. Pluſieurs eſ-

ſayèrent dans cette vûe de détruire le Miniſtère qu'ils regardoient comme un poiſon dans la ſociété ; c'eſt ce qu'ont fait les Donatiſtes ; d'autres d'extirper la doctrine commune, qui leur paroiſſoit une cangrène : c'eſt ce qu'ont fait les Arriens. Les uns & les autres ont eu des imitateurs.

Suppoſons qu'il ait été donné aux derniers venus d'abattre par-tout les chaires Epiſcopales, d'exterminer le Clergé, de diſſiper toutes les aſſemblées Chrétiennes, & de mettre à néant tous les actes du Miniſtère, à l'exception des Livres Saints. Comme la choſe a été tentée, on peut demander en cas d'une réuſſite entière, s'il n'eût pas été poſſible d'introduire dans la ſociété un Chriſtianiſme plus pur.

Laiſſons à part l'exceſſive abſurdité d'une ſuppoſition où le Miniſtère ſe trouve abandonné de Jeſus-Chriſt contre ſa promeſſe, & où les hommes entreprennent de faire quelque choſe de plus beau que ce qu'a fait Jeſus-Chriſt lui-même. Je réponds directement à la ſuppoſition de l'entier anéantiſſement du Miniſtère Chrétien ; qu'en ce cas, il n'y a plus de Chriſtianiſme ſur la terre, & qu'on ne pourra l'y faire revivre. La preuve en eſt ſimple.

Quoique

Quoique l'Eglise universelle ait perpétué son Ministère & son dépôt par des moyens de conservation aussi sensibles que ceux des sociétés humaines, il s'y trouve une différence essentielle. Le témoignage rendu publiquement & perpétuellement par des hommes qui se succédent, est le même dans l'Eglise & dans l'État. Voilà l'exacte ressemblance extérieure. Mais les pouvoirs auxquels le témoignage est rendu, sont fort différens. Les pouvoirs des Ministères civils viennent des hommes ; la mission Apostolique vient de Dieu. Des mécontens peuvent entreprendre de ruiner les bâtimens & les actes du Sénat de Venise, ou de la Compagnie des Indes. Mais la République & la Couronne sont invulnérables. La République peut se rendre un autre Sénat, si on avoit tué ses Sénateurs ; & si des séditieux avoient fait main-basse sur la Compagnie des Indes, le Roi peut en former une autre. Mais si le Ministère périt dans l'Eglise, tout est perdu pour elle. On disoit d'elle qu'elle batisoit, qu'elle offroit, qu'elle ordonnoit, qu'elle enseignoit ; parce que le Ministère qui a reçu la propriété des pouvoirs les exerce pour elle. Mais si l'homme qui voit, parce qu'il a des yeux, vient à les perdre, il sera

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

pour toûjours dans les ténébres. Qui lui rendra des yeux ? Dieu ſeul peut conſtruire l'œil : Dieu ſeul peut faire revivre l'œil pour le ſervice de l'homme. Dieu eſt auſſi le ſeul qui puiſſe donner des pouvoirs à ſes Envoyés, & par eux vivifier le corps de l'Egliſe. Mais dans l'anéantiſſement du Miniſtère de ſalut, la ſource des dons ſalutaires eſt tarie pour l'Egliſe : elle ne peut plus donner d'enfans à Jeſus-Chriſt : elle n'eſt plus que le ſquélette d'un corps qui a vécu.

On a, dites-vous, ſauvé les Livres Saints de la déroute univerſelle. Le texte Evangélique nous demeure en entier. Mais qu'en penſez-vous faire ? Approchez ce livre de votre ſquélette d'Egliſe, & eſſayez de lui rendre la vie. Vos efforts ſeront vains. L'Écriture Evangélique eſt un des premiers actes du Miniſtère : mais cet acte eſt ſans utilité, depuis que le Miniſtère qui le faiſoit valoir, n'eſt plus. C'eſt la plus belle partie de la prédication : mais il n'y a plus de prédication, puiſque tous les Envoyés ſont exterminés.

C'eſt encore dans les idées univerſellement reçûes que nous allons prendre la vraie notion de l'eſtime qui eſt dûe à l'Écriture ſainte, au plus ancien

acte que le Minifstère nous ait laiffé par écrit.

LA DÉMONS. RA. EVANGEL.

L'activité de l'Ecriture.

En général toutes les Écritures foit facrées, foit civiles, font par elles-mêmes fans activité, & fans autenticité. Elles font fans activité. Un livre ne vient pas à nous : il faut que quelqu'un nous le mette en mains. Le traité de Munfter, ni aucun autre, ne s'eft mis en marche vers nous : & ce qui paffe pour un traité de paix, de limites, ou de commerce, ne le feroit pas, ou demeureroit fans effèt, fi quelqu'un n'étoit chargé de le produire.

L'activité d'un inftrument devient enfuite la même que celle du Dépofitaire. Si celui-ci n'eft que garde-note & confervateur, l'acte demeure chez lui, & eft fédentaire comme lui. Il faut aller trouver le Notaire pour avoir l'acte. Mais fi le dépofitaire eft Ambaffadeur, & encore plus fi c'eft une Compagnie, un corps permanent qui fe montre à tout le public, & qui foit chargé d'inftruire les autres de ce que ces actes contiennent, d'en renouveller la publication, de faciliter à tous le moyen d'en prendre connoiffance, fans jamais refter dans l'inaction ; alors quoiqu'on puiffe & qu'on doive s'adreffer à ce corps pour être inftruits, le grand mérite

La Démonstra. Evangel.

des actes de cette espéce, leur vraie activité, n'est pas seulement d'instruire quiconque cherche la lumière; c'est sur-tout de nous prévenir, & de ne laisser personne dans l'indifférence. Telle est l'immortelle activité des Écritures dans l'Eglise Catholique. Son Ministère les porte par-tout, les publie par-tout, & il est le seul qui le fasse. Partout de fête en fête, & de jour en jour, il annonce par un signal clair, le moment où il renouvelle par partie la même publication. Par-tout dans nos Eglises le premier objèt, qui s'offre aux yeux des assistans, est la tribune qui sépare le peuple d'avec le Clergé, & d'où se fait l'annonce de l'Écriture Apostolique aux fidéles; & les infidéles n'en sont pas exclus.

Cette lecture, l'exhortation du Pasteur, & l'offrande du sacrifice, voilà le fond de toutes les Liturgies, & de ce qui se pratiquoit dans les assemblées des Chrétiens du premier âge (a). L'assemblage de ces trois parties se retrouve dans les solemnités Catholiques des quatre continents. C'est donc chez les Catholiques que l'Écriture est vivante; c'est par eux qu'elle est annoncée universellement.

L'autenticité de l'Ecriture Evangélique.

Comme une écriture est d'elle-même un instrument mort, ou sans activité,

(a) Voyez l'Apologie de S. Justin.

elle est encore par elle-même sans autenticité. Il ne suffit donc pas qu'une main en nous l'apportant, ou une bouche en nous la lisant, lui donne une sorte de vie. On ne sait pas pour cela d'où elle vient, ni par quelles mains elle a passé. Il faut pour être reçue & reconnue comme vraie, que l'Écriture & le Porteur, ayent une garantie.

Il n'y a personne qui ne sache qu'une lettre, un testament, une sentence, une patente, un traité, ont besoin pour être reçus, qu'on en connoisse la main, le Notaire, le Tribunal, le sceau, l'Ambassadeur. Mais ensuite quand ces piéces ont été vérifiées, qu'elles ont été avouées par le Public, & sur-tout par une société très-nombreuse qui en devient le témoin & le répondant, l'acte ne se montre plus sans la parfaite notoriété de sa valeur : & l'on y trouve à jamais des lumières sûres.

La société conserve en même tems les autres instrumens écrits ou non écrits, les monumens, les pratiques, & toutes les circonstances rélatives, soit à la réalité, soit à l'éclaircissement de l'objèt de cette Écriture.

Mais ce qui achéve de faire la sûreté des actes conservés par écrit ; ce qui forme en leur faveur une évidence d'expérience

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

à laquelle on ne résiste que par entêtement ; c'est que le Corps ou le Ministère de qui ces actes sont émanés, soit subsistant, & les maintienne. On sent là différence qui se trouve entre le recueil tant des communes loix Françoises, que des réglemens de nos Cours Souveraines, dont la manutention demeure confiée à des Compagnies permanentes ; & les loix d'Athènes ou de Lacédémone, qu'on ne trouve plus que dans les Livres. On peut bien douter que celles-ci soient de Lycurgue ou de Solon, parce qu'aucun Sénat n'a plus la commission d'en conserver le texte : aucune Compagnie de judicature n'est avouée & autorisée à les interpréter, ou à les appliquer. Elles n'ont plus d'effèt.

Ainsi les loix, les traités, les actes, & toutes les écritures civiles & saintes, tombent par terre sans validité, quand on les sépare des Dépositaires qui en ont reçu la garde, & qui sont autorisés à en maintenir l'exécution.

Mais de même que les loix humaines méritent tout le respect qui est dû à la Puissance législative, quand elles sont présentées & maintenues par le Ministère public chargé d'en faire l'application ; à plus forte raison recevrons-nous comme

divines les Écritures que nous appellons ſaintes, quand nous en entendons faire la publication & l'interprétation par le Miniſtère notoirement chargé de cette double commiſſion. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Si un Quaker, ou quelqu'un qui fait profeſſion de l'Arrianiſme, ſe préſente pour nous expliquer l'Écriture Sainte, cette parole, lui dirons-nous, eſt ſans autorité dans votre bouche. Il eſt vrai que le texte en vient des Apôtres, & que la ſucceſſion Apoſtolique continue à la publier. Mais du moment que vous avez rompu avec ce Sénat, on ne vous connoît plus de fonction. Vous n'êtes plus maître de la parole: & écrite ou non écrite, elle n'eſt dans votre bouche que la parole d'un homme qui la tourne comme il veut. C'eſt le ſens de ce texte, & non la lettre qui en fait le mérite. Mais le Miniſtère ancien & univerſel, notoirement chargé de publier ce texte & de nous en tranſmettre le ſens, eſt tout enſemble aidé & gouverné dans ſon interprétation par les lumières du dépôt public, & de la prédication univerſelle.

Ce texte peut avoir été copié avec des variantes. Il peut avoir été bien & mal traduit. Mais ces imperfections n'allarment point l'Egliſe Catholique: elles y

sont compensées par des instrumens corrélatifs qui se trouvent sans nombre dans le dépôt. Elles y sont pleinement réparées par le Ministère qui a prêché toute vérité avant la publication des Écritures Evangéliques, & qui depuis cette publication n'a perdu ni ses droits, ni ses connoissances.

Mettez les loix Françoises auprès d'un homme qui sache lire: vous ne formerez pas un tribunal. Mais qu'un Roi ou une République autorise un Ministère permanent à publier, à interpréter, à appliquer ses loix : pour lors on connoît la validité des loix & de tous les actes conséquens, parce qu'on connoît le Ministère que l'État autorise.

L'Écriture Sainte n'a donc pas l'unique avantage de nous prévenir par l'activité du Ministère qui nous l'annonce : elle a de plus le double mérite d'une autenticité qui lui est assurée par l'Ambassade que l'Eglise Catholique honore, & d'un sens que tout concourt à fixer. Correspondance des actes de toute espéce, correspondances du Ministère qui tient par-tout le même langage, aveu de la société qui connoît de tout tems les pouvoirs de son Ministère; voilà les secours publics & conspirans qui assurent l'État du citoyen.

Les mêmes secours assurent l'état du Catholique. Tel est de part & d'autre le progrès de notre certitude. Nous sommes sûrs des actes par le Ministère : & nous avons la notoriété du Ministère par l'aveu de la société.

Quoique les promesses de Jesus-Christ si persévéramment accomplies jusqu'à nos jours, forment un témoignage supérieur à tous les autres, continuons à voir combien il y a de certitude dans les moyens humains que l'Eglise Catholique nous présente comme toute autre société.

Cet aveu d'un seul Ministère auquel il faut s'adresser, est aussi clair & aussi constant dans l'état civil, que les établissemens publics & les revenus qui y sont attachés. Cet aveu est aussi ancien & aussi persévérant dans l'Eglise Catholique que les chaires Episcopales, que les temples où nous nous assemblons, que les revenus qu'on y a très-anciennement attachés pour le maintien du même Ministère, & de la même œuvre.

L'extérieur est le même, dit la Métaphysique. Mais qui empêche que l'esprit & la doctrine ne changent ? Il faut alors revenir à l'Écriture.

Ce changement peut arriver dans les sociétés qui ont ruiné le Ministère : elles

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. ont en même tems ruiné l'extérieur, & les actes qui les incommodoient, mais qui nous fixent. Chez elles tout est pure intellection, pure métaphysique, & l'Écriture y tourne comme l'esprit qui la mène : en vain y revient-on. Mais dans l'Eglise Catholique la foi & le sens des Écritures sont invariables. La réalité de cette persévérance du Ministère dans la saine prédication, est le fruit de la célèbre promesse : & l'un des plus parfaits moyens de crédibilité qui nous puissent faire sentir notre avantage, se trouve dans la stabilité du dépôt public. Il y a de la sorte deux prédications immortelles : l'une muette, l'autre très-sonore. Elles se maintiennent : elles s'entre-éclairent : elles s'entre-justifient

On comprend après cela combien il y a de justesse dans ce mot que nous répétons d'après un grand homme. « Je n'a-» jouterois point foi à l'Écriture Evan-» gélique, si je n'y étois déterminé par » l'autorité de l'Eglise.

Comme nous avons distingué dans la foi ce qui vient de Dieu lorsqu'il touche un cœur, d'avec la conviction de l'homme, qui croit sur de bons témoignages ce qu'il n'a point vû ; nous laissons ici à part l'autorité spirituelle que l'Eglise reçoit du

Chef qui la sanctifie, & qui remplit le cœur de ses enfans d'une sécurité ineffable. Nous n'envisageons pour le présent que cette infaillibilité naturellement inséparable d'une grande société, lorsqu'elle atteste des faits très-publics. Les Eglises comme les États en se perpétuant perpétuent les témoignages. Cette voie aussi sûre qu'abrégée, & à laquelle l'homme étoit fait, est celle dont Dieu a fait choix pour lui montrer clairement l'Ambassade de la grande Alliance. La société la plus croyable en matière de fait nous a transmis, sans incertitude, cette Ambassade & ses Actes, dont l'Ecriture du Nouveau Testament est le plus ancien.

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

Ce livre ne nous procure pas seulement le bonheur d'entendre ceux qui ont été immédiatement éclairés de l'esprit de Dieu : il nous est encore singulièrement avantageux en nous avertissant de ce qu'il ne nous livre pas, & en réglant la mesure du respect qui lui est dû.

L'Ecriture du Nouveau Testament nous soumet au Ministère.

Quoi donc se peut-il faire qu'on excède dans le respect qu'on porte à l'Ecriture de la nouvelle alliance? Ce mot a besoin d'une prompte explication, & elle se présente.

L'Ecriture sans le Ministère est une lettre morte ; & quoiqu'en elle-même elle

soit une philosophie admirable, une philosophie vraiment divine, on ne peut pas cependant la regarder comme un instrument qui suffise pour livrer les effets de l'alliance. On ne peut pas même montrer qu'elle contienne toute la doctrine nécessaire au salut.

La preuve s'en trouve dans la nature & dans le caractère de chacune des piéces qui composent le recueil de cette Ecriture. Ce sont diverses parties de la prédication Apostolique mises par écrit. Mais la prédication & le Ministère fructifioient précédemment. L'Eglise étoit formée. Ce n'est donc pas l'Ecriture qui forme l'Eglise. Pour la former dans tous les siécles, il faut que l'Ecriture Evangélique, & tout le dépôt subséquent, soient accompagnés & appuyés du Ministère qui les a devancés. Trois ou quatre faits peuvent le faire voir : & ils se trouvent dans les évènemens qui donnèrent lieu aux différentes parties du Nouveau Testament.

La connoissance exacte que S. Luc prit de toute la vie publique de Jesus-Christ, en fréquentant assidûment les Apôtres, lui donna lieu d'écrire un Evangile plus détaillé que les histoires qui en avoient été recueillies par plusieurs Particuliers. Les blasphêmes de ceux qui nioient, les

uns la réalité du Corps de Jesus-Christ; les autres la divinité du Verbe; donnèrent lieu à S. Jean d'écrire une histoire Evangélique où il insiste beaucoup sur ces deux points & sur les derniers discours du Sauveur pour recommander à ses Disciples la persévérance dans l'unité.

Les actes des Apôtres sont la seconde partie de l'Evangile de S. Luc, & contiennent non les actions ou les discours de Jesus-Christ; mais l'établissement de son Eglise.

La dispute survenue à Rome entre les Juifs & les Gentils convertis, sur la préférence que les uns croyoient avoir à bon titre sur les autres dans la nouvelle alliance, fut l'occasion & le sujèt de l'Epître aux Romains qui les réduit tous à un égal besoin de la grace du Sauveur.

Les questions proposées par les Corinthiens, & les désordres qui s'étoient glissés dans leur Eglise, donnèrent lieu aux deux Epîtres que S. Paul leur adresse.

L'entreprise faite par plusieurs Docteurs Juifs de soumettre les Gentils, quoique batisés comme eux, à la réception des usages de la loi de Moïse, fut l'occasion de l'Epître aux Eglises de Galatie.

La vénération bien fondée mais peu éclairée, que les Hébreux de la dispersion

LA DÉMONSTRA. EVANGÉL. conſervoient pour les ſacrifices & pour les autres obſervances de la loi, eſt ce qui engagea S. Paul à les inſtruire, ſans ſe nommer lui-même, ſur l'excellence du ſacerdoce éternel de Jeſus-Chriſt, & ſur l'unité de ſon ſacrifice qui ſupprimoit les autres en accompliſſant tout ce qui avoit été promis.

Par ce court expoſé, il eſt ſenſible que les piéces qui compoſent le recueil du Nouveau Teſtament ſont inſpirées comme les Ecrivains qui les ont données. Ce ſont différens actes de la première prédication. Les lire & en entendre la publication, c'eſt entendre les paroles des Apôtres, & de celui qui les inſtruiſoit. Mais cette haute idée que nous avons des Ecritures, & qui eſt en connoiſſance de cauſe, ne nous mène point à négliger les autres moyens de ſalut, pour nous renfermer dans celui-ci. Ce reſpect ſi néceſſaire & ſi juſte, a donc ſa meſure.

Il eſt ſenſible que ces différens actes de la première prédication, ont d'abord été des inſtructions locales & ſur des ſujèts particuliers : on n'en peut pas conclure que ces différens écrits ſoient, ni chacun à part, ni tous enſemble, toute la prédication ; tout le Traité qui a été livré au Miniſtère. Les Apôtres avoient reçu leurs

inſtructions précédemment, & la parole a été féconde avant que d'etre écrite. Mais quand il ſeroit reel que les Ecritures Evangéliques renferment le germe de toute verite, comme elles le renferment ſans doute, elles n'ont pas également développé tout. L'interprétation n'en eſt pas abandonnée à l'eſprit particulier, mais confiée au Miniſtère dépoſitaire du texte, & du ſens. Elles nous avertiſſent elles-mêmes dans les termes les plus précis; » Que la foi vient de l'ouïe, que l'ouïe » eſt fondée ſur la prédication, comme » la prédication vient des Envoyés; » qu'il faut donc recevoir l'Ambaſſade; que le Miniſtère a reçu de l'Eſprit toute vérité, & l'a communiquée à l'Egliſe; que l'Egliſe qui nous montre à jamais le vrai Miniſtère, eſt ainſi *le maintien de la vérité.* *I.Tim.* 3: 15

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

D'où il ſuit que le reſpect ſi juſtement dû à la doctrine du Nouveau Teſtament, n'autoriſa jamais perſonne à rejetter le Miniſtère, ni à rejetter l'Egliſe; mais au contraire mettra toûjours à la tête de nos devoirs celui de recevoir tous les dogmes qu'elle enſeigne unanimement; parce que ſachant toute vérité néceſſaire, elle nous l'enſeigne à jamais; qu'au beſoin elle peut la décider quand elle eſt obſcurcie; & que le conſentement des Egliſes

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

ſur un dogme, ne peut être que l'expreſſion d'une vérité révélée aux Apôtres pour faire partie du dépôt.

Ainſi quoique Jeſus-Chriſt n'ait pas voulu que la foi fût jamais pareſſeuſe, puiſqu'il avertit ſes Diſciples de demander, de chercher, de frapper à la porte, de ſe précautionner contre les dangers, & contre les mauvais Maîtres, de croître dans la ſcience du ſalut, & de ſavoir la vérité pour la pouvoir confeſſer; on ne peut qu'admirer les moyens ſi ſimples, ſi publics, ſi indiviſibles, qui forment & affermiſſent la foi dans l'Egliſe Catholique.

C'eſt là que nous trouvons tout, de même que le citoyen trouve tous les ſupports dont il a beſoin dans le concours des loix & de l'autorité, qui enſemble maintiennent tout le corps de la République, & l'État des particuliers.

Ici figurez-vous un particulier, puis un autre, & à leur exemple un troiſième, qui diſent chacun à part: « Ne me parlez » plus du Miniſtère public. La Magiſtra- » ture a perdu tous ſes droits: elle ne » mérite que nos mépris & j'y renonce. » Eſt-ce ainſi qu'on rend la juſtice? Je la » rendrai moi, & je la rendrai bien. Il » ne faut que me laiſſer faire; j'ai une

» bonne

» bonne copie des Loix. Je les appliquerai » juste, & les interpréterai conformément à la droite raison, qui en dernière » analyse est le souverain Juge ; & qui » conséquemment doit juger de tout. Il » est vrai que d'autres pourront les interpréter autrement que moi : mais il n'importe : les gens choisiront : on s'adressera à celui qu'on trouvera le meilleur » Juge, & l'État sera réformé.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Certes ce n'est point-là la réformation de l'État : c'en est la confusion & la ruine : ou plûtôt soit dans l'État, soit dans l'Eglise, le particulier ne régle rien. Les loix elles-mêmes, ni les réglemens écrits n'opèrent rien ; c'est le Ministère qui conduit les particuliers ; qui applique les loix ; qui enfin opère des effèts solides & durables.

Mais n'est-ce pas mettre dans la société un pouvoir qui peut y devenir exorbitant, & y porter le trouble, parce qu'il paroît illimité ?

Conduite nécessaire dans l'abus des deux Puissances.

Il n'y a au contraire rien de plus limité ou de moins arbitraire que le pouvoir Ecclésiastique. Les Ministres de l'Eglise Catholique sont porteurs de la parole & des Sacremens : mais ils ne dominent pour cela ni sur les nations, ce qui n'appartient qu'aux Souverains ; ni sur la foi, ce qui n'appartient qu'à celui qui en est l'auteur.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Dès le commencement, le Médiateur de la nouvelle & éternelle Alliance instruisit nettement les Envoyés de ses intentions, & leur ordonna de les communiquer à tous les peuples sans y rien retrancher, sans y mettre du leur : *Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.*

Régle prescrite par Jesus-Christ.

La régle des premiers Envoyés fut de consulter fidélement leurs instructions avant que d'adresser la parole à leurs auditeurs, *Omnia quæcumque mandavi vobis.* La régle de leurs successeurs dans le Ministère qui devoit durer comme le monde, fut de garder le dépôt qui leur avoit été confié, *Depositum custodi.*

Régle de S. Paul.

Régle du Pape S. Estienne.

Le corps Episcopal n'avoit point d'autre régle dans les siécles suivans. « Qu'il ne » soit rien changé : *nihil innovetur.* N'an» nonçons, ne pratiquons que ce qui nous » a été transmis : *nisi quod traditum est.*

Régle de S. Basile.

» Ce que les saints Peres nous ont ap» pris, disoit-on au quatrième siécle, nous » l'annonçons à ceux que nous avons à » instruire. » L'avertissement de Vincent de Lérins n'est qu'une application perpétuelle de cette maxime aux plus célébres questions de foi.

Tous les siécles ont répeté & suivi la même loi : il est même impossible à qui que ce soit de s'y soustraire impunément,

parce que cette loi n'est pas seulement dans des livres : elle est vivante : elle est parlante & intelligible à tous, puisqu'elle n'est point différente de l'immanquable conformité qui se trouve dans la prédication universelle. Si on l'altère en un lieu, elle crie & réclame dans dix mille autres. Ajoûtons qu'elle est toûjours devant nous, & qu'elle est aussi publique que l'œuvre la plus publique qui soit au monde. Les offices de l'Église ne se célébrent pas à huis clos. De quoi sont composées ces homélies, ces collectes, & ces liturgies que nos Prélats font réimprimer & traduire avec un zèle si édifiant? Que contiennent-elles avec l'Évangile sinon les écrits, les prières, & les exemples, en un mot, la foi des premiers Fidéles? Quand le Clergé voudra changer ou déguiser la foi des premiers siécles, c'est une nécessité qu'il commence par supprimer la prière publique, & le signal qui en annonce l'ouverture.

Si des Ministres de l'Église sont quelquefois sortis de leurs bornes aussi connues que l'Evangile, & se sont portés à des procédés qui excédoient ou leurs pouvoirs ou la prudence de leur Ministère; quelle devoit être alors la conduite des Fidéles?

La conduite qu'on a dû tenir, & qu'on

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

a tenue en effêt par-tout où l'on suit les régles de l'Evangile & les exemples des premiers Chrétiens; a été de se comporter dans les entreprises du Clergé sur le temporel, comme les vrais Fidéles se comportent à l'égard des Princes qui empiétent sur la Religion. Ces deux maux ne se guérissent ni par la rebellion ni par le schisme. Le parfait Catholique demeure soumis à Constance; mais sans abandonner la foi de Nicée: & il demeure uni à Sixte-Quint; mais sans méconnoître le droit inaliénable de la famille des Bourbons. Il remplit toute justice, & concilie tous les devoirs. Là uniquement est la vraie patience & la sage tolérance, où l'on ne blesse ni l'intégrité du dépôt, ni l'autorité, soit temporelle, soit spirituelle.

Quand on procéde avec droiture, dira-t-on, l'on ne peut disconvenir que les scandales ne soient compensés dans l'Eglise Catholique par la prédiction que le Seigneur en a faite, & par cette multitude de voix toûjours parlantes qui y tiennent le même langage jusqu'à la fin des tems, & ne cessent d'y publier la même foi & les mêmes régles. Mais si les actes que nous ont laissés par écrit les hommes Apostoliques, si leurs établissemens, & tous les témoignages des premiers siécles se sont

perpétués de compagnie avec le Ministère sous les yeux d'un grand nombre de nations toûjours subsistantes ; ce Ministère si bien avéré ne sera-t-il pas aussi apostolique à Corinthe qu'à Rome ? à la bonne-heure qu'on se détourne de toutes ces Eglises de nouvelle institution, dont les architectes s'entendent aussi peu que les ouvriers de Babel. Mais le Ministère qui nous prévient sans interruption avec sa foi, avec ses autels, & ses monumens, avec l'immortel aveu de ses Eglises, n'est-il pas aussi digne d'être écouté dans les sociétés Orientales que dans l'Eglise Latine ?

LA DÉMONSTRA. EVANGÉL.

Cela étoit véritable tant que les Eglises Orientales, & l'Eglise Latine, ne furent qu'un corps. Mais le Ministère de Corinthe & celui d'Alexandrie, ne sont plus le Ministère Catholique, depuis qu'ils ne sont plus partie de la Légation, qui de droit & de fait porte la parole Evangélique à tout l'univers, en conservant encore la première forme qui a toûjours servi à montrer ses pouvoirs.

Ces sociétés comme leurs Ministères, se sont détachées les unes des autres, & d'avec la première Chaire qui en étant auparavant le lien commun, étoit aussi la marque de l'unité du tout. Ce n'est pas

assez qu'elles conservent un Ministère qui soit originairement Apostolique. Il est volontairement vitié & soustrait à la régle de l'Ambassade, puisqu'il est exercé à l'écart, & sans liaison avec le corps très-connu des Ambassadeurs. Ces sociétés sont ainsi retombées dans l'incertitude de la philosophie, & dans les désordres de l'esprit particulier. Ceci nous conduit au principe de l'unité, qui est la seconde qualité essentielle à un Ministère pour le rendre légitime & reconnoissable.

I I.

L'unité du Ministère Catholique, & de l'Eglise Catholique.

LA Sagesse éternelle, en assujétissant notre raison à la croyance de ses Mystères, lui laisse tout le mérite d'un acquiescement juste, & y joint le repos de la certitude: puisque pour nous mettre en état de discerner sans méprise les Envoyés qu'elle a chargés de traiter de sa part avec nous, elle a fait connoître leurs pouvoirs par les deux moyens également sûrs & simples qui montrent toutes les Compagnies autorisées, & qui distinguent sans discussion les Légations per-

manentes d'avec les pouvoirs irréguliers & usurpés. L'un de ces deux moyens est la publicité de l'exercice actuel du Ministère, & la publicité des Actes de l'exercice précédent ; c'est ce que nous venons de voir : l'autre est l'unité du corps, quoique dispersé en différens lieux.

C'est encore dans les procédés très-communs de la société que se trouve la juste notion de l'unité. Un enfant en est capable : & elle épargne toute recherche au savant, que la multitude de ses vûes expose souvent à se méprendre. Aussi le Christianisme qui est pour tous a-t-il été réglé sur le pié des établissemens sensibles qui se discernent du premier aspect.

Notion commune de l'unité.

Dans le ressort d'une Cour souveraine qui est une Légation perpétuelle, l'Appariteur a son pouvoir particulier. Le Juge commissaire, en exerce un autre. Le Procureur général & ses Substituts, ont leur fonctions. Les Tribunaux subordonnés & les différentes Chambres, ont leur département propre. Mais toutes ces actions, quoiqu'exercées par différentes personnes & en différens lieux, reviennent à l'unité. Chaque Tribunal se montre par le concert de ses membres sous la présidence d'un chef. Chaque Chambre a le sien. Le premier Président est à la tête de la

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

première Chambre, & de toutes les Chambres. Il est le chef de tout le corps. Tout y est ainsi dans une correspondance connue : en sorte que les actions particulières étant faites au nom & de l'aveu de la Compagnie, portent le nom & font les actions du corps, comme les actions de l'œil, du pié, & de la main, sont les actions de l'homme.

Telle est l'unité que Jesus-Christ a mise dans le Ministère, qui conséquemment la communique à l'Eglise universelle, dont il est extérieurement le principe sanctificateur, l'agent nécessaire, & le lien visible.

La fin de la mission du Sauveur, & de l'œuvre Evangélique, est « Non seulement de procurer le salut promis à la » nation Juive, mais aussi de rassembler » les autres enfans de Dieu malgré leur » dispersion * sur toute la terre » ; c'est de former de ces différentes Eglises une seule Eglise, dans laquelle les vrais adorateurs, unis à leur chef, rendront à jamais au Pere le culte qu'il demande, qui est de l'adorer du cœur & en vérité. Le Verbe divin a daigné devenir l'un d'entr'eux, les appeller ses freres, & ne faire qu'un corps avec eux. L'Incarnation & l'Apostolat ne tendent qu'à former ce corps. *In ædificationem corporis Christi.*

* Joan. 11: 51. 52.

Ephes. 4: 12.

Ceux

Ceux, qui d'âge en âge sont malgré leurs imperfections admis dans ce corps d'adorateurs, font profession de n'être qu'un entr'eux, comme ils ne veulent être qu'un avec leur Chef & avec le Pere, par la charité. Quoique dispersés par-tout, ils doivent s'unir par les sentimens intérieurs, croire les mêmes vérités, attendre les mêmes biens, embrasser dans leurs prières, dans leurs services, & dans leur tendre dilection, toute la fraternité. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Cette communion des Fidéles qui nous est donnée * comme la marque à laquelle on reconnoîtra à jamais les Disciples du Sauveur, a toûjours été conséquemment caractérisée au dehors par des liens reconnoissables, toûjours guidée, facilitée, & soutenue par l'union extérieure de plusieurs familles avec un Pasteur du second ordre, de plusieurs Paroisses avec un Evêque, de plusieurs Pasteurs du premier ordre, & de plusieurs Eglises nationales avec le premier Siége, avec le Chef du Ministère apostolique.

* Joan. 13:35.

L'amour de l'ordre & de la paix, ne suffit pas dans la société pour y établir la paix & l'ordre. Il faut des loix, des traités de partage, un Ministère, une promulgation, une magistrature, une police

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. réglée. L'amour de l'union ne suffit pas non plus pour faire des Chrétiens : mais c'est pour opérer, régler, & montrer cette union que Jesus-Christ a institué un Ministère *, & une association connue, comme la réception de ce Ministère *.

* Ephes. 4:12.
* Luc. 9 : 16.

Ceux qui s'en séparent portent du jour de leur rupture le caractère de l'esprit particulier qui sort de la régle, & à qui il n'a rien été promis. « Ne fussiez-vous, » dit le Sauveur, que deux ou trois Disciples ; assemblez-vous en mon nom, » & je serai au milieu de vous. » Livre-t-il ensuite toutes ces petites sociétés de Chrétiens attroupés en différens lieux, à l'incertitude de leurs pensées, & à l'indépendance inséparable d'une telle solitude ? C'est au contraire pour prévenir la diversité de conduite, & la diversité de doctrines qui est le fruit de l'indépendance, qu'il a donné au genre humain un Ministère composé de différens ordres de Pasteurs, d'Evangélistes, & d'Ouvriers subordonnés, travaillant de concert & dans un même esprit, à former un seul corps & un même cœur. *Unum corpus & unus spiritus.*

Ephes. 4 : 4.

Réunir des hommes dispersés sur toute la terre & dans des siécles différens, en une même foi & en un même esprit,

Ib. 11, 12, 13.

voilà la fin de l'Incarnation. Rien de moins compatible avec cette intention que des Prédicateurs isolés, & sans subordination. Rien de plus efficace pour y parvenir que la concorde des actions d'une Compagnie, dont les différens Ordres travaillent conjointement à la même œuvre. *Per omnem juncturam subministrationis.*

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Ibid. 16.

Cette unité d'un Ministère répandu en différens lieux, est, selon les idées humaines, la marque la plus visible de la société, dont il est le mobile & le lien.

Mais est-il sûr que ce soit-là réellement la constitution de l'Eglise, & qu'elle soit une par l'unité de sa foi opérée par l'unité de son Ministère ? N'attribuons point d'intentions à Jesus-Christ : mais apprenons celles qu'il a eues, par les discours & par les établissemens que toutes les Eglises ont reçus des Apôtres, & nous ont transmis. Le Sauveur en expliquant ses intentions à ses Envoyés, leur avoit expressément recommandé « d'enseigner & » de faire observer toutes les choses qu'il » leur avoit ordonnées. » Il y avoit ajoûté la promesse de leur envoyer l'Esprit qui leur donneroit l'intelligence de tout ce qu'il leur avoit précédemment enseigné, & qui leur suggéreroit toute vérité. Ce que les Envoyés après ces assurances vont

Matth. 28:20.

Joan. 14 : 26.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. dire, faire, & établir pour toûjours, c'est Jesus-Christ qui l'aura inspiré. Commençons par leurs discours.

Saint Paul est si plein de la communication de tous les secours que Jesus-Christ a mis dans l'unité, qu'il n'est point d'image qu'il n'employe pour inculquer cette vérité importante. Il mèt en opposition l'incertitude des Philosophes livrés, chacun à part, à la vanité de leurs pensées, avec le bonheur des Fidéles qui ne sont plus emportés à tous les vents des opinions humaines, mais qui sont guidés & fixés dans l'unité de la même foi par différens Ministères subordonnés entr'eux, pour travailler de concert à la même œuvre.

Ephes. 4.

Il va jusqu'à comparer l'Eglise entière avec le corps de l'homme; jusqu'à comparer les fonctions du Ministère, qui communiquent à l'Eglise entière les lumières & les graces, avec les liaisons des vaisseaux ministériels & subordonnés, qui malgré leur dispersion & la multiplicité de leurs opérations, ne laissent pas de distribuer conjointement la vie & la santé au corps humain. Tout membre qui est détaché du corps, ou des vaisseaux nutritifs, n'a plus en lui l'influence, ni l'action qui vivifie.

Ibid. 8. 16. & *Colos.* 2:19.

C'est de cette comparaison, qui est

familière au saint Apôtre, qu'il tire les avis les plus nécessaires aux Fidéles pour les tenir dans une étroite union avec leurs Pasteurs ; & les plus salutaires aux Pasteurs eux-mêmes, pour empêcher, par exemple, que l'œil trop fièr de sa fonction ne dise au pié : je n'ai pas besoin de vous.

Cette unité n'est pas un trait d'éloquence, ou une peinture ingénieuse des avantages de la concorde. C'est la forme essentielle que Jesus-Christ avoit donnée à son Eglise pour être perpétuée, & facile à distinguer jusqu'aux derniers jours. Jugeons-en présentement par les faits, par les établissemens Apostoliques.

L'Apostolat n'est qu'un, & par lui toutes les Eglises n'en sont qu'une.

S'il suffisoit à chaque Eglise pour être instruite, & guidée dans les voies du salut, de se donner à elle-même un Ministre sans avoir rien reçu d'aucune autre Eglise, alors ni les Ministres ne seroient subordonnés entr'eux, ni les Eglises ne feroient un corps. Quelle unité pourroit-il y avoir entre différens Ministres qui ne forment point une Compagnie ? Il ne peut conséquemment y avoir ni place vacante, ni aggrégation nécessaire dans une Compagnie qui n'est point : & n'ayant point d'unité entr'eux, ces Ministres n'en pourront mettre dans les sociétés qu'ils con-

duisent. L'esprit, les principes, & les noms en seront différens. Ce n'est point là l'Eglise de Jesus-Christ. L'Eglise éternelle est une par l'unité très-visible de son Ministère, & par la profession qu'elle fait en le recevant d'être unie à tous ceux qui le reçoivent.

Ce Ministère renfermé dans Jérusalem ne fut d'abord qu'un : dispersé & accru par la suite, il ne fut toûjours qu'un. C'est parce que l'Apostolat est un corps, que la place qui y vaque est remplie par un Disciple qui n'est pas seulement choisi, mais *agrégé publiquement* (*a*).

Avec le Collége Apostolique, nous voyons dès le commencement, deux autres Colléges, celui des Prêtres, & celui des Diacres subordonnés au premier. Mais le même objèt, le même esprit, les réunit tous : & quoique l'excellence de leurs services ait différens degrés ; quoique leurs actions ne soient pas les mêmes, aucun n'a son action à part : tout se fait conjointement, & il n'y a qu'une hiérarchie : d'où il suit qu'il n'y a qu'une Eglise.

Concert du Ministère, preuve de l'unité.

Le trésor commun des Fidéles est la même foi. Il n'y sauroit être porté atteinte dans une Eglise, que les Recteurs des

(*a*) *Annumeratus est cum undecim.* Act. 1 : 26.

aûtres Eglises, que tout le Ministère ne s'allarme & ne vienne au secours. On hésite, on se partage à Antioche sur une question importante. Les Apôtres pour *Act.* 15.
en connoître & pour rendre le calme à cette Eglise, interrompent leurs différens travaux : ils se rendent à une assemblée *v.* 2.
commune. *Convenerunt Apostoli.*

Le premier Ordre honore & consulte le second, *Convenerunt Apostoli & seniores videre de verbo hoc.* Selon la lettre du texte grec ; « les Apôtres & les Prêtres » s'assemblèrent pour discuter ce point : » & après qu'ils en eurent beaucoup con- » féré ensemble, Pierre se leva & pro- » nonça son jugement. Barnabé & Paul y joignirent le leur. Jacque Evêque de Jérusalem, où se tenoit l'assemblée, termina la séance par le sien. *Et ego judico.*

Forme de l'unité dans toutes les Compagnies.

La pluralité de tous ces jugemens qui concourent à n'en faire qu'un pour fixer l'Eglise entière sur un dogme précis, caractérise parfaitement l'unité du Ministère qui la gouverne.

Cette Eglise étendue en très-peu de tems hors de la Judée, & au-delà même des limites de l'Empire Romain, ne changea point de forme. La hiérarchie s'y retrouve la même, & les trois Ministères subordonnés reparoissent par tout. Ce

LA DEMONSTRA. EVANGEL. sont en tout tems les mêmes fonctions: & quoique les Ministres se multiplient, tous leurs services ne font qu'une même œuvre. Ils s'entre-donnent avis de tout: ils blâment ce qu'ils trouvent de répréhensible dans le travail de leurs collégues: ils confirment le bien par l'approbation qu'ils y donnent: & le concert continue à manifester l'unité.

L'aggrégation au Collége Apostolique, preuve de l'unité.

Le Collége Apostolique s'augmente comme les besoins de l'Eglise. Barnabé, Silas, & d'autres, y sont cooptés. Mais c'est l'association même qui continue à montrer l'essentielle & indivisible unité de l'Apostolat. Il ne faut point de cooptation, où il n'y a ni Corps, ni Compagnie.

La conduite de S. Paul suppose la loi de l'unité

* *Gal.* 1 : 11, 12, & 17.

Gal. 1 : 18, & 2 : 2. *Secundum revelationem.*

Paul instruit par l'Esprit de Dieu, annonce l'Evangile en Arabie & dans l'Asie, sans en avoir * conféré avec aucun homme. Quelque tems après pour rendre sa doctrine, non pas plus certaine, puisqu'elle étoit autorisée des dons du Saint-Esprit; mais plus profitable à tous par la visibilité de son parfait accord avec tout le Ministère; il alla visiter Pierre, puis par un ordre exprès de Dieu, le Collége Apostolique, « de qui il reçut les témoignages de l'unité de son œuvre avec la leur, » & le département spécial de sa

prédication *. *Dextras dederunt mihi & Barnabæ societatis.*

La correſpondance entre les ouvriers s'étend comme l'Egliſe, & ne ſauroit être plus publique. Si donc celui d'entr'eux qui n'avoit rien reçu † des hommes, qui tenoit ſa doctrine immédiatement de Jeſus-Chriſt, évite par une révélation ſpéciale de travailler à part, & « craindroit, dit-» il lui-même, de courir en vain, » ou d'avoir rendu ſon travail infructueux, faute d'avoir par un concert marqué reconnu & honoré la fraternité Apoſtolique ; eſt-il après cela au pouvoir de quelqu'un de ſéparer ſon œuvre propre de celle du corps Sacerdotal ? Il eſt clair que le repos de l'Egliſe eſt le fruit de l'unanimité, comme l'unanimité eſt le fruit de l'obſervation de la régle. Or la régle eſt connue dans toutes les ſociétés humaines, & elle ſe montre à découvert dans les progrès du Miniſtère Evangélique. Ceux qui l'exercent ſe multiplient de jour en jour, à proportion du nombre des Fidéles. Mais comme il n'y a qu'une alliance, & qu'une même foi qui doit les ſanctifier tous, il n'y a toûjours qu'un Apoſtolat. Deux ambaſſades indépendantes ſeroient un monſtre, ou une ſource de confuſion : & quoique la miſſion prît de jour

* *Ibid.* 2 : 7. 8. 9.

† *Galat.* 1 : 1.

en jour des accroissemens nouveaux d'un continent à l'autre, l'unité y subsista : l'unité embrassa toute la terre.

Les successeurs des Apôtres continuèrent à tenir le premier rang, à ordonner les différens Ministres, qui devoient perpétuer les trois Ordres; à confirmer les Néophytes; à s'assembler au besoin; à juger définitivement de la doctrine; & à faire tous les réglemens convenables dans leurs Synodes; enfin à exercer conjointement la plénitude du pouvoir. Quoiqu'ils eussent chacun à part l'inspection d'une Eglise, ils travailloient en commun pour toutes les Eglises, en leur communiquant les mêmes professions de foi; en rendant générales les décisions formées dans des assemblées particulières selon l'analogie de la commune prédication; enfin en s'assemblant en commun de toutes les parties de l'univers, quand la chose devint possible & nécessaire.

L'Eglise devenu libre au quatriéme siécle avoit déja produit au grand jour sa doctrine, ses fêtes, & tous ses anciens usages. Les disputes suscitées par la Philosophie sur le point fondamental de la Religion Chrétienne, achevèrent de montrer la forme primitive & essentielle de l'Eglise, en illustrant par une Assemblée

écuménique ſon gouvernement & ſon unité. Cette unité qui avoit toûjours été, & qui devoit toûjours être la régle viſible des eſprits, & le caractère précis de la vraie miſſion; parut à Nicée dans le plus grand éclat. Le modéle en avoit été dans le premier Concile de Jéruſalem, tenu par les Apôtres mêmes: & le premier fruit de la liberté de l'Egliſe fut de confondre une erreur capitale, en oppoſant à la philoſophie d'Arius la créance ancienne & générale, les témoignages des Députés de toutes les Egliſes, les Écritures Apoſtoliques, les anciennes profeſſions de foi, les prières communes; enfin la déciſion infiniment régulière du premier Ordre, prononçant avec une autorité divinement & naturellement infaillible. Elle l'étoit divinement, puiſque c'eſt avec les Apôtres, & conſéquemment avec leurs ſucceſſeurs, répétans ce qu'ils ont reçu; que Jeſus-Chriſt a promis d'être juſqu'à la conſommation des tems. Elle l'étoit naturellement, comme le ſont toutes les Compagnies qui ne peuvent ignorer leurs propres loix, ſurtout en conſultant juridiquement la poſſeſſion & les actes publics, où ces loix ſont énoncées.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

L'unité toujours visible, même dans la dispersion des Evêques.

Mais l'Eglise Catholique dont l'unité est rendu visible par la réunion des Présidens des Eglises particulières avec leurs Docteurs en un Concile général, ne perd rien de ses droits, ni de sa visibilité dans sa dispersion. Elle n'a pas tous les jours besoin de faire des décisions : mais elle a tous les jours besoin de faire voir son unité, afin qu'on ne se méprenne point dans le choix d'une Eglise. La marque de cette unité doit donc toûjours subsister.

La primauté du Siége de S. Pierre.

La place qui étoit la première dès le tems des Apôtres, l'est encore aujourd'hui : ceux qui l'occupent ont la Présidence & la prérogative dans les Conciles : ils l'ont dans l'Eglise dispersée. De même que Pierre avoit eu la primauté parmi les Apôtres, étant nommé *le premier*, agissant, parlant, & jugeant le premier, à Jérusalem, à Antioche, & à Rome, où il termina son Apostolat par le martyre que Jesus-Christ lui avoit prédit ; ses successeurs dans ce dernier Siége eurent le même rang parmi les Evêques, & dans toute l'Eglise. Le Siége de Pierre de son vivant, & après sa mort, fut toûjours regardé comme le centre commun de la prédication Evangélique. Toûjours on

regarda comme travaillans hors de l'unité, & sans régle, ceux qui étoient sans rapport à ce centre.

Cette Primauté du successeur de Pierre, n'est ni un honneur frivole, ni une domination arrogante, qui dégrade ses collégues, ou qui anéantisse leurs pouvoirs. C'est une Présidence qui les montre : c'est un lien qui associe leurs fonctions à l'œuvre universelle, & qui en prouve la valeur. C'est une forme non de bienséance, mais de nécessité. Cette forme étoit connue par-tout dans les sociétés humaines : & de même que l'Apostolat, elle est de l'institution de Jesus-Christ. Celui qui a fait choix d'une Ambassade pour instruire à jamais les nations, a pris soin de la distinguer de toutes les missions qu'il plairoit à des avanturiers de se donner. Il n'a fait de tous les Envoyés qu'un corps unique. Tous les membres de ce corps ont un Chef. Par cette union le Corps entier, le Chef, & les Membres, sont à jamais reconnoissables. Les Clergés, les Chaires, & les Evêques, sont dispersés partout. Mais l'Episcopat n'est qu'un. Toutes les Chaires n'en sont qu'une : & comme nous n'avons qu'un maître qui est Jesus-Christ, il n'y a qu'une école sur la terre qui est l'Eglise Catholique.

La primauté d'institution divine.

Rien de plus visible, comme rien de plus nécessaire, que l'unité des Ambassadeurs : rien conséquemment de plus visible, ni de moins sujèt à méprise, que la société qui a reçu l'alliance avec la vraie Ambassade infailliblement reconnoissable à son unité. C'est ainsi qu'ont parlé de l'Eglise rendu vraiment une par l'unité de l'Episcopat, tous les Peres les plus respectables, Irénée, Tertullien, Cyprien, Athanase, les Peres de Nicée, Augustin, Optat & tant d'autres, dont les témoignages expriment bien moins leurs pensées particulières que la commune confession des Eglises, & la réalité de leur union indissoluble avec le Siége Apostolique.

C'est cette invariable & très-sensible unité du Ministère, qui en rendant au dehors l'Eglise de Dieu aussi visible qu'une ville située sur une montagne, y opère intérieurement les plus heureux effèts.

1°. Cette unité assure l'état du particulier que la nécessité de son travail dispense d'une étude approfondie.

2°. Cette unité éclaire & dirige le choix du particulier qui veut s'instruire & se mettre en état de défendre la cause de l'Eglise.

3°. Elle opère l'infaillibilité de la com-

mune prédication. Où subsiste l'unité de l'Ambassade, là est le même langage, & l'effèt du traité.

4°. Cette unité en même tems oblige de toute nécessité les Ministres de la parole à faire une étude exacte de la doctrine Chrétienne, bien loin de les en dispenser. Les trois premiers articles ont été éclaircis : le dernier n'est pas moins évident. L'unité du Ministère oblige les Ministres à une étude assidue, parce que l'unité de l'Ambassade étant destinée à introduire par tout la même foi, & les mêmes espérances, c'est une nécessité que tous les Ambassadeurs ayent reçu les mêmes instructions, & publient le même traité. Or ils n'ont que deux moyens pour y parvenir : c'est ou d'apprendre le tout par une révélation nouvelle, que Dieu ni ne promèt nulle part, ni n'accorde à personne ; ou de prendre leurs instructions dans le dépôt comme S. Paul l'ordonne, & comme il se pratique dans toutes les Légations permanentes. Ils sont donc obligés pour n'avoir qu'un langage, comme ils ne font qu'un corps, de former leur savoir sur les actes du dépôt que leurs devanciers dans la Légation leur ont laissé, Mais tel est l'avantage des Ministres Catholiques, que leurs fonctions mêmes

L'unité du Ministère rend la foi une, & infaillible.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

sont des leçons pour eux, que la liturgie est pour eux une Théologie excellente, & qu'ils ne peuvent prier beaucoup, sans commencer à savoir beaucoup.

La conformité de leurs instructions, nécessairement puisées dans les archives de l'Ambassade, la solidité de l'œuvre qu'ils accomplissent en commun, & l'inspection de tout le corps sur le travail de chaque ouvrier, assurent conséquemment à l'Eglise une Doctrine invariable.

Cette infaillibilité, naturellement digne de notre confiance, se trouve relevée & vraiment divine par la promesse que fait Jesus-Christ à l'Ambassade de la maintenir tous les jours jusqu'à la fin des tems. L'effèt est conforme à la promesse : la mission non-interrompue se fait encore entendre jusqu'aux derniers climats, & n'y annonce rien qu'elle ne le justifie par les actes de l'ancienne prédication.

Mais la condition du fidéle Catholique est-elle aussi avantageuse qu'on le dit? son Pasteur, & tout autre Pasteur, ne peut-il pas abuser plus ou moins de son Ministère? parmi les Pasteurs, même du premier Ordre, S. Pierre ne fut-il pas répréhensible? Victor ne fut-il pas blâmé par les Evêques d'Occident ou de dureté, ou d'imprudence? ne compte-t-on pas les chutes

chutes ou les égaremens du Pape Libère, d'Honorius, de Jean XXII? quelle conduite que celle d'Alexandre VI? Si les conducteurs sont aveugles, ils conduiront d'autres aveugles dans le même précipice: ou s'il faut que les peuples réforment leurs Pasteurs; de quoi leur sert-il d'être gouvernés?

Cette objection qui a été tournée en cent façons tombe à plomb sur les sociétés désunies: elle en découvre l'incertitude & l'extrême misère. Mais bien loin de déshonorer l'Eglise Catholique, elle en releve les avantages: elle en montre les richesses, qui sont faciles à acquérir; faciles à recouvrer quand on a eû le malheur de les perdre; communes à tous; toûjours abondantes & indestructibles.

Les défauts des Pasteurs seroient déplorables dans l'Eglise Catholique, s'ils devenoient les défauts de l'Eglise même. Mais la perpétuité & l'unité de sa prédication remédient suffisamment à tout. Dans les sociétés qui se sont donné de nouveaux maîtres & de nouveaux noms, l'erreur du maître devient celle de sa société. Trois Eglises modernes en présence, se reprochent nécessairement l'incertitude de leurs voies, par leur propre variété: & comme elles se réservent le droit de se

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. réformer, souvent elles corrigent une doctrine fausse par une autre aussi peu sûre.

Hors de l'unité, l'erreur de celui qu'on écoute est nécessairement contagieuse, & la vérité qu'il enseigne est dans ses mains un trésor périssable. L'unité seule remédie à toute erreur : & non seulement elle enseigne, mais elle garantit toute vérité, parce que l'unité est visible, & qu'elle rend les pouvoirs, l'alliance, & toute vérité aussi visibles qu'elle. Saint Cyprien se trompa sur la rébaptisation : mais en se gardant de rompre l'unité sacerdotale, & en supposant pour régle de foi de s'en tenir à la décision & à l'unanimité du Corps des successeurs des Apôtres; il nous montra lui-même le remède de sa méprise. Son attachement à l'unité empêcha les suites de sa faute qui fut ainsi couverte par une grande charité. La précipitation, les foiblesses inséparables des pensées humaines, l'erreur même peuvent paroître dans l'unité : mais ce sont les défauts de tel & de tel. Jamais ils ne deviendront ceux de l'Eglise, parce que l'unité redresse ce qui est déréglé; qu'elle réfute suffisamment toute erreur; qu'elle conserve & publie à jamais toute vérité.

Cette infaillibilité qui est assurée à l'E-

glise Catholique, & qui l'est à elle seule, est le fruit de son unité, & l'unité de ce Corps est l'effèt de l'unité de son Ministère. Plusieurs provinces qui auparavant n'avoient aucun autre lien que celui d'être limitrophes, viennent-elles à être soumises à une même Magistrature & aux mêmes loix? ces provinces forment ensemble un Ressort. L'unité de leur Magistrature & la perpétuelle application qui leur est faite des mêmes loix leur communiquent non seulement l'unité, mais la connoissance certaine de leur état commun, & des procédés qu'il faut suivre pour s'y maintenir. Le tems fortifie les liens & la certitude. Il n'y a qu'égarement & qu'affliction pour toute famille qui voudra se soustraire à l'unité de ce gouvernement.

Cette unité des Ministères humains, si propre à lever toute incertitude, est visiblement ce que le Sauveur a eu en vûe dans les promesses qu'il fit à S. Pierre. Pour savoir tout ce qu'elles signifient, voyons-en l'exécution.

Exécution des promesses faites à S. Pierre.

Aussi-tôt après l'effusion de l'esprit qui devoit montrer les effèts de l'œuvre de Jesus-Christ, & consoler les disciples de la retraite de leur Maître; Pierre commence à exercer publiquement la commission d'instruire au nom du Seigneur;

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

& de dire qui est Jesus-Christ. Il fait usage du pouvoir de lier & de délier : il accorde le baptême aux cœurs pénitens, & refuse la rémission des péchés aux conversions fausses ou équivoques. Il fait usage des clefs que Jesus-Christ lui avoit promises, comme la future récompense de son excellente confession : *Tibi dabo claves regni.* Au moment même de cette promesse, le Sauveur lui avoit défendu & aux autres disciples de dire à personne qu'il étoit Jesus le Messie. Enfin la défense est levée. Le moment d'exercer le Ministère est arrivé : & par ce pouvoir comme par la parole de vie, Pierre forme & fonde l'Eglise, il lui communique les effets de l'infaillibilité & de l'indéfectibilité promises pour elle à l'Apostolat : *Portæ inferi non prævalebunt adversùs eam.*

Matt. 16 : 20.

Pierre est relevé de sa chute. Il est affermi : & par les prières du souverain Médiateur il est inébranlable dans sa foi : *Rogavi ut non deficeret fides tua.* C'est alors que toutes ses fonctions & toutes ses qualités se déclarent. Il est Pierre & fondement de l'édifice où Dieu sera à jamais honoré par une foi pure & par de saintes mœurs.

Mais cet Apostolat qui fonde & forme l'Eglise lui est commun avec d'autres En-

voyés, puisqu'il est le *premier de tous.** » Recevez l'Esprit saint, leur a-t-il été dit » en commun. Ceux dont vous remettrez » les péchés, ils leur seront remis †. » Par ces pouvoirs communs, & par leur Légation commune ils forment l'Eglise conjointement avec Pierre. Leur Apostolat ne se divise point. Pierre est le fondement & ils sont le fondement : *Fundamentum Apostolorum.*

LA DEMONSTRA. EVANGEL.

* Matt. 10 : 2.

† Joan. 20:22. 23.

Dans la révélation faite à S. Jean, les noms des Apôtres sont écrits sur autant de pierres qui sont les fondemens de la Cité sainte, & qui ne forment qu'un édifice dont Jesus-Christ est l'appui commun : *Ipso summo angulari lapide Christo Jesu.*

Voilà donc deux importantes vérités que l'Eglise n'a jamais définies ; l'une que le Ministère qui la forme & qui la gouverne sera jusqu'aux derniers jours sous la protection de celui qui en a fait l'envoi, en sorte que le corps des Envoyés prêchera toûjours la vérité : *Allez*, leur dit-il, *enseignez, & assurez-vous que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des tems* ; l'autre que tous les Envoyés ensemble ne feront qu'un avec le premier de tous, & que le premier de tous étant par excellence la pierre, la

première pierre du fondement, tout édifice qui ne tient pas à cette pierre est hors du fondement, hors de l'unité, hors de la structure de l'Eglise : au lieu que l'édifice bâti sur cet appui sera l'Eglise de Jesus-Christ, & en recevra l'immobilité qui doit rendre toutes les attaques de l'enfer inutiles.

Si les promesses du Sauveur sur l'immobilité & sur la visibilité que la vraie Eglise tirera de la forme même extérieure de son Ministère avoient besoin d'être expliquées, où faudroit-il raisonnablement en prendre l'interprétation ? Par quel privilége les derniers siécles pourront-ils mieux entendre les paroles du Sauveur que les âges précédens ? Il est prudent & nécessaire de n'en chercher le sens que dans l'exécution même des promesses. Le vrai, le grand éclaircissement des paroles du Sauveur sur son Eglise se trouvera sans doute dans la forme de l'Eglise des premiers âges, dans le langage constant des anciens Docteurs de tous les continens, & surtout des Docteurs du quatrième siécle, qui sortant avec toute l'Eglise de l'oppression & des ténébres où elle étoit forcée de se tenir, commencèrent à montrer aux fidéles, aux schismatiques, & à tout l'univers, l'unité de leur société, quoique répan-

due par-tout, quoique soumise à divers Pasteurs qui n'étoient tous ensemble qu'un seul & même Ministère par leur communion entr'eux, & avec le successeur de Pierre. Tel est leur principe & leur style.

L'effèt naturel de cette forme extérieure n'est nullement obscur. Le Sauveur, en protégeant invisiblement sa Légation, cache son opération sous le voile des procédés ordinaires de la prudence humaine. Ces liens publics, cette communion marquée de tous les Pasteurs entr'eux & avec un Chef connu, voilà ce qui rend le corps sacerdotal sensiblement semblable à tous les corps institués par des Législateurs. Il en résulte un double effèt, qui est de rendre le gouvernement visible à tous, & de perpétuer à jamais l'exécution des volontés du Législateur.

L'unité seule opère les mêmes pratiques, le même langage, le même dépôt. Otez l'unité extérieure, il n'y a plus de perpétuité ni d'unanimité.

S'il survient donc, comme il surviendra sans doute, quelque partage d'avis sur un point; tout alors sera éclairci suivant les témoignages de la doctrine que chaque Eglise a reçue & toûjours professée. Tout sera au besoin réglé & défini par le concours du Chef & des premiers Pasteurs

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Modération nécessaire aux Fidéles.

dans l'exposition des mêmes dogmes.

Quelque autorisés que soient les fidéles à chérir & à pratiquer les vérités qui se trouvent énoncées dans le dépôt, ils n'ont point d'autorité pour condamner ceux qui les contestent : c'est au corps Pastoral qu'il a été dit d'enseigner, & qu'il appartient de placer à tems sa définition.

Si le Sauveur n'a pas d'abord tout dit ni dévelopé ces régles à ses Apôtres dans le tems où ils lui faisoient sur la primauté & sur la necessité de leur être associés, des questions qui décéloient leur orgueil; c'est parce qu'il réservoit à l'Esprit-saint qu'il devoit répandre sur eux, de les guérir de l'amour des distinctions & de la jalousie des avantages personnels; de leur apprendre à tems la forme du gouvernement de son Eglise; & de leur révéler toute vérité nécessaire. Il la leur apprit de bouche dans tous les entretiens qu'il eut avec eux depuis sa résurrection. Il leur en donna l'intelligence & leur en fit sentir la force & l'étendue par la communication de son Esprit. Ce qu'ils ont pratiqué vient donc de Dieu: c'est-là, & non dans les pensées d'aucun homme que nous trouverons notre régle.

Le commentaire de tout l'Evangile & le modéle de tout l'avenir doivent conséquemment

quemment ſe trouver dans la conduite des Apôtres. Deux traits que nous y pouvons choiſir, embraſſent tout.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La conduite des Apôtres, modéle de tout l'avenir.

Hymenée & Philèt, trop accoutumés aux diſputes des écoles Gréques, & ne pouvant ſe réſoudre à admettre comme révélé ce qu'ils ne pouvoient concevoir, ſe mêlèrent de dogmatiſer dans l'égliſe de Corinthe ſur la réſurrection des corps, & d'en nier la poſſibilité. Les fidéles indignés en avertirent S. Paul leur premier Prédicateur. Il réfuta les penſées de ces diſcoureurs, & raffermit la foi de ceux qu'ils avoient ébranlés. Bientôt le ſoulévement général des fidéles très-bien inſtruits même dès auparavant de cette vérité capitale ; & la très-explicite confeſſion qu'en faiſoient toutes les Egliſes en célébrant annuellement la réſurrection du Sauveur, fermèrent la bouche dans Corinthe à ces Philoſophes, & décréditèrent leur ſavoir par-tout où ils osèrent oppoſer leurs raiſonnemens à la révélation. Le ſcandale ceſſa. Chacun apprit la néceſſité de captiver ſon intelligence ſous l'obéiſſance de la foi : & il ne fut point aſſemblé de Concile, parce qu'on avoit le conſentement des eſprits & l'unanimité dans la doctrine. On avoit par avance ce qui auroit été le fruit du Concile,

Il n'en fut pas de même d'une autre vérité très-importante & très-connue, mais obscurcie dans quelques Eglises par une grande diversité de sentimens. Le juste respect qu'on ne manquoit pas de conserver pour la loi de Moyse, & le zèle mal réglé avec lequel plusieurs Hébreux convertis entreprenoient d'assujettir les Gentils aux pratiques de cette loi, jettèrent plusieurs fidéles & des Eglises entières dans de grandes perpléxités.

Saint Pierre de retour de chez Corneille le Centurion avoit déja informé l'Eglise tant de la descente du Saint-Esprit sur les Gentils, comme sur les Juifs baptisés, que de la défense expresse que Dieu lui avoit faite de regarder davantage comme impurs ceux que sa grace avoit sanctifiés.

Dès auparavant le saint Précurseur & Etienne le premier Martyr avoient nettement annoncé la fin de la loi, & la cessation des sacrifices, pour faire place au seul sacrifice de Jesus-Christ.

La doctrine de saint Paul étoit très-publique & très-précise sur cette matière. La vérité étoit connue : elle faisoit partie de la prédication universelle. Mais elle étoit traversée par les vûes particulières de plusieurs Ministres de la parole qui

avoient des talens, du crédit, & un désir extrême de se rendre importans. Comme la jalousie & non l'amour de la vérité étoit l'ame de leur conduite, ils s'appliquèrent à exténuer les services de S. Paul & des bons ouvriers; d'une autre part à égaler, par des sophistiqueries étudiées, la loi préparatoire à la loi Evangélique: en sorte que bien des Fidéles du nombre des Gentils se croyoient tenus à la profession de l'une & de l'autre.

Il fut donc accordé au besoin des Eglises, & à l'agitation que cette querelle y causoit, d'assembler le corps des Envoyés. Tout fut discuté par les témoignages conspirans de ce que l'Esprit-Saint avoit opéré & déclaré par-tout, tant sur l'adoption des Gentils, que sur la cessation des effèts de la loi depuis les jours de Jean-Baptiste.

Le principal fruit de la discussion ne fut pas d'apprendre à l'Eglise un dogme nouveau, puisque l'Eglise décida la vérité qu'elle prêchoit dès auparavant; mais ce fut de réunir les jugemens sur ce point, & de rendre plus sensible l'unanimité qui étoit déja très-réelle. Après quoi le dogme sur lequel on avoit supporté l'hésitation de quelques-uns, étant mis dans un nouveau jour & précisément défini,

ce point acquit le droit de soumettre tous les esprits.

Telle va être à jamais l'autorité de l'Eglise ou dispersée, ou représentée dans un Concile par ses Députés. Toutes ses démarches découlent de l'unité, & y reviennent. Ses procédés désormais sont connus: sa forme est constante, & il n'y sera point fait de changement.

Cette forme qui est l'interpréte des volontés de Jesus-Christ, sera à jamais la sûreté de l'Eglise. La Primauté n'y anéantit pas les autres pouvoirs: au contraire elle les suppose. L'Eglise est servie par le concours de tous les témoignages, par l'exercice de tous les droits, & par l'usage d'une juste liberté: mais toutes ces actions n'en deviennent qu'une, parce que la Primauté en fait la liaison, & en montre l'unité.

L'Eglise n'est point de pire condition sous les successeurs des Apôtres, qu'elle l'étoit au commencement.

Voici cependant aussitôt après la mort des Apôtres une nouveauté qui semble être un affoiblissement dans l'Eglise, & donne lieu à de justes défiances. Les Apôtres pouvoient enseigner sûrement & définir avec autorité, parce qu'ils avoient notoirement l'esprit de Dieu. Mais lorsque les successeurs de leurs places voudront de même faire des décisions, le pourront-ils avec la même certitude? Il

leur est nettement commandé de garder le dépôt de la foi. *Depositum custodi.* Ils sont obligés de la sorte, & s'engagent à consulter toûjours le dépôt. C'est-là qu'ils prendront leur prédication : c'est-là qu'ils prendront au besoin la décision d'un dogme connu, mais obscurci par des disputes. Ne peut-on pas dire qu'il y a en ceci un grand affoiblissement dans le Ministère, puisque les Ministres précédens pouvoient prendre leurs connoissances dans l'immédiate révélation de l'esprit de Dieu ; au lieu que ceux qui vont suivre ne s'attendent point à une pareille inspiration ? Ils ne doivent dire que ce qui aura été cru & toûjours, & par tout. *Quod semper, quod ubique.* Leur condition se trouve donc fort inférieure à celle du premier Ministère, & la nôtre conséquemment moins avantageuse que celle des premiers Chrétiens.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais en cela il ne se trouve ni désavantage, ni changement réel. C'est au contraire un moyen sûr, commun, & efficace pour perpétuer sans équivoque les intentions du Législateur. Comme il n'y a qu'un seul Seigneur qui a une fois notifié ses volontés à son Ambassade, il n'y aura qu'un traité & une même doctrine pour tous, & par tout. Ceux qui

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

composent l'Ambassade enseignent conjointement, & s'entr'éclairent solidairement. L'arbitraire ne s'y peut présenter que tous les autres ne se récrient : & comme l'Ambassade avec ses actes dure autant que les siécles ; la foi est une dans tous les tems.

Si la condition de l'Eglise Catholique est heureuse, ce n'est pas seulement parce que les mêmes dogmes ne peuvent être unanimement reçus par tant de nations qui la composent, qu'ils ne soient Apostoliques & uniformément transmis ; mais parce que les Ministres de l'Ambassade Catholique ayant encore les mêmes fonctions, les mêmes places, le même Chef, la même universalité, & la même unité ; en recevant ce Ministère, nous sommes sûrs de recevoir l'Apostolat qui devoit toûjours durer.

On peut bien par des accusations affectées ou étrangères au sujèt, rendre l'Eglise Catholique odieuse, comme si elle pouvoit quand elle voudra, faire passer des erreurs en dogmes. Mais cet inconvénient n'est à craindre que dans les sociétés où l'on se donne un maître, où l'on écoute un homme. Pour nous c'est le Ministère de tous les siécles que nous écoutons. Ce qui vient uniquement

des écoles, non du dépôt public, nous en portons le jugement d'estime, ou de tolérance que l'Eglise en porte elle-même. Nous n'en faisons point la régle de notre créance, & le laissons pour ce qu'il peut valoir. Mais notre commune foi, la doctrine qui nous sauve tous, est précise & annoncée par-tout. Jamais il n'y sera retranché un iota.

Quand une vérité n'est pas encore décidée par un jugement spécial; elle est cependant déja connue, puisqu'elle ne pouroit être définie, si elle n'étoit déja dans le dépôt public où l'Eglise prend tout ce qu'elle annonce. La publication d'aujourd'hui ne peut donc impunément être différente de celle d'hier, & les décisions qui se pourront faire dans cent ans sont des vérités publiées dans les Livres saints, & dans les monumens des premiers âges, quoiqu'elles n'ayent pas été l'objèt d'une définition spéciale. L'Evêque de Samosate, un Prêtre d'Alexandrie, un Archidiacre d'Angers, peuvent annoncer de nouveaux dogmes. Mais tout le Ministère veille solidairement pour les réprimer. Ce qu'un Ministre avance de faux, les autres le réfutent. S'ils se taisoient durant un tems, le dépôt parleroit toûjours en leur place. Au contraire ce que l'un d'entr'eux dit de

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

bon, les autres en avouent, en louent la conformité avec la prédication universelle : & en lisant l'exposition de la foi par M. de Meaux, ce n'est pas Bossuët qu'on écoute : on écoute tout le Ministère qui y a reconnu la doctrine de tous les tems. Par la forme même que le Sauveur a donnée à l'Apostolat, la vérité est inexterminable dans l'Eglise Catholique, & jamais l'erreur n'y peut être érigée en article de foi.

L'esprit particulier peut sans doute causer de grands maux, même dans l'Eglise Catholique : mais nous sommes munis contre ses entreprises, & il ne peut empêcher ni l'indéfectibilité de l'Eglise, ni l'indéfectibilité de la prédication qui sanctifie l'Eglise.

L'erreur. Quelqu'un ose-t-il ajoûter au dépôt, ou en retrancher ? Voilà l'erreur. Mais cette erreur, quoique haïssable à proportion sur tout qu'on est instruit, ne reçoit pas d'abord les qualifications qu'elle peut mériter. C'est même un devoir d'en supporter les défenseurs avec autant de patience que l'Eglise en montre, si elle diffère à condamner cette opinion erronée.

L'hérésie. On ne lui donne le nom d'hérésie qu'après la condamnation. De la sorte, la rébaptisation étoit dans S. Cyprien, Firmilien,

& leurs adhérants, une erreur : mais depuis la définition de Nicée, c'est une hérésie.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Le schisme.

Quelqu'un ose-t-il toucher à l'unité du Ministère soit d'abord en se soustrayant à l'ancienne hiérarchie Catholique comme tombée en ruines ; soit en second lieu en s'arrogeant une mission nouvelle & extraordinaire, pour faire revivre l'Eglise ; soit enfin en exerçant dans l'indépendance & sans subordination un Ministère régulièrement acquis dans son origine ? Voilà le schisme, pire encore que l'erreur. Il ruine dans l'exacte vérité les effèts de l'alliance, en ruinant la charité qui est l'ame du Christianisme ; & il est tout à la fois la suite de l'erreur qu'on s'obstine à défendre, & l'occasion des nouveaux égaremens qu'amène l'indépendance.

On dit aux Partisans de la première & de la seconde séparation : Où est la révocation de l'ancienne Ambassade ? où est la vraisemblance de son extinction après les promesses précises que Jesus-Christ lui a faites, d'être avec elle jusqu'aux derniers jours ? & quand il seroit possible que Jesus-Christ, contre sa parole formelle, eût laissé son ancienne Ambassade à l'abandon & sans support ; où sont les marques de la vôtre ? qui êtes-vous pour réprouver le

Ministère précédent, & pour vous introduire en sa place ? & quand vos plaintes seroient justes, lui ôtent-elles sa mission, & vous l'attribuent-elles ? pourquoi voulez-vous qu'on vous écoute par préférence à Ebion, à Manès, à Arius, à Donat, & à tant d'autres qui prennent comme vous, la qualité d'Envoyés ? Vous les réprouvez & ils vous réprouvent. Vous vous rendez mutuellement justice, & sans délibérer, nous vous la rendons à tous, parce que vous êtes sans titres.

Tous tant que vous êtes, vous vous présentez l'Écriture Sainte à la main. Vous ne voulez point d'autre régle : mais loin de vous donner quelque droit, elle vous couvre d'opprobre. Le traité d'alliance, selon cette Écriture, a été confié à une Ambassade immortelle qu'il faut écouter : & l'on connoît les différentes dattes de vos prétendues missions. Cette Écriture facilite la connoissance & la méditation des principaux articles du traité : mais on ne peut pas dire qu'elle soit tout le traité : le supplément en est donc dans le Ministère qui a publié les intentions du Législateur avant que d'écrire, & qui continue à faire l'annonce verbale du traité entier, depuis la collection des écrits Apostoliques comme auparavant.

Mais quand il seroit vrai que l'écriture du Nouveau Testament seroit tout le traité, est-ce assez que vous en ayez une copie pour vous dire Ambassadeurs ? LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La confusion seule est le fruit de cette multiplicité d'Ambassades : & comme vous n'avez chacun à part aucun titre qui attire la confiance, vous n'avez chacun à part aucune régle qui vous fixe. Vous prenez tous l'Écriture pour régle. Mais elle n'en est plus une pour vous. Puisque le sens en est sous le gouvernement de votre esprit, au lieu d'être comme est l'Écriture dans l'unité Catholique sous l'interprétation du Ministère qui en est porteur, & tout ensemble sous l'éclaircissement du dépôt universel. Dépôt infiniment public, dépôt qui fixe l'interprétation & maîtrise autant les Ambassadeurs qu'il les aide. Dans l'Eglise Catholique tout se prête des secours mutuels : chez vous tout s'entre-détruit.

Loin de pouvoir justement prétendre à la qualité d'Envoyés qu'on ne se donne point ; vous ne pouvez pas même raisonnablement vous flatter de la qualité d'enfans de l'Eglise. Car si celle qui vous a enfantés étoit l'Eglise, vous n'avez pas dû la quitter ? Si la vraie Eglise étoit quelque part ailleurs, par exemple en Abissinie, *Verron, Bossuet, Nicole.*

ou en Gréce ; pourquoi ne vous y êtes-vous pas unis ? & si l'Eglise n'étoit plus, qui vous a engendrés à Jesus-Christ ? vous avez tout perdu pour vous même, & égaré vos Disciples en enseignant hors de l'unité.

Quant à ceux qui croyent avoir conservé le Ministère Apostolique, mais qui l'ont démembré du total, qui ont réprouvé le reste, & concentré l'Eglise dans leur société particulière, on leur dit : Vous avez une apparence de succession dans le Ministère. Mais vous en avez perdu le fruit en l'exerçant à votre gré, & en vous soustrayant à la loi de toutes les légations permanentes, qui est d'être uni au Chef, & de travailler sous l'inspection du corps de l'Ambassade entière. Celle-ci n'étoit nécessairement qu'une, soit pour annoncer les mêmes vérités & la même alliance à tout le genre humain ; soit pour rendre l'Eglise de Dieu reconnoissable en la distinguant des sociétés irrégulières par l'unité visible du sacerdoce universel. Il ne tient pas à vous que la foi ne soit devenu équivoque, & le choix d'une Eglise incertain. Vous avez à jamais perpétué les haines & le trouble en multipliant les Eglises. A quel titre avez-vous pû chaque Canton à part, vous approprier la léga-

tion? une parcelle détachée du corps de l'Ambassade devient-elle toute l'Ambassade? après cette rupture quelle certitude aurons-nous de l'intégrité de votre commission, & de la conservation du dépôt dans vos mains? en rompant avec le Corps sacerdotal vous n'avez plus de garants qui répondent de la bonté de votre œuvre? si l'erreur s'est glissée parmi vous, où avez-vous trouvé une lumière fidéle? & si vous êtes tombés, qui a pris soin de vous relever?

La Communion des Saints perdue pour les Schismatiques.

Ne voyez-vous pas qu'aucune Eglise particulière ne se suffit à elle-même, & qu'il n'y en a aucune qui ne publie qu'elle croït la Communion des Saints: mais en vain le dites-vous comme les autres, si vous vous privez de cette communion & de ses effèts, si vous rompez le lien extérieur qui les communique. En vain ces saintes Sociétés répandues par tout envoyeront-elles leurs témoignages ou leurs Députés, pour procurer aux Particuliers & au Corps entier des avertissemens, des réglemens, des décisions. Ces précieux effèts de la Communion des Saints sont perdus pour vous. Toute Eglise qui s'arroge l'indépendance en ruinant les liens de cette Communion universellement honorée, introduit une forme d'Eglise que

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

les Hommes Apoſtoliques n'ont pas établie. Elle perd ſa propre autorité, & ſe refuſe le profit de l'autorité que les autres conſervent, en demeurant inſéparables.

Vous aviez, dites-vous, des griefs qui demandoient votre ſéparation d'avec le Siége de Rome & d'avec les Occidentaux. Ils ſe rendoient indignes d'être plus longtems dans la communion de vos Egliſes, en continuant malgré vos plaintes à inſérer dans le ſymbole que l'Eſprit-Saint procéde du Fils comme du Peré; à célébrer l'Euchariſtie avec du pain azyme; & à interrompre pendant le Carême le chant de l'*alleluia*.

Quand vos reproches ſeroient plus fondés & plus graves, votre ſéparation n'en ſeroit ni plus prudente, ni plus légitime. Vous tous qui avec les Paſteurs d'Occident partagiez le Miniſtère Catholique, & ne faiſiez qu'un avec nous, vous aviez dans vos mains, auſſi bien que nous, les Écritures, la prédication univerſelle, les maximes des ſaints Docteurs, & tout le dépôt qui contient avec les principes de tout bien, la réforme régulière des abus, l'avertiſſement des ſcandales à venir, & les moyens de vous en défendre. Parmi ces moyens vous n'avez point trouvé celui de la rupture. Vous y avez appris au

contraire que les Envoyés mêmes courroient en vain s'ils prétendoient exercer leur légation, indépendamment du corps de l'Apoſtolat *.

* *Gal.* 2 : 2.

Tout l'Univers a condamné les Donatiſtes qui concentroient chez eux l'Egliſe. Tout l'univers a applaudi à la maxime d'Auguſtin, qu'il ne peut y avoir de juſte cauſe pour faire une Egliſe à part en rompant avec les autres.

Si vous pouviez vous éloigner des Occidentaux, c'étoit au cas que l'Egliſe univerſelle les eût convaincus de quelques faux dogmes, & les eût manifeſtement retranchés ſur le refus opiniâtre d'abandonner telle & telle erreur. Mais la choſe implique dans les termes, & ne peut être arrivée. Comment voulez-vous que la moitié de l'Egliſe, & le Chef commun ſe retranchent eux-mêmes, ou puiſſent être retranchés par l'autre moitié ? Quand les ſcandales & les erreurs auroient été réels, c'étoit le cas de ſe ſupporter en paix. L'unique parti légitime étoit d'aider modeſtement la vérité à prendre par-tout le deſſus, & d'attendre ſans amertume l'éclairciſſement de vos prétendus griefs.

On ne remédie à rien par l'impatience, & quand il ſeroit vrai que toutes nos Egliſes étoient pleines d'ivraye, nous

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

étions avec vous la commune moiſſon du Seigneur. Nous étions dans le même champ. Or il avoit expreſſément défendu à ſes ouvriers d'arracher tout d'un coup l'ivraye avant la moiſſon, & de la jetter dehors. Il falloit dans la ſuppoſition de ſon mélange général avec le bon grain, la ſouffrir avec le bon grain, de peur d'emporter le bon grain, en voulant extirper l'ivraye par trop multipliée. Une telle réforme ne pourroit être qu'un vrai ravage.

Ce n'eſt pas ſeulement par cette inſigne déſobéiſſance que vous êtes convaincus d'être de mauvais ouvriers. Vous ne l'êtes pas moins par la petiteſſe avec laquelle vous exercez votre Miniſtère. L'Egliſe Catholique ſeule ſe ſouvient à jamais que le ſien n'a point de bornes, & il ſe montre par-tout, parce qu'il eſt pour tous. Sa prédication & ſon zèle s'étendent comme ſes obligations. Juſques dans les derniers jours il illuſtre ſa prédication par le Martyre (a).

On vous entend faire des plaintes amères de ſon activité. Nos Miſſionnaires s'inſinuent, dites-vous, dans tous vos

(a) Voyez le diſcours de Benoît XIV ſur le Martyre de l'Evêque de Mauricaſtre, décapité à la Chine le 26. Mai 1747.

États,

États, & dans vos familles. C'est une ardeur, une inquiétude, qui vous blesse: & vous la réprimez par des loix sévères. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais jugez mieux de la ferveur de leur prédication, & de la froideur de la vôtre. Vous confessez par vos plaintes que le Ministère Catholique s'adresse au genre humain. Hé, n'est-ce pas là sa vocation? Il ne cesse ou de tirer les hommes de l'infidélité, ou de les ramener de l'égarement du schisme dans l'unité. C'est une œuvre à laquelle les Princes & les peuples Catholiques contribuent noblement. On cultive à Rome, à Lisbonne, & à Paris, des Pépinières Ecclésiastiques pour introduire ou pour rétablir la foi par-tout où il est possible: & telle est l'intention d'une grande partie des secours vraiment édifians, qui sont envoyés de tous les États Catholiques au Clergé de Rome. Au lieu que vous autres soit instituteurs, soit fauteurs de communions séparées, vous renfermez votre sollicitude dans cette petite troupe qui condamne avec vous tout le reste de l'univers. Contens d'être écoutés en Abissinie, en Gréce, dans telle Isle, ou dans tel Canton, vous demeurez muèts pour le reste de la terre, & vous avouez votre insuffisance par votre taciturnité.

Nous ne voulons pas dire, en adressant ces paroles aux Sociétés Schismatiques, que les Eglises célébres d'Ephése, de Corinthe, & de Thessalonique, ou les sociétés Arméniennes, Moscovites, & autres qui se mettent si peu en peine de la propagation de leur foi, ni du salut des autres; soient absolument sans justice & sans vie.

Plusieurs Sociétés Orientales réclament ouvertement contre cette désunion. Bien loin que le schisme soit consommé dans tout l'Orient, plusieurs Particuliers se joignent à nous, tant qu'il leur est possible: des Monastères & de plus grandes sociétés font profession de nous être unies. On en trouve de plus ou moins nombreuses, en Macédoine au Mont Athos, en Syrie au Mont Liban, en Arménie dans un très-grand nombre de Paroisses, & ailleurs. Les Sociétés qui ont fait schisme après avoir réguliérement reçu l'ancien Ministère, ont l'Ordination Apostolique, ensorte que l'Eglise ne réordonne pas leurs Ministres quand ils reviennent à l'unité. Elles ont la succession, sinon des légitimes pouvoirs, au moins des places Episcopales. Elles ont la réalité des Sacremens, & la perpétuité du dépôt plus ou moins pur, parce qu'il n'a pas

été aisé, même chez elles, de toucher à ce qui se transmèt dans des sociétés nationales, par la commune prédication des Pasteurs unis entr'eux, & subordonnés à un Patriarche, ce qui avec la liturgie, est un moyen d'une grande publicité & d'une grande sûreté.

C'est en petit l'imitation des liens & de la constitution de l'Eglise universelle. Plusieurs Néophytes reçoivent dans ces sociétés le batême, la créance du symbole, & plusieurs prières qui nous sont communes. Ils reçoivent les Sacremens, & un commencement de vie spirituelle. Nous ne connoissons ni leurs désirs, ni les vœux qu'ils peuvent faire pour la réunion. Personne n'ignore qu'ils l'ont plus d'une fois demandée par des Députations que les Princes mal-intentionnés ont rendu inutiles. Il ne m'appartient pas d'oser dire ce qui suffit ou ne suffit pas, pour rendre leur ignorance excusable ou inexcusable, ni jusqu'à quel degré les peuples schismatiques participent à l'aigreur de la rupture, & à la haine qui divise leurs Pasteurs d'avec nous. La première pensée qui nous vient, à propos des Eglises séparées, est de nous attendrir sur le sort de nos freres, & de désirer qu'il y eût, s'il étoit possible, en leur faveur des ex-

ceptions à la rigueur de la loi qui attache la ſainteté à l'unité de l'Egliſe, & au ſeul Miniſtère qui forme le Corps des Saints.

Mais cette compaſſion toute humaine doit céder aux vûes adorables de la Sageſſe ſuprême, qui n'a établi la loi inviolable de l'unité dans ſon Egliſe, ſelon la commune profeſſion, *credo unam ... Eccleſiam*; que pour rendre la vraie Egliſe & le vrai Miniſtère à jamais reconnoiſſables par des liens ſenſibles, & par un caractère qui fût à la portée de tous. Nous ne pouvons donc que plaindre ces Egliſes ſchiſmatiques non-ſeulement des dangers, mais des malheurs inſéparables de leurs démembremens.

La Providence qui a permis les inſinuations de la philoſophie parmi les Paſteurs, & les ſéparations que la jalouſie ou la manie des opinions a tant multipliées, en a d'abord prévenu le ſcandale par la prédiction *. Elle en a tiré de plus un avantage très-réel, qui eſt de ménager à ſon Egliſe des atteſtations convainquantes, ſoit de l'antiquité de ſes dogmes, ſoit de l'intégrité de ſon dépôt. Ces atteſtations, ſans être néceſſaires à ſes enfans, ferment la bouche à ſes contradicteurs.

Aſſurément la forme de ſon inſtitution empêchoit par des précautions efficaces

* Tim. 4 : 3. &c.

& durables l'altération de son Ministère & de sa foi : mais rien n'empêchoit qu'elle ne pût être calomniée ou accusée de changement : & voici des Sociétés depuis huit, onze, & douze cens ans séparées d'avec nous, & désunies entr'elles, qui attestent par leur commune créance la même en tout que la nôtre, hors le point qui les sépare ; l'intégrité & l'Apostolicité de celle-ci (*a*).

Nous avons de plus contre toutes ces Eglises, & pour nous, l'aveu unanime qu'elles firent autrefois de l'Apostolicité de notre hiérarchie, comme de celle de notre foi. Lorsque toutes ensemble elles n'étoient qu'un même corps avec nous, elles confessèrent par une Députation générale à Nicée, & par les réglemens de cette Assemblée, l'unité de l'Eglise, la primauté de S. Pierre, celle de ses successeurs dans le Siége de Rome, en un mot la forme de gouvernement qui duroit depuis trois siécles, & à laquelle nous sommes encore fidéles.

(*a*) Voyez les témoignages de la commune créance des Sociétés Orientales, rapportés par M. de Nointel Ambassadeur à la Porte.

L'Auteur se souvient d'avoir vû en 1717 le Czar Pierre s'abaisser profondément & avec genuflexion, devant le grand Autel d'une Cathédrale Catholique : action parlante & témoignage public de la persuasion de ce Prince éclairé.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Les Evêques des différentes parties du monde Chrétien, assemblés dans le voisinage de la nouvelle ville Impériale, auroient pu, semble-t-il, faire une démarche très-agréable à l'Empereur & au Clergé de Constantinople, s'ils avoient voulu y transférer la premiére Chaire Apostolique avec laquelle tout l'Episcopat & toutes les Eglises entretenoient une communion constante. Les politiques s'entredisoient alors à Nicée: Nous avons l'occasion la plus heureuse d'illustrer à jamais le Clergé de Constantinople par la Primauté. Ni l'unité de l'Eglise Catholique, ni la visibilité qui est l'effet nécessaire de l'unité, ne souffriront de ce transport. On peut faire par choix ce qui pourroit arriver par une nécessité inévitable. Des peuples Barbares peuvent se rendre maîtres de Rome, & y éteindre le Christianisme. L'idolâtrie dont Rome est encore pleine, peut reprendre le dessus, & en interdire l'entrée aux Chrétiens. Un tremblement de terre peut ruiner Rome comme il arriva à cette ville de Nicée le jour de la mort du Sauveur; ou même engloutir Rome comme il arriva à la célébre Herculane sous l'empereur Titus. Ce n'est ni à Jérusalem, ni au mont de Samarie, ni aux sept montagnes de Rome que le

Christianisme est attaché. L'Eglise Catholique peut perdre une ville ou une province : mais elle ne peut perdre ni la Chaire Apostolique ni la Primauté qui montre à tout l'univers un seul Clergé, composé de tous les Clergés, & une seule Eglise composée de toutes les Eglises. Rome va s'obscurcir : & cette Chaire éminente, transplantée dans la première ville, dans la nouvelle Rome, n'en seroit, comme elle l'étoit ci-devant, que plus en place pour être vûe, & pour entretenir toutes les correspondances. Les Peres du Concile n'en sont-ils pas les maîtres, & une sage politique ne le leur conseille-t-elle pas ?

Les Evêques de cette auguste Assemblée pensèrent bien autrement : ils ne crurent la chose ni utile, ni juste, ni abandonnée à leur pouvoir. Ils savoient que l'Ordre primitif de la Hiérarchie étoit l'œuvre de l'esprit qui avoit constitué l'Eglise, & que cette prééminence sans laquelle il n'y auroit ni subordination ni unité, ne pouvoit sans doute être anéantie, ni par la caducité des bâtimens, ni par l'invasion d'aucune puissance ennemie : cependant ils ne déplacèrent point ce Siége principal, & le laissèrent toûjours uni à la même ville qui avoit été illustrée par la prédication &

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

par le ſang du premier Apôtre, puis par la longue ſucceſſion de tant de Docteurs preſque tous Martyrs comme lui. Ils ne voulurent point ſéparer la première chaire d'avec le plus grand témoignage qu'il y eût ſur la terre, & ne connurent point d'illuſtration préférable à celle-là. Les Peres de Nicée ne ſe laiſſèrent pas ébranler par l'obſtination de la plus grande partie du Sénat & du peuple Romain, qui en perſiſtant dans l'idolâtrie ou dans la haine du Chriſtianiſme ſe rendoient indignes d'avoir chez eux le Chef & le centre du Miniſtère Chrétien. Ils ne touchèrent en rien à cette diſpoſition qui remontoit à la naiſſance de l'Egliſe. C'eût été expoſer à l'obſcurciſſement la ſucceſſion des chefs de l'Ordre Sacerdotal, dont la ligne & l'autorité avoit ſervi depuis trois cens ans à réprouver toutes les ſociétés irrégulières par la ſimple connoiſſance de ce centre d'unité qu'elles rejettoient.

Le Concile de Nicée ne donna rien à Rome : il reſpecta ſeulement & fit à jamais reſpecter ce qu'elle avoit reçu. Antioche & Aléxandrie avoient les ſeconds rangs : mais rien ne s'oppoſa à ce que Conſtantinople l'emportât ſur ces deux Siéges. Pourquoi donc n'en fut-il pas de même de celui de Rome? Le Concile fit

voir

voir que la Primauté du Siége de S. Pierre avoit un autre fondement que la prééminence passagère de la ville où il étoit placé. Il comprit qu'on répandroit un nuage sur les droits de cette Chaire, en l'introduisant dans la nouvelle Capitale de l'Empire, & qu'il paroîtroit à l'avenir qu'où il n'y auroit plus de première ville, il n'y auroit plus de premier Siége.

On n'ignoroit pas dans l'Eglise, non plus que dans la société civile, que l'institution d'un Chef perpétuel étoit inséparable d'une Compagnie perpétuelle ; d'où il suivoit que comme le Sauveur avoit institué le Collége Apostolique, en l'immortalisant par une succession régulière; il en avoit de même institué le Chef, & que cette Primauté toûjours nécessaire au corps devoit comme le corps de l'Ambassade, être perpétuée par la succession. Les Peres du Concile ne maintinrent que mieux cet ordre essentiel par la précaution de ne pas déplacer la ligne de cette succession, & d'en conserver à Rome le privilége.

L'Eglise ne peut perdre ni son gouvernement, ni la Primauté qui fait le lien de son Apostolat. Mais quoiqu'elle puisse perdre Rome, elle ne regarde pas avec indifférence le lieu où réside cette Chaire

respectée de tous les siécles. Ici, comme en tout, l'extérieur atteste & maintient la vérité, par son invariable uniformité. La conservation du privilége accordé à Rome a toûjours montré & maintenu l'ordre primitif, l'ordre nécessaire, la première place, le centre du Ministère & de toutes les Eglises.

Le Concile Écuménique laissa donc à tous les siécles suivans le modéle de conduite, & la régle qui les devoit fixer. Quelle main téméraire osera désormais toucher à des bornes si sacrées ? qui pourra se flatter en quittant Rome de trouver ailleurs cette Chaire principale, & la Primauté nécessaire à l'unité ? Quel sera le Clergé, quel le Particulier qu'on doive suivre, quand il voudra bâtir en rejettant cette pierre fondamentale, à laquelle sont jointes toutes les autres pierres du fondement.

On ne manquera pas de se récrier que ceux qui se sont assis sur cette Chaire n'ont pas, en plus d'une rencontre, montré la modestie & la régularité de saint Pierre, ni du très-grand nombre de ses successeurs.

Objection vaine & qu'on laissera sans réponse. A quelles illusions & à quelles extrémités ne s'est-on pas porté dans la

fausse méthode d'attribuer à l'Eglise, malgré les promesses qui la rendoient indéfectible ; des défauts humains & des prétentions personnelles ?

Si depuis l'ancienne idolâtrie il est monté dans l'esprit de l'homme une idée déraisonnable, & pourtant séduisante par ses rapports secrèts avec l'amour propre, c'est la liberté que se donna un particulier, puis un second, & ensuite plusieurs autres de réformer l'Eglise, tandis qu'elle avoit son gouvernement ; & de régler les articles de la foi tandis que depuis quinze siécles il y avoit d'une part un Apostolat immortel qui ne cessoit de la publier, & d'une autre part un Chartrier indestructible qui justifioit la prédication.

Les sociétés humaines se gardent bien d'abandonner la législation & l'ordre public aux vûes des particuliers. Jesus-Christ avoit fait plus que d'établir l'ordre commun dans son Eglise par l'institution d'un Corps de Ministres autorisé, unique, & successif. A ce moyen qui opère naturellement l'indéfectibilité de l'ordre, & la notification immanquable des intentions du Législateur, il avoit ajoûté la promesse de ne les abandonner jamais, & d'empêcher l'erreur de prévaloir dans l'Eglise.

» Assurez-vous, leur dit-il, que je serai
» avec vous tous les jours jusqu'à la fin
» des tems. Et voici des hommes qui viennent dire en face à Jesus-Christ : Vous n'êtes plus avec vos Envoyés : & c'est nous qui allons apprendre aux hommes vos intentions.

Le principe de la Réforme a été communément énoncé dans ces termes : *Si on ne réforme pas nos Eglises, nous sommes en droit & dans l'obligation de les réformer nous-mêmes. Or il ne faut pas de moindres pouvoirs pour réformer l'Eglise que pour l'établir. Nous avons donc le discernement des doctrines, le pouvoir des clefs, & l'Apostolat.*

Pour juger de la valeur d'un pareil principe, il est peu nécessaire de recourir à l'évènement : suivons cependant la régle que Jesus-Christ nous a donnée pour faire le discernement des mauvais maîtres. On doit enfin les reconnoître à leurs fruits. S'il y a donc une réflexion capable de ramener à l'unité ceux qui ont pris part aux suites énormes de cet énorme principe, c'est de remarquer qu'on ne s'est si diversement égaré en quittant l'unité, que parce qu'au sortir de l'unité on ne trouve non plus de régle que d'autorité. Le Christianisme alors est d'une

condition fort inférieure à celle des sociétés humaines : il n'est plus qu'une philosophie contentieuse : au lieu que les sociétés humaines ont un ordre constant & un Ministère immortel, qui arrête l'inquiétude des particuliers.

Les scandales qui se trouvent dans l'unité, ont été prédits. Il est nécessaire qu'il y en ait pour l'exercice des Justes : mais il n'est pas moins nécessaire de demeurer dans l'unité malgré les scandales. Ils sont utiles pour rendre la vérité plus manifeste, & les bonnes mœurs plus précieuses : ils sont donc compensés par de grands profits, & redressés par les ressources, ou les supports sans nombre qui sont dans l'unité, & qui ne sont que là. Les scandales ne deviennent donc jamais un titre pour la quitter. Les dépits & la satyre ne nous acquièrent point de droit. Où est l'unité & la patience, là est l'esprit de Jesus-Christ. Au contraire là est l'esprit de l'homme & le principe de toute confusion, où régne l'indépendance & la rejection du Ministère autorisé pour toûjours.

Au lieu de nous occuper plus longtems de la bigarrure déplorable de ces réformes contradictoires qui ne sont ni la mission ni l'alliance Chrétienne, puis-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

qu'elles sont sans succession & sans unité; arrêtons nos yeux sur la persévérance de tant de grands royaumes dans la communion des Martyrs, des fondateurs de nos Eglises, & de la ligne de leurs successeurs. Rappellons-nous l'exemple d'une constante & insigne modération : j'entends celle du Clergé de France & de nos Rois dans la discussion des intérêts les plus vifs avec la Cour de Rome. Les a-t-on vû délibérer un instant s'ils renonceroient au saint Siége ? Ils n'ont jamais mis de différence entre renoncer à l'unité Catholique, & renoncer à l'Eglise Chrétienne.

Qu'on dise tant qu'on voudra que nos Rois ont eu plus que bien d'autres des sujets de se plaindre. Mais ils ont fait connoître mieux que les autres, qu'il n'y en a point de se séparer.

Il y a des régles & ils les ont suivies, en rejettant des Décrétales non autorisées & d'autres notoirement supposées ; en réclamant au besoin la doctrine de l'Evangile, les Canons des Saints Conciles, les exemples des premiers Fidéles, & des saints Hommes de tous les siécles, les usages & la possession ; ils ont adouci, souvent terminé de grands maux. Ils ont ainsi avec leur Clergé maintenu l'intégrité des droits de l'Episcopat, l'indépen-

dance de leur Couronne, & l'ancienne régle qui fait le repos des Eglises, & la sûreté des États. Mais ils n'ont pas acquitté un devoir aux dépens d'un autre devoir : & comme ils ont conservé une liberté régulière, ils n'ont donné aucune atteinte ni à l'autorité de la première Chaire, ni aux liens des Eglises.

Aussi le respect que nous portons à nos Rois est-il animé par la plus vive reconnoissance. Ils nous ont appris la conduite qu'il faut tenir dans la défence d'un droit légitime, & ils nous ont conservé la réalité du Christianisme, en nous conservant l'unité.

Origine du Tolérantisme.

Toutes ces sectes qui ont mis la société Chrétienne en piéces pour la perfectionner, se sont promptement aperçues que l'une renversoit avec chaleur, ce que l'autre s'appliquoit à établir. Elles sentoient qu'il ne falloit point de mission pour une œuvre où tout s'entre-détruit ; & la conviction secrette d'un égal défaut d'autorité les disposa presque toutes à n'oser s'attribuer à part ni une mission spéciale, ni le salut par exclusion. Elles n'étoient hardies que contre l'Eglise Catholique, parce qu'une même impatience les avoit armées contre sa régle de foi, qu'elles traitoient de Tyrannie. Mais elles

se trouvoient timides & déconcertées les unes vis-à-vis des autres. On se voyoit sans conformité comme sans régle. Les confessions étoient incompatibles, & l'on s'entr'excommunioit.

Nous nous y prenons mal, pour nous faire écouter, ont dit plusieurs d'entre les défenseurs des Prétendues Réformes. Nous entr'excommunier, c'est nous reprocher publiquement les uns aux autres de détruire une partie essentielle de la foi. Mais pouvons-nous tout ensemble être les réformateurs de l'Eglise & les destructeurs de sa foi. Si nous sommes si chancelans ou si divisés dans la doctrine, avec quelle vraisemblance nous dirons-nous Envoyés pour redresser la créance du Genre humain? Nos querelles nous démentent : & ne pas savoir nos instructions, c'est n'en avoir pas reçu. Baissons donc le ton : ne parlons plus de mission extraordinaire, & tenons-nous-en à une méthode plus prudente, à une façon plus modeste de tourner le principe qui a donné naissance à nos Eglises. Cette méthode consiste à laisser à chacun la liberté d'examiner la doctrine, afin qu'il puisse se réformer lui-même en se déterminant en faveur de l'Eglise où il trouvera la doctrine la plus pure & la meilleure façon d'enseigner. Du principe

de notre réforme, il n'y a plus qu'un pas au Tolérantisme universel, si ce n'est la même chose. Car accorder à autrui la liberté de discerner & de choisir une doctrine, c'est lui laisser la liberté de la suivre, ou c'est ne lui rien accorder. Peut-on l'excommunier ensuite sans décider qu'il ruine la foi; & décider n'est-ce pas dominer ? Notre conduite n'est point d'accord avec notre principe; il nous incline à la modération, & notre conduite est pleine de hauteur & d'aigreur. Nos divisions ne sont réparées par aucun air de bienséance, ni par aucune régle qui nous raproche.

Il régne plus de conséquence dans l'Eglise Catholique. Elle a ses opinions, dont on ne parle pas aux Fidéles, & qui n'exercent que ses écoles: mais elle a une régle qui prévient les divisions, & qui fixe la conduite comme la foi. L'objèt de la créance universelle se présente par-tout avec dignité & avec conformité. Quand on sonne l'annonce du Sermon & de la Prière publique à Marseille, à Québec, ou à Ponticheri; dans tous les continens les Fidéles Catholiques savent comme le Pasteur de quel dogme & de quelle vérité on les occupera. C'est par-tout le même langage & la même mission. Il y

a une forme de doctrine universellement connue, qui mèt le Pasteur en régle aussi-bien que le peuple.

Le Pasteur renouvelle & perpétue la publication d'une partie de la doctrine commune. Il en tire de quoi faire naître des sentimens & animer les bonnes mœurs. Ses talens peuvent éclairer & toucher : mais c'est d'abord la connoissance de la réalité de sa mission qui persuade. On est convaincu que la parole de vérité est sur les lévres du Pasteur, parce qu'il ne se présente qu'avec les témoignages notoires de l'envoi Apostolique : & d'une autre part, la même régle qui prévient les égaremens du Pasteur, en l'assujettissant à l'étude du dépôt, fait en même tems la sûreté des Fidéles. Ceux-ci ne demandent non plus les preuves des dogmes, ou de l'Evangile, ou du Ministère, qu'ils ne demandent les preuves de l'acquisition de leur patrimoine ou de l'établissement de leur magistrature. La preuve en seroit aisée : mais à quoi bon prouver ce qu'on ne conteste pas ? A quoi bon faire par des paroles une démonstration qui est, disent-ils, toûjours subsistante, & qui parle à tous les yeux ? Il y a une possession publique. Il y a une perpétuité d'actes & de succession. Il y a enfin une régle, qui est d'être

sur des intentions d'un Légiſlateur & de l'effèt de ſes loix, quand ceux à qui il en a donné la diſpenſation ne ſont point révoqués. Il faut avouer que cette confiance ſied bien au Miniſtère qui montre une ſucceſſion de dix-ſept cens ans, & qui fait profeſſion de ne rien dire de lui-même, mais de tranſmettre ce qu'il a reçu. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Quant à nous autres qui ſuivons plus nos lumières naturelles que l'autorité, & qui fixons la révélation par la raiſon, nous ne croyons avoir de droit d'être écoutés qu'autant que l'argumentation nous en donne : & cette autorité que nous ſentons bien qui manque à notre Miniſtère, nous tâchons de la retrouver dans la force de nos ſyllogiſmes. Nos Sermons de la ſorte deviennent des controverſes par l'éternelle diſcuſſion du pour & du contre. Nos dogmes conſéquemment ſe diverſifient comme nos penſées.

Nous ne connoiſſons aucun frein. Ni les Théologiens qui vivent, ni ceux qui ont vêcu, ni les Peres des premiers ſiécles, ni les aſſemblées des Egliſes, ni les formules univerſelles; rien ne nous ſubjugue, parce qu'un ſeul eſprit, diſons-nous, peut quelquefois mieux voir que tous les eſprits.

Cette maxime, qui ſoumèt tout à notre jugement, nous conduit par elle-même,

quand elle est seule, à des divisions aussi interminables qu'indécentes. Mais cette liberté deviendra profitable quand elle sera accompagnée d'une régle qui mette la paix parmi nous. Il y a long-tems qu'on en a senti la nécessité.

Le désavantage que nous éprouvons du côté des lumières, nous pouvons le réparer par une condescendance sans bornes pour ceux qui pensent autrement que nous : cette douceur découle naturellement de la liberté que nous laissons à chacun d'examiner & de choisir. Faisons-nous-en un devoir, une maxime de conduite qui nous caractérise. Tolérons ce que nous n'avons pas le pouvoir de condamner ; & n'ayant que celui de nous réformer nous-mêmes, selon nos lumières, gardons-nous, soit de noter les sentimens d'autrui, soit d'excommunier les personnes.

Nous ne ferons pas, il est vrai, un même corps par l'uniformité des dogmes consentis : mais nous montrerons la disposition la plus nécessaire pour entrer en société, qui est de ne pas épouser nos propres sentimens avec chaleur. Le nom de *Tolerans* que nous prendrons, sera entre-nous une annonce de paix, & ne nous distinguera au dehors que par une modération propre à nous faire aimer.

Sans troubler personne dans le choix de ses opinions, il ne faut que nous résoudre à ne pas établir les nôtres comme nécessaires. Voilà le sûr moyen d'amener toutes les Eglises Réformées à une concorde universelle. Permis de croire Jesus-Christ présent sur l'Autel : permis de ne le pas croire. Permis de le confesser présent dans le Sacrement, & de ne l'y pas adorer. Permis à plus forte raison de l'y croire présent & de l'y adorer.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Liberté de le croire Dieu & co-éternel au Pere : liberté de ne le croire Dieu que par une dénomination d'économie : liberté de confesser sa divinité, sa satisfaction, tous ses mystères, comme vrais & révélés, sans croire tous les esprits obligés à plier leur raison aux mêmes vérités.

En un mot on ne refusera le salut à aucun de ceux qui se disent Chrétiens. Une telle conduite est digne de la charité que le Christianisme inspire : & ce moyen si dégagé des petitesses de l'amour propre n'est-il pas fait pour opérer l'unité?

Effets de ce systême.

Cette invention que l'instituteur du Christianisme n'avoit pas mise en œuvre, n'a pas laissé par une apparence de générosité, & par sa très-grande commodité, d'en imposer à bien des esprits. Le Tolé-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

rantisme au premier aspect semble né pour rallentir les haines. Il tourne les sectes belligérantes, sinon à la concorde des sentimens, du moins à la cessation de toute hostilité. Si c'est une erreur, elle est d'autant plus dangereuse qu'elle plaît, en prenant les couleurs de la retenue & de la politesse.

Progrès du Tolérantisme.

Avant que d'en faire l'analyse, disons un mot de ses progrès. Les Sociétés qui se prétendent réformées sont aujourd'hui Tolérantes. La plûpart de ceux qui se sont séparés par choix, ou qui persévèrent avec leurs familles dans la séparation d'avec l'Eglise Catholique, ne haïssent plus qu'elle : & comme c'est d'elle qu'ils ont reçu ce qu'ils ont de bon, que c'est dans cette Eglise que leurs Peres avoient trouvé la vie, ils la toléreroient elle même, si elle n'étoit intolérante. C'est là son crime. Ils ne parlent point d'elle tranquillement parce qu'à leur gré la défense de la foi y est trop entière. Mais ils en usent honorablement avec la multitude des sectes, si divisées & soudivisées qu'elles puissent être, parce qu'ils y trouvent une condescendance réciproque.

Ils embrassent très-communément dans la généralité de leur patience, j'ai presque dit, de leur estime, le Socinianisme

même pour qui Jesus-Christ n'est Dieu qu'en figure. Plusieurs ne trouvent rien d'essentiellement mauvais dans le Mahométisme, où Jesus-Christ est honoré avec une réserve encore plus grande. Ce qui surprend le plus c'est de les voir en bonne intelligence avec le Déisme pour qui l'alliance Chrétienne est une imposture, & qui n'honore la philosophie de Jesus-Christ que jusqu'à la Croix exclusivement.

Cette double disposition de haine envers l'Eglise Catholique, & de ménagement pour toutes les sectes qui l'ont quittée, se déclare très-particulièrement par le choix des citations qui décorent les écrits des P. Réformés. D'une part ils évitent avec soin de citer les saints Peres, & sur-tout les Peres des quatrième & cinquième siécles : ou ils ne les citent que pour les critiquer. C'est une résolution prise de ne pas inspirer aux Lecteurs une vénération indiscréte pour des écrits dans lesquels la foi actuelle de l'Eglise Catholique se trouve énoncée à chaque page. D'une autre part ils citent, ils compilent avec complaisance les écrits de Pope, de Bayle, & de Montagne; dont la religion ne les incommode point, & dont ils ne craignent point de faire goûter les

principes. Je ne voudrois pas répondre que le Tolérantisme n'ait fait des prosélytes jusques dans l'Eglise Catholique. Comment se défendre d'un systême qui remèt la raison dans ses droits, & qui semble concilier tous les partis ?

Nature du Tolérantisme. Il ruine ce que Jesus-Christ a établi.

J'avoue que si je n'étois pas Chrétien, je serois Tolérant. Je le serois même étant Chrétien, si le Christianisme étoit sans régle, si l'on devenoit Chrétien comme on devient philosophe, & si l'Auteur de la foi n'avoit établi pour la fixer, une Législation régulièrement autorisée selon les formes usitées par-tout, ce qui ne laisse lieu à aucune discussion. Mais le Tolérantisme a un défaut : c'est de renverser ce que Jesus-Christ a établi.

Le Sauveur régle & captive le raisonnement humain par la foi. Le Tolérantisme abandonne la foi au raisonnement. Jesus-Christ établit la foi par un Ministère immortel, qu'on ne peut rejetter sans rejetter le Sauveur lui-même. Le Tolérant se passe du Ministère & du culte extérieur. Il fait plus : il vous permèt de vous passer du Ministère, ou de vous en donner un à votre gré. Jesus-Christ avoit tiré les nations des égaremens de l'esprit humain, en les amenant à la confession distincte des mêmes vérités, par la prédication

dication universelle de la même foi, par l'annonce d'une doctrine à suivre non d'une doctrine à examiner. Sans livrer à la dispute sa divinité, son incarnation, sa résurrection, sa médiation, il s'est contenté de produire & de perpétuer les témoignages qui doivent garantir l'Apostolat & la prédication jusqu'à la fin. La foi conduit ainsi la raison par des moyens conformes à son état, & lui épargne les suites de sa fragilité. La Réforme au contraire & le Tolérantisme rejettent la raison dans son ancienne incertitude, en la remettant sous sa propre conduite. Autant valoit-il être sans révélation.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Jesus-Christ après avoir fixé pour toûjours l'unité de la foi par l'unité du Ministère, vouloit qu'on s'attendît à confesser hautement cette foi, au péril même de sa vie (*a*). Le Tolérantisme n'oblige à rien : il ne blâme l'ignorance d'aucunes vérités : bien moins en demande-t-il l'uniforme confession. Il ne s'expose à rien & trouve chacun ortodoxe, à proportion qu'on fait taire ses sentimens, ou les montrer avec indifférence. Les vûes du Tolérantisme ne sont donc point celles de Jesus-Christ.

(*a*) *Qui me confessus fuerit coram hominibus, confitebor & ego eum coram patre.*

Mais la célébrité & le nombre de ceux qui s'y rangent, ne sont-ils pas capables de compenser ce désavantage ? Ce sont souvent de très-beaux esprits.

En présence de la révélation, l'esprit de l'homme n'est rien.

Les plus grands génies deviendroient la risée de l'univers, s'ils vouloient refaire ou interpréter à leur gré les traités de Riswick & de Munster, même en laissant aux autres la liberté de les entendre à l'ancienne façon ; ou s'ils quittoient le Parlement pour se donner à eux-mêmes une petite Magistrature à part, faite exprès pour eux, mais sans ôter aux autres la liberté d'aller à la vieille Justice.

Les hommes les plus célébres tombent dans un ridicule encore plus grand, quand ils s'ingèrent de nous arranger un autre Christianisme plus raisonnable que le précédent ; sans toucher néanmoins à la liberté d'autrui, & en approuvant gracieusement tous les différens Christianismes nés & à naître.

Ces institutions, concessions, & transactions, sur un traité dont la Puissance législative s'est visiblement réservé la teneur & la promulgation, sont-elles des démarches qui fassent honneur à l'esprit humain ? Elles sont à-peu-près aussi sérieuses & aussi importantes que la Théologie de saint Evremond, qui décide quelque-

part avec plus de gravité que le vin d'Aï n'en inſpire, qu'on réſervera la vigueur du gouvernement Epiſcopal pour les États Monarchiques, & la modeſtie du gouvernement Preſbytérien pour les États Populaires.

Le Chriſtianiſme eſt-il donc un pays nouvellement découvert, abandonné au premier occupant, & où il ſoit libre à chaque nouveau débarqué de s'arranger, comme il le jugera convenable? Rien ne décelé mieux l'extrême petiteſſe de ceux qui ſe donnent pour de grands eſprits, que de vouloir être écoutés, quand il eſt notoire que Dieu nous parle, & de ſe préſenter avec leurs ſyſtêmes, quand le ſouverain légiſlateur nous adreſſe le ſien par une publication régulière.

La petiteſſe n'eſt pas l'unique défaut de leur conduite. En ſe diſant Chrétiens, ils font profeſſion de recevoir la loi & la parole de Dieu: mais en grands raiſonneurs ils ſe réſervent la liberté d'en fixer le ſens. Ce qui eſt une vraie dériſion.

Il faut opter. S'il n'y a point de Miniſtère, il n'y a point de Chriſtianiſme: & c'eſt une baſſeſſe de ſe dire Chrétien. Mais ſi le Miniſtère & ſes témoignages ſe ſont perpétués, nous ſavons les intentions du Légiſlateur, puiſque c'eſt pour nous les

apprendre qu'il y a un Miniſtère. Qu'eſt-ce donc au juſte que cette liberté d'interpréter l'Evangile par la raiſon ? qu'eſt-ce que la proteſtation que font les Tolérans en ramenant la révélation à leur ſens, de laiſſer aux autres la liberté d'une ſemblable interprétation, ſinon un aveu très-intelligible d'une commune infidélité ? C'eſt une convention de pur intérêt entre gens qui n'ont rien de commun que le mépris de la régle, & qui ménagent les termes par conſidération pour eux-mêmes. C'eſt une contenance telle quelle qui ſert à cacher le déſordre de leurs penſées, & la pitié qu'ils ſe font les uns aux autres.

Le Tolérantiſme n'eſt point la tolérance Chrétienne.

Le Tolérantiſme que nous venons de voir ſi plein de foibleſſe & de déguiſement, commet une dernière injuſtice en ſe donnant les couleurs & le nom de la Tolérance Chrétienne, qui eſt une vertu très-aimable & très-néceſſaire, mais que le Tolérantiſme détruit par une cruauté très-réelle.

Nous ne parlerons pas ici de la politique des Souverains qui étendent ou qui reſſerrent la liberté de profeſſer différentes religions dans leurs États. Il s'agit de régler notre propre conduite & nos ſentimens perſonnels à l'égard de ceux

qui se sont retirés des Assemblées de l'Eglise Catholique. N'y auroit-il pas un mérite réel à les tolérer tous, même à concevoir qu'ils peuvent demeurer tranquilles dans la voie qu'ils ont choisie, & qu'ils croyent bonne. Pourquoi vouloir les allarmer sur leur état? Nous ne voudrions pas toucher à leurs biens. Mais la liberté de leurs pensées ne leur est-elle pas aussi chère? Nous devrions les laisser en paix en faisant comme eux profession d'une tolérance universelle. N'est-ce pas là où nous conduit la douceur Chrétienne qui est bien-faisante envers tous?

La douceur Chrétienne & la tolérance Chrétienne, ont également leur principe dans la charité: mais la charité agit fort différemment, & acquitte des devoirs qui se diversifient selon les lieux & les personnes. Nous devons la douceur Chrétienne à tous les hommes, en quelque situation qu'ils se trouvent, & de quelque religion qu'ils soient. Mais nous ne leur devons pas indistinctement la Tolérance. L'une n'est point l'autre: & il est de la dernière conséquence de prendre à cet égard les vraies idées de l'Evangile.

La douceur Chrétienne.

Commençons par la douceur Chrétienne. Une des intentions de l'ancienne loi, & de la sévérité Judaïque étoit de conserver

à part le peuple dépositaire des promesses malgré son éloignement pour la vraie justice. C'étoit de le préserver de l'idolâtrie, de l'empêcher de se confondre avec les Gentils par des alliances qui auroient rendu la postérité d'Isaac, & la ligne de Juda méconnoissables. De-là les expulsions, les exhérédations, l'exacte ténue des regîtres, les châtimens rigoureux contre les infracteurs de la loi ; mais spécialement contre les Israëlites convaincus d'idolâtrie.

Ceux qui crient contre la dureté de ces traitemens ne voyent ni la profonde ingratitude de ce peuple indomptable ; ni la sagesse des moyens qui conservoient efficacement le dépôt des promesses, & en empêchoit la dissipation comme celle du peuple même, malgré son emportement pour les licences & pour les superstitions Payennes.

On a vû le châtiment final de leur obstination dans la ruine des dix Tribus persévéramment infidéles ; & la justesse des vûes qui régloient le tout, par la conservation spéciale de la tribu de Juda qui avoit les promesses.

Rappellons-nous de plus que dans l'institution de la République des Hébreux, le gouvernement en étoit une

vraie Théocratie (*a*). L'Arche portative n'étoit pas seulement le dépôt des loix de la nation : mais par la posture d'adorateurs qu'on avoit donnée aux deux symboles qui accompagnoient les deux côtés du propitiatoire, ou du couvercle de l'Arche, elle étoit le trône du grand Roi, le trône de l'invisible qui y recevoit les hommages de son peuple & lui faisoit connoître ses volontés. Les Hébreux pendant quatre cens ans n'eurent point d'autre Roi que Dieu même : & l'acte d'idolâtrie étoit une véritable rebellion, qui ruinoit l'ordre public, donnoit conséquemment lieu à une juste rigueur, & faisoit traiter un idolâtre comme un ennemi déclaré. Le zèle de Phinéès reçut des éloges, & sembloit même donner des armes aux particuliers contre ceux qui étoient publiquement idolâtres.

Mais ni cette séparation d'avec le reste du genre humain, ni cette manière de punir de mort les contraventions à la loi, ne sont plus l'esprit du Christianisme qui fait des adorateurs par l'amour du devoir, non par la crainte des mauvais traitemens. Les Chrétiens ont à vivre avec tous les hommes *; & fussent-ils au milieu des loups, leur douceur doit être

* *I. Cor. 5 :* 10.

(*a*) Le gouvernement de Dieu.

invincible : ils font une profession expresse d'aimer les hommes, & leurs ennemis mêmes. Cet esprit est l'ame & le grand objèt de la nouvelle alliance. On ne tue point ; on ne maltraite point ceux qu'on aime & qu'on est obligé d'aimer.

C'est sans déroger au principe de cette bienveillance invariable ; c'est sans se soustraire aux supports de la société ; qu'ils évitent avec prudence le commerce de ceux de leurs freres dont les mœurs sont scandaleuses, ou les liaisons nuisibles. L'activité des services ne souffre aucune interruption par cette réserve : & ce fond de bonne volonté qui les rend respectables à leurs ennemis mêmes, ne les abandonne pas quand ils ont à vivre avec des freres ou avec des supérieurs d'une conduite injuste ou irrégulière. Les bons offices ne sont pas toûjours en leur pouvoir : mais ils ne seroient plus Chrétiens que de nom ; ils seroient devenu Pharisiens, ou faux zélateurs, si leur zèle étoit meurtrier.

On vit descendre sur Jesus-Christ le symbole de cet esprit de la nouvelle alliance au moment qu'il en fit l'ouverture, c'est-à-dire à la prédication de son Précurseur. Depuis les jours de Jean-Baptiste les prophéties & la loi ont leur accomplissement,

plissement, puisque le Sauveur promis est l'auteur de la grace & de la vérité : il apporte au genre humain non l'esprit de terreur, qui seul n'établit qu'une justice extérieure ; mais l'esprit de charité qui établit la douceur, la bienveillance, la paix, le régne de Dieu dans les cœurs. Il ne nous sera plus ordonné d'autre violence que celle que nous nous ferons à nous-mêmes pour ravir les vrais biens. Tout ce qui vient ensuite, soit dans les leçons du Sauveur, soit dans les exemples de ses Disciples, inculque d'une façon constante au Chrétien de ne se porter à aucune violence à la vûe des plus grands scandales ; de ne point invoquer le feu du ciel sur ceux mêmes (*a*) qui traversent l'œuvre de Jesus-Christ ; & sur-tout de ne point tirer l'épée pour la défense de la foi contre le Ministère public (*b*), contre le gouvernement de l'État ; mais de regarder comme indissolubles les sermens qui attacheront les Chrétiens, ou à Tibère, quoique payen ; ou à Néron, quoique persécuteur ; ou à Julien, quoiqu'apostat.

Ni la fausse religion ni l'irréligion ne peut servir de titre à un particulier qu'elle

(*a*) *Luc.* 9 : 54. *& suiv.*
(*b*) *Joan.* 18 : 11.

afflige ; pour attenter à la vie d'un autre particulier, moins encore à la vie d'un supérieur. Quand les premiers Chrétiens se virent poursuivis par des loix injustes & inhumaines, leurs ressources furent la prière, la patience, la fuite ; jamais le schisme, jamais la rébellion, ni les poignards.

Mais cette douceur qui se laisse maltraiter plûtôt que de maltraiter personne ; cette douceur qui a rendu le Christianisme vraiment grand aux yeux de toute la terre, & qui doit rendre les vrais Chrétiens aimables à tout ce qui les environne ; n'emporte point avec elle l'obligation de penser que chacun pourra se sauver dans sa secte, & de négliger la régle de la vérité pour avoir la paix.

On doit tout sacrifier à la paix hors la vérité, & la régle qui nous assure la vérité. Mais la régle de la vérité & de l'alliance Chrétienne ; régle à jamais justifiée par la sage pratique de toutes les sociétés ; est de reconnoître la législation par les pouvoirs des Envoyés, & de s'assurer de la réalité de l'alliance par la perpétuité d'un seul & même Ministère. Sans cette régle, la seule propre à maintenir la certitude dans un Corps, l'Apostolat étoit inutile ; & sans l'Apostolat, l'annonce de

l'Incarnation étoit une tentative superflue, puisqu'on annonceroit en vain ce qui ne pourroit être certifié.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Il paroît cependant, disent les Tolérantistes, que S. Paul a proposé sur ce sujèt des idées fort différentes de celles des Catholiques. Il ne veut pas qu'on trouve mauvais que chacun abonde en son sens : c'est déja nous accorder une grande liberté, & nous prescrire la loi de la condescendance : mais il va beaucoup plus loin. Il n'éxige qu'une chose comme absolument nécessaire de la part de ceux qui enseignent : c'est qu'ils supposent tous l'Incarnation du Verbe divin, ou du moins la Médiation du Sauveur Jesus-Christ. Voilà le fondement sur lequel il faut que chacun bâtisse. Il souhaite ensuite qu'au lieu de pailles, de bois, de matériaux foibles & combustibles, on n'en ajoûte que de bons à l'édifice commencé. Il avoue que Dieu fera la recherche & le discernement de tout ce que les Ministres de la parole auront enseigné ; que tout ce qu'il y aura de foible dans leur Ministère sera perdu & mis à néant. Mais il n'en sera pas de même des auteurs de ces opinions. Leur personne sera sauvée, *salvabitur*. Et si Dieu les tolère jusqu'à les sauver, sa conduite ne devient-elle pas la

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

régle de la nôtre ? Nous sommes donc tenus les uns envers les autres à la loi d'une exacte tolérance.

La Tolérance Chrétienne.

J'avoue que S. Paul prescrit ici la régle de la tolérance Chrétienne : mais envers qui veut-il qu'on l'exerce ? assûrément c'est envers ceux qui honorent l'unité, non envers ceux qui la rompent, en rejettant le Ministère & en multipliant les sectes. Il parle de ceux qui enseignoient dans l'église de Corinthe, & qui à la prédication de l'Evangile ajoûtoient déja quelques opinions ou explications différentes. Il leur avoue que Dieu en éprouvant les imperfections de leurs services pourra épargner leur personne, & leur accorder le salut, parce qu'ils n'ont ni quitté l'Eglise ni rejetté son Ministère. Mais il intimide tous les ouvriers négligens ou amis de leurs propres pensées, en leur faisant bien comprendre que l'œuvre & l'ouvrier même seront mis à l'épreuve, & à une épreuve aussi terrible qu'est celle du feu. De mauvais matériaux tels que le bois, ou le chaume, employés au lieu de pierres, employés pour des matières solides, seront éprouvés & emportés : l'ouvrier lui-même loin d'en recevoir la récompense, courra un très-grand risque de ne pouvoir échapper,

L'intention, l'intérêt, l'amour propre, le défaut de charité, tout ſera jugé, & évalué. S'il ſe ſauve, c'eſt comme on ſe ſauve en paſſant au travers du feu. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Saint Paul eſt ſi éloigné d'autoriſer ces bâtiſſeurs d'Egliſes indépendantes, où chacun eſt ſa régle à lui-même, qu'il fait trembler les ouvriers mêmes qui travaillent dans l'unité, en inſiſtant fortement ſur la néceſſité de travailler de concert ſur un ſeul fondement, & à un même bâtiment; en inſiſtant avec chaleur ſur le choix des matériaux les plus ſolides, & ſur la conformité du ſecond travail avec le précédent, tout autre aſſortiment ne pouvant manquer d'être réprouvé & anéanti.

L'Apôtre en ce même lieu foudroie également & les attachemens trop vifs, par leſquels les Diſciples donnoient la préférence à certains maîtres, & la fauſſe ſageſſe avec laquelle certains maîtres commençoient à joindre des penſées humaines à la doctrine révélée. Cette philoſophie l'allarmoit, & les partialités des fidéles, comme la diverſité des opinions, lui paroiſſoient des commencemens de ſchiſme. Il ramène tout à l'unité, & par l'unité à l'union.

Bien loin donc d'abandonner l'édifice

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

comme font les Tolérans, à la multiplicité des conducteurs & à la discrétion des travailleurs, il les rappelle sévèrement à la loi d'une seule architecture. « Si quel» qu'un, dit-il, détruit le temple de Dieu, » Dieu le détruira.

Nous devons sans doute à tous ceux de nos Freres qui se sont retirés de nos assemblées, ou qui persistent dans le schisme de leurs peres; la douceur & la bienveillance que nous ne refusons pas même aux Infidéles, ni aux Juifs, ni aux grands pécheurs. Mais quoique nous ne maltraitions ni les Infidéles, ni les Juifs, ni les mauvais Chrétiens; quoique nous honorions dans le schisme le plus consommé les talens, la probité, & sur-tout le respect que plusieurs y conservent pour les premiers Conciles; nous ne tolérons pas pour cela le renversement de la régle: & en est-il un plus grand que d'admettre la prédication d'un Apostolat immortel sans croire les esprits obligés de s'y soumettre? est-il un renversement pareil à celui d'abandonner la révélation à la discrétion des particuliers, & de reprouver l'ancien Ministère dont la destination connue est d'amener tous les esprits à une même foi; *in unitatem fidei*? (Ephes. 4: 13.) On ne tolère ni dans un édifice la liberté

de bâtir ſur deux deſſeings, ni dans une Légation la liberté de publier des traités qui ſe contrediſent. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

La douceur Chrétienne s'exerce envers ceux qui ſont avec nous dans l'Egliſe, & envers ceux qui ſont ſortis d'avec nous. Cette douceur n'excepte perſonne. Mais la tolérance Chrétienne, que ſaint Paul autoriſe & que l'eſprit de Dieu commande, ne peut raiſonnablement avoir lieu qu'envers ceux qui ſont dans la communion du Miniſtère Apoſtolique. Elle n'opère point l'unité: mais elle l'entretient & la ſuppoſe.

Comme la douceur eſt l'exercice de la bienveillance que le Chrétien porte au genre humain; la tolérance eſt l'exercice de la modération avec laquelle nous devons ſouffrir les défauts de la fraternité. Nous eſpérons le ſalut des Prédicateurs & des Fidéles qui ne ſont qu'un ſeul corps, qui honorent l'unité, qui honorent le commun Miniſtère & la prédication univerſelle. Mais quoique dans la même voie que celle où nous marchons tous enſemble, ce ſont des hommes pleins d'infirmités, qui peuvent avoir leurs ſcrupules, leurs ténébres, même des opinions erronées. Nous pouvons être plus ou moins allarmés ſur les ſuites de leurs dé-

fauts : mais nous avons la paix avec tous ceux que l'Eglise laisse dans sa communion.

Elle a le pouvoir de condamner toute erreur, & de supprimer toute diversité d'opinions dans la doctrine de la foi & des mœurs. Mais nous ne sommes les juges ni de ses raisons, ni de ses délais. Sa patience est le modéle & la mesure de la nôtre : & c'est en elle une prudence pleine de charité de se contenter pendant un tems de montrer à ceux qui se trompent le dépôt de toute vérité, pour les ramener à l'uniformité de l'ancienne doctrine, sans les condamner d'abord avec éclat. De notre part quelle prudence & quelle autorité y auroit-il dans des particuliers à vouloir aller plus vîte, ou plus loin qu'elle ?

Tels sont les fondemens de la vraie & nécessaire tolérance. Elle est essentiellement composée des deux vertus dont l'Eglise nous montre l'exemple : je veux dire, d'une grande patience, & d'une grande prudence. Mais quelle patience & quelle réserve montrerons-nous envers ceux qui ne veulent plus être avec nous ? & quelle prudence y auroit-il à tranquilliser ceux qui étant hors de l'unité marchent à l'avanture sous la conduite

de leur propre eſprit. Rejetter l'annonce du Miniſtère que Jeſus-Chriſt a adreſſé à tous les peuples & à tous les ſiécles, c'eſt le rejetter lui-même : & ne pas ſuivre Jeſus-Chriſt c'eſt marcher dans les ténébres.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

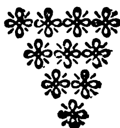
La tolérance eſt la vertu de ceux qui marchent enſemble dans la voie lumineuſe & connue de tout tems. Ils ſouffrent mutuellement leurs défauts & leurs légers écarts, parce qu'enfin ils ne quittent point la voie. Mais le Tolérantiſme eſt une illuſion pleine d'inhumanité, puiſqu'au lieu de troubler ceux qui ne peuvent manquer de s'égarer en prenant des routes différentes ; il les raſſure en leur perſuadant que toutes routes ſont bonnes, & aboutiſſent au terme du ſalut.

Les eſprits les plus ſenſés & les plus cultivés par l'uſage des précautions qui ſe prennent dans la Société ; peuvent voir, indépendamment des ſecours ſans nombre qu'ils trouvent dans les livres & dans les autres monumens, que la grande certitude de l'œuvre de notre ſalut a été attachée par une ſingulière providence à des moyens immanquables. Ces moyens ſont la perpétuité d'un Apoſtolat toûjours viſible, & la forme extérieure de l'ancien gouvernement, qui dans l'Egliſe comme

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

dans toute autre Société, sert à montrer les vrais pouvoirs & réprouve nettement tout ce qui s'en démembre pour se gouverner à part. De même aussi que le bon usage de la raison n'est pas d'ébranler par des doutes la réalité des établissemens notoires, mais d'y acquiescer & de nous en servir ; ce ne peut être que par le plus grand abus de la raison humaine, qu'on a osé dire que l'Eglise n'étoit plus, tandis que nulle puissance ne pouvoit prévaloir contre elle. C'est un égal travers d'avoir cru qu'on pouvoit écouter différens Ministères, ou absolument se passer de tout Ministère, tandis que le Sauveur en avoit envoyé un pour tous les lieux, & pour tous les tems ; n'en avoit envoyé qu'un & en avoit rendu l'unité toûjours reconnoissable par la subordination, par l'aggrégation, & par la succession.

Mais cette visibilité que l'Eglise Catholique reçoit de son Ministère est-elle une vérité aussi accessible pour les esprits bornés, ou peu cultivés, qui font la multitude ?



CHAPITRE IV.

LA DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE,

Proportionnée à la capacité du Peuple.

Les grands esprits peuvent envisager la religion Chrétienne sous ses différentes faces, & en tirer des preuves dont l'une fera plus d'impression sur un caractère, l'autre sera plus touchante pour un autre. Par-là ils servent la religion & le prochain. Mais quelque reconnoissans que nous devions être de leur travail, nous pourrions excéder en le mettant au-dessus de sa juste valeur. Gardons-nous de perdre de vûe le principe important que *les preuves de la religion ne sont point la communication de l'alliance*, & que ni les savans, ni les simples, ni les petits, ni les grands, ne peuvent dans l'ordre commun avoir part aux biens révélés, que par le Ministère porteur de la parole & des Sacremens : parce que

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

le Christianisme n'est pas seulement une Doctrine qui puisse être enseignée dans des livres ; mais une Alliance qui doit être reçue de la bouche & des mains que Dieu en a rendu dépositaires.

Cette économie tient tous les esprits sur une même ligne. Nul d'eux, dans l'ordre de la révélation, ne sera à lui-même sa lumière. Nul d'eux n'entreprendra de se donner pour la lumière des autres. Tous puiseront la vérité & les biens de l'alliance dans les moyens établis pour la communiquer: & quiconque osera conduire autrui dans les voies du salut, doit avoir reçu son ordre & montrer sa mission. Si sa mission est arbitraire, il égarre au lieu de conduire, parce que celui qui ne peut pas justifier son Ambassade, n'a point de traité valide à présenter.

Cette première régle dont chacun sent la solidité à proportion de sa droiture d'esprit, a un autre avantage : c'est de pouvoir devenir palpable & accessible au plus petit peuple. Essayons de faire voir combien il est aisé aux plus simples, en suivant les usages universellement reçus dans la société ; de connoître nettement les pouvoirs & la perpétuité du Corps d'Envoyés qui nous reconcilie * avec Dieu.

* 1. Cor. 5 : 20.

À la première maxime, qui est de juger d'une législation par les témoignages rendus aux Envoyés, la Société joint une seconde régle intelligible aux simples, comme aux plus savans, qui est que *le Député d'une Compagnie connue, mèt autant de certitude dans les affaires qu'il transige, que si le Corps entier s'étoit transporté sur les lieux.*

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

L'ordre de la Providence a été visiblement de mettre la démonstration de son Evangile à la portée de tous, en l'attachant à des moyens d'usage, & à l'extérieur même de la religion : mais n'appréhendons-nous point que cette preuve ne s'affoiblisse comme l'extérieur?

Nous sommes accoutumés à voir traiter la religion avec un air de grandeur. La magnificence des Temples, l'éloquence des Prédicateurs, un Clergé nombreux & éclairé, la contenance respectueuse des Assemblées Chrétiennes, tout fait sur nous des impressions touchantes. Dépouillons la religion de cette majesté extérieure, & réduisons-la, si l'on veut, à ce qu'elle a de plus simple. Allons la chercher dans les lieux les plus pauvres. C'est pour nous une nécessité de savoir comment elle y fait ses preuves. Ne rougissons ni de l'extérieur, ni des motifs qui

suffisent dans les voies de Dieu pour amener à la sainteté les ames qui lui sont chères.

Il n'est plus question de livres, parce que nous avons affaire à des gens qui ne lisent tout au plus que leurs prières. Mais ils écoutent comme nous la parole de Dieu, puisque *la foi*, qui est pour eux comme pour nous, *leur vient de la prédication*. Faisons donc voir ici que les droits du Ministère qui leur parle leur sont aussi connus, que les établissemens humains dont ils sont le mieux instruits.

Un Prêtre Catholique se présente dans une Paroisse de campagne composée de plusieurs hameaux : il en a rassemblé les habitans pour être mis en possession du gouvernement de cette Eglise peu distinguée, & où tout se ressent de l'éloignement des villes. Il adresse la parole à ceux que son Evêque lui a confiés, & entreprend de les convaincre que sa mission est pour eux aussi salutaire & aussi certaine que s'ils recevoient immédiatement les premiers Envoyés, & Jesus-Christ lui-même.

Puisque c'est là notre objèt actuel, & qu'il reste à nous montrer, de même qu'on va le faire voir à ces bonnes gens, que les petits peuvent être aussi claire-

ment instruits de la réalité du Ministère qui les sauve, que les habitans des villes les plus opulentes; jettons-nous dans la foule des Auditeurs de cet homme qui se dit Envoyé, & spécialement adressé à eux. Écoutons comment il pourra leur persuader que leur condition se trouve préférable à celle des Sociétés séparées. Entreprendra-t-il de les instruire par des citations de livres? Ils les entendent peu, ni n'en connoissent le mérite ou l'autorité. Emploiera-t-il une suite de raisonnemens? Elle n'a point de prise sur ces sortes d'esprits. Leur traitera-t-il le tout historiquement? Mais son récit ne portera pas ses preuves avec lui. Je le vois seul. Il n'a rien à leur faire toucher au doit & à l'œil. Il n'a autour de lui ni témoins, ni répondans, ni monumens. Je tremble pour le troupeau dont le Pasteur est si dénué de tout support. Mais plus les circonstances, où nous le voyons, sont désavantageuses, plus son Discours devient intéressant pour nous. Sachons en l'écoutant, si la religion Catholique lui fournit des témoignages que les plus simples puissent comprendre, & qui doivent raisonnablement les persuader.

LA DÉMONSTRA. ÉVANGEL.

DISCOURS D'UN CURÉ DE CAMPAGNE

Au jour de sa prise de possession.

MESSIEURS,

IL est aisé de vous dire : *Je suis l'Ambassadeur de Jesus-Christ auprès de vous.* Bien des gens sont venus qui ont tenu ce langage. Mais on les a rejettés : & si plusieurs venoient à vous, vous ne les receveriez pas indistinctement. Pourquoi donc me recevez-vous aujourd'hui sans opposition comme votre Pasteur, comme l'Envoyé qui a droit de vous conduire dans les voies du salut ?

Vous en savez les raisons. Mais il y a pour vous un grand profit à vous les rappeller dans un certain ordre, & à vous entretenir du bonheur de votre condition. Car si vous êtes sûrs d'avoir un Envoyé de Dieu qui soit expressément député pour vous, vous êtes sûrs d'avoir part à l'alliance des vrais biens : & comme la sûreté de votre état est la pensée la plus consolante que vous puissiez avoir

dans

dans vos peines, c'eſt auſſi le plus grand tréſor que vous puiſſiez laiſſer à vos enfans.

Vous avez même un juſte beſoin d'entendre quelquefois parler des vrais avantages de l'Egliſe Catholique où Dieu vous a fait naître. Il ne ſe trouve que trop ſouvent des langues ennemies de votre paix & de tout bien, qui ſemblent prendre à tâche de vous jetter dans le découragement. Qu'avez-vous, diſent-elles, qui vous reléve au-deſſus des autres ſociétés Chrétiennes ? Y a-t-il même aucune certitude quelque part que ce puiſſe être à l'égard de la vie à venir ? Le Paſteur qui vient à vous dans vos ſolitudes eſt preſque toûjours ſans talent ou ſans zèle, & vous n'êtes pas inſtruits : ou enfin s'il acquitte les bienſéances de ſon état, ce n'eſt toûjours qu'un homme. Où a-t-il pris ce qu'il vous débite ? Vous êtes Chrétiens ſur ſa parole : & ne peut-il pas ſe tromper comme un autre ? Catholique ou Mahométan, c'eſt toûjours même incertitude.

Non, MES FRERES, votre foi n'eſt pas incertaine. Vos eſpérances ne ſont point fondées ſur les promeſſes d'un homme. Le Paſteur qui vous annonce la nouvelle du ſalut, & les récompenſes promiſes à

La Démonstra. Evangel.

la piété ne se présente pas à vous sans pouvoir justifier ses titres. Ce n'est point son savoir qui vous répond de ce qu'il vous annonce, comme ce n'est point son ignorance qui rendra votre état incertain : c'est sa mission qui vous sauve, & vous êtes sûr que sa mission vient de Dieu. Il en a les marques dans tout ce qui l'environne, & dans tout ce qui s'est présenté ailleurs à vos yeux. Il fait partie de l'Ambassade que Jesus-Christ a adressée au genre humain. Par ce Pasteur délégué pour votre Paroisse, vous avez part à l'alliance. Par lui vous êtes vraiment unis à ceux qui vous l'ont envoyé : par eux vous êtes vraiment unis à Dieu même de qui ils ont reçu leurs pouvoirs & l'alliance qu'ils vous apportent. Bien des gens se persuadent que ces choses sont bien éloignées de leurs sens : elles sont très-réellement sous vos yeux & sous vos mains.

Il est vrai que les biens qui vous sont annoncés ne se montrent pas encore. Dieu a créé des biens de différente nature. Il a créé le blé, l'or, & les perles : mais il n'a établi personne pour faire la distribution du blé, de l'or, & des perles à qui en voudroit recevoir. Le travail les peut obtenir : souvent la cupidité les en-

léve. Dieu nous détourne d'y attacher notre cœur, parce que ces biens ſont paſſagers : & il nous avertit qu'il nous en réſerve de plus parfaits.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

C'eſt de ces biens durables qu'il a établi l'annonce la plus publique, & l'acquiſition la plus ſûre. Ces biens ſont offerts à tous par une Ambaſſade répandue d'un bout de la terre à l'autre, & reconnoiſſables aux Petits comme aux Grands. Mais peut-être les marques de cette commiſſion ſont-elles trop ſpirituelles : elles ſont au contraire parfaitement ſenſibles : elles vous ſont auſſi familières que les liaiſons les plus ordinaires de votre vie.

Je ſuppoſe qu'un Prince Etranger, par exemple, un Electeur d'Allemagne, ou ſi vous voulez un riche Marchand de Londres, faſſe une eſtime particulière du vin qu'on recueille ſur vos côteaux ; ou du ſafran que vos plaines produiſent ; ou de la liqueur qu'on tire de vos oliviers. Vous apprenez que cet homme puiſſant veut vous engager par un commiſſionnaire à lui réſerver tous les ans ce que vous avez de meilleur. Ce commiſſionnaire arrive & vous promèt un prix toûjours ſupérieur à celui qui vous ſera offert par d'autres.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Si son payement n'est point prêt, vous demanderez des répondans ; & lorsque vous serez convaincus de l'arrangement qui régne dans les affaires de l'Étranger, comme de la réalité de la commission & des garants ; vous vous porterez avec plaisir à faire sa provision par préférence. Vous serez flattés d'un débit sûr & durable.

Mais s'il n'y avoit point de témoignages rendus à l'envoi du commissionnaire ; si au lieu d'un, il s'en présentoit deux ou trois, qui en s'attribuant également la commission, voulussent être livrés sans argent & sans répondans ; vous ne seriez pas disposés à écouter de tels avanturiers, moins encore à leur avancer vos marchandises à crédit.

Vous commencez à voir comment, vous savez raisonner très-juste, & vous précautionner à l'égard des absens qui veulent être en correspondance avec vous.

Choisissons des liens qui vous soient plus chers. Vous n'avez probablement jamais vû le Roi. Plusieurs de vos démarches ont cependant rapport à lui. Vous vous réjouissez de ses prospérités que vous regardez comme les vôtres. Vous priez pour lui : vous êtes fidéles à acquitter les impôts, à obéir à ses ordon-

nances. Vous respectez tout ce qui porte les marques de son pouvoir, l'Élu, le Bailli, l'Intendant, le premier Président. Vous savez que c'est le nom du Roi qui rend leurs commissions ou leurs jugemens valides.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Pourquoi, je vous prie, les habitans de Normandie dans leurs procès appellent-ils à Rouen, non à Paris? Et pourquoi ceux du Forès ou du Berry portent-ils leurs causes à Paris non à Grenoble? Ils n'ont point vû les lettres patentes qui établissent les Tribunaux de Rouen, de Grenoble, & de Paris : cependant ils en distinguent les départemens sans méprise, & n'en ont jamais regardé les pouvoirs comme douteux. Ces pouvoirs ne se voyent point. La volonté de nos Rois qui ont établi & maintenu ces Compagnies ne se voit point : mais leurs lettres d'établissement ont été vûes, & ensuite au lieu de ces lettres, leur succession, leurs bâtimens, leurs actes & les attestations de la Province : voilà des choses qui se voyent : celles qui se voyent tiennent pour vous la place de celles qui ne se peuvent voir : & comme on ne peut s'y méprendre, elles font votre sûreté.

Allons plus loin. Tous les jours on voit vos attentions & vos liaisons s'éten-

dre à des évènemens très-éloignés de vous, à des hommes morts il y a plusieurs années, peut-être plusieurs siécles. Leurs noms vous sont connus : vous exécutez avec connoissance leurs volontés : & vous intenteriez procès à qui ne les exécuteroit pas.

Si quelqu'un vous conteste un bien de famille, ou un droit de pâcage, ou vos usages dans la forêt, n'avez-vous pas soin de rappeller aussi-tôt les noms des auteurs & des conservateurs de vos titres ? Vous connoissez le Notaire qui en garde la minute : les armes du Roi qui sont sur sa porte vous font assez entendre qu'on peut lui confier toute sorte d'actes. Vous avez recours dans le besoin au Greffe où est la copie de la transaction passée entre vos anciens Seigneurs & les habitans du lieu. Vous n'ignorez point que c'est Charles le Sage, ou saint Louis, qui en assurant à vos Seigneurs leur juste possession, y a mis une réserve en faveur de votre communauté.

Vous tenez donc par des liens très-réels à des hommes que vous voyez rarement : vous tenez à d'autres que vous ne verrez jamais ; & savez ce qui vous attache à des bienfaicteurs morts il y a plusieurs centaines d'années.

Vous ne vous plaignez pas de ces moyens d'arranger vos affaires. Ils vous sont connus : ils sont très-commodes & très-capables de vous tranquilliser. Or ces moyens si simples sont ceux dont Dieu a fait choix pour vous instruire de votre salut, & pour vous en faciliter l'acquisition. Ils sont de la même notoriété. Ils sont encore plus à votre portée : ils sont plus nombreux & plus vivans, plus touchans, plus immanquables.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Inconvéniens des actes qui sont le fondement de nos affaires.

Les actes qu'on mèt dans le Greffe d'une Justice, & les piéces qui composent le Secrétariat d'une Ambassade, courent bien des risques. L'eau, le feu, les voleurs, les vers, & la poussière y peuvent causer bien du dégât. Si les papiers de l'ambassade de Hollande viennent à périr, l'Ambassadeur de Suède ne les remplacera pas. Si les Chartriers de Flandres avoient été pillés ou brûlés, la Provence & le Languedoc ne les rétabliroient pas en y envoyant des copies de leurs propres Chartriers.

D'ailleurs ceux qui sont chargés de la garde de ces actes exercent un ministère peu animé. Ils se contentent d'en mettre le recueil en ordre & hors d'insulte, puis de les montrer quand ils en sont requis : mais ils n'avertissent personne de

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

ce qu'ils contiennent, ni de l'intérêt qu'on y peut prendre ; & quoique ce soit en eux une sage discrétion de s'en taire, combien se trouve-t-il de choses dans ces actes dont on est souvent à plaindre de n'avoir pas été instruit ?

Enfin il est arrivé plus d'une fois que des actes qui paroissoient en bonne forme, se soient trouvé faux ou altérés. Voilà les inconvéniens qui accompagnent nos titres & nos différens moyens de conservation.

Nuls inconvéniens dans les moyens du salut.

Dans l'affaire de votre salut, ce n'est pas de même : vous y trouvez tout ce qui se trouve de commode & de certain dans les précautions que les hommes prennent ensemble. Mais les dangers qu'on peut courir dans les affaires humaines, ne se rencontrent pas dans les moyens préparés pour assurer votre salut. Si vous avez à craindre, c'est de votre part : vos risques sont dans vos résistances & dans votre mauvaise volonté. Les porteurs & les actes de l'alliance que Dieu a faite avec vous, ne peuvent ni vous manquer, ni vous dire faux.

Les actes de l'alliance sont par tout.

D'abord les actes de l'héritage qui vous est réservé, sont dispersés par-tout : ils sont si autentiques & si multipliés, qu'ils ne peuvent pas se perdre ou tomber dans l'oubli.

l'oubli. Vous entendrez par-tout publier le même Evangile. Ce sont les mêmes symboles, les mêmes prières, les mêmes sacremens, les mêmes fêtes, les mêmes leçons, les mêmes espérances. Voilà vos titres, & ils ne peuvent s'égarer : c'est l'Eglise universelle qui en a le dépôt.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Ajoûtons que les articles de l'alliance, & tous les actes qui y ont rapport, n'ont pas été confiés à des gardiens muèts, ou uniquement chargés de la commission de les conserver. L'affaire de votre salut a été au contraire recommandée à des Messagers dont le premier devoir est de vous l'annoncer, & dont les fonctions sont perpétuellement cette annonce, quand ils ne parleroient pas eux-mêmes. Leur ministère est toûjours actif & parlant. Les lieux où ils vous assemblent, la prière commune, & les cérémonies auxquelles ils président, ne laissent personne dans l'ignorance de la vérité. Les premiers d'entr'eux veillent de plus sur le travail des subalternes : & ceux-ci, quoique travaillant dans un espace plus borné, ne laissent rien échapper à leur activité. Les détails sont leur département : ils vont porter la lumière & gagner des cœurs, jusque dans les retraites les plus sauvages.

Les dépositaires des actes ne peuvent y toucher, ni les laisser ignorer.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Ils y annoncent l'heureuse nouvelle, & les voies du salut dans l'enfance, dans les principales circonstances de la vie, & dans la maladie. Que deviendroit, surtout, la raison de vos enfans sans les soins du Pasteur ? Elle seroit brute, revêche, intraitable. Seroit-ce une raison ?

Vous trouvez au contraire la docilité, la douceur des services, & de nouveaux progrès d'intelligence à mesure que vos familles & vos domestiques apprennent la loi de Dieu, les articles de notre foi, les prières de l'Eglise, le sermon de Jesus-Christ sur la montagne, ses autres discours, & les plus beaux traits de la conduite de ses Saints. Quelquefois de jeunes enfans deviennent votre lumière. En paroissant vous réjouir, tantôt par la lecture & tantôt par le chant, ils deviennent nos vicaires. Ils vous instruisent : & ce qu'ils ont appris de leur Pasteur devient en eux un frein qui régle l'œil, la main, & tous les désirs. C'est tout ensemble un continuel encouragement à tout bien.

Ces secours ne sont point passagers, & cependant on ne s'y borne pas. Les fêtes du Seigneur que le Ministère annonce, sont autant d'instructions réitérées d'année en année, & de semaine en semaine, de manière à persécuter par-

tout l'oubli & l'indifférence. Chaque fete appelle les pauvres comme les riches. Ceux qui ne jugent pas à propos de s'y rendre, en ont du moins entendu le signal. Ils en ont déja compris le sens : & si les cœurs déréglés ont pris nos Assemblées en haine, c'est parce qu'ils savent qu'elles sont une école de vertu.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Mais ce que nous venons de voir, quoiqu'excellent, ne suffit pas. Les Pasteurs rendent la Société douce & bienfaisante par la prédication des bonnes mœurs, & par tous les motifs de l'espérance Chrétienne. C'est un grand bien : mais il faut beaucoup plus. Il faut qu'ils soient porteurs d'une Alliance vraiment sainte & divine. Il faut qu'ils soient Envoyés & que vous en puissiez être convaincus. Leur annonce est magnifique : mais est-elle certaine dans son origine, & votre Pasteur propre peut-il montrer qu'il ait été chargé par le Corps de l'ancienne Ambassade d'une commission spéciale qui vous l'adresse en particulier ?

De cette sorte recevoir votre Pasteur, sera pour vous la même chose que si vous receviez les Chefs de l'Ambassade ; la même chose que si vous écoutiez les Apôtres & Jesus-Christ lui-même. Vous ne vous offencerez plus alors que les plus

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

éminens en ſavoir, que ceux qui ont de beaux talens, & de grandes qualités perſonnelles, tiennent les premiers rangs dans le corps des Ambaſſadeurs, & qu'ils exercent leurs fonctions dans les habitations les plus peuplées. La choſe eſt dans l'ordre: & ſi de ce corps il a été détaché un Député revêtu de pouvoirs pour venir dans votre ſolitude vous faire part de l'Alliance Chrétienne, votre condition eſt la même que celle des Paroiſſes les plus diſtinguées, & les plus inſtruites.

Votre ſalut de la ſorte ne dépend ni des bonnes, ni des mauvaiſes qualités du Paſteur, mais de la réalité de ſa miſſion. Commencez ſeulement par voir d'où il vient, & de quel Corps il fait partie. Nous verrons enſuite ſi ceux qui l'ont détaché d'entr'eux, ſont eux-mêmes l'Ambaſſade unique & ſalutaire.

Les uſages de l'Egliſe Catholique ſont les preuves de la perpétuité de l'Ambaſſade ſalutaire.

Juſqu'ici, MES FRERES, je n'ai eu avec vous d'autres liaiſons que celles qui uniſſent les cœurs Catholiques diſperſés dans tout l'univers. Mais en ce jour, des hommes dont vous reſpectez le mérite & le rang, vous ont fait connoître & vous ont régulièrement préſenté votre nouveau Paſteur, pour être mis en poſſeſſion de cette Egliſe. La cérémonie ne tend pas ſeulement à le faire jouir de ce modique

revenu qui doit faire sa subsistance. Cette réception est pour vous-même. Cet acte public, en installant le nouvel Envoyé, fait la liaison de son œuvre, avec celle de ses prédécesseurs. Elle le constitue dans l'exercice de la même mission. J'ai touché successivement les divers instrumens du Ministère public. J'ai reconnu les Livres Saints, les Prières communes, le Rituel des Sacremens & des Fêtes, les pratiques & la créance de la Cathédrale de ce diocèse, les pratiques & la créance de tous les diocèses Catholiques. Je me suis engagé en présentant les marques de mon envoi, à perpétuer le même culte & la même foi dont mon Evêque, son Clergé, & son peuple font avec vous une commune & immortelle profession.

De votre part, en recevant le nouvel Envoyé, vous resserrez les liens qui vous attachent à l'Evêque de qui vous l'avez reçu. Mais vous ne pouvez être unis à votre Prélat, que par lui vous ne soyez unis à tout le Clergé de France de qui il tient son Ordination. Par l'Eglise de France dont vous faites partie, vous êtes unis à toutes les Eglises Catholiques dispersées dans tous les continens. Avec tous ces Clergés & ces Eglises vous êtes unis au premier de tous les Pasteurs, à celui

qui fait le lien commun des Eglises, & dont le Siége montre avec la Primauté la succession du Ministère Apostolique. Vous êtes dans l'unité, & vous connoissez très-bien cette unité.

Qu'il se présente ici quatre hommes dont chacun se dise Juge-Commissaire nommé pour régler avec des Adjoints les débats de votre Communauté, & qui tous les quatre s'entrecondamnent. Vous demanderez à voir leur commission : & celui qui produira la sienne scellée du sceau du Parlement, vous le recevrez. Les trois autres auront beau dire : *il n'y a plus de Parlement : c'est une Compagnie sans régle : c'est un bâtiment tombé en ruines. Il suffit que votre Communauté m'autorise, & j'arrangerai vos affaires dans la plus parfaite équité.*

Ces discours ne peuvent contenter que des imprudens. Il n'y a de sureté qu'à recevoir celui qui a des pouvoirs réguliers, & qui est avoué du Ministère public. Il est le seul des quatre dont les actes subsisteront, & auront leur effèt.

Il vous est facile de faire tout d'un coup le discernement de tous ceux qui se sont séparés de l'Eglise Catholique, & qui voudroient vous soumettre à un autre Ministère, soit en se donnant eux-mêmes

leur miſſion ; ſoit en la recevant de vous. Ils n'ont point de pouvoirs, & vous n'en avez point à leur donner.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Vous ſavez très-bien que ce n'eſt pas à vous à inſtituer vos Juges & vos Magiſtrats. Ce n'eſt pas non plus à des particuliers, ce n'eſt pas même au Roi de France qu'il appartient de créer des Plénipotentiaires qui viennent traiter avec nous de la part de l'Empereur ou du Roi de Pruſſe. Que ſi ce procédé vous paroît dépourvû de ſens dans le réglement des affaires temporelles entre perſonnes abſentes ; à plus forte raiſon ne recevrez-vous la Parole de vie, les Sacremens, l'Alliance Chrétienne, que de ceux qui produiſent les marques reconnoiſſables d'une ſeule & même miſſion qui vienne de Dieu. Je dis ſur-tout d'une ſeule : car comment ſoutenir la penſée qu'il puiſſe y avoir quatre miſſions ou plus, quand il eſt certain qu'il ne peut même y en avoir deux ?

Vous confeſſez de bouche l'unité de ce Miniſtère répandu par-tout. Vous la confeſſez encore par votre conduite, lorſque dans vos voyages vous évitez d'aſſiſter aux Aſſemblées qui rejettent le Miniſtère Catholique, & qui ſe tiennent ſéparées. Vous croiriez-vous être ſéparés

vous-même en y prennant séance. Vous les regardez comme autant de branches détachées de l'arbre, & qui ne participant plus à la séve se sont désséchées.

Ces Sociétés connoissent leur schisme : il les inquiéte. Elles ne parlent d'autre chose ; & croyent à force de nous attribuer divers affoiblissemens, pouvoir se tranquilliser dans leurs séparations. Pour vous il n'en est pas de même : vous n'avez pas à vous défendre de persévérer dans l'ancienne unité. Aussi n'arrive-t-il guère dans l'Eglise Catholique d'entretenir les Fidéles de la doctrine & de la conduite de ceux qui ont renoncé à l'Eglise. C'est à ceux-ci à savoir pourquoi ils se sont jettés dans des routes si différentes. Ceux qui suivent le chemin qui a toûjours été pratiqué ne sont point en peine de justifier leur choix : & il ne leur faut point d'exhortation pour les engager à y persévérer. Quel repos pour vous d'être dans la route qui a conduit vos peres au salut, d'être dans la Société universellement répandue par-tout, & où l'on n'a jamais cessé de dire : « Je crois » la sainte Eglise universelle. Je crois l'E» glise qui est une, sainte, Catholique » & Apostolique.

La vraie Eglise & votre Eglise sont la

même, puiſque la vôtre s'étend à tous les lieux, n'ayant par toute terre qu'un même Clergé, un même centre de réunion, un même Chef, lien de tous les divers membres de ce grand Corps, & marque toûjours viſible d'une unité qui n'eſt interrompue ni par les trajèts de mer, ni par la diverſité des langues, j'ajoûte, ni par la durée des tems.

La vraie Egliſe & votre Egliſe, ſont encore la même par une durée non interrompue, puiſque la vôtre, avec tous les avantages précédens, a celui de remonter juſqu'aux premiers ſucceſſeurs des Apôtres, juſqu'à Jeſus-Chriſt, juſqu'à Dieu lui-même, auteur de la bonne nouvelle.

Tout concourt en effèt à vous convaincre que les Paſteurs Catholiques qui n'ont jamais ceſſé de travailler à l'édifice de votre Egliſe, ſont les ſucceſſeurs des Apôtres, que Jeſus-Chriſt qui a envoyé les Apôtres eſt l'héritier de tout, & que vous êtes appellés à être ſes co-héritiers.

Ne vous figurez point que je vous invite à feuilleter des livres, & à faire des recherches difficiles. Il ne vous faut point d'études ni de livres, pour connoître l'unité, ou la correſpondance des Baillages des environs avec le Parlement, ni pour

savoir que le Parlement d'aujourd'hui, est celui qui siégeoit les années précédentes ; celui-là même que nos Rois ont établi. Il ne vous faut ni livres ni efforts, pour discerner les Jurisdictions, & les Juges en qui résident les vrais pouvoirs.

Si de faux Juges, de faux Notaires, ont quelque fois trompé le Public, ou les Particuliers, ç'a été en contrefaisant quelques-unes des formalités d'usage. Mais ces faux actes, ces entreprises illégitimes, sont promptement démenties, parce que ceux qui en sont les auteurs ne sont point connus. Ils n'ont pas été reçus dans l'ancien Corps qui a les pouvoirs. Ils n'ont pas l'aveu des autres personnes en charge : ils ne jouissent pas de l'usage des mêmes lieux, & des mêmes procédés. Tout est contre eux.

N'est-ce pas pour prévenir l'illusion & les méprises, que tout cet extérieur a été prescrit ? C'est donc cet extérieur même qui fait votre sûreté. C'est ainsi que ce qui est spirituel, & qui ne se voit point, a été rendu visible & certain pour vous manifester les volontés des Rois de la terre, & les volontés de Dieu ; pour vous assurer, soit les biens de cette vie, soit ceux de l'autre.

Vous sentez promptement & nettement

se qui s'éloigne de cet extérieur connu. Celui qui contreferoit les actes de la Magistrature, passeroit aussitôt dans votre esprit pour un faussaire ou pour un séducteur. Celui qui condamneroit la forme de la Justice, la Magistrature établie, & l'autorité publique, vous le regarderiez comme un rebelle : parce que s'il y avoit des plaintes à faire contre les Juges, ce n'est pas à ce Particulier qu'il appartient de les destituer, ni de se mettre en leur place. L'application de cette régle est facile à faire au Ministère de l'Eglise universelle. Rien n'y est livré aux réformes de celui-ci, ou de celui-là : & tout l'extérieur de l'Eglise Catholique doit faire sur vous des impressions encore plus touchantes, des impressions mille fois plus propres que les établissemens civils à vous procurer le repos d'une conduite prudente, quoique sans livres & sans science.

Dites moi, je vous prie, des Peuples qui n'ont ni la même langue, ni les mêmes coûtumes, ni le même intérêt, des Peuples qui sont distans les uns des autres de trois & quatre cens lieues, de mille lieues, de plusieurs milliers de lieues, se sont-ils donné le mot pour avoir la même foi, les mêmes Sacremens, le même

gouvernement ? Il faut donc qu'il se soit autrefois répandu parmi eux une Compagnie d'hommes qui leur ayent porté la même Doctrine, & qui ayent amené ces peuples à penser comme eux. Le Ministère de ces Prédicateurs n'a en effèt cessé en aucun tems d'être présent à la mémoire de toutes les Eglises qu'ils ont réunies. Elles les nomment les Apôtres, ou les Envoyés par excellence. Toutes ont continué à célébrer leurs fêtes & leurs travaux, à rendre témoignage aux écrits qu'elles avoient reçus d'eux, & à les lire de semaine en semaine dans leurs Assemblées.

Avant de vous montrer que ces hommes ont été autorisés de Dieu même à faire ces établissemens qui se retrouvent par-tout; assurez-vous encore mieux de l'origine commune de toutes vos Eglises, en vous rappellant non ce que vous avez lû, mais ce que vous avez pû voir.

Commencez par comparer cette Eglise Paroissiale avec les Paroisses voisines, & toutes ces Eglises avec les plus éloignées. Rappellez-vous les objèts les plus communs qui se voyent dans les vôtres, & dans toutes celles dont vous avez connoissance. Le premier objèt qui se montre dans les dehors d'une Paroisse Catho-

lique, c'eſt la Tour & la Croix. Cette Croix qui eſt élevée au lieu le plus éminent eſt l'abrégé de votre foi. C'eſt la profeſſion très-publique de n'attendre de ſalut que par le ſacrifice de Jeſus-Chriſt. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Le ſignal de la prière qui ſe fait fréquemment entendre dans la Tour, eſt tout enſemble la convocation de toute la famille pour louer le Pere commun, & la confeſſion du beſoin continuel où nous ſommes tous de la grace du Sauveur. Les annonces & les marques que l'Egliſe Catholique donne de ſa foi, ſont les mêmes dans les dehors de ſes bâtimens, par tout où elle eſt en liberté d'exercer ſes uſages : même uniformité dans l'intérieur. Entrez dans vos Egliſes Paroiſſiales; entrez dans les Abbayes anciennes, dans la première Egliſe du diocèſe, ou dans d'autres Cathédrales : vous y trouverez les mêmes objèts & les mêmes inſtrumens, ici en petit, ailleurs avec un air d'appareil & de grandeur.

Sous les tours & ſous les portiques ſe voyent très-communément d'anciennes ſculptures qui repréſentent des Rois, des Seigneurs du lieu, des Princes bienfaiteurs; d'anciens Evêques reconnoiſſables à leur bonnèt & à leur bâton paſtoral, marque uniforme de leur autorité & d'un

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. gouvernement toûjours le même partout. Plusieurs de ces sculptures & de ces tours remontent jusqu'aux premiers siécles de notre Monarchie, & font preuve d'onze & de douze cens ans. On y montre les sculptures de nos premiers Rois à côté des tombeaux où reposoient les Saints du premier âge. Quand ces bâtimens auroient été relevés, on sait l'année de leurs différentes dédicaces : on en célébre la mémoire, & l'on voit par la ressemblance générale de tous ces bâtimens qu'ils n'étoient que des imitations des temples précédens qui périssoient de vieillesse, & qui approchoient des premiers siécles.

La même ressemblance & les marques de la même foi se voyent dans toutes les parties qui les composent. Toute la Religion Catholique se trouve nettement exprimée dans tous les instrumens qui servent aux fonctions du même Ministère, & à l'administration des mêmes Sacremens. Vous en comprenez l'intention, vous en avez été fréquemment instruits, aussi-bien que des noms des fêtes. Ces instrumens & ces noms vous rappellent la vie de Jesus-Christ, ses mystères, sa doctrine, sa mort, sa résurrection, sa médiation.

En ſortant des temples, où toute la Religion ſe retrace à vos yeux, même ſans livres & ſans peintures, vous trouvez une dernière leçon dans le lieu conſacré à la ſépulture de vos familles: c'eſt le cimetière, c'eſt le dortoir: Voilà, dites-vous, où nos Peres ſe ſont endormis. Leurs corps ſont-là ſans mouvement, mais leurs ames ſont vivantes: elles attendent en Dieu le grand jour de leur réunion avec un corps glorieux & dégagé de ſes foibleſſes.

C'eſt ainſi que tous les uſages de l'Egliſe Catholique ſont pour vous avec les figures peintes un livre toûjours ouvert, & dont le langage eſt le même en Portugal, en Hongrie, en Allemagne, en Pologne, en Amérique, & par-tout.

Même reſſemblance des trois Ordres du Miniſtère. On ne dit point dans les Monarchies Catholiques: Nous avons beſoin de conſerver le gouvernement Epiſcopal, parce qu'il a plus de vigueur & de dignité. On ne dit point dans les Républiques Catholiques: Supprimons le gouvernement des Evêques, & conſervons celui des Prêtres, parce que ce dernier eſt plus modeſte. On ne délibère point dans l'Egliſe Catholique ſur l'arrangement de ce qui a été réglé il y a

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. dix-sept siécles. La haute estime qu'on faisoit dans toutes les Eglises du Ministère Evangélique, a par-tout disposé le peuple & les Seigneurs à fixer des aumônes perpétuelles pour l'entretien des mêmes bâtimens & de la même œuvre. Tout subsiste : tout se retrouve. Ainsi tout ce que vous voyez dans l'Eglise Catholique vous annonce la même origine, la même foi, & le même esprit.

Telle est la première prédication qui vous a instruits dès l'enfance. Elle a été entendue par les peres de vos peres & par leurs devanciers. Cette prédication a précédé la mienne, & je ne pourrai vous dire que ce que vous avez déja entendu.

Vous comprenez à présent que ce n'est point sur la parole d'un homme que vous êtes Chrétiens. Cette prédication universelle de tout l'extérieur de l'Eglise, vous instruit indépendamment de moi, & me fait la loi. Je pourrai par mes discours, en vous remettant chaque vérité, chaque mystère devant les yeux, animer les bons sentimens & les bonnes mœurs. Mais je ne pourrai ni rien supprimer, ni rien changer dans ce qui vous a été appris par le simple extérieur de nos Eglises.

Si j'osois vous dire que la résurrection des

des morts n'eſt ni concevable ni poſſible; ſi j'oſois ne pas vous annoncer l'aſſemblée du ſaint jour de Pâques; vous me diriez que je ſuis contraire à moi-même, puiſque je me ſuis engagé envers vous à perpétuer dans cette Paroiſſe les uſages de l'Egliſe Catholique, & conſéquemment à y célébrer la première de toutes ſes fêtes, la Réſurrection du Sauveur.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Si j'oſois dans mes inſtructions vous diſpenſer de l'obligation d'aimer Dieu, de l'obligation d'employer tout votre être à lui plaire; je ſerois ſur le champ réfuté par le premier des Commandemens que vous avez appris. Je ſerois réfuté par la voix du petit Enfant qui vient à la porte de ce chœur publier à haute voix ces paroles: « Ecoute, ô mon peuple: » je ſuis le Seigneur ton Dieu, qui t'ai » affranchi de la ſervitude. Tu n'auras » point d'autre Dieu que moi. Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de toute ton » ame, de tout ton cœur, & de toutes » tes facultés.

Il en ſera de même en tout. Je vous inſtruirai: mais tout m'inſtruit moi-même. Mon langage a été réglé avant que je fuſſe avec vous, & mes ſucceſſeurs l'addreſſeront à vos petits enfans.

Les mêmes vérités que j'ai trouvé en

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

primées dans le service universel de l'Eglise, je les ai trouvé peintes ou gravées sur les murailles & sur les instrumens du service. Tout ce que j'ai à vous apprendre ou à vous remettre devant les yeux, je l'ai trouvé dans les collectes ou prières communes que nous récitons tous les Dimanches avec toutes les Eglises, & que les saints Conciles nous enjoignent de vous expliquer pour exciter en vous de saintes affections, & pour laisser dans votre intelligence des motifs puissans de vous bien conduire.

On peut dans les grandes villes entendre des discours plus arrangés : mais on n'y enseigne rien qui puisse mieux que l'Evangile & l'Office de l'Eglise, donner de la droiture à l'esprit & inspirer l'amour du bien.

Arrêtons-nous d'une façon plus particulière sur l'annonce de l'Evangile, parce qu'il égale votre condition à celle des Chrétiens les mieux instruits, & qu'il n'est publié nulle part dans l'Eglise Catholique sans porter avec lui la preuve de sa divinité.

Après que les Apôtres eurent converti les premiers Fidéles parmi des nations inconnues les unes aux autres, ils laissèrent des hommes choisis pour continuer

après eux la même prédication. Depuis ce tems elle n'a jamais été interrompue, & la parole de vie qui a d'abord formé l'Eglise, continue à la former. Mais quoique toute vérité nécessaire se trouvât & se répétât dans cette prédication générale qui annonce le Christianisme & qui fait des Chrétiens; les premiers Fidéles recueillirent avec soin tout ce qui avoit été écrit par les Evangélistes & par les saints Apôtres. Les Eglises qui avoient reçu, & qui montroient ces écrits, subsistent encore la plûpart. Elles attestèrent aux autres qu'elles avoient reçu telle & telle instruction sur leurs différens besoins. Les Apôtres étant encore en vie, & parcourant les Eglises qui avoient reçu leurs écrits, elles ne pouvoient s'y méprendre. Lire ces Lettres, c'étoit entendre les Apôtres mêmes : aussi toutes les Eglises furent-elles attentives à recueillir tout ce qui étoit sûrement d'eux, & en faisoient publiquement la lecture. De-là est venue la coutume qui se retrouve par-tout de lire dans l'assemblée des Fidéles une partie des Epîtres & des Evangiles, afin que cette lecture venue des hommes Apostoliques servît à jamais non seulement d'instruction à tous les Fidéles, mais de régle à la prédication des Pasteurs. De la sorte

il ne leur a jamais été permis de s'en éloigner, ni possible de le faire impunément.

Quand des Docteurs trop livrés aux vains raisonnemens de l'esprit humain, osèrent dire que Jesus-Christ avoit la ressemblance de Dieu, mais qu'il n'étoit qu'une excellente Créature, toutes les Eglises opposèrent à ce blasphême leur créance commune. Leurs députés assemblés par les soins de l'Empereur Constantin, réfutèrent cette vaine philosophie par deux moyens également simples & également sûrs. L'un étoit la prédication de leurs Eglises où Jesus-Christ étoit appellé Dieu, honoré, adoré, & invoqué comme le Pere. L'autre moyen étoit la lumière des Ecritures Apostoliques qui se lisoient partout. Ils y trouvèrent que l'Apôtre saint Thomas avoit appellé Jesus-Christ son Seigneur & son Dieu. L'Evangéliste saint Jean leur avoit appris que la Sagesse, le Verbe qui s'est fait Homme, & qui avoit fait le monde, étoit avant toutes les choses créées; que le Verbe étoit en Dieu, & qu'il étoit Dieu. Ainsi de la parole prêchée dans toutes les Eglises, & de la même parole conservée dans les Écrits Apostoliques, fut formé le symbole que vous récitez tous les Dimanches.

Les Églises dispersées ont toûjours eu de la sorte une voie infaillible pour connoître une vérité contestée : c'étoit de rapprocher ce qui étoit cru & publié à cet égard dans chaque Église. Voilà la Tradition Apostolique, & celle-ci acquéroit une force invincible en se trouvant d'accord avec les Écritures Apostoliques.

Voyez à présent la simplicité du moyen qui a été pris pour conserver cette Écriture qui devoit rendre à jamais notre prédication régulière & invariable.

C'est pour opérer ce grand bien; c'est pour rendre cette divine Écriture familière aux Pasteurs, que les assemblées chrétiennes ont toûjours commencé & commencent toûjours par en faire entendre la lecture. La preuve s'en trouve dans toute l'étendue de la Société Catholique. Elle ne vous ouvrira aucune Église distinguée où vous ne trouviez une ou plusieurs tribunes élevées pour y faire à haute voix, vers le public, la publication des Epîtres Apostoliques, & d'une partie de l'Évangile. Ce sont sur-tout les Églises les plus anciennes où l'on a été le plus fidéle à conserver la tribune d'où se doit faire au peuple l'annonce qui étoit inséparable des assemblées des premiers siécles.

Cette partie des Fêtes Chrétiennes pa-

LA DÉMONSIRA. EVANGEL.

roissoit aussi nécessaire que la réception même des Sacremens de l'Eglise, parce que c'est dans l'annonce de la parole qu'est le germe & l'accroissement de la foi. De-là est provenue par-tout la solemnité de cette annonce.

Ceux d'entre-vous qui voyagent l'ont quelquefois vû faire dans la première Église de la ville Épiscopale ou ailleurs. Je la retracerai aux autres qui ne l'ont point vûe; & par une seule cérémonie, vous jugerez de l'utilité de toutes les autres.

Dignité & utilité de nos cérémonies.

Le Diacre se détache du Clergé qui environne l'Autel; & ayant pris un livre, distingué parmi ceux qui sont de service, il demande au Président de l'Assemblée sa mission ou l'ordre d'annoncer au Peuple la parole de vie. Demande vraiment instructive pour vous! Cérémonie auguste, qui vous caractérise en petit la vigilance des Pasteurs sur le dépôt de la foi! En permettant au Diacre de faire la publication de la Parole Évangelique; le Pasteur ou l'Officiant lui rappelle l'intention de l'Église & du Corps des Pasteurs dont il devient le député. L'Officiant fait la même chose que s'il lui disoit de leur part : L'Église ne confie sa prédication qu'à un homme sûr & choisi. Servez-la

dignement & fidélement. Partez : & en ouvrant la bouche pour porter aux fidéles & aux infidéles les paroles de l'Alliance, puisse votre cœur être plein de l'esprit de Dieu : Puisse votre annonce répandre la joie & animer le goût de la vertu dans tous vos Auditeurs.

Le Diacre se mèt en marche vers la tribune, précédé d'un nombreux cortége. Il porte le livre élevé, & tous les Assistans s'inclinent profondément sur son passage.

Ce livre ne reçoit pas les seuls témoignages du respect des vivans : il est tout couvert des présens de ceux qui nous ont devancés. De riches bienfaicteurs l'ont orné de lames d'or. Des Reines ont détaché de leur tête les rubis & les diamans dont nous le voyons briller. Cette marche est annoncée en dehors par la musique de la tour. La musique guerrière s'y joint dans les grandes cérémonies. C'est ainsi qu'on annonce les Traités de paix : & le peuple Fidéle sait que ce qu'on lui apporte est l'*heureuse nouvelle*.

Au moment où le Diacre fait l'ouverture du livre, toute l'Assemblée se tient de bout, & lui prête un religieux silence.

Quand la publication est faite, soit que le Diacre doive expliquer l'Evangile,

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

soit qu'il le laisse expliquer à un autre; alors le Président de l'Assemblée, tout le Clergé, & quelques Laïcs représentant le corps du peuple, baisent le livre tour-à-tour. Ils applaudissent à ce qui vient d'être lû, en disant: « *J'y* crois de cœur, » & je le confesse de bouche.

Intention de nos cérémonies.

A quoi ce cérémonial & ces respects se rapportent-ils? S'il étoit accordé à chaque Fidéle d'exprimer dans la prière publique les divers mouvemens de son cœur, & de faire entendre ses pensées par autant de paroles, nos Assemblées dégénéreroient en une horrible confusion. L'Eglise s'y prend avec plus de prudence. Loin d'étouffer les sentimens de la piété, elle les excite tant qu'elle peut. Elle souhaite même qu'ils se produisent audehors. Mais elle le fait avec ordre & avec dignité.

Elle parle peu elle-même, & nous fait entendre beaucoup plus de choses qu'elle n'en dit chaque jour. Elle nous fait concevoir & méditer un grand nombre de vérités par les différentes parties de son extérieur, où tout a un sens clair, & un rapport nèt à sa foi.

De même elle se contente de la part des Fidéles d'un simple signe de leur confession, & d'un geste expressif. Qui est-ce qui

qui n'entend pas ce que les Fidéles déclarent par le baiser de Paix qui précéde la Communion ? Qui est-ce qui n'entend pas l'aveu de leur confiance au sacrifice unique du Sauveur, quand ils s'abaissent devant une Croix ? Ont-ils une autre intention quand ils expriment la pensée de la Croix, par le mouvement de la main qui la figure ? On parle à tout propos, même en se taisant : & comme on salue de la bouche, on salue du chapeau : on salue de la main.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

On ne blâma jamais les Hébreux d'avoir orné de lâmes d'or l'Arche d'alliance. Les accusa-t-on jamais de superstition pour avoir été dans l'usage, en quelque pays qu'ils fussent, de se tourner en priant vers le lieu où étoit l'Arche ? Ce geste les rappelloit à leurs obligations, en les occupant de l'Arche & du Livre de la loi qu'elle contenoit. Nos cérémonies de même ne donnent pas la sainteté : mais elles sont tour-à-tour l'avis & l'expression des sentimens qui nous sanctifient. La vénération des Catholiques ne va ni à l'or, ni aux pierreries qui couvrent la Croix ou le livre des Evangiles. Ils savent très-bien que ce qui est contenu dans ce livre est plus précieux que toutes les richesses de la terre.

Ainſi dès avant que vos Paſteurs vous ayent fait aucune inſtruction, l'extérieur de l'Egliſe Catholique vous a déja appris très-uniformément les principales vérités. Ce que les livres diſent, le cérémonial le redit en cent façons, & plus le tout ſe répéte, plus le ſens en eſt arrêté. Il n'y peut être touché par qui que ce ſoit, qu'on n'entende le cri de la foi qui oppoſe l'ancienne prédication à la nouveauté.

Mais ce cérémonial ſi bien entendu, ne vous donne pas ſeulement d'utiles leçons : il vous offre par-tout preuve ſur preuve de la vérité de votre créance. Ces livres des Epîtres, des Actes des Apôtres, & des Evangiles, ont été en tout tems très-proprement écrits, & conſervés avec ſoin dans les anciennes bibliothéques, ou dans le tréſor des grandes Egliſes. L'écriture s'en trouve ſouvent d'un caractère plus ancien que l'Egliſe même où on les mèt en œuvre. Cependant en quelque pays qu'on trouve cette Ecriture, en quelque langue qu'elle ait été miſe, c'eſt toûjours exactement le même livre. Il ſe retrouve juſques dans ces Sociétés qui ſe ſont très-anciennement détachées de l'Egliſe univerſelle pour ſe gouverner à leur mode, & qui ont oſé

renoncer à la forme d'union dont leurs Peres confessoient la nécessité, à cette union par laquelle les disciples de Jesus-Christ avoient fait de tous les Pasteurs un seul corps de Pasteurs, & de tous les troupeaux un seul & même troupeau.

Ce troupeau avec ses Pasteurs se perpétue jusqu'à la consommation des siécles. Vous êtes sûrs d'être de cet ancien troupeau. Vous en avez la preuve dans la succession & dans l'unité de vos Pasteurs qui n'ont cessé de venir à vous avec la même Écriture, avec les mêmes Sacremens, les mêmes instrumens, les mêmes symboles, & les mêmes pratiques. Votre Pasteur vous prête son Ministère; & ce sont réellement les Apôtres dont vous entendez la prédication. Mais leur parole est-elle la parole de Jesus-Christ & de Dieu même? Il me reste donc à vous montrer que qui écoute les Apôtres & Jesus-Christ écoute le Pere qui a envoyé Jesus-Christ & les Apôtres. La preuve en est devant vous.

La mission de Jesus-Christ est divine, & la preuve en est sensible dans l'Eglise Catholique.

Trois siécles de persécution servirent à rendre le témoignage le plus unanime & le plus extraordinaire aux merveilles de Jesus-Christ, & aux œuvres de ses Apôtres, puis de leurs successeurs. Dieu rendoit témoignage à son Fils par des

miracles que toute la terre a vûs, & par des évènemens aussi notoirement prédits que fidélement exécutés. Les hommes ont ensuite attesté le tout, jusqu'à la perte de leur liberté, de leur patrie, & de leur vie. Mais le tems a-t-il rendu pour vous ce témoignage incertain? & votre religion qui est fondée sur ce témoignage de Dieu seroit-elle devenu incertaine?

Non, assurément, ni le témoignage que Dieu a rendu à ses Envoyés, ni les témoignages que les premiers siécles ont rendus à l'Evangile, ne sont perdus pour vous: ces témoignages subsistent: ils sont sous vos yeux, & l'Eglise Catholique vous les conserve.

Si vous aviez vécu dans les premiers tems du Christianisme vous auriez pû sans doute être témoins par vous-même, ou instruits par le rapport des autres, de plusieurs faits capables de vous convertir, ou de vous affermir. Mais la contrainte des tems, & la vie cachée des Chrétiens, auroit dérobé la plûpart des évènemens à votre connoissance. Vous auriez peut-être évité d'en être instruits, pour ne pas courir le risque de devenir Chrétiens. Au lieu qu'aujourd'hui la confession, & la mort courageuse de tous ces témoins se trouvent exposés sous les

yeux du genre humain. C'eſt un corps de témoignages qui ſe trouvent par-tout, & qui ne peuvent ni ſe détruire, ni s'obſcurcir. On fit alors pour vous conſerver l'Evangile & ſes preuves, ce qui n'a été fait pour conſerver aucune hiſtoire, ni pour faire durer le ſouvenir d'aucun homme quelque célébre qu'il fût.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Les Mémoires des Martyrs ſont la preuve ſubſiſtante de la divinité de la religion.

Les Fidéles qui virent mourir ſous le glaive les ſaints Apôtres, puis leurs Diſciples, & des Martyrs de toute condition, de tout âge, & de tout pays; recueillirent avec reſpect leur ſang, & les débris de leur corps: puis ſur le lieu même où ils les avoient enterrés, ils poſoient la table du Seigneur. Ils y célébroient au moins une fois dans l'année les ſaints myſtères; & s'y aſſembloient quelquefois dans le ſilence de la nuit pour annoncer la mort du Seigneur, & celle des témoins de la vérité. Ils glorifioient Dieu de la force qu'il donnoit à la parole de l'Evangile, & ils atteſtoient par cette ſolemnité à tout l'avenir la conſtance & la conviction des Témoins.

Les Fidéles n'érigeoient point d'autels aux Martyrs. Vous le ſavez très-bien. Mais le tombeau d'un Confeſſeur du Chriſt leur paroiſſoit l'autel qui lui dût

être le plus agréable, comme il étoit aussi le plus propre à animer leur foi. Ils continuèrent à s'y assembler d'année en année au jour de leur séparation. Quand ils en avoient la liberté ils bâtissoient à cette intention une Chapelle ou une salle d'Assemblée, sur le tombeau même, ou ailleurs s'ils ne pouvoient faire autrement. Un mouchoir teint du sang des Martyrs, un os furtivement soustrait à la vigilance des persécuteurs, devenoit un mémorial consolant pour les Fidéles. Quelquefois dans les rues souterraines où ils avoient, comme le petit peuple, la liberté d'enterrer leurs morts, ils élargissoient en manière de salle les caveaux de leurs Martyrs. Tous ces lieux & les fêtes qu'on y célébroit, prirent par-tout le nom célébre de *Mémoire des Martyrs*.

L'Evêque indiquoit chaque fête du Sauveur au tombeau d'un tel, ou d'une telle Martyre. Les Fidéles y passoient une partie de la nuit en prières, pour s'entr'édifier par de grands exemples, ou s'y cachoient pour se dérober à la persécution. Ces Mémoires & ces Veilles se multipliérent comme les violences des persécuteurs : elles servirent à faire connoître la vérité en tous lieux, & dans tous les siécles.

Nous ne connoissons pas à beaucoup-près tous les noms de ces illustres Confesseurs, parce que les persécuteurs prenoient quelquefois la précaution de supprimer les Actes juridiques de leur mort, & empêchoient qu'on ne les communiquât aux Chrétiens qui les lisoient dans leurs Assemblées. Mais comme le sang des Martyrs a coulé par tout, il est devenu par tout une semence de nouveaux Chrétiens. Le Christianisme s'est ainsi étendu & perpétué par tout avec ses preuves.

Les Fidéles de la grande ville d'Antioche s'assembloient au tombeau de leur Pasteur Ignace; ceux de Smyrne sur les cendres du vénérable Polycarpe qui avoit souvent entendu raconter les œuvres du Seigneur de la bouche de S. Jean & des autres Disciples. On s'assembloit dans les dehors de Rome sur les tombeaux de Pierre & Paul, de Clément, de Sixte, de Laurent, & d'une infinité d'autres de tout âge & de tout état. La ville la plus illustre a eû les témoignages les plus nombreux.

Rien de si célébre que les mémoires de Cyprien à Carthage, de Gervais & de Protais à Milan, de Potin, de Blandine, d'Irenée, & de tant d'autres à Vienne &

à Lyon : par tout nous continuons à nous aſſembler auprès des Fondateurs de nos Egliſes. Il n'y a rien ſur la terre ni de ſi univerſel que ces Mémoires, ni de ſi ſingulièrement illuſtré que ce Témoignage : & tout ce qui ſe fait dans l'Egliſe Catholique en eſt la ſuite : ç'en eſt la parfaite perpétuité.

Tout l'extérieur fait preuve du Martyre, comme le Martyre fait preuve des œuvres de l'Eſprit-Saint.

L'autel en bien des lieux a la forme d'un tombeau. Par tout où l'on copie fidèlement la ſimple antiquité, le corps de cet autel eſt couvert d'un rideau par devant, ou d'un ornement auquel on conſerve toûjours la forme d'un rideau. On l'ouvroit au jour de la fête pour mettre à découvert l'urne du ſaint Martyr qui étoit placée ſous l'autel, & qu'on y retrouve encore.

Cette coûtume ſi propre à encourager les Fidéles à la conſtance dans les approches de la perſécution, & à ſoutenir la piété dans tous les ſiécles, a introduit une autre pratique ; ſavoir, de ne plus ériger d'autels ſans y placer les reſtes d'un ſaint Martyr, ou de quelque perſonnage diſtingué par une éminente vertu. Lorſque l'autel étoit poſé & ſervoit aux aſſemblées du peuple fidéle, les corps de ceux qu'on honoroit comme les vaſes de l'Eſprit ſaint, n'étoient plus rangés ſous

l'autel, parce qu'il étoit occupé. On les plaçoit dans les environs & à côté, ou dans le fond de l'abside qui terminoit le bâtiment. Ils venoient, quoique morts, publier leur confiance en celui qui les ressuscitera. C'est ainsi que l'humble Geneviéve est placée derrière l'autel. C'est la situation du Prélat qui a baptisé Clovis & les François. La plûpart des Fondateurs de toutes les Eglises se retrouvent de même auprès de la table où ils ont rompu le pain de vie. La plûpart des noms distingués dans chaque diocèse couronnent l'autel, & attirent tous les yeux dans le fond des anciennes Cathédrales.

Origine des lampes & des cierges dans les Eglises Catholiques.

Autour de ces autels & de ces tombeaux se voyent encore les lampes & les cierges qui éclairoient les veilles des premiers Chrétiens. Quand vous entrez dans nos Cours de Justice, vous trouvez des habits, des procédés, des manières de saluer, des tours de langage qui vous rappellent aux tems éloignés où ces établissemens ont été faits. De même quand nous entrons dans les Eglises Cathédrales de Paris, de Lyon, de Milan, de Rome, & généralement dans nos Eglises, il semble eu égard à nos mœurs, que nous passions dans un nouveau monde. Nous

voyons en effet les habits, & nous entendons le langage de ceux dont les cendres reposent sous l'autel. Les formules de leurs prières, les instrumens de leur liturgie, les restes & les marques de leur supplice, conjointement avec l'œuvre publique où ils furent d'abord montrés aux fidéles, & placés à demeure pour les édifier à jamais, tout est venu jusqu'à nous de compagnie. Rien n'a été désuni : & la vérité qu'ils attestoient si hautement, vous sentez qu'ils l'attestent dans les derniers jours comme dans les premiers tems.

Continuez à suivre avec une légère attention le caractère de la plûpart de vos cérémonies : vous continuerez à y appercevoir que l'Eglise est née en quelque sorte, ou a pris ses premiers accroissemens dans les cimetières des Martyrs, & que tout ce qui frappe vos sens est un monument de la vérité.

C'est en fréquentant les Mémoires des Témoins que l'extérieur de l'Eglise s'est arrangé. C'est là qu'elle trouvoit ses richesses en s'y unissant au Chef des fidéles morts, & des fidéles vivans. Elle y fortifioit la foi de ses enfans par de grands modéles pour les rendre invincibles. Elle leur offroit les marques de leur confession,

& le puiſſant ſecours de la communion des Saints dont la mort n'a pû éteindre la charité, ni diſcontinuer les prières.

L'Egliſe a tranſmis à la poſtérité avec leurs cendres & avec leurs fetes, le témoignage qu'ils ont rendu par l'effuſion de leur ſang, aux évènemens qu'ils avoient vûs. Le témoignage que l'Eſprit-Saint a rendu à Jeſus-Chriſt, a donc été perpétué à jamais par le témoignage des hommes, & ce témoignage ſi courageux & ſi univerſel a été conſervé par tout l'extérieur de l'Egliſe.

Les hommes les plus fameux dans l'hiſtoire & dans la conduite des affaires temporelles, ſont pour vous comme s'ils n'avoient jamais été. Que je vous parle des penſées de Platon & de Confutius, ou des victoires d'Annibal & de Tamerlan, vous ne connoiſſez point ces gens là, & c'eſt pour vous une très-petite perte. Mais vous vous réjouiſſez à la naiſſance du ſaint Précurſeur: vous quittez votre travail pour venir chanter les victoires du Diacre Eſtienne, des ſaints Apôtres, & de ceux qui ont confeſſé dans les tourmens les merveilles de la Prédication Apoſtolique. C'eſt à quoi ſe réduit le ſavoir des Campagnes, & c'eſt dans la vérité le ſeul qui vous ſoit néceſ-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. faire, puisqu'il fait la sûreté de votre état. Plus vous étendez vos voyages dans les pays Catholiques, plus vous trouvez de monumens de la première Prédication, & de la constance des Témoins. Ceux qui ne voyagent pas les retrouvent suffisamment dans les cérémonies de l'Eglise, qui sont les mêmes à la campagne que dans les villes.

Comme l'Eglise ancienne célébroit la plûpart de ses fêtes au tombeau de quelque Martyr, les Paroisses s'y transportoient processionnellement sur l'indication que l'Evêque leur en avoit donnée. Les Processions. Cette indication de l'Assemblée à telle, ou à telle Mémoire, a fixé les noms des bâtimens, qui portèrent ainsi le nom d'un Saint, quoiqu'on n'y adore que Dieu, & cette marche des Paroisses convoquées se retrouve dans la Procession qui précéde encore la célébration de l'Eucharistie. Les Etendarts. Le besoin de distinguer les troupeaux dans ces lieux qui avec le tems devinrent d'un grand abord, introduisit les étendarts qui marchent encore à votre tête.

Les Kyrielles. Le récit & le chant des Kyrielles étoit un exercice aisé dans la longueur de la route vers des cimetières, toûjours placés hors des villes. L'usage qui en est

venu d'Orient a retenu parmi nous les premiers mots de la formule Gréque, qui eſt, vous le ſavez, l'invocation réitérée du ſecours Divin & la demande des prières des hommes-de Dieu.

L'Egliſe n'ignore pas l'avantage que les Fidéles tirent de l'intelligence de ſes prières. Elle vous les fait entendre comme l'Evangile, en vous les expliquant par des traductions imprimées & par la bouche de ſes Paſteurs, à qui elle recommande cet important devoir dans ſes Conciles. Elle vous exhorte à croître tous en ſcience, & elle vous y aide : mais elle ne ſe détermine pas à changer ſon langage, ni ſes coutumes à la première clameur de quelque critique, non pas même à la première apparence d'un bien qui pourroit réſulter de ſon changement. Ce bien ſeroit d'éclairer plus aiſément les Fidéles : mais elle y ſupplée. C'eſt la fonction perpétuelle de ſes Paſteurs ; & l'avantage de parler le langage vulgaire, feroit tomber un autre bien dont elle ne veut pas vous priver.

Votre très-grand bien eſt que vous ſoyez ſûrs de la ſainteté & de l'Apoſtolicité de votre Egliſe. Le très-grand bien que l'Egliſe ſe propoſe, eſt de vous convaincre que votre foi n'eſt point ſortie

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

de la tête de quelque nouveau venu, mais que vous avez part à l'Alliance promise & apportée sur la terre. Or c'est le bien, c'est l'assurance que l'Eglise Catholique vous procure par la stabilité & par l'uniformité de ses usages.

En vous transmettant de cette sorte le langage des premiers Chrétiens, leurs habits, leurs monumens, leurs fêtes, leurs prières, & leurs pratiques, elle vous a conservé toute l'antiquité, tout le dépôt, la créance & les témoignages.

Ce n'étoit pas assez que les preuves de la foi Catholique fussent dans des livres où les savans les peuvent trouver. Il falloit des preuves populaires. Vous venez de les voir. L'Eglise vous les a conservées dans tout son extérieur : & elles ne convainquent pas seulement les petits; elles éclairent les savans mêmes. Tel est le fruit inestimable de la persévérance de l'Eglise Catholique dans tous ses usages. Ses pratiques sont toûjours les mêmes. Quand elle s'est relachée de la rigueur ou de l'uniformité de certains réglemens, ç'a été pour un besoin pressant : ç'a été par une indulgence prudente. Mais ses dogmes, ses instructions, son esprit sont invariables. Si l'extérieur de l'Eglise Catholique ne change pas, vous

comprenez que la foi qui eſt exprimée par tout cet extérieur, & qui eſt publiquement profeſſée chez tant de peuples, change encore moins. Vous avez donc le bonheur d'être dans l'unité des Egliſes, d'avoir la ſucceſſion des Paſteurs Apoſtoliques, & par eux de tenir à Dieu qui les a chargés de ſon Alliance avec les hommes.

Ces avantages reconnoiſſables dans toute l'Egliſe Catholique, & dans cette petite Paroiſſe comme dans les plus grandes, ſont pour vous le plus précieux de tous les biens, & le plus grand ſujèt d'une vive reconnoiſſance. Ce n'eſt pas, il eſt vrai, cet extérieur qui vous ſauve : mais il vous atteſte la certitude des moyens de faire votre ſalut.

Le Paſteur qui a été envoyé pour vous ſervir à cette fin, ne baptiſe, ni ne remèt les péchés en ſon nom. Les Martyrs qui repoſent ſous l'autel, ne ſont point morts pour vous. Jeſus-Chriſt ſeul eſt votre Sauveur : & ſi vous mourez ſans tenir à lui par l'amour, les avantages extérieurs, que vous avez dans l'Egliſe Catholique, ſeront perdus pour vous. Mais ces liens qui vous uniſſent ſenſiblement aux Fidéles de tous les ſiécles, ſont par eux-mémes d'un grand mérite.

Ils sont les marques de la vraie Eglise. Les autres Sociétés qui ont rompu ces liens, ont perdu le droit de se faire écouter. Il y auroit une extrême imprudence à écouter des Pasteurs qui n'ont reçu pour vous aucune commission, & c'est une conduite pleine de bon sens de recevoir ceux qui viennent à vous avec les preuves toûjours subsistantes d'une mission qui ne devoit jamais être révoquée.

Vous plaindrez-vous à présent, mes Freres, d'avoir été délaissés à l'écart, & de n'avoir ni connoissance, ni certitude de rien. Vous savez vraiment, ou vous pouvez sans efforts savoir tout le nécessaire. Il s'offre à vous de toute-part, avant même que j'aie ouvert la bouche pour acquitter mon Ministère. Avec la vérité vous trouvez la certitude dans tout ce qui vous environne, & cette certitude y est plus éclatante que dans les établissemens humains, & dans les alliances temporelles.

Pour passer une grande partie de vos jours dans la solitude, vous n'en êtes ni plus méprisables, ni réellement plus méprisés. Peu vous importe au reste l'estime des hommes. Vous êtes chers à Dieu: que vous faut-il de plus? Vous êtes sûrs de n'être ni destitués du droit de bour-

geoisie

geoisie dans la cité céleste, ni étrangers à l'Alliance? Mais vous êtes les concitoyens des Saints, & les enfans de la maison de Dieu. Vous êtes sûrs de faire partie de l'édifice bâti, non sur les fondemens chancellans de l'esprit particulier; mais sur le fondement des Prophétes & des Apôtres, parce que vous ne faites qu'un corps avec leurs successeurs. Vous êtes sûrs conséquemment d'être appuyés sur la maîtresse pierre de l'angle qui est Jesus-Christ.





CONCLUSION DU TRAITÉ DE L'HOMME.

ON voit par ce diſcours, comme par tout ce qui a précédé, qu'à l'égard du ſalut & des moyens d'y parvenir, Dieu n'a rien laiſſé à la détermination de l'eſprit particulier. Dans cette ſociété qu'il daigne faire avec nous, & dans laquelle tous ſont invités d'entrer, il a voulu que la certitude du gouvernement, & des biens offerts à la foi, comme la certitude de l'ordre établi dans toute autre ſociété, fût fondée ſur des preuves ſenſibles, ſubſiſtantes, & proportionnées à la capacité de tous. Il ne s'en eſt point remis à la ſupériorité du ſavoir de l'homme. Les talens peuvent ſervir à l'annonce du ſalut, & à la propagation de la foi; mais ils n'en feront point l'examen.

Soit en matière de ſcience, ſoit en matière de fait, notre ſavoir n'eſt utile que

quand il eſt en régle, & la régle eſt univerſellement connue. *Nous prenons dans nos raiſonnemens ce que Dieu a mis ſous le gouvernement de la raiſon, & à notre portée : mais ce qui dépend de la volonté d'autrui, ce qui dépend de la volonté des Légiſlateurs, & ſur-tout du ſuprême Légiſlateur, nous l'apprendrons par des Témoins, par des Envoyés, par un Miniſtère chargé de nous en inſtruire.*

» Qui des hommes, en effèt, peut ſavoir ce qui eſt dans l'homme, ſi ce » n'eſt l'eſprit de l'homme qui eſt en lui ; ou celui à qui il confiera ſa penſée ? » Nul » ne connoît de même ce qui eſt en Dieu, » ſi ce n'eſt l'eſprit de Dieu ; » ou celui à qui Dieu révélera ſes intentions. *1 Cor. 2 : 11.*

Autant ce principe eſt ſimple & conforme au ſens commun, autant l'application en eſt ſimple & intelligible à tous dans la cauſe préſente. Les monumens des différens préparatifs de l'Evangile couvrent la terre ; & toute la Société eſt régulièrement inſtruite, ou du moins avertie de la commiſſion du Miniſtère qui nous annonce la Bonne Nouvelle : nous n'avons plus à délibérer ſur le procédé qui nous convient. La part que la raiſon humaine peut & doit prendre à l'Alliance qu'on nous apporte eſt de voir les preuves éclatantes

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

qui environnent le Ministère, & d'entrer dans l'Alliance, non de la soumettre à son jugement.

Ici ce n'est plus comme en Géométrie, comme dans les Méchaniques, & dans les beaux Arts : il n'est plus question d'examiner, de décider, de réformer : nous n'avons plus de tribunal.

Tous tant que nous sommes nous avons éprouvé les ténébres de notre raison & les bornes qui lui sont prescrites. C'est son bonheur d'avoir un supplément à sa foiblesse, & de trouver une régle sûre pour s'instruire, sur-tout de ce qui dépend, non de sa volonté, mais d'une décision étrangère. C'est donc son très-grand bonheur d'avoir à suivre la même régle pour apprendre les dogmes révélés ; bien loin d'en vouloir faire le discernement par elle-même, & de s'en arroger la vérification. L'Apostolat ne prévient la raison en lui annonçant tous les jours les intentions de Dieu dans la forme usuelle de toutes les législations, que pour lui épargner des efforts superflus, & de nouveaux égaremens.

S'il est donc sorti de la bouche & du cœur de l'homme, des paroles dépourvûes de sens, ce sont celles-ci. (*a*) « Tout

(*a*) *Bayle, Comment. Philosoph.*

» dogme qui n'a pas été homologué, » pour ainsi dire, vérifié & enregistré au » Parlement suprême de la raison & de » la lumière naturelle, ne peut qu'être » d'une autorité chancelante & fragile » comme le verre.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Cette maxime est commune aux Réformateurs & aux Incrédules. Ils se donnent tous, & leurs disciples comme eux, pour autant de Juges souverains. Ils ont tous un tribunal sans appel : tous y montent tour à tour pour délibérer en régle, si, la raison ouïe, ils toléreront ou supprimeront l'Apostolat de Jesus-Christ ; s'ils feront ou ne feront pas l'homologation de l'Évangile.

Quand nous marchons à la lumière des témoignages de la foi, & que nous conformons nos sentimens à la parole de vie qui nous est réguliérement annoncée ; nous honorons Dieu par une confiance éclairée : rien de plus sensé que de nous abandonner à sa conduite & à son plan, qui est de nous exercer par la foi, dans l'attente de la pleine manifestation. Mais quand on nous voit sortir de notre petitesse, & procéder à la révision de la Foi Chrétienne, ou à la suppression du Ministère Catholique, nous montrons plus de suffisance & de ridicule que des avortons de Juges qui feroient un code de loix à leur

gré, & casseroient l'ancienne Magistrature.

Si nous pouvons nous avilir encore plus, c'est de quitter les lumières des témoignages qui nous éclairent de toutepart, pour suivre les bluettes de Pope, de Bayle, & de Montagne. Ces difficultueux discoureurs avouent qu'ils ne savent eux-mêmes où ils nous mènent : & nous les prenons pour guides. Non, ce ne sont pas des guides que nous cherchons : nous fuions la lumière : nous nous plaisons dans la liberté des voies détournées, & nous nous croyons autorisés en nous rencontrant dans la même route avec des gens d'esprit. Mais que vient faire là leur esprit ? il est hors de sa sphère. Ont-ils droit de parler sur ce qu'ils ne savent pas ? L'Incarnation devient-elle impossible, parce qu'ils n'y peuvent atteindre ? Et le Soleil est-il éteint, parce qu'ils ne peuvent comprendre ni la structure de cet astre, ni la marche de la lumière ? Leurs ténébres nous rendront-elles clair-voyans ? Et quand nous sommes déconcertés par leurs doutes jusqu'à ne plus savoir où nous en sommes, n'est-ce pas en nous le comble de l'imprudence de nous laisser dire : Avancez hardiment, vous n'avez rien à craindre.

Hors de l'Église, & dans l'Église même, nous nous appauvrissons à mesure

que nous mettons notre confiance dans les pensées d'un bel esprit, que nous épousons les vûes de l'homme qui en impose par quelque brillant, ou par des systêmes hardis. Nul n'est estimable ou digne d'être écouté en fait de traité public & de dogmes révélés, qu'autant qu'il s'abstient de prendre sa lumière en lui-même. Prenons-la donc avec lui dans les archives de la foi, dans la prédication des Pasteurs, & de tout le culte extérieur; prédication aussi persévérante que les chaires Épiscopales, aussi intelligible que les pratiques, & aussi-bien justifiée que la succession des Ministres; prédication aussi unique que ce Corps d'Églises qui n'ont cessé d'être unies pour l'entendre.

Jesus-Christ n'a jamais rien tant inculqué que le concert de ses disciples, & que la stabilité de l'unité. Toutes ses exhortations & tous ses établissemens nous ramènent-là, parce que c'est dans l'unité qu'il a mis nos supports & notre sûreté. Les saints Apôtres ses confidens & ses interprétes n'ont rien tant condamné que les vûes personnelles, que les interprétations de l'esprit particulier *. Ils ont attaqué & poursuivi cet esprit comme le principe des erreurs * & des séparations *. Ils l'ont trouvé dangereux dans ceux-mêmes qui en recevant & prêchant

* II. Pet. 1:26.
* Coloss. 2:8.
* Jud. 19.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

l'Évangile, l'altéroient par le mêlange d'une vaine philosophie.

Cet esprit dès le commencement* de l'Église introduisoit des partialités parmi les Fidéles, & flattoit quelques Ministres de la parole par la satisfaction de voir applaudir à leur méthode, & à leurs pensées. Saint Paul travailla promtement à étouffer ces premières semences de division. « Il y a parmi vous des jalousies & des » disputes, dit-il aux Fidéles de Corinthe: » L'un dit: Je suis à Paul. L'autre: Je suis à » Apollo. Mais qui est Paul pour vous au- » toriser à dire, je suis à lui? Qui est Apollo, » pour dire je m'attache à ses sentimens.

* I. Cor 3.

L'Apôtre choisit ainsi les noms les plus respectés dans cette Église, pour ne point nommer ceux qui étoient devenu l'objèt d'une affection peu prudente: par-là il acquiert & adoucit le droit de réprouver toutes ces préventions humaines pour les personnes, pour les méthodes, pour les opinions. Nul esprit particulier ne fera le bonheur des Chretiens. Il n'y a qu'un langage & qu'une conduite profitables; c'est d'être à celui qui nous a acquis, & de tenir à lui, non par tel ou par tel, mais par la commune prédication du Ministère qu'il adresse à tous, qui a tout reçu, & qui nous livre tout.

I. Cor. 4: 6.

Bien loin donc de nous partialiſer pour quelque homme que ce ſoit, nous n'attacherons pas notre ſalut à l'un des moyens choiſis de Dieu même, par excluſion aux autres. C'eſt la totalité de ces moyens qui fait notre tréſor. Ce n'eſt point Paul, ni même tous les Écrivains ſacrés mis enſemble qui ſont notre unique régle, puiſque la prédication du Miniſtère qui a devancé ces ſaints Ecrits, n'a pas diſcontinué. Ce n'eſt point proprement la doctrine d'Apollo, ni la doctrine des Peres qui nous ſuffit. Ce n'eſt point Céphas ni ſes ſucceſſeurs qui opèrent en nous la juſtice. Ils ſont tous, ſelon les différens degrés de leurs départemens, les architectes de cet unique édifice que Dieu chérit. Tous leurs écrits, tous leurs travaux, tous leurs miniſtères exercés & tranſmis, toutes les graces perſonnelles ſont enſemble devenu nos biens communs.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Ce qui aſſure notre état, c'eſt comme dans les Sociétés Civiles, le concours très-public & très-indiſſoluble de tous ces moyens qui s'entr'aident à jamais, & ſe juſtifient mutuellement aux yeux de tout l'univers : nous les trouvons tout d'un coup & uniquement dans l'Egliſe Catholique, dans la Communion des Saints, dans l'unité.

LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

C'est cette immortelle Communion des Saints rendu sensible pour nous fixer, toûjours visible par les liens des Eglises, & anéantie pour ceux qui les rompent; c'est cette unité qui embrasse & nous montre tous nos avantages, en nous donnant en propre la prédication Apostolique qu'elle immortalise par l'Ordination; les Écritures qu'elle a garanties depuis le premier siécle par une publication journalière; les Témoignages des Eglises qu'elle conjoint malgré leur dispersion; la Primauté par laquelle dans toute la durée des âges elle montre le corps de l'Eglise & en unit les membres. C'est en un mot l'unité qui nous mèt en mains l'Alliance avec les preuves qui la notifient & avec tous les profits qui en découlent : il ne s'en perd aucun, parce que l'unité les recueille tous.

Les leçons d'Apollo n'ont pas été pour la seule Eglise de Corinthe, ni celles de Cyprien pour la seule Eglise de Carthage, ni celles de Bossuet pour la seule Eglise de Meaux. C'est pour l'unité que font les Prédicateurs de Jesus-Christ & le Chef de la prédication. L'unité a tout discerné, tout acquis, & tout perpétué. C'est donc par cette unité que tout nous appartient en commun : *Omnia vestra sunt ; sive Paulus, sive Apollo ; sive Cephas.*

Hors de cette unité tout nous échappe ; ou ce qui nous demeure est sans profit. LA DÉMONSTRA. EVANGEL.

Hors de la communion des Saints le Christianisme n'est plus que la religion de celui-ci ou de celui-là. C'est une apparence de sagesse : c'est une présomption sans réalité : c'est l'introduction d'une voie nouvelle : c'est la condannation de celle que Dieu avoit choisie pour toûjours.

Dans l'unité au contraire nous ne nous attachons avec chaleur à aucun homme, ni même à aucune école, parce que nous avons beaucoup mieux. Tout est à nous : nous avons l'Eglise entière pour notre école, & pour Maître celui qui a établi l'immortelle transmission de ses volontés une fois notifiées à un collége de Ministres. Nul établissement plus simple, plus sûr, & plus humain. Ce collége s'est accru comme les besoins de l'Eglise : il subsiste, & par lui l'Eglise est toûjours une. I. Cor. 3 : 22

Dans cet unique Temple du Seigneur, avec des imperfections passagères & prédites, se trouvera à jamais la parole de vie, la sainteté, & l'immobilité également prédites.

C'est donc-là que la piété fait un profit
» durable du monde & de la vie ; des
» scandales & des épreuves ; des maladies
» & de la mort : c'est-là que la piété ap-

LA DÉMONSTRA. EVANGEL. » prend à user de ce qui passe, & à s'approprier le salut à venir : *Sive mundus, sive vita, sive mors, sive præsentia, sive futura, omnia vestra sunt.*

Vous tous qui sentez vivement l'extrême insuffisance des noms les plus célébres, vous ne comprenez pas moins la solidité des avantages de l'unité : pauvres partout ailleurs, ici vous devenez héritiers de tout. L'unité vous fait part & des lumières précédentes, & des services actuels, & des profits de tous les pouvoirs spirituels. Par votre tendre attachement à l'unité du Ministère & du dépôt, vous acquérez tout ce que l'Eglise posséde. « Vous » ne mettez plus votre gloire dans les » hommes * ». Par leurs raisonnemens ils ne sont devenus ni les confidens du Très-haut, ni les dispensateurs des vrais biens. Ni eux, ni vous à l'égard du salut, vous ne découvrez en vous-même que le besoin d'être aidés : mais dans cette unité, source de toute vérité & de toute certitude, « Tout est vraiment à vous, comme » vous y êtes vous-même à Jesus-Christ, » & Jesus-Christ à Dieu. *Omnia enim vestra sunt : vos autem Christi, Christus autem Dei.*

* Ibid.

FIN.



TABLE DES MATIÈRES.

SUITE DE LA DÉMONSTRATION ÉVANGÉLIQUE.

CHAPITRE I. *Examen de l'Alliance Chrétienne par la preuve commune de tous les traités*, p. 1

CHAP. II. *Les Témoignages rendus au Ministère Evangélique*, 19

I. *Le Témoignage de l'Esprit*, 22

II. *Le Témoignage du Baptême*, 92

III. *Le Témoignage du Sang*, 106

OBJECTION, 112

CHAP. III. *La perpétuité des Témoignages rendus au Ministère Evangélique*, 118



I. *La publicité du Ministère Catholique, & de l'Eglise Catholique,* 128

II. *L'unité du Ministère Catholique, & de l'Eglise Catholique,* 238

De la Tolérance Chrétienne, 316

CHAP. IV. *La Démonstration Evangélique, proportionnée à la capacité du Peuple,* 323

DISCOURS D'UN CURÉ de campagne au jour de sa prise de possession, 328

CONCLUSION DU TRAITÉ de l'Homme, 378

FIN.





APPROBATION.

J'Ay lû par Ordre de Monſeigneur le Chancelier le huitième Tome du *Spectacle de la Nature*, qui traite de *l'Homme en ſociété avec Dieu.* Il m'a paru que la lecture en ſeroit utile & agréable au Public. A Paris ce 14. Juin 1749.

MILLET.



